

L'ECHARP
ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS
EN PARTENARIAT AVEC

LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON – FWB

ET

LE CENTRE ALBERT MARINUS

VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »

**CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (VOIR DATE DU N°) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES
HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT**

NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP

**Bibliothèque Centrale du
Brabant Wallon – FWB**

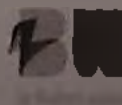
Place Albert 1er, 1 - 1400
Nivelles
+32 67/893.589
bibcentrale.mediation@cfwb.be
www.escapages.cfwb.be

Echarp

Entente des Cercles
d'Histoire et d'Archéologie
du Roman Païs
+32 479/245.148
echarp@gmail.com
www.echarp.be

Centre Albert Marinus

Musée communal de Woluwe
-Saint-Lambert
40, rue de la Charrette
1200 Bruxelles
+32 2/762.62.14
fondationmarinus@hotmail.com
www.albertmarinus.org



Avec le soutien de la
Province du
Brabant Wallon

121 4 24

du Service de Recherches
Historiques et Folkloriques du Brabant

LE
FOLKLORE
BRABANÇON

TOME XXI

PRIX : 100 Frs



BRUXELLES

VIEILLE HALLE AU BLE

1 9 4 9

S 271

224 1978

BIBLIOTHEQUE RE
NIVELLES
Rue de Charleval 4
1400 NIVELLES
Tél. 067/22.77.88

Le Folklore Brabançon

T. XXI — Nos 121 à 124

1949



LE FOLKLORE BRABANÇON

BULLETIN
DU SERVICE DE RECHERCHES
HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES
DU BRABANT

T. XXI - Nos 121 à 124

1949

12, VIEILLE HALLE AU BLE
BRUXELLES

Le Folklore Brabançon

SOMMAIRE

Le Folklore et la Vie internationale. — La Maison à l'enseigne « De Peerle » à Bruxelles. — On a volé le Meiboom. — Le Serment de Saint-Sébastien à Saintes. — Vieilles Horloges d'autrefois. — Chapelles du Doyenne de Court-Saint-Etienne. — La Coccinelle dans le Roman Pays de Brabant. — Djean l'Nauji. — Benserours, lieu de Pèlerinage franco-belge. — Les Repas en Commun dans le Sud du Luxembourg. — Réflexions d'un Folkloriste. — Menus Faits. — Bibliographie. — Le Mouvement folklorique. — Nécrologie.

Le Folklore et la Vie internationale ⁽¹⁾

ALBERT MARINUS

APRES des années fort pénibles, ce n'est pas sans une émotion, ressentie d'ailleurs par vous tous, et en particulier par les anciens, que j'ouvre la 3^e assemblée plénière de la Commission Internationale des Arts et des Traditions Populaires (C.I.A.P.). Ma pensée ira tout d'abord à ceux de nos membres disparus au cours de la tourmente — parmi lesquels il en

(1) Notre pays étant appelé à participer aux travaux entrepris collectivement par tous les peuples dans le domaine folklore, il peut être utile de publier en Belgique, le discours d'ouverture de la 3^e Assemblée plénière de la Commission des Arts et des Traditions populaires, à Paris, en

BIBLIOTHEQUE
PRINCIPALE DE
NIVELLES
Place Albert 1^{er}, n° 1
1400 NIVELLES
Tél. 067/22.77.68

398 (493.2)
FOL
F

fut de si dévoués et de si sympathiques — elle ira ensuite aux survivants qui, atteints par l'âge, ne peuvent plus se déplacer pour suivre nos travaux, et qui néanmoins de leur retraite s'intéressent à notre renaissance.

Les circonstances m'ont amené à exercer pendant dix ans, les fonctions présidentielles. À la fin de ce terme, je vois notre Commission se reconstituer, avec des cadres rajeunis: je la vois reprendre une activité avec un programme étendu, et j'en éprouve une grande satisfaction. Je suis plein d'espoir. À mes yeux et à un moment opportun, m'apparaît le rôle largement humain de votre activité.

Sans doute êtes-vous tous préoccupés avant tout de pénétrer davantage dans la connaissance des faits qui font l'objet de vos préoccupations, faits groupés dans des rubriques fort élastiques: folkloriques, ethnographiques, arts populaires, traditions populaires. Sans doute, est-ce à leur étude que vous devez continuer à attacher le meilleur de votre effort. Mais je voudrais cependant que vous ne perdiez pas de vue, d'une part la place qu'ils occupent dans la vie de l'homme et en particulier dans sa vie sociale; d'autre part, l'importance qu'ils revêtent pour aider à l'intercompréhension des peuples. Ces conditions ne sont généralement pas assez mises en valeur.

Les hommes vont-ils continuer à s'entredéchirer? Nos civilisations vont-elles s'effondrer? Les efforts entrepris pour amener les esprits à se comprendre et les cœurs à s'aimer vont-ils s'avérer vains? N'appartient-il pas à chacun, dans le cadre de ses activités, de contribuer à l'œuvre de rapprochement, et à un organisme comme la C. I. A. P. d'y prêter son concours?

Peu de domaine, pensons-nous, peut, comme le nôtre, apporter des matériaux à cette noble entreprise et ce qui, depuis vingt ans me peine, c'est qu'on n'en saisit pas l'importance. Attachons un moment notre attention à ce problème, et, notre réunion étant animée

d'un esprit international, laissez-moi envisager mon discours d'ouverture en traitant cette question d'ordre très général.

Pourquoi les peuples restent-ils divisés? Pourquoi éprouve-t-on tant de peine à concilier leurs tendances? On constate les oppositions, on aperçoit les résistances, mais on ne se livre pas à une étude systématique et approfondie de la question. Le problème est d'ordre psychologique et sociologique et tant qu'on n'en aura pas compris le mécanisme, les solutions proposées, les moyens employés pour mettre fin à cette situation, resteront inefficaces.

On croit trop que le problème est d'ordre économique. Or, malgré les résistances des peuples, dans ce secteur, une unité de fait est en voie de réalisation. Tous les peuples sont économiquement interdépendants et malgré les mesures de défense des économies nationales, cette situation se développe. Plus un peuple ne peut vivre isolé, sans relations, sans échange avec ses voisins. Le trouble, selon nous, vient précisément de ce qu'il y a un déséquilibre entre, d'une part, l'état d'avancement de l'interpénétration et même d'une certaine unification dans la vie économique et d'autre part, le retard dans l'évolution des idées qui président à la vie générale de chaque peuple en particulier. Nous pensons nationalement dans un monde qui chaque jour devient économiquement plus international. L'effort doit tendre à rétablir un équilibre entre ces deux secteurs de notre vie.

Pourquoi les mentalités nationales ne s'ajustent-elles pas automatiquement aux besoins vitaux d'une vie économique devenue mondiale?

De quoi est faite une mentalité nationale? D'un ensemble d'idées, de conceptions, de goûts, d'usages, de mœurs, de coutumes, de traditions. Les hommes qui forment cette nation ont acquis, par l'éducation, par leurs contacts avec leurs semblables, à l'intérieur de leurs frontières, une façon analogue de voir les choses,

de juger les événements, d'agir et de réagir. Ils sont accommodés mentalement les uns aux autres ; ils sont tous inspirés par un conformisme social commun. En toute circonstance, leur façon de se comporter à l'égard de tout événement est similaire. Il y a là, des habitudes prises, incrustées, qui amènent les citoyens d'un pays à ne pas concevoir qu'on puisse sentir les choses autrement qu'ils ne le font ; à ne pas admettre qu'il puisse y avoir une autre façon de les sentir ; à éprouver un sentiment de méfiance, d'hostilité, à l'égard de voisins qui ne sentent pas comme eux ; à croire à la supériorité de leur manière de voir ; à chercher à l'imposer aux autres ; à résister à toute tentative de modification de leur conformisme social. Chaque peuple s'oppose ainsi mentalement à ses voisins. Nous croyons donc que la mission d'une organisation intellectuelle internationale devrait être, avant toute chose, de se livrer à une étude, forcément de longue haleine, du mécanisme de la formation du sentiment national, car il faudra se servir de ce mécanisme pour lui substituer un esprit international.

Si on opérait cette recherche, on arriverait à constater que les divisions entre les peuples, résident uniquement dans des différences d'idées, des différences de conceptions. Chacun s'est habitué à voir le monde d'un point de vue national et à interpréter la vie économique elle-même, devenue internationale, dans un sens national.

Or, les idées des hommes sont changeantes ; elles n'ont rien de fixe, rien d'immuable. Nous mêmes, changeons constamment d'idées. De la même façon que s'est formé un sentiment national, on pourrait aider à la formation d'un sentiment international. Il faudrait faire un choix d'idées — et elles ne devraient nécessairement pas être bien nombreuses — qui seraient simultanément inculquées à tous les hommes de tous les pays. Imprégnés de ces idées, ils s'habitueraient à voir, à sentir, à juger les événements d'une façon semblable, à réagir de la même manière. Un phénomène d'accommodation des

esprits se ferait sur le plan international, comme il s'est fait jadis, sur le plan national. Un sentiment international s'ajouterait ou se substituerait au sentiment national. Il n'y aura pas de vie spirituelle internationale possible tant que des idées semblables n'imprègneront pas les esprits de tous les peuples. Ceux-ci s'efforceront en vain, dans des conférences internationales, à résoudre des difficultés économiques, financières, monétaires, juridiques. Leurs résolutions ou leurs conventions resteront inefficaces ou à peu près, tant qu'il n'y aura pas un véritable esprit international. Seul l'esprit peut dominer les faits, dominer le monde.

La création de cet esprit international doit être la tâche capitale de l'O.N.U., si elle ne veut pas faillir à sa mission. Au lieu de considérer comme une œuvre accessoire le rapprochement intellectuel des peuples, elle devrait en faire son œuvre essentielle. À cela devrait tendre son plus grand effort et aller ses plus grands sacrifices.

Peut-être le discours que je vous fais vous paraîtra-t-il étrange. A tout le moins vous semble-t-il inattendu. Or, je prétends être en plein dans mon sujet, car je voudrais maintenant essayer de situer le problème de la vie populaire, du Folklore et de l'Éthnographie, dans le cadre de cette activité. Je voudrais vous donner la conscience qu'en vous livrant à l'étude de ces faits, vous collaborez, souvent sans vous en rendre compte — quelquefois même peut-être en voulant faire œuvre nationale, — à cette noble tâche du rapprochement et de l'intercompréhension des peuples. Je voudrais surtout montrer combien le matériel que vous apportez peut contribuer à la formation de cet esprit international, sans lequel la Paix sera toujours vacillante. Et par conséquent, si les autorités constituées à cet effet, veulent réellement créer cet esprit, combien elles devraient avoir pour vous de sollicitude.

Je ne dois pas m'arrêter longuement à montrer combien sont utiles les matériaux que vous récoltez pour apprendre aux peuples à se mieux connaître. Tout

ces faits de la vie populaire peuvent être employés à la préparation de films, de phonogrammes, d'émissions radiophoniques, de publications et d'illustrations diverses qui, vulgarisés et répandus, serviront la cause de la connaissance des peuples les uns par les autres. Ils peuvent être employés également à l'organisation de fêtes, de réjouissances, à celle de festivals de danse, de chansons, de musique, de jeux populaires. Quand nos travaux visent l'étude de peuples moins évolués ou de peuplades plus primitives, sur le sort desquelles il appartient aux pays civilisés de veiller, ils apportent des éléments nécessaires à la connaissance de leurs mœurs et de leurs usages, toutes données indispensables si on veut les administrer sagement, sans les faire souffrir par la dislocation de leurs coutumes ou de leurs institutions; sans les détruire parfois par l'application de mesures prises imprudemment. On comprend facilement l'utilité de cet apport, bien qu'il n'en soit pas fait une assez large application.

Mais je voudrais faire encore ressortir davantage l'importance de vos travaux dans l'œuvre du rapprochement des peuples. On croit, et parmi vous il en est peut-être qui croient encore, par l'étude du Folklore, dégager les caractères particuliers des peuples, ce qui les distingue les uns des autres, ce qui les éloigne par conséquent. Certains ont même cru pouvoir trouver par le Folklore et par l'Ethnographie, des éléments susceptibles de décrire la psychologie de chaque peuple en particulier. Cette conception était admissible à une époque où nous n'avions pas encore analysé suffisamment les faits. Elle ne l'est plus actuellement. Au contraire, il apparaît évident aujourd'hui que nulle part les zones géographiques de répartition des faits folkloriques ne coïncident avec les frontières politiques; pas plus d'ailleurs qu'avec les frontières linguistiques. Le Folklore a sa géographie propre. Par conséquent, le folkloriste qui obéit à une préoccupation nationale ou linguistique ou racique, en se livrant à l'étude des faits, se fourvoie d'avance et,

à priori, on peut déclarer ses conclusions erronées.

Une analyse des faits en profondeur fait apparaître sous les caractères particuliers des faits, incontestablement plus apparents, une grande similitude mentale, commune à tous les peuples. Il n'y a pas un fait aujourd'hui qui ne soit susceptible de comparaison directe avec des faits semblables observés en de nombreux points du globe. Si bien que le Folklore devient une science appelée à retrouver des caractères communs à tous les peuples. La notion de peuple s'estompe, pour le Folkloriste; c'est l'homme tout simplement qu'il va retrouver dans les profondeurs de sa sensibilité spécifique. C'est une portion de l'humain qui devient notre domaine d'exploration. Le folkloriste est un humaniste. Or, n'est-ce pas le sens de l'humain qu'il faut avant tout retrouver et rétablir si on veut créer un esprit international, prélude à toute œuvre de paix véritable? Et viable?

Est-ce à dire qu'il faille ressusciter le Folklore pour étayer cet esprit? Certes non; mais le Folklore étant un reflet de dispositions mentales semblables, rencontrées chez tous les peuples, l'expression de sentiments communs à tous, l'étude psychologique de ces faits pourrait aider à trouver les moyens pratiques, les méthodes fécondes de propagation des idées susceptibles de créer l'esprit international nécessaire. Si vous analysiez d'ailleurs les travaux publiés par la C.I.A.P., vous constateriez que, sans qu'elle l'ait cherché, elle a apporté des contributions utiles à la compréhension réciproque des mentalités des peuples.

A cette heure où une angoisse étreint encore les hommes, où la folie menace toujours le monde, il vous appartient de faire œuvre de sagesse et de bon sens en persévérant calmement dans votre travail, que l'on vous y aide ou non. Il vous incombe de le poursuivre en vous dégageant le plus possible de toute préoccupation nationale, car votre mission est essentiellement internationale. A votre satisfaction d'effectuer un travail scientifique

utile, puisse s'ajouter la fierté d'avoir contribué à l'œuvre la plus impérieuse de notre temps, celle du rapprochement des peuples et de la paix du monde. Le jour où une humanité meilleure aura pris comme devise : *PER ORDEM TERRARUM HUMANITAS UNITA*. — vous pourrez vous dire avoir pour votre part, contribué à ce progrès. Cette joie je vous la souhaite et, sans nous soucier des menaces qui pèsent toujours sur le monde, mettons-nous au travail, avec calme, avec courage, et aussi avec des sentiments de fraternité.

ALBERT MARINUS.

La Maison à l'Enseigne "De Peerle", à Bruxelles

MARCEL VAN HAMME

RUE au Beurre, au numéro 31, s'élève un étroit bâtiment à deux étages, construit en briques rouges sombres et couronné d'un pignon mi-gothique, mi-baroque. Un moulin à vent, s'appliquant légèrement en relief sur un écu de pierre blanche, orne la partie supérieure de la façade. Rien n'attire les regards distraits des milliers de passants qui, chaque jour, défilent devant cet immeuble.

Cependant divers documents d'archives arrivés jusqu'à nous, permettent de suivre pas à pas le sort de cette habitation, intimement liée à l'histoire de la ville (a).

Remontons au *X^{me}* siècle.

A cette époque s'étendait sur la rive droite de la Senne, en face de la Grande Ile, ou île dite de Saint Géry, et de superficie à peu près égale à celle-ci, un *castellum*, c'est-à-

(a) Nous avons contracté une dette de gratitude à l'égard des différentes personnes qui ont mis obligeamment leur erudition à notre service. En tout premier lieu M. P. Bonenfant, Professeur à l'U. L. B., qui nous a guidé dans nos recherches et dépouillé à notre intention les archives de l'assistance publique de la Ville de Bruxelles, dont il a la garde; M. J. Breuer, chef du service des fouilles des Musées Royaux du Cinquantenaire; M. le chanoine Fl. Prims, archiviste de la Ville d'Anvers; M. J. Joosen, archiviste aux archives de Malines; le comte d'Aerschot, l'excellent spécialiste de l'œuvre gravée d'Antoine Van Dyck; M. F. Halet, des Services géologiques du Parc Léopold. Notre reconnaissance englobe également la famille F. Dandoy - V. Romhout, occupant l'immeuble dont nous nous sommes efforcés d'esquisser l'histoire.

dire une tête de pont du castrum élevé en 977 par Charles de France (1).

Le Coperbeek dévalait des hauteurs du Coudenberg vers le Marché aux Herbes, il prenait bientôt le nom de Spiegelbeek, ou ruisseau du Miroir, puis celui de Scoebeek, ou ruisseau aux Souliers. C'est sous cette dénomination qu'il contourna le chevet de l'église Saint-Nicolas, élevée au XI^m siècle. Là se dressaient les boutiques des savetiers et marchands de souliers. Enfin, le ruisseau se jeta dans la Senne, sans doute à hauteur de la Bourse actuelle, sous le vocable de Vaelbeek (2).

Au Nord, le Smaelbeek, ou ruisseau Etroit, encore appelé ruisseau du Marché au Fromage, séparé du Spiegelbeek par les marais et un banc de sable, descendait des hauteurs environnantes.

A l'Est, crouissait un marécage, de Moer, séché et pavé au XI^m ou au XII^m siècle, et où s'établît à cette époque le Nedermeret, le Marché d'en bas.

Telle se présentait la topographie primitive du quartier (3).

La rue au Beurre a été tracée au travers du domaine des SERHUYGHS, dont le steen doit remonter au XII^m siècle. Elle semble avoir été pavée à cette époque : des moellons indigènes, grossièrement équarris et posés directement sur la tourbe, ont été retrouvés en 1913, à 1 m.

(1) F. BONENFANT, *Les Premiers Remparts de Bruxelles*, Ann. Soc. Roy. d'arch. Brux., T. XL (1936), 17.

Ce castellum était un vaste quadrilatère que nous pouvons délimiter approximativement par la rue au Beurre, par la rue du Midi, par une ligne parallèle au côté méridional à la rue des Pierres, par une autre légèrement en retrait du Marché au Charron, à la rue de la Tête d'Or, au côté occidental de la Grand'Place actuelle.

(2) G. DESMAREZ suppose que ces multiples appellations ont été données au cours d'eau par suite de l'arrivée d'un affluent. G. DESMAREZ, *Le Développement Territorial de Bruxelles au Moyen Âge*, 23, n° 19, Bruxelles, Falk (1935). (1^{er} Congrès Intern. de Géo. Hist., III, publié par les soins de F. Bonenfant et F. Quicke).

(3) Pour la topographie primitive de la Grand'Place, voir G. DESMAREZ, *Guide Illustré de Bruxelles*, T. I, 37, Brux., T. C. B., 1928.

40 de profondeur, à l'endroit où la Petite rue au Beurre débouchait dans la rue au Beurre (4).

A la fin du XIII^m siècle, la propriété des Serhuyghs s'étendait approximativement de la maison de la Tête d'Or, Grand'Place, au ruisseau du Marché aux Herbes. Le passage, *ambitus* ou *tusschenweg*, qui isole le Cornet du Renard, était peut-être la limite extrême du bien des Enfants de Sire Hugues. Un autre steen, celui des KOEKELBERG, était séparé de celui des Serhuyghs par un fossé (5).

Les dépendances de la forteresse furent rapidement morcelées. Des maisons s'élevèrent et acquirent rapidement une importante plus-value. G. DESMAREZ signale que « des cens nouveaux ainsi que des rentes avaient été créés de bonne heure à côté du cens foncier initial pour les censitaires possesseurs. Ces cens étaient tombés par parts indivises en des mains si multiples qu'en 1537 une épuration s'imposa. Henri Van der Noot racheta aux créanciers les parts indivises qui leur étaient échues, deux 1/24, deux 1/50, deux 1/60; les transactions relatives à la Branelle et au Sac se font du consentement de la progénie des enfants de Sire Hugues, représentés en tant que *domina fundi* par un fondé de pouvoir » (6).

Les vestiges du Serhuyghskintsteen se dressaient encore au coin de la rue au Beurre, à l'emplacement de la Mai-

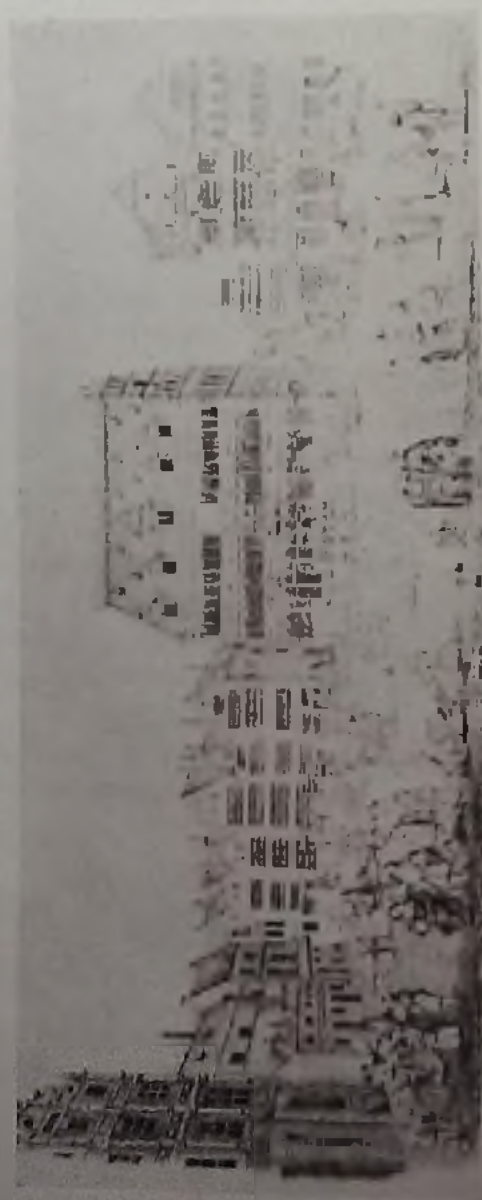
(4) G. DESMAREZ, *op. cit.* 37.

(5) G. DESMAREZ, *Développement territorial*, *op. cit.*, 46 et 47. Un autre steen, dit 't Payhuys, se dressait sans doute à l'angle de la rue des Fripiers et du Marché aux Poulets.

G. DESMAREZ, *Guide*, *op. cit.*, I, 114. Voir aussi CHARLES TERLINDEN, *Bruxelles place de guerre*, Ann. Soc. Roy. d'arch. Brux., T. 38 (1934, 141).

(6) G. DESMAREZ, *Le Développement Territorial*, *op. cit.*, 71, qui réunit à : Archives de la Ville de Bruxelles, Chartes Privées, pour le Renard. Pour la Branelle et pour le Sac, Archives Générales du Royaume, à Bruxelles, Corps et Métiers, n° 606 (acte du 10 juillet 1430). *Wijkboeken*, (Louv.), 7 mai 1687. *Wijk Colemeret*, acte 90.

son des Boulangers ou le Roi d'Espagne, avant le bombardement de 1695. Un tableau datant de 1650 environ nous le montre avec son donjon et ses créneaux (7).



Vue du Brouckhuis (Maison du Roi actuelle) et du marché de Bruxelles au XVII^e siècle. Ce qui restait de l'antique steen des Serhuyghs, au coin de la rue au Beurre et de la Grand'Place avant le bombardement de 1695. Le terrain a été acheté par la corporation des Boulangers qui y éleva la maison : le Roi d'Espagne.

(7) Cette œuvre, malheureusement très abîmée, et dont il reste une gravure, ornait encore une des salles du château de Guesbeck.

Venons-en à la maison sise au numéro 31 de la rue au Beurre, et voyons un document daté du 4 octobre 1708, resté en possession de l'actuel occupant de l'immeuble, M. F. Dandoy-V. Rombouts.

Treize ans s'étaient écoulés depuis le bombardement ordonné par le maréchal de Villeroy. La maison avait été incendiée ainsi que d'autres constructions de la même rue. De l'église Saint-Nicolas, située presque en vis-à-vis, « il ne restait que des pans de murs, les gros piliers, la maçonnerie du chœur et de la chapelle de la Vierge » (8).

L'édifice et les bâtiments proches de la Grand'Place furent relevés immédiatement de leurs ruines : il en fut de même de la maison qui nous occupe. Reconstruite, elle ne porte plus la même enseigne *Groene Schilt* (Ecusson Vert), mais est dénommée de *Peerle* (la Perle).

On y trouve, outre des locaux d'habitation, une cave, une cour, une maison de derrière; elle communique avec la Grand'Place par un passage sous la maison dénommée la *Brouette*, maison appartenant à cette époque à la corporation des graissiers. L'immeuble touche d'un côté à la *Licorne* et, vers l'église Saint-Nicolas, à la *Cigogne* (9). Il est grevé d'une rente de cent et vingt florins par an rachetable au denier vingt-cinq au profit de N. De Roy. Une quittance passée devant le notaire Spillebaut le 5 juillet 1681 indique qu'un cens foncier de huit livres a été payé au profit du lignage des Serhuyghs, « *ten behoere van den geslachte van 't Serhuyghskenssteen* ».

Notons que c'est grâce à la persistance au XVII^e siècle de vieux cens fonciers que G. DESMAREZ était parvenu à délimiter le domaine du côté de la Grand'Place. Il soulignait qu'un examen plus approfondi de chartes pri-

(8) G. DEMAREZ, *Guide*, op cit., II, 75. Voir aussi *Plan de la Ville de Bruxelles, avec l'emplacement des batteries et l'indication des trajectoires lors du bombardement de 1695* (A. V. B. après 1695). *Exacte lysste, van alle de ruinen des princelijcke Stadt Brussel. Plan du Bombardement de Bruxelles par l'Armée du Roy, les 13, 14, 15 Août 1695*. Paris, De Fer. Van Loon fecit (A. V. B.).

(9) Le café situé à cet endroit est encore aujourd'hui à l'enseigne « *La Cigogne* », lettres peintes sur la vitrine. Intéressante survivance d'un nom qui a traversé les siècles.

vous confirmerait et préciserait ces premières indications (10).

Grâce à l'acte de 1708, nous pouvons affirmer que le domaine des Serhuyghs atteignait les deux tiers de l'actuelle rue au Beurre vers la Bourse. Il est évident, mais non prouvé, que la propriété descendait beaucoup plus bas vers la Senne, peut-être même l'atteignait-elle.

D'autre part, le banc de sable qui venait de la rue des Chapeliers suivait l'alignement de l'Hotel de Ville, traversait la Louve, suivait une ligne parallèle et de quelques mètres en retrait des maisons de la rue au Beurre, jadis Sant-suaet, rue au Sable, et voyait son éperon se terminer au bout de l'artère, un peu avant la rue du Midi, l'ancienne rue au Lait (11).

Les dépendances de la forteresse occupaient donc ce banc de sable, la ligne du rempart du castellum, telle que l'a établie P. BONNENFANT, se superpose exactement du côté de la rue au Beurre à la limite Nord du banc de sable. Le rempart élevé sur celui-ci était donc précédé immédiatement de marais qui en assuraient la défense. Des maisons ont été construites sur les anciens fossés asséchés de la muraille, probablement au XII^{me} siècle.

Nous devrions donc retrouver des vestiges de celle-ci derrière les maisons de la rue au Beurre, et les pierres devraient prendre une direction parallèle à cette artère.

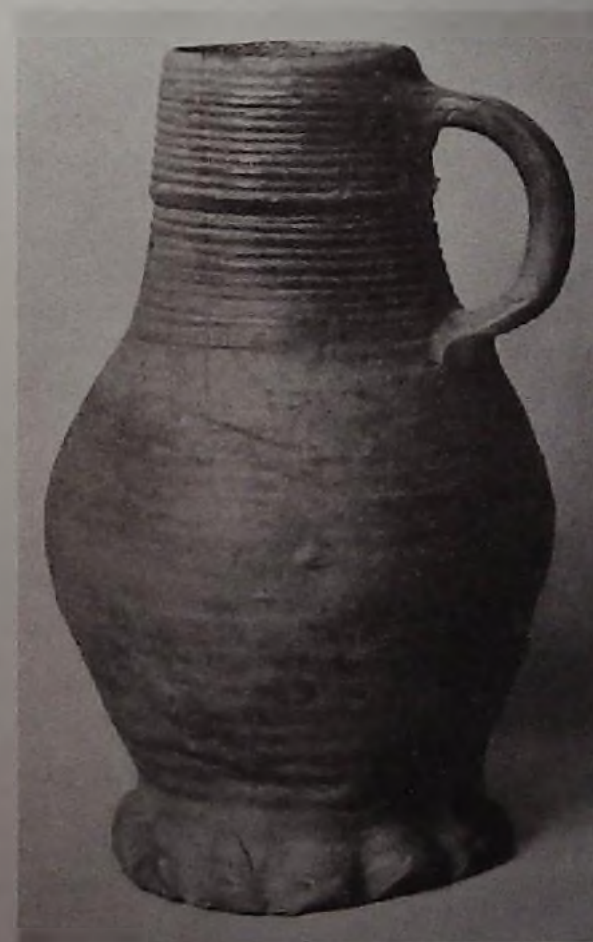
Un examen des caves s'imposait par conséquent : les circonstances ne nous ont pas permis de visiter les sous-sols de toutes les maisons de la rue. Dans une cave de l'immeuble de *Peerle*, nous avons trouvé des blocs de grès lédien maçonnés dans des briques et enrobés dans le mur parallèle à la rue au Beurre, à hauteur du niveau primitif de l'artère. Des investigations plus approfondies seraient susceptibles, pensons-nous, d'apporter des éléments nouveaux qui confirmeraient l'hypothèse dont il est question plus haut.

Autre fait troublant : des travaux d'approfondissement

(10) G. DESMAREZ, *Développement Territorial*, op. cit. 71.

(11) Un croquis de la topographie primitive de la Grand-Place se trouve dans le *Guide*, I, 38.

de la cave de la maison de derrière ont ramené au jour un crâne humain, une entrave de fer, une cruche en grès. Un archéologue aussi averti que M. J. BREUER considère



Pot en grès gris, portant des traces de vernis brun clair (Haut : 235 mm. Plus grand diamètre : 145 mm.) Grès rhénan du XV^e siècle. Trouvé dans la cave de l'arrière bâtiment de l'actuel n° 31, rue au Beurre à Bruxelles. Appartenant à V. Rombouts-Dandoy.

ce récipient comme datant du XV^{me} siècle. Quoique touchée par la pointe d'une pioche, qui l'a malencontreuse-

ment percée d'un trou étoilé, la pièce est fort belle (12).

Elle semble d'origine rhénane (13).

Comment expliquer sa présence en cet endroit ? On en est réduit aux hypothèses.

L'entrave devait emprisonner le poignet d'un captif.

Le crâne, conservé longtemps, a malheureusement disparu.

Une tour, peut-être une porte, s'élevait-elle à cet endroit ? Nous savons que les tours et les portes fortifiées étaient utilisées comme prisons. Il est regrettable qu'à l'époque où ces objets ont été découverts, les services compétents n'aient pas été alertés et n'aient donc pas eu l'occasion de surveiller les travaux de près. Bien conduites, les fouilles auraient pu fournir des indications intéressantes concernant l'histoire de Bruxelles.

L'acte cité parle d'une servitude du ruisseau qui coulait jadis sous la maison, « *ende werls op den servituyt van de beken onder den selven huyse van oudts geloopen hebende* ».

Un ruisseau ? Ne fait-on pas plutôt allusion aux couches souterraines imbibées d'eau ? A moins qu'il ne s'agisse

(12) Tant par son aspect que par sa forme, elle rappelle la cruche qui figure sur le tableau de Thierry Bouts et qui représente *Le Christ chez Simon le Pharisien*, Dirk Bouts, dit Thierry le Vieux (1391- ou 1400-1475). Keizer Frederik Museum, Berlin, San Remo, coll. Thiem, Berlin, Gemäldegalerie.

(13) Ce beau grès à anse a une hauteur de 235 millimètres, son plus grand diamètre atteint 145 millimètres; le pied est formé d'un anneau festonné. Le récipient est d'une belle teinte gris clair et porte des rainures brun jaunâtre (reste du vernis). Le col, enfin, est entouré de nombreux sillons circulaires et saillants de tournassage. « Les grès forment une branche à part dans la grande famille céramique. Leur pâte vitrifiée comme la porcelaine est recouverte d'un vernis provoqué par le sel introduit dans la flamme pendant la cuisson. Cette industrie est spécifiquement allemande et, dès le XV^e siècle, nous la voyons en activité sur les bords du Rhin. Au XVI^e siècle, elle fit la fortune de Cologne, Siegbourg et Raeren; plus tard, celle de Hohn et de Grenau, dans le Westwald. »

Au XVIII^e siècle, on fabriquait des imitations de ce grès dans la région de Chatelet et de Bouffoulx.

(L'Art témoin de l'Histoire, Musée du Cinquantenaire, Bruxelles, N. S. E., 1935).

d'un de ces multiples ruisselets qui devaient se jeter dans le *Scoebeek* ou dans la Senne.

M. F. HALET, des Services Géologiques installés au Parc Léopold, est d'avis qu'il est fait simplement allusion au sous-sol marécageux (14).

Il serait d'autre part matériellement difficile de retrouver et de borner les rives d'un ruisseau éventuel. Quoi qu'il en soit, des travaux répétés n'ont encore pu éviter une humidité persistante et perfide dont souffrent actuellement les habitations de la rue au Beurre. Il en est de même de certaines maisons de ce côté de la Grand'Place.

Un acte de vente intéressant la maison de *Peerle*, daté de 1858, mentionne l'existence d'une citerne et d'un puits communs (15).

Outre la mention du *rens* foncier à payer au lignage des *Serhuysghs* et d'un ruisseau passant jadis sous la maison, l'acte de 1708 parle d'une somme de 1 1/2 *cheyns gulden* à verser au profit des pauvres de la paroisse de la Chapelle (16).

Note extrêmement précieuse, car elle nous a permis de connaître le nom des habitants de l'immeuble, de la fin

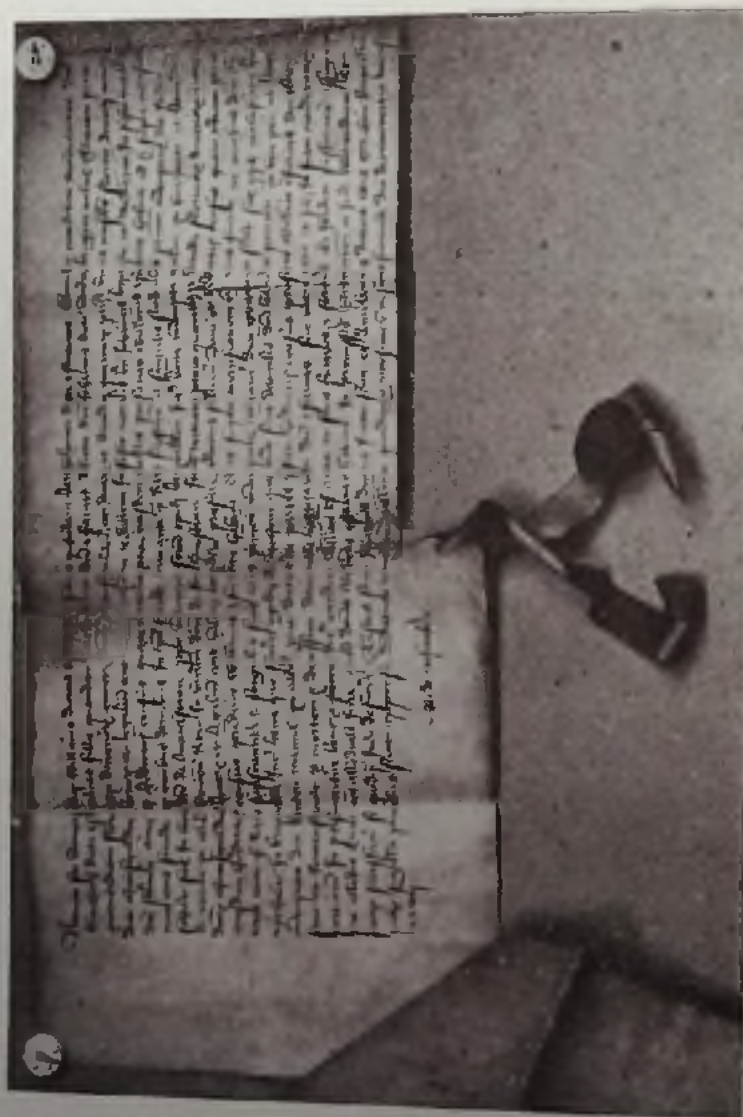
(14) Des sondages effectués il y a quelques années aux environs immédiats de la Grand'Place ont révélé d'ailleurs la présence d'une nappe générale d'eau jaillissante.

(15) Acte du 1^{er} février 1858 du notaire Fr.-Alex.-Ferd. Broustin, à Bruxelles. Archives de la famille F. Dandoy-V. Rombouts. Consulter, aux Archives de la Ville de Bruxelles, le *Relevé et Carte des Fontaines, Sources, Puits et Pompes de Bruxelles*, reproduit partiellement dans G. DESMAREZ, *Le Quartier Isabelle et Terarken*, Bruxelles, Van Oest, 1927.

Une pompe automatique, dont le moteur déploie une force d'un quart de cheval, nous a-t-on assuré, fonctionne régulièrement dans la cave d'un immeuble de la Grand'Place. Grâce à l'action de cette pompe le niveau du puits, d'une profondeur de vingt mètres baisse normalement.

(16) Un reçu de 16 1/2 sous et daté du 22 juin 1718, délivré par Jasse Raes, prêtre, à Chrétien Crox, représente la dernière année, venant à échéance à la Noël 1718, de cette redevance due sur la maison de la rue au Beurre.

du XV^{me} siècle jusqu'à nos jours. En recourant à divers fonds d'archives, il devenait en effet possible de retracer

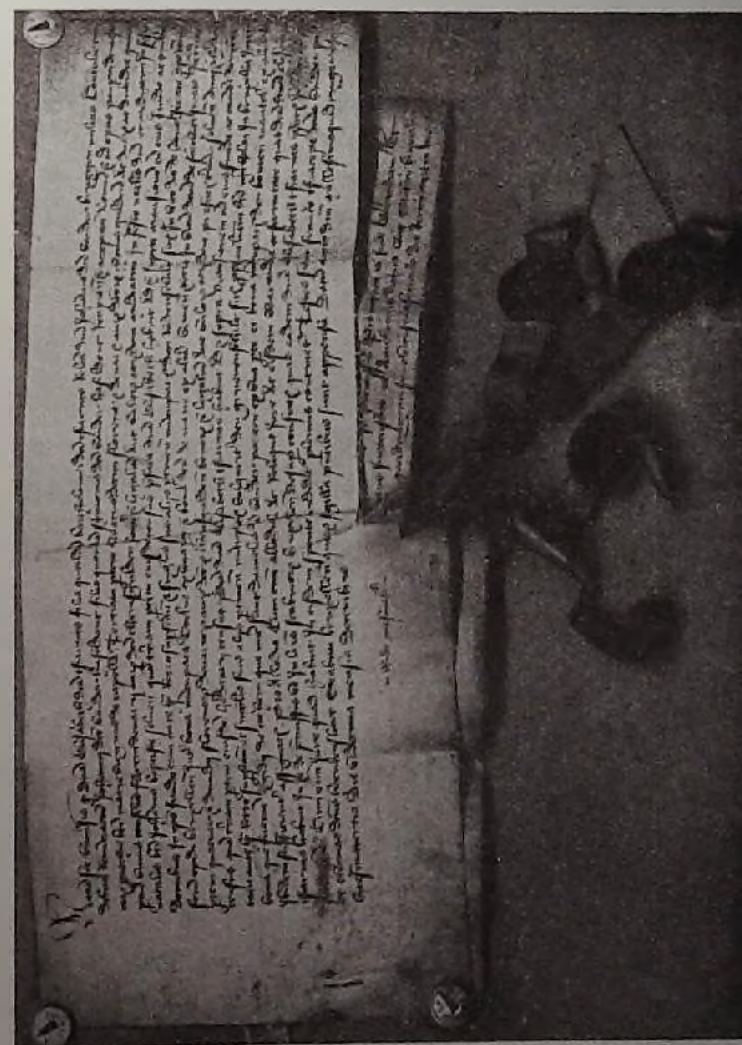


Reproduction d'un acte des échevins de Bruxelles du 23-3-1423.

brèvement l'histoire de la maison, de ses propriétaires et locataires successifs.

Le 13 mars 1423, GUILLAUME TSERARNTS, fils

de feu BARTHELEMY TSERARNTS, transporté à ELI-SABETH TSERARNTS, fille de feu Barthélemy Tserarnts et veuve de Jean Vander Bruggen, chevalier, natam-



Reproduction d'un acte des échevins de Bruxelles du 11-12-1423.

ment le tiers de quatre florins et demi d'or dit cheyns gulden, de cens annuel et perpétuel qu'il avait « ad et supra mansionem cum ejus fundo ac omnibus domibus tam ante quam retro superstantibus et singulis suis aliis pertinentis

nunc occupatam vulgariter ten gruenen scilt sitam prope ecclesiam beati Nycholai in Bruxella inter bona quae fuerunt apud de cothem quae nunc sunt Danielis dicti Van der Poerten ex una parte et bona nunc occupatam den banten mantel ».

La maison provient de l'héritage de MARGUERITE TSERARNTS, « mater terra » (tante), lors du partage du bien fait entre lui et ses frères et sœurs (17). D'après un deuxième acte, ELISABETH TSERARNTS transporte à Jann Van der Haseldone, qui les reçoit au nom des pauvres de la Chapelle, notamment le tiers du cens dont il est question dans l'acte précédent (18).

Tels sont les documents les plus anciens qui nous aient été conservés concernant le n° 31 de la rue au Beurre. En effet, les comptes des pauvres de la Chapelle de l'année 1576, avec annotations postérieures, ne nous ont fourni aucun renseignement concernant l'immeuble qui portait, en 1425, le nom de *Groene Schilt* (19).

Les Tserarnts en étaient donc les propriétaires à la fin du XIV^e siècle.

En 1708, de *Groene Schilt* est dénommé de *Pearle*, mais l'ancien nom est rappelé. Peu après nous ne rencon-

(17) Archives de l'Assistance Publique de Bruxelles. Carton B. 862, tiroir K.K., pièce 197 (23 mars 1423), 1^{er} acte.

Jean Tserarnts fut livré avec d'autres patriciens, amis du duc de Brabant Jean IV, à la vindicte populaire. Il fut exécuté Grand' Place le 7 juin 1421.

(18) Ibidem, acte des Echevins de Bruxelles du 11 décembre 1423, 2^eme acte. Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. P. Bonenfant, archiviste de l'Assistance Publique, à qui va toute notre gratitude.

(19) Ibidem, B. 862 (1396). Afin de situer chronologiquement ces faits dans l'histoire de Bruxelles, rappelons que la pose de la première pierre de l'aile gauche de l'Hôtel de Ville date de 1402; que la duchesse Jeanne de Brabant, veuve de Wenceslas de Luxembourg, meurt à 84 ans, en 1406; que la grande révolte démocratique de 1421 se situe sous le règne de Jean IV, et que Philippe le Bon fait son entrée solennelle à Bruxelles le 7 octobre 1430. C'est son fils, le comte de Charolais, le futur Téméraire, qui posera la première pierre de l'aile droite de l'Hôtel de Ville. Il est âgé, à cette époque, de dix ans.

trans plus que le deuxième vocable, appellation choisie au moment de la reconstruction qui a suivi l'incendie de 1693.

Or, l'érudit P. BONENFANT nous a signalé qu'il existait à Bruxelles, en 1703, une autre maison appelée *den Groenen Schilt* et qui, fait curieux, devait également une redevance aux pauvres de la Chapelle (20).

En 1672, on cite aussi *den Rooden Schilt* (21), qui semble être l'immeuble *Rooden Leeuw* de la rue Haute, habitation citée en 1639-1643 (22).

Peut-être est-ce pour différencier ces édifices de celui de la rue au Beurre que ce dernier a vu son enseigne se modifier (23).

(20) Ibidem, B. 952, comptes de 1705-1708, f° 30 « van hun huys gecomt den Groenen Schildt » (van de kinderen van de weduwe Michael van Arenbergh).

(21) Ibidem, B. 934, comptes de 1652-1655, f° 48 « op sijn huys geheeten « den Rooden Schilt ».

(22) Ibidem, B. 930, comptes de 1639-1643, f° 27 « op sijn huys geheeten « den Rooden Leeuw », op de Heerstrate... ».

(23) Toute indication précise de rue est omise dans les comptes qui nous intéressent; pour la maison qui nous occupe, on dit toujours « près de Saint-Nicolas ».

Ibidem, par exemple B. 918, comptes de 1570-1571, f° 11 « d'erffgenamen wijlen Daniels Van Couwenberghie van den huys een sincte Claes » B. 915, comptes 1550-1551, f° 7 verso « weduwe Daniels Van Couwenberch een sincte Claes ». Peut-être est-ce pour différencier l'immeuble de l'autre *Groene Schilt* dont nous parlions plus haut.

Ibidem, B. 920, comptes 1584-1585, f° 21 « Item van Jan Jacops overwijlen Daniels Van Couwenberghen van den huys gestaen bij sinterclaes kereke hier voormaels geheeten den *gruenen schilt*... ». La première mention *Groenen Schilt*, en dehors de celle de l'acte de 1423, apparaît donc pour la première fois en 1548-1585.

Parfois, la profession est accolée au nom du propriétaire de l'immeuble, comme c'est le cas pour JEAN VAN WASSENHOVEN, indiqué comme orfèvre, *goudsmid*, en 1590-1600. En 1705-1708 seulement, nous relevons des annotations minutieuses, telles que celles-ci : « van jouffrouw Anna Caciopin getrouwt met [blanc] [Guillaume] Van Bever, coopman van peerden jaarlijckx onderhalvan cheynsgulden van haere huys geheeten den *Gruenen Schildt* in de Boterstrate bij sint Nikolaes Kercke veraschenen als voran van drijen jaeren 2. 9 1/2 (2 stuivers 9 1/2 piecken). ».

En 1550, la maison « *den Sinterclaes* » appartient à la veuve de DANIEL VAN COUWENBERCH (24). Il en est de même en 1556-1557. Les héritiers Van Couwenbergh (25) vivant durant l'Inquisition espagnole, assistèrent sans doute, en 1568, à l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes et, plus tard, à l'échec du coup de main du fils du premier; enfin, au régime de la terreur calviniste. La situation politique, économique et sociale bouleverse toutes les couches de la population.

Beaucoup de familles émigrent, d'autres sont ruinées.

Les années 1579-1585 sont sans doute les plus dramatiques de l'histoire de la ville : l'hiver 1584-1585 met le comble à la détresse du peuple bruxellois, affamé par le blocus organisé par Alexandre Farnèse. Qu'advient-il des Van Couwenberch ? Connaissent-ils toutes les misères décrites dans le *Dagboek van Jan de Pottre*, qui vécut à Bruxelles de 1525 à 1601 ?

Toujours est-il qu'au cours de la période 1584-1585, c'est JAN JACOPS qui paie le cens pour l'habitation située près de l'église Saint-Nicolas, *hij Sinterclaes kercke*, et appelée anciennement, *voornael* dit-on dans les comptes, l'*Ecusson Vert, den Groenen Schilt* (26).

L'orfèvre JAN VAN WASSENHOVEN occupe le bâtiment en 1599, sous le règne des Archiducs Albert et Isabelle (27).

En 1655, il est le bien de VICTOR ROBBERTS, époux de Catherine de Poltere, ainsi que de la sœur du premier, Catherine Robberts.

La maison est alors vendue à JACOBUS DE CA

(24) Ibidem, b. 925, f° 7, verso (1550-1551) et f° 8 (1556-1557). Un Nienlas Van Couwenberch est censitaire du quartier de l'Hôpital Saint Corneille. J. CUVÉLIER, *Les Denombrements des Foyers en Brabant, XIV^e-XVI^e siècles. Foyers de Bruxelles en 1526*. C. R. H. Coll. in-4°, Bruxelles, 1912.

(25) B. 918, f° 11 (1570-1571), B. 920, f° 14 (1583-1584).

(26) B. 920, f° 21 (1584-1585).

(27) B. 923, f° 16 (1599-1600).

CHIOPIN et à sa femme, Anne de Piquery (28). Quelques mots concernant cette famille. Jacomo (Jacques) Thomas de Cachiopin est le fils de Juan de Cachiopin, mort en 1628, et de Marguerite de Langhe. Ils habitent la ville d'Anvers, dans la rue Sainte-Anne. Outre Jacques, avocat à Malines, Juan a trois autres enfants (29).

(28) A. G. R. Wijckboeken, 2305, 2^{me} volume, (Bureau des Annotations de Bruxelles, registre intitulé *St-Nicolaeswijk*, 2^{me} partie, *Boterstraat* ou *Santstraat*, 1639 à 1770. Grefles scabineux de Bruxelles, n° 2305, 19.

(29) Jehan, Barista, et Marie. Cette dernière épouse Cornélius van Schuylen, heer van Middelswael.

Obligamment communiqué par l'Archiviste à la Ville d'Anvers, chanoine Floris Primis. Voir Archives de la Ville d'Anvers, minutes du notaire van Breuseghem (7 mai 1633).

Une œuvre d'Antoine Van Dijck, gravée par Lucas Vorsterman, représente Jacques de Cachiopin à mi-corps, ganté, en 1634.

La gravure indique : *Jacobus de Cachiopin amator artis pictoris antverpiæ cum privilegio*. S'agit-il du personnage qui nous intéresse ?

L'amatour P. J. Mariette écrit, au sujet du portrait représentant Cachiopin : « *Curieux de tableaux à Anvers, gravé par L. Vorsterman. J'ai le dessin original d'après lequel a été gravé ce portrait de Cachiopin : il a été fait en 1634, et c'est un chef-d'œuvre.* »

Le comte d'Aerschot a bien voulu nous signaler les sources qui nous ont permis d'étudier l'œuvre gravé d'Antoine Van Dijck et d'y retrouver Jacobus de Cachiopin. FRITZ LUGT, *Jahrbuch der Preussisch-königlichen Kunstsammlungen. Zweihundfünzigster band*, Berlin, 46, 1931. Beiträge zu dem Katalog der Niederländischen Handzeichnungen in Berlin. Reproduction de l'œuvre « *Von diesem schönen Portrait, ohne Zweifel die Originalvorlage zu dem Stich, ist keine Abbildung gegeben; siehe unsere Abb. 11. Der Name des Dargestellten ist Cachiopin nicht Cachopin, trotzdem er auf der Zeichnung und im ersten Zustand.* »

JULES GUIFFREY, *Antoine Van Dyck, sa Vie et son Œuvre*, Paris, Librairie Réunies, 1893, page 426, catalogue de l'œuvre d'Antoine Van Dyck. Portraits, n° 426, Cachiopin (Jacques de), gravé par L. Vorsterman (C. Icon. Chalc. du Louvres); — par Gaywood (tête seule); — par Demarteau, en manière de lavis, 1773 (Sm. 768). Portrait de Lucas Vorsterman, graveur, d'après l'eau-forte originale de Van Dyck, page 115, op. cité.

Abecedario II, 199, de P. J. Mariette, et autres notes inédites de cet amateur sur les arts et les artistes. Annoté par Ph. de Chennevières et A. de Montaignon, Paris, Dumoulin, 1853-1854. Le dessin provenant de la collection de Mariette existe au Cabinet des Estampes, à Berlin (reproduit dans Fritz Lugt, op. cité). Un autre dessin représentant Cachiopin est conservé au Mus. R. des Beaux-Arts à Bruxelles (collection Degrez). Est-il de Van Dyck ou de Vorsterman ? Voir MAURICE DELACRE, *Recherches sur le rôle du dessin dans l'iconographie de Van Dyck*, collection in-4°.

Jacques de Cachiopin se marie à l'église Saint-Nicolas le 13 septembre 1647 (30). Il meurt le 17 septembre 1659 (31), après avoir eu cinq enfants baptisés en la même église (32).

Le 15 février 1676, GUILLAUME VAN BEVEREN, marchand de chevaux, de la paroisse de Sainte-Ma-

2^{me} série, tome II, fasc. 4, Bruxelles, 1932, pp. 20, 60, 61, 95, 96, pl. XXXV et XXXVI pour le filigrane. Voir aussi, du même auteur, ses *Notes complémentaires*, 23, Bruxelles, 1934, où il signale un dessin se trouvant dans une collection de Paris, supérieur à celui de Berlin.

D'après Maurice Delacre, op. cité, p. 60, le dessin que Mariette signale comme « un chef-d'œuvre » est, depuis 1885, au Cabinet des Estampes de Berlin. Il se rapprocherait du Gentileschi du British Museum. Le Cachiopin Degrez est parfaitement semblable, à l'exemplaire de Berlin... mais il y a quelque chose qui ne se compare pas, qui est incomparable, qu'aucun copiste du monde n'a jamais égalé : le naturel parlait de la physionomie, la limpidité du regard, un petit clignement des yeux qui vous communique, comme par un fluide, l'esprit qui est derrière. Ne cherchons pas autre part la fleur du talent et ne nous amusons pas aux détails. Il paraît très vrai semblable d'ailleurs que Van Dyck a abandonné ces détails-là à ses collaborateurs. Un dessin comme ce dernier pourrait-il être du graveur Vorsterman comme exercice de calligraphie, avant d'entamer le cuivre ? On peut poser des questions de ce genre, mais il faut bien se garder d'y répondre.

« Dessin du Cabinet des Estampes de Berlin ». Ce dessin vient de Mariette. C'est un chef-d'œuvre. « *Abecedario* » II, 199 Fr. Lugt, dans une étude qu'il a faite du catalogue de Berlin (*Jahrbuch*, op. cité), a reproduit ce dessin et en a donné, d'après M. Gopel, toute la filiation, de Mariette à Berlin.

Dessin du Musée de Bruxelles (collection Degrez), pl. XXXV, catalogue n° 1191, sépia et encre de Chine, 235 x 171 : « faussement attribué à Van Dyck ». « Dessin ayant servi à la gravure par Vorsterman ». (2). Le filigrane du papier du dessin de Grez est le 8/d de Wibiral (pl. 26, fig. 3).

(30) A. V. B., Table des Mariages de Saint-Nicolas, 1618-1699, et *Inscriptions funéraires de la province d'Anvers*, II (église Saint-Jacques).

(31) A. V. B., Table des Décès de Saint-Gudule, 1633-1712 (A à D).

(32) Ce sont : Catherine (15 juillet 1648), Jacques (2 août 1649), Marie-Anne (8 septembre 1653), Jeanne-Marie (27 juillet 1655), et Jacques-Etienne (22 avril 1658).

A. V. B., Table des Baptêmes de Saint-Nicolas, 1618-1699. Les tables des baptêmes de Saint-Nicolas ne parlent pas de Nicolas, Henri et Antoine, autre fils de Jacques, nés sans doute dans une autre paroisse. Jeanne-Marie épouse Gauthier-Louis Van de Velde, le 28 mars 1674.

rie de la Chapelle, à Bruxelles, et ANNE-MARIE CACHIOPIN, de la paroisse de Saint-Nicolas, à Bruxelles, fille de Jacobo de Cachiopin, contractent mariage en l'église Saint-Jean, à Malines (53). Marie-Anne hérite, par droit d'héritage, de la maison de Peerle, en 1702. Elle doit servir une rente héréditaire d'un capital de 3.000 gulden à sa sœur Jeanne-Marie (54).

Notons qu'un Cachiopin, au prénom de Nicolas, est mêlé de près à l'histoire de Bruxelles sous Maximilien de Bavière. Il déploie, au cours de ce gouvernement, une grande activité politique qui met sa sécurité en danger (55).

Après avoir été la propriété de la famille Cachiopin, la maison passe en 1708 entre les mains de CHRETIEN CROCX, époux de Jeanne Lieux (36). Peut-être ses pro-

(33) Registres paroissiaux : Eglise Saint-Jean, à Malines (obligeamment communiqué par M. H. Joosen, archiviste de la Ville de Malines). Le 24 janvier 1747, à la même église de Saint-Jean, « *begraeven den edelen jonghman Jacobus Cachiopien De La Redo, met den dienst van een kercklijck* ».

(34) Partage des biens de ses parents entre ses frères et sœurs. Acte du notaire Frédéric de Hordt, 7 juin 1702. A. G. R., notariat général, n° 1583 (1638-1702).

(35) C'est à P. Bonenfant que nous devons cette remarque. Nicolas de Cachiopin, fils de Jacques, est un des trois commissaires (avec Marc Duvivier et P. Van den Putte), de la Nation de Notre-Dame, chargés de soutenir le point de vue des Métiers auprès de l'Electeur et du Gouvernement au sein d'une conférence où devaient se discuter les propositions économiques des Corporations. Cachiopin et Usselincx faisaient partie de l'Arrière-Conseil du Métier des Orfèvres. Ayant refusé d'exprimer son opinion sur le vote du gigot, il est menacé d'une amende de trois cents florins, doublée, puis quadruplée le lendemain. Déchu de ses fonctions par le Magistrat, il répondit à l'hussier chargé de lui notifier sa déchéance : « *Que le bourgmestre fasse tout ce qu'il veut, je n'obéirai pas, dites-le franchement* ». Soutenus par les Nations, Cachiopin et Usselincx sont réintégrés dans leurs fonctions. Le 16 mars 1700, devant la résistance des Métiers, le gouvernement, qui a reçu des renforts, veut enlever Cachiopin de chez lui. Il s'échappe à temps de la ville et est amnistié à l'inauguration du duc d'Anjou. Son entrée avec les autres bannis fut triomphale : il est ramené en carrosse, les cloches sonnent, les pétards éclatent, les fusées sument au milieu des vivats.

HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, II, 150 et suivantes.

(36) Archives familiales F. Dandoy-V. Rombouts.

propriétaires ont-ils été amenés à cette détermination par suite de la misère générale du pays au cours des sombres années de la guerre de la succession d'Espagne.

Puis, c'est le régime autrichien.

En 1748, l'immeuble appartient à FRANÇOIS DE NEEF, par droit d'héritage (37), et peu de temps après, à JEAN-BAPTISTE VAN LANGENHOVEN, époux de Marie de Proost (1751) (38).

Les petits-enfants de Marie de Proost, Charles-Joseph et Marie-Henriette DE LIAGRE, cette dernière épouse de Georges Stevens, négociants, héritent de l'habitation à la suite du décès de leur grand mère (9 juillet 1791) (39). C'est l'époque de la première restauration autrichienne, qui avait fait place à l'existence éphémère des Etats Belgiques-Unis (1790).

CHARLES CLYNANS, marchand de toiles, est locataire de l'immeuble portant le numéro 1126 (section 8) dès 1795, année qui vit la mise en application des mesures administratives de la République.

En 1799, ce marchand linge, alors septuagénaire, est recensé comme étant le père de deux enfants, un garçon et une fille. Sa veuve, Jeanne-Marie Goossens, âgée de 53 ans, est signalée erronément comme étant la propriétaire de l'habitation dès 1802. Elle loge un militaire. Les propriétaires vendent la maison à leur locataire, Jeanne Goossens,

(37) Notaire B. Jacobi (9 février 1748).

(38) Notaire Joseph Tollenaers. Archives familiales F. Dandoy-V. Rombouts. Les enfants de François de Neef, décédé, reçoivent chacun de J. B. Van Langenhove et de Marie de Proost, fille de Jean de Proost, la somme de 737 gulden 6 stuivers, représentant la quatrième part de l'héritage de François de Neef. J. B. Van Langenhove hérite de la maison de la rue au Beurre.

Aux environs de cette époque, et si nous ajoutons l'ai au dénombrement des habitants de la ville de Bruxelles, exécuté par François-Joseph-Jean De Pres, officiel de l'ancien, la Grande rue au Beurre (quartier de la rue au Lait, melckstraat, wijck n° 18), comporte 64 habitants, se répartissant comme suit : deux tiers marchands en gros ou employés, vingt enfants ou non adultes, dix-neuf marchands en détail et artisans, six ouvriers, treize domestiques, quatre passagers.

A. V. B. Dénombrement de 1783, n° 2629 (Nos 4 et 5, page 286 de l'inv.). Bruxelles compte, à cette époque, 74.427 habitants.

(39) Arch. F. Dandoy-V. Rombouts. Notaire Nicolas Stuyck. A. G. R., Notariat Général, N° 16.653, vol. 2 (1791).

sus-nommée, née à Sterrebeek en 1762, et veuve de CHARLES CLYNANS.

Cette femme continue le commerce de lingerie de son mari.

L'acte passé le 24 Brumaire an 14 (15 novembre 1805) devant les notaires G. De Kepper, à Anderlecht, et H. Van Luch, à Ganshoren, indique le prix de vente, soit 10.000 francs ou 5.512 florins 10 sols argent courant de Brabant (41).

En application de la résolution du Collège des Bourgmestres et Echevins en date du 24 octobre 1818 revisant le numérotage des maisons, l'immeuble portera dorénavant le numéro 53 (42).

LEONARD-GUILLAUME CLYNANS hérite de l'immeuble pour l'avoir recueilli dans la succession de sa mère, Jeanne-Marie Goossens Clynans, selon l'acte de partage fait avec ses frères et sœurs le 21 septembre 1827 (43).

A la fin du régime hollandais, en 1820, de Peerle est louée par l'orfèvre GERARDUS LEHEU, venant de 's Hertogenbosch et âgé, à cette époque, de soixante ans. Il se fait aider dans son commerce par Clara Speltoire, 35 ans, demoiselle de magasin. En 1855, c'est toujours l'orfèvre Leheu qui occupe l'immeuble. Puis l'horloger JACQUES-JOSEPH MAGNEE qui, né à Diest le 6 août 1818 et arrivé à Bruxelles en 1850 (44), prend l'ha-

(41) Arch. F. Dandoy-V. Rombouts. Voir A. V. B., Recensements (1795-1846), 8^{me} section, N° 1126, rue au Beurre. Inv., p. 291, Nos 1 à 9. A° 1795-1799-1802.

(42) Régence de la Ville de Bruxelles. Etat indicatif des nouveaux et anciens numéros de chacune des huit sections de la ville de Bruxelles, dressé en exécution de la résolution du Collège des Bourgmestres et Echevins, en date du 24 octobre 1818. Bruxelles, M.-E. Van Rumpelbergh, in-8° de 64 pages.

(43) Acte du notaire Sacssain, 1^{er} février 1858. Origine du bien.

(44) A. V. B., Recensements (1795-1846), 8^{me} section, N° 1126, rue au Beurre.

hitation en location par bail verbal : il l'occupait encore en 1855. En 1858, Magnée payait un loyer annuel de 1.200 francs, outre toutes les contributions, sauf le foncier.

C'est à cette époque, plus exactement le 1^{er} février 1858, que L.-G. Clymans, habitant au N° 11 de la rue de Brabant, à Saint-Josse-ten-Noode, vend la maison, portant alors le N° 53, à Jean-Baptiste DANDROY, boulanger au N° 19 de la rue Marché aux Herbes, au Marché aux Trippes, moyennant un prix de 21.000 francs (45).

La boulangerie Dandroy, fondée en 1824, occupe deux garçons et une servante (1855) (46). La firme prospère, puisque, en 1846, elle emploie trois garçons boulangers et un mitron (47). En 1856, le personnel comprend à nouveau deux ouvriers, auxquels, il est vrai, il faut ajouter Philippe Dandroy, âgé à cette époque de quinze ans, et trois servantes (48).

Au moment de son transfert rue au Beurre, effectué le 28 septembre 1859, la maison de commerce Dandroy est donc relativement importante.

Depuis cette date jusqu'à ce jour, l'immeuble et le commerce de boulangerie sont restés la propriété de la famille.

Nous relèguerons en note la filiation des membres de celle-ci (49).

(45) Archives F. Dandroy-V. Rombouts.

(46) A. V. B., Recensements de 1835, 8^{me} section, p. 59, n° 1229.

(47) Ibidem, 1846, 8^{me} section, L. 8, p. 24.

(48) Ibidem, 1856, 8^{me} section, F° 558.

(49) Jean-Baptiste Dandroy est né à Uccle, le 23 mai 1801. Il épouse Marie-Anne Van Moer, née à Capelle-au-Bois, en 1799. De ce mariage, sont nés six enfants, tous à Bruxelles : Marie-Anne (15 août 1829); Eulalie-Monique (12 février 1832, épouse Labarre); Catherine-Justine (14 novembre 1831, épouse Renard); Charles-Louis (14 novembre 1839); Philippe (31 mai 1841, épouse Vandeveldt); Marie-Louise (27 février 1843, épouse Mathieu). Marie-Anne Van Moer meurt rue au Beurre, 53, le 29 août 1862;

Le 29 juin 1907, la marque de commerce adoptée par Jean Dandoy et Félix Lambion, associés, exploitant un commerce de biscuits qu'ils fabriquent, est un moulin à vent ainsi que les lettres D. D. entrelacées. Elles s'appliquent à plat, en creux ou en relief (50).

La façade actuelle de la maison a été habilement restaurée par l'architecte Adhemar Lener. Le plan, dressé au mois de mars 1921, a été accepté par la Ville de Bruxelles le 24 septembre 1921.

Le passage vers la Grand'Place, cité depuis plusieurs siècles, existe toujours. Il serpente derrière les bâtiments de la rue au Beurre, dont certains profils imprévus nous transportent en plein Moyen Âge.

Au bout de la ruelle, dans le lointain proche et vaporeux, le chatoiement de la Grand'Place...

Telle est, brièvement évoquée, l'histoire de la maison de Pearle, témoin des jours de joie et de misère de notre bonne vieille cité.

Espérons que le propriétaire actuel de la maison se résoudra un jour à fixer sur la façade les deux enseignes qu'ont connues nos lointains ancêtres :

L'ECUSSON VERT et LA PERLE.

Marcel VANHAMME.

J.-B. Dandoy, en 1881, meurt rue des Moinesux, 25, chez Marie-Anne Dandoy, sa fille aînée, célibataire épicière.

La boulangerie est cédée à Charles-Louis Dandoy pour 12.000 francs (1^{er} janvier 1870); l'épicerie de la rue des Moinesux, 25, est cédée à Marie-Anne Dandoy à la même date. Charles-Louis est décédé le 16 décembre 1870, à 31 ans. Philippe-François épouse sa belle-sœur, Marie-Nathalie Vandeveldt, née en 1845, et qui décède le 4 février 1901. Il meurt le 3 janvier 1890, à 49 ans.

Jean Dandoy reprend le commerce le 3 août 1898.

(50) Marque de fabrique et de commerce. Procès-verbal du dépôt, Enregistrement, Bruxelles, 5 juillet 1907, volume 517, folio 22, case 4, N° 12.181. Cette marque est apposée sur la façade, dans un écu.

On a volé le Meiboom !

ALBERT MARINUS

1^{er} acte

Où on a volé le Meiboom ! Il arrive que l'on vole des choses de plus de valeur, mais rarement de plus originales. Et jamais le rapt d'un malheureux petit arbre n'a soulevé tant d'effervescence. On a volé la Joconde, on a volé les Juges intègres de Van Eyck, cela a fourni de la copie aux journaux, ému le monde des artistes, mais n'a troublé le sommeil de personne, ni au quartier Saint-Laurent, ni à celui des Marolles, ni au Coin du Diable. Le vol du Meiboom, lui, a remué tous ces quartiers populaires, autant que l'affaire de Dantzig et de son corridor.

L'événement s'est produit en août 1939 et dans les « cavités » d'alentour, on n'a pas encore cessé d'en parler. Convenons qu'il y a bien de quoi : Qu'est le couloir de Dantzig, vieux de vingt ans à peine, qu'est la ligne Siegfried achevée en grande hâte, et en vain, qu'est la bombe atomique à côté du Meiboom, vieux de 631 ans ! C'est donc une très vieille histoire que la sienne. Mais n'est-ce pas cette ancienneté qui en fait l'intérêt et lui donne son importance ?

Cette histoire, la voici : en l'an 1308 les Bruxellois flanquèrent une bonne raclée aux Louvanistes dans le quartier de la rue Pachéco. Ils échangèrent non seulement des coups mais encore de bonnes et franches insultes. « Kiekfretters » dirent les Louvanistes aux Bruxellois. « Peetermannen » répondirent les seconds et, les têtes, telles celles

de héliers, heurtèrent les côtes et les tripes. Ce fut un beau massacre.

Quelle était la cause de cette bataille ? Mystère ! En général ceux qui se battent savent-ils pourquoi ? Il est déjà si difficile de le savoir, pour un contemporain des faits, à plus forte raison quand ils se sont passés voici plus de six siècles ! Dix-huit générations à peu près ! si bien qu'on ne sait plus au juste s'il s'agit d'une histoire ou d'une légende. Toujours est-il que c'est à partir de ce moment que les ducs de Brabant retirèrent à Louvain son titre de capitale du duché et firent de Bruxelles le centre de leur activité : c'était donc une affaire d'importance.

Depuis lors, entre Louvain et Bruxelles, entre les Peetermannen et les Kiekfretters, règne un obscur sentiment d'hostilité.

A la même époque, le duc Jean 1^{er}, octroya aux Bruxellois un privilège, en vertu duquel, chaque année, la veille de la Saint-Laurent, ils auraient désormais le droit de prendre un arbre dans la forêt de Soignes et de le planter au carrefour de la rue des Sables et de la rue du Marnis. L'arbre devait être planté à 4 h. ½, faute de quoi le privilège irait aux Louvanistes.

Où est la charte consacrant ce privilège ? On l'ignore. Mais ne doutez surtout pas de son authenticité. Vous passeriez un mauvais quart d'heure.

Il y a quelques années, l'administration des domaines ayant refusé l'autorisation d'abattre un arbre dans la forêt, la société du quartier Saint-Laurent, qui prétend exister depuis 1711 se constitua partie civile. Il y eut procès. Mais la Société ne put apporter la charte en question. Elle accusa les Louvanistes de l'avoir dérobée (évidemment). Mais faute de preuves, elle perdit son procès et depuis, c'est dans une propriété particulière, à Dieghem, que, chaque année, l'arbre est abattu. Il est amené au parvis de l'Eglise Sainte-Marie, non plus, comme jadis, sur un chariot tiré par de nombreux chevaux mais (grâce au progrès !) en camion automobile. Là, en cortège, les gens du quartier viennent en prendre possession. Celui qui n'a pas vu ce cortège ne



Le cortège du Meiboom à Bruxelles il y a une cinquantaine d'années. L'arbre était encore transporté sur une charrette.

peut avoir aucune idée de ce qu'est une liesse populaire. Comme modèle de débraillé, c'est tout à fait réussi. Mais c'est si spontané, si primesautier, si naturel, si plein de saveur, de pittoresque et de gaieté ! Vous qui voulez connaître la psychologie du peuple, étudiez la façon dont il s'amuse ; allez l'an prochain assister à la plantation du Meiboom. N'y allez pas avec des idées dédaigneuses, des idées à priori, mais avec l'intention sincère de vous baigner dans l'atmosphère générale, de vous bien mettre dans l'état d'âme particulier à ce quartier.

De quoi se compose le cortège ? De très peu de chose au fond. La foule, comme les enfants, n'est pas exigeante quant à la valeur même de ses jouets. Des hérauts ouvrent la marche, suivis d'une « vlekke muziek ». Des landaux conduisent le roi et la reine du quartier, qui doivent, en



Le cortège rue de Schaetbeek. Liesse populaire.

vertu de la tradition, être témoins de la plantation et se porter garants que celle-ci était bien effectuée à 4 h. 1/2, afin de confondre éventuellement les Louvanistes s'ils réclamaient. Car il est entendu que si les Bruxellois n'ont pas planté leur arbre à 4 h. 1/2, c'est à Louvain que retourner le privilège. Songez à toutes les conséquences qui pourraient en résulter. Louvain pourrait alors exiger de redevenir le chef-lieu du Brabant, et même exiger que le Roi, le vrai, pas celui du quartier Saint-Laurent, retourne y prendre domicile.

La soumission à l'usage est si grande, que, pendant la grande guerre de 1914, qui nous paraît déjà une bien petite guerre à côté de celle que nous avons subie depuis, alors que les cortèges étaient interdits par l'occupant, les gens du quartier allaient arracher un arbuste sur les ruines de l'ancienne caserne des grenadiers et à 4 h. 1/2 précises, simulaient la plantation de cette baguette, au carrefour habituel. Derrière les landaux royaux viennent les géants du quartier, Janneke et Mieke, puis la roue de la Fortune. La roue de la Fortune est aussi un privilège de ce quartier, mais c'est là, une toute autre histoire. Ce qui, à notre avis, constitue le principal intérêt de ce cortège, c'est la foule. Tous les habitants, hommes, femmes, enfants, jeunes et

vieux, les gros comme les maigres, et je vous assure qu'il y a plus de gros que de maigres, je vous assure que les plus gros et surtout les grosses ne sont pas les moins alertes, tous dansent, sautent, chantent devant, derrière et autour du cortège.

Tous se tiennent par les mains ou par le bras, par la taille ou par le cou, forment des farandoles qui se déroulent, se croisent, se heurtent, se brisent.

La police est faite par des gardes-champêtres ersatz montés sur des chevaux de carton.

Aussi, arrivés au parvis de l'Eglise Sainte-Marie, là où l'arbre attend, tout le monde a-t-il fort soif et le cortège se disperse dans les « staminets ». C'est là que en l'an de grâce 1939, le 9 du mois d'août, le drame le plus incroyable, le plus inattendu, le plus épouvantable, s'est produit.

Tandis que tous les combattants reprenaient haleine dans les « caberdauches » environnantes, les Louvanistes, arrivés en camion automobile, transbordèrent l'arbre d'un camion à l'autre et partirent en grande vitesse pour Louvain. Quand les Bruxellois, reposés et désaltérés, revinrent pour conduire leur arbre, leur camion était vide, l'arbre avait disparu. Catastrophe, accès de rage, flot d'imprécations, avalanche de menaces, réveil de toutes les vieilles jalousies. Quelle leçon ! Combattants, ne quittez jamais vos postes de combat, même si vous avez soif ! Que faire en l'occurrence ? Pour être des « mangeurs de poulet » et de « plattekees », les Bruxellois n'en sont pas moins hommes de sang-froid et gens de bon sens. Le comité des fêtes du quartier Saint-Laurent, subitement mué en état-major, prit aussitôt ses dispositions de combat. Il tint le raisonnement suivant : seuls les Louvanistes peuvent être les auteurs de cette déclaration de guerre, de cette offensive brusquée, de cette « blitz-krieg », sans ultimatum préalable. Leur but ne pouvait être que d'empêcher la plantation de l'arbre à l'heure fatidique.

Donc, coûte que coûte, il fallait parer aux événements et déjouer cette tactique. Aussi, sans tergiverser, le cortège se remit-il en marche et, se souvenant de leur héroïsme

clandestin de l'époque troublée 1914-1918, il se rendit sur les ruines de la caserne des grenadiers, précieusement conservées depuis vingt-cinq ans. On y enleva un arbuste et on alla avec le cérémonial accoutumé, mais avec infiniment plus d'enthousiasme que jamais, le planter au carrefour de la rue des Sables et de la rue du Marais. L'honneur était sauf et le sort conjuré : les Louvanistes étaient vaincus malgré la perfidie de leur attaque. Jamais il n'y eut tant de monde, tant d'effervescence dans le quartier. En effet, du bas de la ville, tous les vrais et francs « Brusselers » s'étaient amenés à la rescousse, tandis que les motolles, rapidement mobilisées, descendaient de la rue Haute, de ses ruelles et de ses impasses.

Voilà comment le Meiboom fut volé. Mais, direz-vous, la suite de cette histoire ? Elle ne tourna pas à l'avantage des Louvanistes. Quand l'armée des « Peetermannen » entra triomphante avec son butin, son glorieux trophée, enlevé sans avoir perdu un seul homme, elle s'attendait à être reçue par une ville en délire. La plantation de l'arbre devant l'hôtel de ville, fut interdite. L'arbre fut traîné jusqu'à la Place de la Station et planté devant la gare, mais une fois de plus, la police intervint et le fit enlever. Entretemps, les « kiekerefters » n'étaient pas restés inactifs. La police de Bruxelles avait reçu une plainte pour vol. L'arbre fut saisi, et, en fin de compte, honteusement déposé dans les locaux de la voirie. Toutes les démarches que firent les Louvanistes auprès de leurs édiles furent vaines. En désespoir de cause, eux aussi, enlevèrent quelque part un arbrisseau, qu'ils plantèrent devant la station. Peut-être sans la super-grande guerre aurions-nous assisté l'année suivante à une plantation simultanée et pacifique dans les deux villes.

2^e Acte

L'article ci-dessus, écrit en 1939, sous le coup de l'émotion, et corrigé au moment où nous préparions le dernier

l'ascicule de la revue, avant l'envahissement du pays, nécessaire maintenant des commentaires et une suite.

Nous voudrions savoir si, pendant les années 1910 à 1914 inclusivement les Bruxellois ont planté un Meiboom clandestin, comme ils le firent de 1914 à 1918 ? La question est capitale étant donnée la tournure que prennent les événements.

Les Louvanistes en effet ne se déclarent pas battus et, en 1915 ils ont planté un arbre à Louvain, avec le concours de l'Administration communale. On peut donc s'attendre dans l'avenir à de graves événements. Aussi avons-nous pris nos dispositions d'informateur circonspect. Et en l'occurrence nous procédâmes à la manière du néo-folkloriste, étudiant un fait vivant et non un fait mort. Nous ne sommes pas allé fouiller dans des bouquins, nous avons procédé à des interviews, à des enquêtes.

Nous sommes entré en relation avec les Louvanistes qui, en 1939, préparèrent l'enlèvement de l'arbre et nous pouvons à ce sujet donner les précisions suivantes.

Pendant six ans ils vinrent régulièrement à Bruxelles observer la façon dont se déroulait la cérémonie, afin de voir quel était le moment le plus opportun à l'enlèvement et étudier comment, ce moment choisi, il fallait procéder. Il y eut donc des préméditations soignées.

Enlever l'arbre, à Dieghem même, à l'endroit où il était abattu, ou pendant son transport de Dieghem, n'eût pas été difficile, mais les Bruxellois auraient pu arguer : « Qui vous dit que c'était cet arbre là ? Vous vous êtes trompés, vous n'avez pas pris le meiboom ». Il fallait donc que la réception de l'arbre par le comité organisateur ait déjà eu lieu. L'arbre devait, somme toute, avoir été consacré.

Les auteurs du rapt estimèrent que la circonstance la plus favorable se produisait aussitôt que le cortège, venu de la ville, avait atteint le parvis Sainte-Marie et rencontré l'arbre. L'enthousiasme soulevé par cette rencontre passé, les assistants, fatigués aussi d'avoir dansé et chanté depuis le quartier Saint-Laurent jusque là, sont assoiffés. Ils ont

besoin de se remettre, de se reposer et de se rafraîchir. Ils se dispersent donc dans les cabarets des environs. Mais il y a tout de même encore des spectateurs.

Il n'y aurait eu aucune difficulté à s'emparer du camion et à partir brusquement avec lui et son contenu. Cette situation n'était pas sans danger. Il y aurait eu vol de camion et les conséquences auraient pu être graves, bien que des dispositions auraient pu être prises afin de montrer tout de suite au propriétaire que son bien lui serait restitué et qu'il serait dédommagé. La tête montée par les Bruxellois, se serait-elle rendue à ces bonnes intentions ? Il y avait lieu d'en douter. Aussi s'arrêta-t-on à une autre solution : avoir un autre camion dissimulé à proximité ; l'amener à côté du convoyeur de l'arbre ; transborder l'arbre d'un camion sur l'autre. Ensemble d'opérations compliquées et qu'il était nécessaire d'exécuter rapidement si on voulait réussir. Les Louvanistes avaient remarqué que l'arbre était attaché avec des cordes. Il fallait pouvoir les couper vite. Avoir des hommes prêts à transporter l'arbre aussitôt détaché. Ce scénario avait été minutieusement préparé.

Mais il fallait encore détourner l'attention du public et l'écartier de l'arbre et des camions.

Voici ce que les Louvanistes, à l'ingéniosité desquels il faut rendre hommage, avaient combiné. Dès que les opérations devaient commencer, dans un coin de la place, éloigné, deux d'entre leurs complices devaient simuler une dispute et une bagarre. « Rends moi mes 100 francs non de D... » criait l'un des hommes à l'autre. « Tu ne les auras pas... » et ainsi de suite. Bref, une dispute à un diapason élevé, des gros mots, des grands gestes et, enfin, une empoignade. Les badauds ne pouvaient manquer d'accourir à un spectacle aussi émouvant. C'est ce qui se produisit. La foule se précipita, le conducteur du camion lui-même. On fit cercle autour des combattants. Nul ne pensait plus au Meiboom. Aussi son transfert d'un véhicule sur l'autre s'effectua-t-il sans aucune difficulté ni résistance. Et, quand le camion se mit en marche, les Bruxellois eurent la douleur

de constater que leur arbre sacré, ou leur sacré arbre, venait de leur être enlevé par les Louvanistes. Cris, hurlements, imprécations, menaces, tout cela en vain. L'arbre avait disparu à toute vitesse par la chaussée de Haccht.

Les Louvanistes avaient envisagé la possibilité d'être arrêtés en route. Les gendarmeries auraient pu être alertées avant leur passage. En effet le poste de Cortenberg avait été avisé et les pandores avaient préparé un barrage, tandis que les estafettes sillonnaient la chaussée. Aussi, c'est par Haccht et la route de Malines à Louvain que le camion atteignit cette ville. Mais là aussi, police et gendarmerie veillaient. La plupart des complices purent s'échapper à temps, mais deux ou trois d'entre eux furent appréhendés, menés au poste où ils firent quarante-huit heures de cachot.

Voilà comment se déroulèrent les événements.

Voyons maintenant les suites.

5^e Acte

Louvain prétend avoir dépossédé Bruxelles et, rappelons-le, l'Administration Communale non seulement autorise la plantation d'un arbre, mais subsidie les réjouissances auxquelles on cherche à donner beaucoup d'éclat.

Louvain dit : le « *pro justicia* » lancé en 1939 par Bruxelles constitue une preuve indiscutable de l'enlèvement de l'arbre et le droit acquis par Louvain de se substituer à Bruxelles.

Louvain dit encore : le fait invoqué par les Bruxellois d'avoir planté un arbuste faute de l'arbre ne peut être admis. Un arbuste n'est pas un arbre. L'arbre enlevé est bien celui qui devait être planté. Il avait été reçu et accepté par les autorités. Si l'argument bruxellois devait être reconnu recevable, on pourrait dire que jamais il ne serait possible de leur enlever leur privilège. Il leur suffirait toujours de tenir en réserve un arbuste quelconque ou une bouture d'arbre et de dire : « Nous l'avons planté quand même. »

Les événements présentent à nos yeux un intérêt palpitant pour de nombreuses raisons.

Les Louvanistes essayent de reconstituer l'histoire du Meiboom afin de trouver des justifications à leur thèse. Ils ont vu le problème retenir d'ailleurs l'attention de l'Administration de leur ville quand ils ont fait part de leur projet d'organiser dorénavant la plantation de l'arbre.

L'Administration s'est posé la question : quelle est la position juridique du problème ? Si Bruxelles avait à faire valoir un droit quelconque, nous renoncerions à patronner la réjouissance. Nous devrions même l'interdire.

Les édiles de la cité universitaire estimèrent qu'il n'y avait en l'occurrence aucun fondement juridique ; il s'agit d'une simple tradition bruxelloise, autour de laquelle on échafauda ensuite tout un système d'explications pseudo-historiques.

Rien ne prouve que la cérémonie du Meiboom date de 1511 ou de 1508. A cette époque l'histoire n'a enregistré aucun événement mettant aux prises Bruxellois et Louvanistes. Du privilège octroyé par le Duc d'abattre un arbre dans la forêt pour le planter au quartier Saint-Laurent on ne trouve nulle trace. D'autre part, la Société organisatrice actuelle : *Dennées attractions*, est de constitution assez récente. Elle n'apporte pas de preuve qu'elle aurait repris la mission attribuée jadis à la Confrérie de Saint-Laurent aujourd'hui inexistante. Bref, l'autorité louvaniste estime que rien n'empêche ses habitants de planter un arbre s'ils en ont envie ; rien ne lui interdit de les patronner et de les subsidier ; rien ne les empêche, si le cœur leur en dit, de prétendre qu'ils ont repris aux Bruxellois le privilège.

Louvain aura donc aussi son Meiboom. Reste à savoir comment les Bruxellois vont prendre la chose. On peut s'attendre à des manifestations ; peut-être à des violences. Connaissant la mentalité des gens du quartier Saint-Laurent, nous rappelant leur colère, leur rage en 1939, lorsque le mauvais tour leur fut joué, à n'en pas douter, ils chercheront à opposer leur droit à ceux de Louvain et même à leur ravir leur arbre. Des Louvanistes s'y attendent d'ailleurs et se préparent à faire bonne garde.

Contestera-t-on encore l'aspect vivant des phénomènes folkloriques ? Esprit de ville, esprit de quartier, ne sont-

ce pas des phénomènes vivants ? Fidélité à la tradition purement orale, sans preuves écrites, sans documents historiques, au point de provoquer un état de trouble. Souci de l'administration d'une grande ville de poser la question juridiquement. Mise en branle de l'appareil judiciaire, tout cela, ce n'est pas de la vie ? Quel rapport cela a-t-il avec l'histoire ? Faut-il être historien pour suivre ces événements ? Ou observateur de l'actualité, préoccupé de l'analyse psycho-sociologique ? N'oublions pas que le triomphe des Louvanistes implique pour cette ville le droit de redevenir chef-lieu du Brabant. L'obligation pour le duc de Brabant d'en faire sa résidence !

Aussi comprend-on que de part et d'autre on s'efforce de rétablir la vérité historique. Il y a deux façons de la concevoir. Essayer de retrouver dans le passé le fait qui a donné naissance à la manifestation, les justifications des points de vue en présence. C'est à dire donner un fondement historique à la tradition. Nous croyons que l'on s'y efforcerait en vain. Il s'agit d'une tradition apparue fortuitement, on ne sait plus ni où ni quand. Peut-être y eut-il jadis un incident sans importance, une bagarre mettant aux prises quelques habitants de Louvain et quelques habitants de Bruxelles. Puis on échafauda tout un récit épique, légendaire : pour expliquer, justifier le fait, on le reporta vers un lointain passé; on imagina l'existence d'un privilège, d'une charte. Bref on s'efforça de donner à l'incident fortuit, toutes les apparences d'une réalité enregistrée par l'histoire, par la justice. Bref, une manifestation purement folklorique.

En présence de ce rebondissement de l'affaire, un professeur d'histoire de l'Université de Louvain a conseillé à un de ses étudiants de choisir ce sujet comme thèse pour l'obtention de son doctorat. Quelles seront ses conclusions ? Nous les ignorons, mais nous sommes dès à présent certain d'une chose, c'est qu'il culbutera tous les arguments des Bruxellois et en même temps ceux des Louvanistes, car des lors que signifie encore l'enlèvement de l'arbre ? La conquête du privilège ?

Il y a une deuxième façon de faire l'histoire du Meiboom et c'est à celle-là qu'aboutira l'étudiant chargé de

répondre la question. Ce sera faire l'histoire de la manifestation elle-même, établir depuis quand elle s'est produite à Bruxelles, quel était alors son caractère, qui l'organisait, montrer comment les conceptions à son égard ont varié, à quel moment la légende la fit remonter au XIV^e siècle, à quel autre s'introduisit l'idée de l'existence d'une charte, etc.

Bref, on renoncera à trouver une origine et une explication historique au phénomène, on fera l'histoire d'une manifestation folklorique.

Et à nos yeux, ce sera très bien ainsi. Cela donnera aux thèses que nous avons toujours soutenues un relief éclatant. Le folklore n'est pas l'histoire. Le folklore est une science de faits vivants; ils appartiennent au complexe social d'un pays, d'un milieu particulier et y remplissent une fonction sociale. Ces faits ont tâche de les consolider par une armature en apparence historique. C'est un aspect secondaire du phénomène. De ce phénomène on peut, comme de tout d'ailleurs, faire l'histoire, mais l'essentiel c'est son rôle dans la vie sociale. N'est-il pas ici manifeste ? Des autorités n'ont-elles pas eu à s'enquérir, à intervenir; les appareils administratif et judiciaire n'entrèrent-ils pas en action ? Et leur intervention n'est-elle pas rendue nécessaire à cause des états psychologiques des milieux sociaux intéressés, suscités par le fait folklorique ?

4^e Acte

Le 9 août 1945 Louvain a procédé en grande pompe à la plantation du Meiboom, face à l'hôtel de ville. Le 12 a eu lieu un grand cortège pour commémorer cet événement.

La cérémonie s'est répétée en 1946 et un cortège très important a eu lieu également. Depuis cette date, il a été encore procédé, pensons-nous, à la plantation de l'arbre sur une place de Louvain, mais une place discrètement retirée où la cérémonie se fait sans grand apparat.

En 1949 toutefois, la plantation s'est faite de nouveau, et avec un certain cérémonial, devant l'Hôtel de Ville.

L'Histoire s'arrête ici. Attendons la suite des événements. Sans doute nos successeurs auront ils un jour à écrire un acte V.

Albert MARINUS.

Le Serment de St Sébastien à Saintes

GEORGES-PATRICK SPEECKAERT

La plus ancienne société d'agrément de Saintes est une association d'archers placée sous le patronage de St Sébastien.

Elle fut fondée le 30 juillet 1576, par autorisation de Philippe, comte de Lalaing, grand bailli du Hainaut, sur sollicitation d'Antoine de Marbaix, chevalier, seigneur de Saintes et de Wisbecq.

LETTRES PATENTES DE 1576.

Voici le texte des lettres patentes qui lui furent octroyées et dont le parchemin original est encore conservé par la gilde. (1)

« Philippe, comte de Lalaing, doyen des pairs du Haynnau, sire du pays d'Escornuix, baron de Woevrin, lieutenant-gouverneur capitaine général et grand bailli du pays et comté de Haynnau, à tous ceulx que ces présentes lettres voiron et oiron, salut. De la part de Messire Antoine de Marbaix, chevalier, seigneur de Saintes, Pond-à-Wisbecq et Morbecq, etc. Nous a esté présenté certaine requeste contenant en effect, comme sa dite seigneurie de

(1) — Le parchemin fut retrouvé dans les papiers de la famille de Poederlé. Il est actuellement gardé avec soin par le secrétaire de la gilde, Monsieur Roger Dubuquoit, qui lors de l'exode général en France, en mai 1940, l'emporta avec ses papiers les plus précieux. Ajoutons qu'il en existe une copie aux Registres des dépêches et octrois du grand bailli d'Hainaut, N° 150, fo. 132 V, 134, aux Archives de l'Etat, à Mons.

Sainctes et Pond seroit assez peuplée, principalement de jeunes gens, honnestes et de bone conduite, et adin qu'iceulx ayant occasion d'eulx exercer et prendre honneste récréation aux jours des festes, après le service divin, et non s'adonner à hueries, joiez indeuz, oisiveté ou aultres dissolutions dont ne se peult ensuyvir aucun bien, désirait faire instituer et mettre sus, au dit lieu de Sainctes et Pond, une confrairie d'archiers de l'arcq à main de gens paisibles et bone renommée et idoignes jusques au nombre de soixante pour maintenir et exercer le dit jeu de l'arcq à main; maisne le voudrait faire sans avoir obtenu de nous, comme souverain officier de ce pays, lettres d'octroy, congé, licence et privilège, tel que Sa Majesté et nos prédécesseurs en office ont donné en plusieurs lieux en ce pays et comté de Haynnau, meisme au feu seigneur de Boussu, pour ledit Boussu et au Prince d'Espinoy, en sa baronnie d'Anthoing, et en faire despescher nos dites lettres d'octroy et congé en bonne et suffisante forme. Sçavoir faisons que, les choses ausdites considérées, et heu sur ce l'avis des gens du conseil du Roy, à Mons et aultres, de ce qu'estoit apparu à suffisance tant par ledite requeste, comme de l'octroy cy devant laict ausdits seigneur de Boussu, prince d'Espinoy, pour sa baronnie dudit Anthoing et aultres, avec la supplication et consentement des curés et grand nombre des manans dudit Sainctes, Nous, comte de Lalaing, pour au nom du Roy, comme son grand bailli de Haynnau et souverain officier de ce pays, avons octroyé, consenty et accordé, et par ces présentes, octroyons, consentons et accordons, de grâce espéciale, au dit requérant qu'il puist et pourra ériger, mettre sus et instituer, en sa dite terre et seigneurie de Sainctes, une confrairie de archier de l'arcq à main, à l'honneur de Dieu et de Saint-Sébastien, et en icelle recevoir jusques au nombre de soixante personnes, avecq ce ung constable, doyen, disenier, quatre proviseurs ou jurez, ung clercq, tous gens de bone fame et renommée, paisible et yrdaine, pour maintenir et exercer ledit jeu de l'arcq à main, lesquelz officiers seront choiz et renouvellez chacun an.

Octroyant en outre qu'il pourra avoir et tenir ung jardin à buttes entel leu qu'il choizra, désignera et advanchera du sien propre, pour illecq exercer ledit jeu de l'arcq à main; lequel jardin avons affranchy et affranchissons par ces dites présentes. Ordonnant et accordant par icelles ausdits confrères pour eulx et leurs successeurs en la dite confrairie que sy d'oresnavant il advenoit que aucun d'eulx en tirant de l'arcq à main, à heure compétent au dit jardin, après avoir cryé sy hault que on le peust avoir bonnement oy, par meschief, et non par haine ou propos délibéré, bhechast, aucun dont mort, affolure ou aultre inconvenient se ensuevist, que, en ce cas, celui qui auroit tiré le coup ne mes-

prendra aucunement envers le Roy, nostre sire, comme comte de Haynnau, ny la justice; et sy n'en courra en quelque paine ou amende corporelle, criminelle ou civile; et ne sera poursuivable ni molestable en corps, ny en biens en aucune manière.

Leur octroyant en outre qu'ilz polront porter leur arcq, fleces, bastons, et armures licites et convenables tels que à archiers appartient, et avecq iceulx aller par tout le dit pays de Haynnau et paisiblement, sans pour ce encourir envers Sa Majesté en aucuns dangiers d'amende ou fourlaicture.

Pareillement qu'ilz polront aller à toutes traitries de l'arcq à main acompagné de leurs dits conestables et roy, là où hon leur comblera et requis sera. Et pour l'entretènement d'icelle confrairie faire status et ordonnance et chacun au le jour de Saint-Sébastien et jour dénomet qu'ilz tirent, tenir festins et solemnités telz que autres confrairies privilégiées peuvent de coustume faire audit pays de Haynnaut, pourveu toutefois que moyennant cest nostre présent octroy et accord, les dits conestables, doyen, proviseurs, clercq et confrères seront tenus faire le serment pertinent es mains dudit requérant et ses successeurs, seigneurs et dames du dit Saintes, d'estre bons et loyaux envers sadite Majesté et ses successeurs et de nous comme son grand baillie de Haynnau, et de obeyr et servir bien loyalement es guerres et ailleurs où il appertendra toutes quantes fois que requis en seront et ausy servir et assister ledit seigneur de Saintes, le baillie et justice illecq là et quant requis en seront. Sy donnons en mandement aux baillie et manons dudit Saintes et à tous autres officiers, justiciers ung ce poelt et polra touchier et regarder, leur lieutenant et à chacun d'eulx en droict soy et si comme à luy appertendra que ledit serment faict comme dict est, ilz fissent, souffrent et laissent ledit requérant, ensemble lesdits officiers et confrères et leurs successeurs en ladite confrairie, de nostre présente grâce et octroy, accord et affranchissement soubz les conditions selon et par la manière que en est, plainement et paisiblement joyr et user, sans leur faire mestre ou donner ne souffrir estre faict, empeschement au contraire.

En tesmoing, nous avons faict mestre et appendre le seel de nostre office du bailliage du Haynnau, le dernier jour du mois de juillet de l'an de grâce 1576. »

PARTICIPATION A LA PROCESSION.

Dans une « Notice sur le Serment des archers de St-Sébastien de Saintes », publiée en 1880, par Ernest Mathieu (2), nous avons trouvé quelques détails relatifs à la présence des archers à la procession.

(2) Annales du Cercle archéologique d'Enghien — T. 1, 1880 p. 185.

Un compte de l'Eglise des années 1635 à 1637 contient l'article suivant :

« A cause de la procession tenue en l'an 1636, a esté payé et soutenu par ce compteur les parties suivantes : faict présent aux confrères du serment de Tubize estans venus accompagner et honorer la dite procession, assavoir; pour demy mouton et ung quartier de veau, livré pour XII livres, VIII sous. Item, pour deux eltes de vin, livré par le mayeur, VII livres, et pour une tonne de bière, livré par ledit compteur, peut tant par lesdits confrères que ceulx du dit Saintes, ayans ausy accompagné et honnoré la dite procession avecq harquebuzes et mousquets. Quant aux sablaïres et varations des joueurs de haultbois à la dite procession a esté payé les deniers du prédit tronq, partant néant; ensemble... XXXV livres VII sols. »

(Arch. de l'Etat à Mons)

Des mentions analogues se trouvent dans les comptes suivants.

Non contents d'assister à la procession de leur commune, les confrères du serment de Saintes se rendoient également à la procession, le jour de la kermesse de Hal. Une allocation de huit livres, leur étoit payée par le village pour les indemniser de leurs dépenses à cette occasion (compte de la massarderie du 1^{er} janvier 1754 à 1756 — 1764 à 1766).

A ce sujet, nous avons trouvé également le compte suivant datant de 1711 :

« Les soussignés confrères du serment St-Sébastien à Ste-Renelde ordonnent à Gilles Stevens, récepteur de la massarderie dudit lieu de payer à Guill. Clément 5 florins, acompte de ce qu'il a avancé en calise de connessable et ce pour payement du droit ordinaire D. l'assemblée faite à la dédicace de Hal, le 6 septembre 1711.

signés : G. Vernault, J. B. Bauthier, J. H. Mahieu
(Archives ecclésiastiques du Brabant 3891/171)

LA PERCHE.

Les lettres patentes de 1576 ne nous disent pas en quel lieu la perche étoit plantée. Il est probable que ce fut sur une terre du seigneur de Saintes, puisque l'acte de 1576

dit : « Octroyant en outre qu'il polra et tenir ung jardin à buttes en tel lieu qu'il choisira, designera et advenchera du sien propre, pour illecq exerceer, ledit jeu de l'arcq à main, lequel jardin avons affranchy et affranchissons par ces dites présentes. »

Il n'y a pas lieu de supposer que l'emplacement ait changé depuis cette époque jusqu'à nos jours, où nous trou-



Modèle d'une perche
pour le tir à l'arc.

vons la perche plantée dans un pré en bordure de la grand' route de Hal à Enghien, à la sortie du village à droite en allant vers cette dernière ville.

Ernest Mathieu nous dit qu'au XVIII^e siècle, la perche où les confrères s'exerçaient était placée sur une parlie « du sartie marquée depuis la sortie du bois de Cassembroucq sur une chappe de fenne à la clôture du seigneur de Saintes y joindant au dit sartie. »

Continuant par tradition à bénéficier de l'affranchissement accordé il y a près de quatre siècles, la société ne paye aucun droit de location pour la jouissance de l'enclos.

Le 1^{er} mai 1882, comme en fait mention le rapport de la séance du conseil communal, la société demanda un subside pour l'érection d'une nouvelle perche.

Pour ceux qui n'auraient pas encore eu l'occasion de voir tirer à l'arc, nous croyons utile de décrire ici sommairement les différentes parties qui composent la perche.

À la partie supérieure du mât, qui, grâce à un axe fixé à deux contreforts peut basculer, est placée une fourche unique appelée « coq ». En dessous du coq, partent à droite et à gauche du mât, deux barres qui ne sont pas perpendiculaires, mais inclinées de 50° vers le haut. Sur les barres supérieures se trouvent deux panaches, appelés « poules » et sur les barres inférieures, deux autres panaches appelés « canes ». En dessous de ces barres inclinées, trois barres horizontales, placées à quelques 50 cm, l'une de l'autre, partent une série d'oiseaux ou panaches dénommés « petits ». Il n'est pas besoin d'ajouter que les petits ont le moins de valeur que les canes, que celles-ci sont inférieures aux poules et que le plus important est le coq.

REGLEMENT DE 1810.

Le 2 novembre 1810, le règlement du franc et noble serment de St-Sébastien fut remanié et reçut l'approbation du Conseil communal.

Le texte de ce règlement n'existe plus et son existence en est même ignorée par les archers actuels. Heureusement, nous en connaissons la teneur essentielle, grâce à l'étude d'Ernest Mathieu, qui nous a conservé les déclarations que lui fit, en 1880, Monsieur Coupez, alors président du serment.

Le règlement, en 27 articles, écrit Ernest Mathieu, « ne fait que reproduire avec les changements nécessités par les transformations sociales, les dispositions des statuts primitifs. On voit par là que les membres ont tenu à conserver à l'institution le cachet religieux et fraternel qu'elle avait à

son origine. Un président, un connétable, un secrétaire et deux commissaires de la perche ont, avec le Roi, le capitaine et le porte-étendard, l'administration de la société. Les membres s'assemblent chaque trimestre.

Au décès d'un confrère, les autres confrères font célébrer un service pour le repos de son âme.

Le jour de la fête de Saint-Sébastien, une messe solennelle est célébrée par le serment. A l'Ascension, les archers tirent l'oiseau : celui qui abat l'oiseau supérieur est proclamé roi ; celui qui abat l'oiseau inférieur de droite obtient le titre de capitaine et celui qui abat l'oiseau inférieur de gauche est porte-étendard.

Le tir a lieu de trois à huit heures de l'après-midi. Après la traiterie, les confrères se réunissent en un souper auquel assistent leurs épouses : les confrères célibataires peuvent se faire accompagner d'une demoiselle.

Le dimanche qui suit sa proclamation, le roi donne trois prix consistant en six livres d'étain neuf.

Le confrère, qui, trois années consécutives, abat l'oiseau du Roi, devient Empereur.

La confrérie lui décerne une médaille en argent de la valeur de six à dix francs.

Enfin le règlement défend de jurer, de dire des injures et de boire, au lieu où les confrères s'assemblent, autre chose que de la bière.

Nous verrons plus loin, sous le paragraphe « Tir Public » et « Tir du Roi » les dispositions en vigueur de nos jours, qui ne sont fixées par aucun écrit, mais relèvent de la coutume.

LE COLLIER.

Le serment possède un collier assez remarquable offert le 11 juin 1820 par le baron de Mussain.

Il est formé de seize étoiles à six branches reliées par des feuilles trilobées en argent et vermeil et dont la fermeture est faite par deux têtes de lion en argent.

Dans le bas du collier est attaché tout d'abord une première grande plaque en argent, dont la partie supérieure est arrondie et qui représente deux licornes saillantes et ailées tenant un écu armorié surmonté d'un cimier.



Collier du Serment de Saint-Sébastien,
à Saintes. (1820)

Les armoiries sont les suivantes : écartelé : au 1 et au 4 d'Enghien, au 2 et 3 d'argent au cœur de sable au chef parti à dextre d'azur à une étoile d'argent et à senestre d'or à la croix de Gueule. Au-dessous de ces armes, on lit : M. Amand d'Isbeck, dit Vanderhagen de Mussain, 11 juin 1820.

A cette plaque sont attachés par des chainelles, tout d'abord un médaillon paraissant plus ancien et représentant St Sébastien et ensuite une seconde grande plaque rectangulaire cette fois. Celle-ci reproduit un écu à burelles, surmonté d'une couronne de baron, avec comme tenants deux hommes portant une lance. Les armes sont celles d'Albert, vicomte de Jonghe et portent la date du 1^{er} juillet 1891.

En-dessous de la seconde plaque pend un grand oiseau couronné, marchant sur une branche, à laquelle sont attachées, comme aux chainelles reliant les deux plaques, des médailles frappées en l'honneur des lauréats.

Les médailles au nombre de neuf portent les noms et inscriptions suivantes :

- 1822 C. J. STOURME, roi
- 1824 J. B. DAMAS, roi
- 1828 N. J. COUPEZ (à 82 ans), roi
- 1829 C. J. BRANCART, roi
- 1832 DUBRUIT, J., roi
- 1833 N. J. COUPEZ, empereur
- 1841 J. GARMART, empereur
- 1869 N. ALLARD (âgé de 73 ans), empereur
- 1910 H. MARIN (président), roi

LE TIR DU ROI

Chaque année, le jour de l'Ascension, a lieu une séance de tir réservée aux membres et qui s'appelle le « Tir du Roi ».

Elle se déroule suivant un cérémonial traditionnel. Le rassemblement des tireurs se fait au local « Chez Leheu ». Le Président ou le Secrétaire passe le Collier au cou du Roi, c'est-à-dire, de celui qui a abattu le coq au Tir de l'année précédente. Le titre d'empereur est réservé à celui qui a été Roi trois années consécutives.

Ensuite a lieu le départ en groupe vers la prairie où se trouve la perche.

Arrivé près de celle-ci, le cortège en fait trois fois le

tour et chacun se met à son aise pour le tir, la perche est équipée et le Roi lui-même place le coq.

Un autre honneur est également réservé au Roi : il a le droit de tirer les deux premières flèches. Si de l'une d'elles, il abat le coq, il est à nouveau Roi. Sinon, il tire une troisième flèche et tous les membres du serment peuvent tenter leur chance après lui.

Pour qu'il n'y ait qu'un seul Roi, il y a barrage entre tous ceux qui ont abattu le coq au cours de la même ronde. La victoire remportée, la société offre une tournée en l'honneur du vainqueur, et le Roi, en remerciement, paie une seconde tournée.

Après le Tir du Roi, se tiennent les prix du Roi, constitués avec l'aide de la société.

Le retour se fait en cortège, le Roi marchant entouré de ceux qui ont abattu les poules et les canes.

Ajoutons qu'anciennement, des salves étaient tirées le jour du Tir à l'arc, comme en fait foi le règlement communal promulgué en séance du Conseil communal de Saintes, du 6 mai 1839.

LISTE DES ROIS.

Depuis 1930, date à laquelle les archives ont été conservées, il n'y a pas encore eu d'empereur.

Les Rois furent :

- 1930 - Raymond de St Moulin ; 1932 - Arthur Druetz ;
- 1933 - Arthur Druetz ; 1934 - Joseph Dubuquoit ; 1935 - Joseph Dubuquoit ; 1936 - René Dubuquoit ; 1937 - Albert Foulon ; 1938 - Emile Leheu ; 1939 - Roger Dubuquoit ;
- 1940 - Arthur Druetz ; 1941 - Fernand Dejean ; 1942 - Fernand Dejean ; 1943 - Roger Dubuquoit ; 1944 - Eugène Mathys ; 1945 - Roger Dubuquoit.

LE TIR PUBLIC.

La grande séance annuelle publique de tir a lieu le lundi de la deuxième Kermesse.

Le règlement est le suivant :

Les participants payent leur inscription et leur mise. Sur un tableau, on groupe les sociétés et les indépendants en pelotons qui se voient attribués un numéro par tirage au sort.

Au sein de chaque peloton, les tireurs s'arrangent entre eux pour l'ordre du tir.

La séance dure de deux heures trente à environ sept heures du soir.

Chaque tireur a droit au même nombre de flèches, variable d'une fois à l'autre d'après le nombre de tireurs présents. A chaque séance, il est tiré environ un millier de flèches. Un crieur appelle les pelotons pour le tir et vers 6.30 h. annonce « l'avant-dernière ronde » et en ce moment, chaque tireur a encore droit à deux flèches.

Pour la répartition des prix, le calcul se fait comme suit :

Par petit oiseau abattu, les tireurs reçoivent une médaille numérotée : à la fin de la séance, les médailles sont reprises contre remise d'une somme d'argent. Pour les oiseaux de couleur (canes, poules et coq), les tireurs reçoivent des prix spéciaux, prévus par le règlement du concours. De plus, ils peuvent conserver les « panaches ».

Tous les prix devant être distribués, il est procédé en fin de réunion à la formation d'un certain nombre de parts, selon l'importance de la somme restante et qui sont attribuées par tirage au sort entre tous les participants au tir.

Le jeu, qui nécessite autant de jugement et d'adresse que de force, offre un intérêt remarquable et passionne celui qui le pratique.

La société de tir de Saintes, aux destinées de laquelle ont présidé, de 1930 à 1942, Monsieur Oscar Delcorde, et ensuite Monsieur Eugène Mathys, assistés comme secrétaire, de Monsieur Alphonse Smels (de 1930 à 1934) et de Monsieur Roger Dubuquoit (depuis 1934), groupe un certain nombre de membres très actifs.

Nous formulons le vœu que de nombreux jeunes Saintois aillent grossir leurs rangs et qu'en 1976, le village de

Saintes tout entier puisse fêter par de belles cérémonies le quatrième centenaire d'un « Serment de St-Sébastien » toujours plus florissant.

Georges Patrick SPEECKAERT.

Vieilles Horloges d'autrefois

E. BOURGUIGNON

Il y a plus de trente ans vivait, près de chez nous, une petite vieille toute courbée par l'âge et que nous ne connaissions que sous le nom d'Antoinette ou plutôt Twènette.

Elle habitait une maisonnette blanchie couverte de chaume et dont la façade avenante au possible regardait vers l'est.

Un treillis de gros cailloux était plutôt propre à ralentir l'allure du visiteur qu'à faciliter l'accès de la porte à deux battants, sous un arc en accolade. Une chose nous intéressait surtout dans cette vieille maison où régnait l'agréable odeur de la crème ou du petit lait : c'était la vieille horloge placée à droite de la haute cheminée rectangulaire.

Son vieux cadran jauni par les ans, presque carré, était surmonté d'un demi-cercle orné comme les angles de roses et de feuillage.

Les aiguilles qui avaient tant tourné ne marquaient plus régulièrement; comme les vieilles gens, elles ralentissaient en montant.

Nous aimions d'entendre sa sonnerie claire qui faisait par saccades descendre un gros poids de cuivre pendu par une vieille corde de chanvre.

Lorsque Twènette est morte nous aurions voulu acheter l'horloge antique mais nous n'avons pu le faire; elle s'en est allée on ne sait où et quelque temps après la vieille maison aux briques jaunes a aussi disparu.

Aujourd'hui on ne voit plus ces vieilles horloges d'autrefois; on les a remplacées par des « régulateurs » souvent

gagnés aux concours de pigeons, par des « coucous » de Suisse ou de la Forêt Noire ou par des « Big Ben » anglais.

Rares sont les maisons qui ont conservé comme reliques du passé ces si belles horloges à cadrans d'étain et à caisse de chêne sculpté.

Aux Hayettes, sous Nil-Saint-Vincent, là où fut l'ancienne auberge du « Carbeau » existe encore une très



Horloge dont la caisse,
au lieu d'être en bois,
est en granit.
Aux Hayettes,
à Nil Saint Vincent.
(Dessin de l'auteur.)

ancienne horloge originale, style « Renaissance » dont la monture en granit remplace la caisse de bois.

Pendant bien longtemps, les horloges du type actuel furent un luxe que seules les classes riches purent se payer.

À défaut de ces instruments mécaniques mesurant la durée du temps, jadis on utilisa dans nos campagnes, des cadrans solaires.

Il y en avait un si beau que nous avons connu étant enfant et qui était installé dans le jardinet de l'ancien presbytère de Corbuis. Où est-il allé aussi ce beau vieux cadran ?

Nous connaissons encore le cadran solaire à la ferme de la Quenique à Beaurieux (Cour Saint-Étienne) et celui de l'église d'Huldenberg.



Ferme de la Quenique à Court-Saint-Étienne.
Sur une tourelle de la ferme, le cadran solaire.

Les cadrans eurent comme prédécesseurs les gnomons. Le gnomon servit comme le cadran solaire à faire connaître, par son ombre, la hauteur du soleil.

Ces moyens employés pour étudier le mouvement propre du soleil furent en usage chez tous les peuples anciens.

Ceux-ci avaient fort bien remarqué que l'ombre du soleil n'a pas la même hauteur dans toutes les saisons de l'année, ni à toutes les heures de la journée.

Les gnomons furent les premiers instruments imaginés pour mesurer cette différence.

La nature elle-même semble d'ailleurs les avoir indi-

qués : les arbres, les montagnes sont autant de gnomons qui ont sans doute fait naître l'idée des gnomons artificiels que l'on a élevés sous presque tous les climats.

Les gnomons naturels ne pouvaient pourtant fournir les moyens de mesurer exactement la durée de l'année solaire.

Les Égyptiens en sentirent bientôt l'imperfection et l'insuffisance et imaginèrent les gnomons artificiels.

Il est impossible de ne pas reconnaître dans les obélisques, des gnomons construits avec beaucoup de soin et d'apparat.

Certains écrivains l'ont remonter jusqu'à Moïse l'utilisation des gnomons : c'est un peu lointain, puisqu'ils nous l'ont aller jusqu'au déluge !

Nous ne les contredirons pas toutefois.

Contentons-nous d'ajouter, au sujet de ces horloges primitives qu'elles furent perfectionnées par les Égyptiens qui firent usage également des cadrans solaires.

Ceux-ci furent connus aussi et utilisés par les peuples antiques de l'Asie.

Les Romains n'avaient cependant, avant l'an 400 de Rome, aucun autre moyen de calcul du temps que celui qui se tirait du lever du soleil. Ils crurent leur science fort augmentée quand on y joignit midi. Un crieur public, nous dit Pline, se tenait en sentinelle auprès du sénat et, dès qu'il apercevait le soleil entre la tribune aux harangues et le lieu où s'arrêtaient les ambassadeurs envoyés au sénat, il criait à haute voix qu'il était midi.

Ce ne fut que vers l'an 417 que, pour la première fois on vit à Rome un cadran solaire.

Ces instruments reçurent des perfectionnements divers et se répandirent bientôt dans les pays qu'ils avaient conquis et où pénétrèrent sans tarder les bienfaits de leur civilisation.

Les cadrans solaires sont de deux catégories : les horizontaux qui sont les plus communs et les verticaux.

Les premiers sont constitués par une pierre bleue ou une ardoise épaisse et ronde d'environ trente centimètres

de diamètre, sur laquelle sont gravés les douze nombres du cadran en chiffres romains : un triangle-rectangle est posé perpendiculairement dessus, de façon à avoir son angle droit posé sur le nombre XII.

Ce cadran est posé sur une colonne de façon à avoir le nombre XII dirigé vers le sud. Le soleil se charge alors de marquer lui-même les heures en tombant à l'horizon et en projetant ainsi l'ombre du triangle successivement sur chacun des nombres marquant les heures.

Quant aux seconds, ils se composent aussi d'une



Le cadran solaire de la ferme de la Quenique.
(Dessin de l'auteur.)

pièce ronde servant de cadran, mais qui est pendue à un mur, son nombre XII en bas; une lame de fer part du haut obliquement de façon à marquer l'hypothénuse d'un triangle figuré, semblable à celui des cadrans horizontaux.

Quant aux laboureurs se trouvant en pleine campagne, ils pouvaient aussi se renseigner sur l'heure en dessinant sur le sol un cadran solaire dans la même disposition que celle des cadrans horizontaux et en appliquant au centre une baguette figurant l'aiguille du cadran vertical.

Il serait peut-être intéressant de faire un relevé de

ces instruments primitifs encore debout et auxquels le public n'attache plus aujourd'hui aucun intérêt.

Ne pourrait-on pas en placer dans nos jardins ? Autrefois ces instruments — aujourd'hui délaissés — en étaient un bien bel ornement. On voyait très souvent dans un endroit bien dégagé cette vieille horloge solaire que l'on ne remonte jamais, toujours prête à indiquer assez exactement l'heure quand daignait se montrer... le soleil.

Un moyen mécanique de mesurer la durée du temps mais moins ancien que le cadran solaire, c'était la clepsydre.

On donne ce nom aux horloges mises en mouvement au moyen de l'eau.

Les clepsydes romaines, au bac de sable qui mettait une heure à se vider, ont été remises en honneur par les ménagères qui se servent de « sablier » pour mesurer le degré de cuisson des œufs.

La clepsydre était primitivement une machine fort grossière et peu exacte, qui consistait à faire nager sur l'eau un petit vaisseau garni d'une vergue, qui marquait à mesure que l'eau tombait d'un autre grand vaisseau les espaces des heures sur une règle qui lui était opposée; dans la suite on perfectionna beaucoup ces machines auxquelles furent appliquées des sonneries et des moyens mécaniques mis en jeu par une chute d'eau.

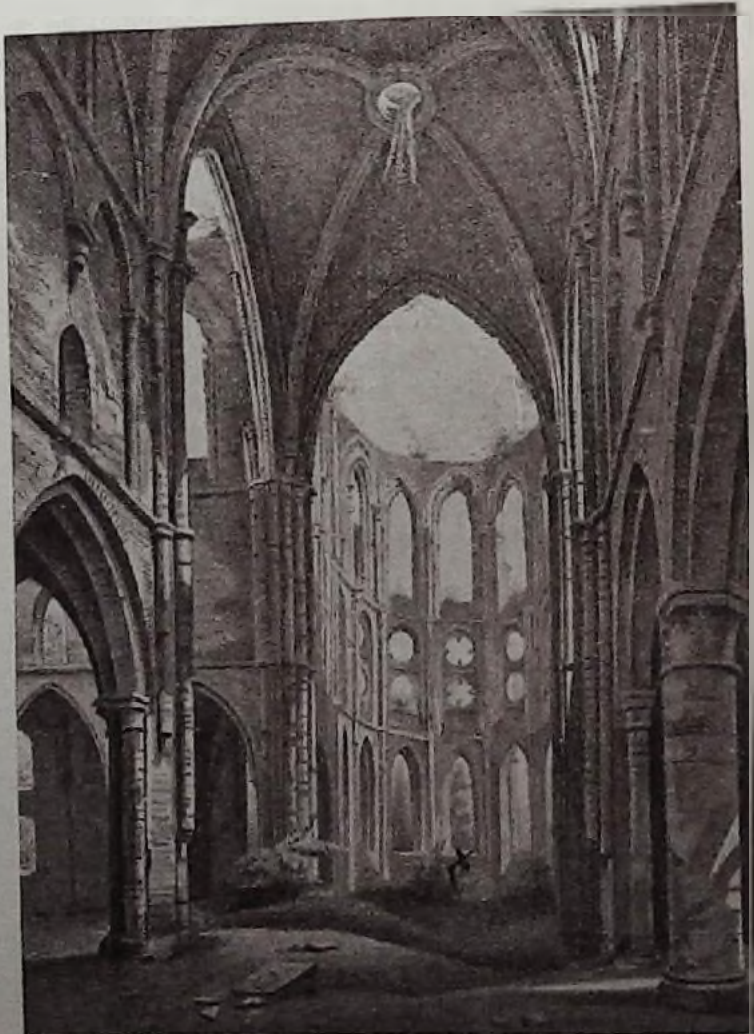
Les Egyptiens prétendaient que Mercure après avoir remarqué que Cynocéphale urinait douze fois par jour à distances égales profita de cette découverte pour construire une machine qui produisit le même effet.

En dépouillant ce récit des fictions qui accompagnent ordinairement chez les anciens l'histoire des premières découvertes, on voit que c'est par l'écoulement de l'eau que les Egyptiens avaient cherché ordinairement l'art de mesurer le temps.

C'est à l'aide des horloges à eau que les astronomes chinois calculaient les intervalles entre le passage d'une étoile par le méridien, le coucher ou le lever du soleil; on croit encore que c'est à l'aide d'une pareille machine que les

premiers astronomes avaient divisé le zodiaque en douze parties égales.

Charlemagne reçut de Haroun-el-Rachid une magnifique clepsydre (harousse).



Le chœur de l'église de l'abbaye de Villers
Emplacement où se trouvait jadis la clepsydre.

Au moyen âge, — ou tout au moins jusqu'au XIII^e siècle — les horloges monastiques étaient non des horloges à roues comme les nôtres, mais bien des horloges à eau ou clepsydre.

Pour établir ce fait, on s'est basé, sur les inscriptions de

l'une des cinq ardoises gravées découvertes en 1894 par M. Licoi sous le pavement du dortoir de l'abbaye de Villers-la-Ville.

Grâce à cette découverte, il fut prouvé que les mots « *horlogium temperare* » doivent s'entendre d'une simple clepsydre actionnant la sonnerie d'un réveil-matin à déclenchement. Cet instrument était placé dans le chœur de l'église de Villers, une rainure à droite à la hauteur des fenêtres en indique l'emplacement. L'instrument consistait en un vase d'argile, à l'extrémité duquel se trouvait un tuyau par lequel l'eau s'échappait goutte à goutte et venait tomber dans un récipient, sur lequel une échelle gravée marquait les heures. Parfois, c'était ce réservoir lui-même qui portait l'échelle graduée.

Un appareil de ce genre n'était pas susceptible de donner des indications bien exactes. A Villers surtout, comme dans les autres monastères d'ailleurs, la marche du soleil déterminait la durée et l'heure de chaque exercice.

Malgré tout, les peuples de l'antiquité : Egyptiens, Grecs, Phéniciens, Chaldéens... en firent usage.

Les prêtres égyptiens s'en servirent pour leurs observations astronomiques.

Les Grecs l'employaient dans les tribunaux pour mesurer la longueur des plaidoiries : un officier était chargé de la surveillance des clepsydras. En hiver, le sablier remplaçait la clepsydre.

Des tentatives furent faites pour perfectionner ces appareils. Les résultats furent peu satisfaisants.

Lorsque les horloges à roues furent découvertes, on délaisa les clepsydras. Les ouvrages de physique et de mathématiques des XVI^e et XVII^e siècles traitent des clepsydras, ceux du XVIII^e siècle s'en occupent fort peu, aujourd'hui on n'en parle plus.

La clepsydre de Villers, marquait aussi, par un mécanisme fort simple, les heures par une aiguille mobile qui marchait sur un cadran semblable à nos cadrans d'horloge.

Dans un appareil, l'aiguille était portée sur un axe mobile, autour duquel s'enroulait une chaîne aux deux

extrémités de laquelle était suspendus, d'un côté un flotteur, et de l'autre, un contrepoids un peu plus léger que le flotteur. A mesure que le récipient se remplissait, le flotteur était soulevé, le contrepoids descendait, la chaîne faisait tourner l'axe mobile et l'aiguille qui était attachée à ce dernier marquait l'heure sur le cadran. Les chiffres romains qui servent à marquer l'heure sur nos montres et nos horloges étaient remplacés sur le cadran de Villers par les 24 lettres de l'alphabet médiéval, représentant chacun une durée de 20 minutes.

E. BOURGUIGNON.

Les Chapelles du Doyenné de Court Saint-Etienne

Abbé JEANDRAIN, curé de Céroux et PH. J. LEFEVRE

(Dessins de P. J. Lefèvre)

NOUS vous offrons l'inventaire des chapelles du doyenné de Court Saint-Etienne, inventaire que nous avons clos au début du mois d'avril 1940.

La diversité de ces chapelles, leur nombre, la valeur artistique et archéologique du mobilier de certaines d'entre elles est un sujet d'étonnement. On y saisit la haute ancienneté de ces modestes témoins de la loi de nos ancêtres. On y puise le désir de les faire apprécier, goûter, restaurer et vénérer davantage.

Leurs formes sont simples et logiques. Elles sont le fruit du bon sens qui réprouve les architectures fantaisistes ou de convention, étrangères à une construction sainement raisonnée. Pour honorer un saint et lui assurer les hommages des passants ne place-t-on pas sa statue au bord de la route, en évidence et sur un socle, pour qu'elle soit mieux vue ?

Et si cette statue est en bois, en pierre tendre ou en plâtre on l'abrite pour qu'elle dure. De plus, pour les soustraire aux convoitises on la protège par un grillage cadenassé.

N'est-ce pas là le programme réalisé dans les modestes chapelles de nos campagnes ? Selon l'importance des ressources dont le constructeur a disposé on va de la pauvre pile de briques à l'élégant édifice en pierres soigneusement taillées, de la niche murale à la cella plus ou moins vaste, plus ou moins ornée.

La situation de ces édifices à la croisée des chemins, sur la crête des collines, sur le bord des plateaux, près des

fontaines ou des passages d'eau, à l'orée des bois, là où se trouvaient, dans les temps anciens, des simulacres ou autels païens est une nouvelle preuve de la haute antiquité des chapelles chrétiennes. Nous devons en effet nous rappeler à ce sujet, des paroles du pape saint Grégoire-le-Grand :

« Toutes les fois que vous trouverez un temple païen ou un simulacre d'idole, élevez une basilique dédiée au Sauveur afin que les gentils (les païens) accoutumés à venir y déposer leurs offrandes, adorent le Seigneur au lieu des fausses divinités. »

* * *

Le moment est venu de passer en revue les monuments et types de chapelles chez les Hébreux, dans l'antiquité classique, et dans le haut moyen-âge pour rechercher la filiation éventuelle ou les rapports des nôtres avec celles-là.

Tas de pierres chez les Hébreux. — « Chez les Hébreux, on avait coutume, en mémoire de faits saillants, de dresser des pierres que l'on consacrait avec de l'huile et du sel » pour former témoignage dit la Bible. Voici ce que nous rapporte la Genèse (c. XXXI, vv. 45-48) : « Aussitôt Jacob prit une pierre et la dressa pour monument. Et il dit à ses frères : « Amassez des pierres ». Ils prirent des pierres et en firent un monceau. — Laban l'appela... Et Laban dit : « Ce monceau est témoin entre toi et moi aujourd'hui. » (Abbé G. Lambert — Mont-joies ou petites chapelles).

Ce sont là des monuments commémoratifs ou des trophées. Ils ont pour équivalents à l'époque romaine, la tour Magne de Nîmes, le monument de la Turbie, certains arcs de triomphe, des statues et colonnes votives, etc...

En Grèce, après l'affaire de Sphactérie (défaite Spartiate) les Messéniens élevèrent à Olympie un groupe de chevaux et de captives.

En Egypte, le Pharaon racontait ses batailles sur les pylônes des temples.

Actuellement, en mémoire de faits importants ou de grands souvenirs nous érigeons des arcs, des stèles, des sta-

tues, nous plantons des arbres, nous constituons de vastes ensembles comme le parc, les musées et l'arcade du Cinquantenaire, les palais et parc du Centenaire et nous projetons l'« Albertine ».

* * *

Les Chapelles dans l'Antiquité classique. — Il existait en Grèce deux types de chapelle : la cella ouverte, la cella pourvue d'une porte et précédée ou non d'antres, et la niche rupestre (1) ou creusée dans une stèle. C'est là, au fond, les types divers de nos chapelles. Mais celles-ci ne dérivent pas de celles-là. Le même problème a été résolu de la même façon, sans plus.

Dans le monde romain nous retrouvons les mêmes modèles : niches de lavoirs, simples ou ornées de colonnettes et de frontons; niche carrée, creusée dans le roc, du sanctuaire d'Hercules, situé à Rome, sur la voie Portuensis, à 400 mètres de la porte; chapelles en pile adossées ou creusées dans les murs de Pompei et dédiées aux dieux protecteurs des rues et des carrefours; petits temples de Nettersheim, Chapelle-Cella d'Isis à Rome; temple de Vespasien et temple d'Isis à Pompei. Ces deux temples, les plus importants de la liste, sont moins grands que la chapelle de la maladerie à Judoigne qui pourrait les contenir l'un et l'autre. Le dit temple d'Isis est précédé de colonnes.

Le long de la vieille voie de Nivelles à Wavre, nous avons deux chapelles pourvues d'un auvent soutenu par deux colonnes : Saint-Nicolas à Mont-Saint-Guibert et Sainte-Geترude à Dongelberg.

Faudrait-il en conclure que ces chapelles dérivent des temples prostyles ? Nullement. Surtout traditionnelles et décoratives dans les constructions romaines, les colonnes de quelques humbles chapelles de nos champs ont un rôle utile et raisonné. Elles soutiennent le bout de toiture qui abrite le visiteur de la neige et de la pluie.

(1) Niches rupestres, en cul de four ou rectangulaires, notamment sur la voie des processions de Démètre, à mi chemin, entre Athènes et Eleusis.

Montjoies. — Selon Méréry (Dictionnaire d'histoire et de mythologie — 1674) un montjoie était autrefois, un *monceau de pierres entassées pour marquer les chemins*.

Selon Furetières (Dictionnaire Universel — 1644) : « C'était un vieux mot qui signifiait autrefois enseigne des chemins, et particulièrement de ceux qui menaient aux lieux saints. »

Larousse donne cette explication :

« Montjoie — Monceau de pierres pour marquer les chemins ou pour rappeler quelque événement important. Croix ou indication qui surmontait ces élévations. — Hist. Bannière qui réglait la marche de l'armée. Ancien cri de guerre des Français : Montjoie Saint-Denis !... »

Quant à Mistral, le poète de Maillane, chantre de la Provence, il définit ainsi le mont joie :

« Tas de pierres sur lesquels les pèlerins plantaient une croix sur la route et aux abords des lieux de pèlerinage ».

M. Camille Enlart dans son manuel d'Archéologie française. — arch. religieuse — Tome 1, 2e partie, parle ainsi des mont joies :

« Une variété analogue d'édifices (1) sont les montjoies » qui dérivent des piles romaines, pyramides d'architecture ornées de niches qui abritent des sculptures religieuses, un autel les accompagne souvent et une croix les couronne.

On en conserve quelques exemplaires du XI^e au XVI^e siècle.

Sept montjoies, exécutés en 1270 s'échelonnaient sur la route de Paris à Saint-Denis; à chacun, les cortèges funéraires des rois faisaient halte; les aiguilles de Figeac (XIV^e s.) sont les espèces de montjoies qui indiquaient le périmètre des domaines de l'abbaye... On conserve à Saint-Girons (Landes) des colonnes qui avaient la même destination. Il subsiste à l'étranger quelques monuments analogues.

(1) Il s'agit des croix monumentales accompagnées ou non de lanternes et de pupitres ou autels lapidaires.

On peut comparer aux mont-joies la charmante chapelle du XIII^e siècle, surmontée d'une flèche élancée, qui s'élevait sur la petite place d'Arras et qui abritait le reliquaire de la Sainte chandelle.

Une curiosité sans doute unique est le dolmen de Saint-Germain-sur-Vienne (Charente) reconstruit dans la seconde moitié du XII^e siècle; c'est une pierre brute soutenue par quatre élégantes colonnettes.

Ajoutons qu'il existe à Dol (Ille et Vilaine) un haut menhir surmonté d'une croix. Lui aussi est un mont-joie.

Il existe dans tout le monde ancien et particulièrement dans l'Europe occidentale, le long des voies antiques, sur les hauteurs, des monticules « marquant les chemins ». Dans le Brabant-wallon, les plus importants et les plus connus sont les tombes d'Hottomont, de Glimes et de Libersart. A Court Saint-Etienne, plusieurs « marchets » jalonnaient le vieux chemin de Beaurieux par la hauteur de la Quenique, le seul chemin existant autrefois.

Ces tombes s'échelonnent de l'âge de la pierre polie jusqu'à l'époque gallo-romaine. Certaines ont servi de sépulture durant tout ce temps.

Elles sont essentiellement des cônes émoussés faits de cailloux de terre, ou de terre et de cailloux. Les plus anciennes contiennent dans leur masse des cercles de pierres plus ou moins volumineuses. Quasi toutes étaient entourées d'un muret de soutènement.

Le tombeau d'Auguste était, à l'époque romaine, le type riche et évolué des monts funéraires de l'espèce.

Les tumuli étaient particulièrement nombreux autour des villes antiques dont beaucoup virent le martyr de saints, gardèrent leurs reliques qui furent dans la suite le but de pèlerinages renommés et suivis.

Plantés du signe de la rédemption pour détruire les cultes et les superstitions dont ils étaient encore l'objet, les tumuli devinrent des *mont-joies*.

Une autre variété de monument funéraire la « pile », reçut également des sculptures chrétiennes et devint ainsi un montjoie d'un type différent.

Nous connaissons actuellement deux « piles » : celle de Puy-Longue, fort abîmée, et celle, intacte, connue sous le nom de « monument des Sécundini », à Igel. C'est un gros et haut pilier, garni de bas reliefs, et surmonté d'une pyramide bombée terminée par un fleuron.

Creusez ce pilier d'une niche, mettez-y une image de la Vierge ou d'un saint, surmontez le monument d'une croix et vous aurez un mont-joie.

Au moyen-âge, c'est aux mont-joies de ce type qu'allaient les préférences. On posait sur quelques marches un dé plus haut que large et on le terminait par une flèche élancée et souvent ajourée, à la mode du temps.

* * *

Étymologie. — Selon certains les mont-joies indiquaient aux pèlerins le terme proche du voyage. C'est pour ce motif qu'ils étaient appelés de ce nom marquant la joie des voyageurs arrivés près du but de leurs courses.

C'est une explication plausible, certainement bonne pour les chapelles et calvaires ainsi nommés, bâtis au cours du moyen-âge.

Mais pour les monuments de la première heure n'est-ce pas une altération de la désignation vraie ?

Il existe dans l'Eifel une petite ville portant le nom de Montjoie, les Allemands disent Monschau, et ce nom dérive de « mons Jovis » : le mont de Jupiter. Jeumont a la même origine. Templeuve et Temploux viennent de « Templum Jovis » : le temple de Jupiter.

Jupiter trônait sur les cimes; en Crète, sur l'Ida; en Grèce, sur l'Ithome et l'Olympe, en Thessalie, sur les monts couverts de chênes, de Dodoné; en Italie, son temple se dressait, à Rome sur le mont Capitolin. De là, à lui assigner pour demeure toutes les hauteurs mamelonnées de tumuli, il n'y avait qu'un pas, (1)

(1) N'oublions pas que les vieilles voies s'étiraient sur les hauteurs.

D'ailleurs, ce Jupiter, maître de la foudre et assembleur de nuées, était censé intervenir quotidiennement dans la vie gallo-romaine. Protecteur des unions, il l'était aussi de la cité et de l'état romains. Au moment des semailles, les paysans fêtaient Jupiter Diapalis; les principales fêtes des vendanges lui étaient consacrées; le 19 août, aux approches de la moisson, le flamen Dialis, son prêtre spécial, invoquait sa protection. Dieu rustique, il protège les hornes des champs en qualité de Jupiter Terminus.

Pouvait-on installer ailleurs que sur les pitons voisins ce dieu de tous les jours ?

Et comment, dès-lors, ne point admettre que les monts Jovis surmontés de la croix ne sont point des mont-joies ?

Et où la croix pouvait-elle être mieux plantée pour être vue à la ronde ?

Et n'y a-t-il pas là corrélation entre l'utilisation comme mont-joies des tumuli et des piles monuments funéraires l'un et l'autre, auxquels s'attachaient des superstitions tenaces que la croix anéantissait ?

* * *

Un fait qui atteste à la fois le culte constant et persistant du dieu précité, jusqu'à notre époque, alors qu'il n'était plus qu'un rite incompris et sans signification pour ceux qui l'accomplissaient, est le suivant :

Il n'y a pas bien longtemps, à Maransart, lorsqu'on avait planté sur le dernier char de la moisson, le rameau vert traditionnel, les moissonneurs, païens sans le savoir, criaient : jo ! (Jovis — Jupiter).

* * *

Nous ne connaissons pas de mont-joie en Belgique. On n'en rencontre pas autour de Hal, où le sanctuaire de N. D. de Hal est toujours l'objet de pèlerinages suivis. On n'en trouve pas davantage autour de Mons, Nivelles, Basse-Wavre, Fosses, Hastières, Andenne, Bruxelles, Anderlecht.

où les foules vont encore vénérer : sainte Waudou, sainte Gertrude, Notre Dame de Basse-Wavre, sainte Feuilleu, sainte Wallière, sainte Begge, sainte Gudule, saint Guindon.

Origine des chapelles chrétiennes. — Dès les premiers siècles de notre ère beaucoup de chapelles païennes furent christianisées; mais c'est surtout en suite des instances des prédicateurs et en vertu de directives des successeurs de saint Pierre et particulièrement de saint Grégoire le-Grand que les idoles païennes ont été expulsées de leurs chapelles et de leurs temples où elles ont été remplacées par une croix ou par l'image du Bon Pasteur. (1)

Il semble que le zèle constant des ministres de Dieu ait réussi assez tôt à modifier le caractère et la nature des offrandes apportées à ces chapelles récemment vouées au Christ. C'est ainsi que les sacrifices d'animaux disparaurent de bonne heure. Mais les dons champêtres que les paysans étaient accoutumés de faire aux lares des carrefours persistèrent longtemps. Du moins, les remontrances du clergé avaient pu, à la longue, leur enlever leur caractère païen.

Au cours d'Albin, au carrefour du « clair bois », à Ways, on brûlait encore de la paille au passage des convois funéraires, au début du siècle dernier.

A la même époque, à Couture Saint-Germain, à la croisée de certains chemins, pour le même motif, on déposait des croix de paille. Et les passants à leur vue, disaient cette prière rimée et fleurant le moyen-âge :

« Requiescat in Pace

« Pour l'inouï qu'a ci passé. »

Il paraît qu'autrefois, à ces mêmes carrefours il y avait eu des croix ou des chapelles.

(1) « ...un sommet, où il y a une chapelle de saint Elie, comme il y en a en Grèce sur toutes les hauteurs. Saint Elie a remplacé Hélios, dans tous les sanctuaires, où Apollon, Dieu-Soleil, était adoré. Un soleil naissant embrasait en haut lieu où soufflait un vent glacé. »

(Revue des Deux Mondes. — Louis Bertrand : Mes écoles en Méditerranée.)

Notez qu'il n'y a plus de chapelle depuis longtemps à ces carrefours et que la coutume précitée n'aurait pu s'implanter si un édifice chrétien n'avait remplacé un laire et si les desservants de l'église du lieu n'avaient réussi à faire donner à l'offrande d'origine païenne la forme d'une croix. Chose remarquable, l'usage s'était perpétué depuis des siècles alors que la chapelle qui le justifiait avait disparu depuis tellement de temps qu'on ne s'en souvenait plus.

Emplacement des chapelles. — Quand la foi fut générale, ce fut par piété qu'on bâtit des chapelles pour la gloire en l'honneur du Sauveur, de sa divine mère, des apôtres et des saints, pour s'assurer leur protection, pour soi et pour ses biens, pour les remercier de faveurs reçues, pour en demander de nouvelles, pour s'assurer leur protection, pour placer des anniversaires sous leur haut patronnage, par humilité et en réparation de fautes ou d'erreurs.

A Sauvergemont, sur Couture Saint-Germain, un carrefour est appelé « la Croix Roland ». Le monument qui donna son nom à cette croisée de chemins, n'existe plus depuis longtemps. On raconte qu'un nommé Roland avait été condamné injustement à la roue et que la sentence avait été exécutée. Plus tard, les juges reconnurent leur erreur et élevèrent, en réparation, une croix, la croix Roland, à l'endroit où le malheureux avait été exécuté.

Le carrefour précité a eu pendant longtemps une réputation diabolique; on y invoquait le Mauvais en lui sacrifiant une paule noire. Est-ce que les juges, trompés par les apparences, s'étaient crus sous une influence maléfique et voulurent, par surcroît, la conjurer ?

On rapporte encore, au sujet de cette même croisée, un autre fait. Le voici :

Un condamné à la peine capitale, mené sur le lieu du supplice, à la croix Roland donc, avait demandé instamment à revenir sur ses pas pour implorer de nouveau sainte Lutgarde, dont la chapelle se trouve près de l'abbaye

d'Aywières. Ce qui lui fut accordé. Il fit trois fois le tour de la dite chapelle et pria la sainte avec une telle ferveur, en clamant son innocence, que les juges lurent ébranlés et acceptèrent de reviser le procès. En fin de compte, l'accusation tomba et le prisonnier fut relâché.

Décidément, les erreurs judiciaires étaient devenues une mauvaise habitude chez ces juges et on eut souhaité que les saints intervinssent plus souvent pour leur montrer leurs erreurs.

Les chapelles rurales occupent, pour la plupart, l'emplacement des oratoires païens qu'elles ont remplacés. Elles s'élèvent donc toujours aux carrefours, sur les ponts (anciens gués — c'est le cas du « pont du Christ » à Wavre), sur les vieux marchés, près des sources.

Elles sont dédiées :

Les plus anciennes à la sainte Trinité (Dieu Seul, à Baulers; — Dieu Aimant, à Chaumont-Gistoux); à la Vierge, aux apôtres et aux premiers martyrs, notamment à saint Pierre, saint Paul et saint Etienne.

Celles du XI-XII^e siècle à saint Jacques (Pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle).

Celles du XV^e siècle sont vouées à saint Christophe et celles des siècles postérieurs comprennent, en outre, des dédicaces à saint Michel, saint Roch, N.-D. de Montserrat.

Actuellement, les chapelles les plus fréquentées sont celles de N.-D. de Hal, N.-D. de Basse Wavre, N.-D. des Victoires, N.-D. du Perpétuel Secours, N.-D. de Lourdes, etc.

On les installe toujours au bord des routes et de préférence à leurs croisées afin que les saints dont elles contiennent les images reçoivent plus d'hommages de plus de passants.

Autrefois, les corporations exigeaient la statue de leur saint Patron dans la venelle qu'elles occupaient; les archers avaient saint Sébastien, les arquebustiers sainte Barbe, les cordonniers saint Crépin, les ouvriers du fer et les orfèvres saint Eloi.

Les bateliers élevaient le sanctuaire de leur saint Patron sur les rives des cours d'eau à un confluent, ou près d'un pont ou débarcadère. C'est ainsi que l'église de Saint-Nicolas à Bruxelles, voisinait autrefois l'emporium de la cité, sur la Senne.

Les frères pontifes (lisez constructeurs de ponts), membres d'une confrérie religieuse du moyen-âge bâtissaient des ponts avec les aumônes qu'ils recueillaient à cet effet. Une œuvre utile à tous est agréable à Dieu, disaient, non sans raison, ces humbles bâtisseurs. Lorsque l'ouvrage était achevé, ils avaient coutume d'élever à un de ses bouts une chapelle au Patron des mariniers, qui était aussi celui qu'ils s'étaient choisis.

Au XII^e siècle, saint Bénézet mendiait. De ses aumônes et de ses dons, il bâtit le pont d'Avignon toujours admiré. Sur une des piles, on éleva une chapelle et sous elle on établit un caveau. Ses ossements y reposent. C'est là qu'il est vénéré et c'est son pont qui est son reliquaire !

Les chapelles de Saint Donat, qui protège de la foudre, sont généralement sur des collines.

Quant aux calvaires, les plus anciens que nous connaissons se dressent tous à des carrefours.

Ajoutons que les meuniers réservent une niche à la statue de sainte Catherine, leur patronne, que beaucoup de granges ont des logettes où mettre de saintes images et que les croix chaulées sur les murs des fermes ou au-dessus de la porte d'entrée de beaucoup de maisons, dessinées en briques colorées ou saillantes sur les pignons ou au moyen de tuiles de ton opposé, sur les toits, sont autant de demandes de protection pour l'habitant, son bétail et ses récoltes.

Forme des Chapelles. — La forme des chapelles, nous l'avons dit plus haut, n'emprunte rien aux monuments anciens, ni aux mont joies du moyen âge; elle est spontanée, simple et logique. Elle va de la niche murale à la niche sur socle et à la cella. A la niche sur socle se rattachent les

chapelles de bois fixées sur des pieux ou attachées à des arbres; on en rencontre encore beaucoup dans la Campine.

Il ne reste pas en Belgique de chapelles rurales remontant au delà du XII^e siècle. Nous croyons qu'il en existait naguère une de cette époque près de Ciney. Celles qui leur sont postérieures permettant d'entrevoir qu'elles se rattachaient au type de la cella, étaient sur plan carré ou polygonal, avec ou sans absidiole.

Les petits oratoires gothiques et de la Renaissance nous ont laissé des statuettes taillées dans le bois, d'une main experte, naïve ou savante. Un musée les envierait !

Les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles ont peuplé nos campagnes d'édicules précieux, aux sculptures hardiment fouillées, charmantes de lignes, délicates de profils.

Beaucoup remplaçaient celles des siècles antérieurs écroulées ou détruites au cours de la période troublée antérieure.

Au XVI^e siècle, la cella domine encore, mais ensuite les niches sur socles sont en plus grand nombre. Et elles sont jolies ! Leurs pedestaux élevés sur des patins carrés et peu élevés, sont généralement galbés, refouillés de panneaux et parfois décorés de gravures; il sont terminés par une tablette saillante sur le devant et les côtés, à tranche moulurée de filets, de talons, de doucines et de baguettes. La tête, presque toujours faite d'un seul bloc, est évidée d'une niche profonde, carrée et en cintre dépassé à sa partie supérieure; cette niche est flanquée de volutes et couronnée par une mouluration saillante, épousant sa forme et empruntant ses éléments à la tablette.

L'inscription est tantôt sur le pedestal, tantôt sur le bord inférieur de la logette.

Le mobilier consiste le plus souvent en une statuette en porcelaine à couverte stannifère blanche et brillante, peinte et dorée au feu; des vases assortis l'accompagnent.

Le grillage fermant la niche est constitué par une tôle élégamment et largement ajourée soutenue sur le pourtour par un fer plat, mise à pentures et fermée à clef. D'autre fois, c'est un lattis croisé en carré ou en losange qui consti-

tue la grille; les étroites bandes de fer sont rivetées aux croisements. Sous la tête du rivet, il arrivait qu'on mit une mince rondelle estampée et frangée et cela laissait comme autant de fleurs parsemant le treillis.

A la fin du XVIII^e siècle, les formes des chapelles s'alourdissent et la mouluration, quand il y en a, vise à l'effet. On s'aperçoit que la société a cessé d'être élégante et raffinée pour s'embourgeoiser.

Actuellement, si le nombre des chapelles atteste une piété constante, leur aspect indigent, leurs pauvres statuettes de plâtre, les chandeliers et les vases vulgaires et sans goût, les fleurs de papier déteint indiquent amplement la déficience intellectuelle du siècle, la disparition de l'artisanat qui entretenait le goût du travail propre et bien fait et l'avachissement général des caractères et des consciences.

C'est le siècle du progrès, disent certains; des machines et du matérialisme, oui, mais non de l'Esprit.

Remarques sur la forme des chapelles du doyenné. — Les quatre plus belles et plus grandes chapelles du doyenné sont les suivantes :

1^{re}) Chapelle du Try au chêne à Bousval; simple et noble. Elle a été bâtie au XVII^e siècle;

2^{re}) Chapelle de Marbais à la chaussée de Nivelles à Namur, dédiée comme la précédente, à la Vierge, sous le vocable de « Notre Dame Consolatrice des Affligés ». Elle a été bâtie en 1656 et marque les recherches architecturales de l'époque.

3^{re}) Chapelle de Saint-Bernard à Villers, construite en 1715. Solide et forte comme l'ordre auquel appartenait les moines qui l'ont élevée.

4^{re}) Chapelle « à richat » à Bousval, dédiée à N.-D. de Hal.

Elle appartient, comme la précédente, au XVIII^e siècle.

* * *

Les chapelles à niches, en briques, les plus anciennes se reconnaissent aux caractères suivants :

1^{re}) murs épais;

2^{re}) aspect massif;

3^{re}) fréquent encadrement lapidaire de la niche;

4^{re}) toit pyramidal ou à deux versants en ardoises.

Les chapelles qui ont conservé les « coupe-feu » ont été originellement couvertes en paille; c'est le cas :

a) à la chapelle Dagneau, au Vauroux, (Bousval);

b) à la chapelle « de la sainte Famille », non loin du château de la Baillerie, dans ce même village;

5^{re}) Les grillages des niches lorsqu'ils sont parvenus intacts jusqu'à nous comptent parmi les plus jolis;

6^{re}) une chapelle en moellons, dans une région utilisant exclusivement la brique, est un signe incontestable d'ancienneté. C'est le cas de la chapelle Sainte-Anne, à Gentinnes, qui se trouve à un carrefour.

* * *

Il existe des chapelles à niches, entièrement en pierre à Bousval, à Gentinnes et à Marbisoux. Toutes accusent la décadence du type.

1^{re}) chapelle N.-D. d'Alseberg, à Bousval.

Base carrée; fût droit, tailloir épais, tête à volutes raides.

2^{re}) chapelle Saint-Antoine, à Gentinnes.

La base et le tailloir manquent; les volutes de la tête sont d'un dessin malhabile. C'est la moins bonne de toutes du point de vue architectural;

3^{re}) chapelle Saint-Hubert, à Marbisoux, au bord de la chaussée de Nivelles à Namur.

Base ornée d'une doucine, fût galbé appartenant à une chapelle plus ancienne, tailloir peu mouluré; tête à base épaisse. Il n'y a plus de volutes.

4^{re}) chapelle N.-D. du Rosaire, même localité, sur la chaussée Romaine, à un carrefour. Elle remplace des chapelles antérieures;

Point de base : fût droit, tailloir peu mouluré; tête relativement petite dont le dessus est en bâtière; des moulurations sur les faces latérales rappellent le souvenir des volutes;

5^{re}) chapelle Saint-Pierre, à la chaussée Romaine, à Marbisoux. Elle a été relevée deux fois en un siècle.

Point de base: fût droit, tailloir épais et saillant; tête à dessus centré et croix de pierre; c'est la face supérieure du tailloir qui fait le fond de la niche; le tailleur de pierre a pris ses aises!

6^{re}) chapelle Saint-Joseph, près de la gare de Marbais. Elle a été bâtie après la guerre et est une copie libre de la chapelle Saint-Hubert, précitée, érigée non loin de là.

* * *

Des chapelles à « antes » assez vieilles ou récentes se rencontrent à Mont Saint-Guibert. Ce sont :

A. Chapelles à Niches.

1^{re}) Chapelle de N.-D. de Bon Secours sur l'antique chemin de Jodoigne à Nivelles;

2^{re}) Chapelle de N.-D. de Hal, dans la ruelle De Pauw;

3^{re}) Chapelle de N.-D. de Hal, aux « ornias ».

Chapelles à chambres.

1^{re}) Chapelle du Saint Sang de Miracle, non loin de la gare;

2^{re}) Chapelle Saint-Jean, dite « chapelle Orléans », aux trois burettes; (bâtie après la guerre, en remplacement d'un autre oratoire disparu);

3^{re}) Chapelle de Saint-Antoine l'Ermite, aux Trois burettes.

Il n'y a dans les autres paroisses du doyenné qu'un seul oratoire du type dont question ci-dessus : la chapelle Saint-Roch, à Bousval.

* * *

Depuis le milieu du siècle dernier, on affectonne dans la dite localité, les planches de rives découpées en lambrequins.

Pendant ce même temps, des chapelles ornées d'arcatures ont été bâties à Tilly et à Mellery.

Enfin, le doyenné comporte quatre chapelles datées par des chronogrammes : N.-D. des Affligés à Marbais;

Saint-Roch, à Bousval; Saint-Bernard à Villers, et N.-D. des Fièvres, à Franquentes (Cérroux-Mousty).

SENS DE LA DEVOTION POPULAIRE

Le sens de la dévotion populaire s'indique à la fois par le vocable des chapelles et les statuettes de saints, autres que celles des titulaires, déposées dans ces édifices. Il est exposé dans le tableau ci-annexé :

La Reine du ciel triomphe sous les appellations suivantes :

N.-D.;
N.-D. de Hal;
N.-D. de Basse-Wavre;
N.-D. d'Alseimberg;
N.-D. de Hault;
N.-D. de Lourdes;
N.-D. de Bon Secours;
N.-D. du Bon Conseil;
N.-D. de Grâce;
N.-D. Dispensatrice de toutes les grâces;
N.-D. des affligés;
N.-D. des fièvres;
N.-D. des Sept Douleurs;
N.-D. de Montaigu;
N.-D. du Rosaire;
N.-D. de la bonne Mort;
N.-D. de Remèdes;
N.-D. des Savoyards;
Sainte Vierge.

C'est autour d'Elle que gravitent les cultes de la sainte Famille, de sainte Anne et de saint Joseph.

Quant au saint Sauveur, c'est sous la forme du divin amour qu'il apparaît dans la croix, dans le Christ, en Croix, et dans le Sacré-Cœur.

Le culte de saint Hubert indique que les chasseurs n'ont pas diminué de nombre. Il ne pourrait en être autre-

ment dans une région où les bois et les campagnes giboyeuses alternent : celui de sainte Barbe est dû aux ouvriers des carrières encore en activité il y a une centaine d'années.

Celui de saint Eloi est affaire de forgerons.

Les cultivateurs ont demandé la protection de leur bétail, contre les maladies, à saint Antoine l'Ermite, et la protection de leurs granges et de leurs moissons, contre la foudre, à saint Donat.

Les ruisseaux ou les fontaines voisins des chapelles de Sainte Adèle, ont été taris par les déboisements ou des saignées faites aux nappes aquifères qui les alimentent, pour l'alimentation en eau potable des populations. Si les aigues friches, dont on baignait les yeux malades ne sont plus, les chapelles sont restées debout et les pouvoirs de la sainte guérisseuse ne sont pas amoindris.

Son culte nous fait toucher du doigt celui des divinités bienfaisantes des sources, culte répandu partout dans le vieux monde païen d'autrefois.

Les images de saint Roch, invoqué contre la rage, marquent la peur qu'inspirait la dite maladie, médicalement incurable avant Pasteur, aux gens de la campagne, plus exposés que ceux des villes à ce mal redoutable.

Enfin, la faveur populaire est allée à saint Antoine de Padoue, à saint François et sainte Thérèse de l'Enfant Jésus en raison de ce que leurs vies comportent de renoncement, de candeur, de jeunesse et de merveilleux.

D'autre part, il est bon de noter qu'autour d'une abbaye ou des lieux de pèlerinage, les statues des saints qui y sont vénérés particulièrement, s'y retrouvent fréquemment dans les chapelles.

C'est ainsi qu'à Mont-Saint-Guibert, proche de Sart-Messire-Guillaume (Court-Saint-Etienne) et lieu de pèlerinage à saint Antoine l'Ermite, il y a dans les oratoires populaires maintes statues de ce saint. L'une de ces dernières images est, visiblement, une copie de celle du Sart à même visage, même pose, mêmes attributs, et cela, dans la même forme.

Il existe aussi à Mont-Saint-Guibert, plusieurs statuettes de sainte Gertrude de Nivelles, dont une très

ancienne. Le dit village est, en effet, traversé par le vieux chemin gallo-romain menant de Jodoigne à Nivelles, et dans cette dernière ville, depuis la fin du VI^e siècle jusqu'à la Révolution de 1789, il s'est trouvé un couvent de Norbertines, que fonda la sainte fille d'Ide et de Pépin de Landen.

Les pèlerinages à N.-D. de Hal, N.-D. de Montaigu, N.-D. d'Alsemberg, N.-D. de Basse-Wavre, N.-D. de Lourdes, N.-D. de Walcourt, ont popularisé et répandu dans tout le pays des copies des originaux conservés dans les lieux susdits.

Naguère, beaucoup de pèlerins de Mont-Saint-Guibert et des environs se rendaient à Saint-Hubert en Ardennes. Un train spécial partant d'Ollignies, les recueillait et les menait à bon port. D'où la fréquence accrue des images de l'apôtre des Ardennes dans les chapelles de Mont-Saint-Guibert et des environs.

Ont agi dans un sens analogue, pour d'autres oratoires rustiques du doyenné les pèlerinages suivants, moins éloignés et plus ou moins bien fréquentés :

Sainte Adèle, à Orp-le-Grand;
 Saint Germain, à Couture-Saint-Germain;
 Saint Sang, à Bois-Seigneur-Isaac;
 Sainte Catherine, à Cérroux;
 Saint Bernard, à Villers;
 Saint Laurent, à Mellery;
 Sainte Appoline, à Mont-Saint-Guibert;
 Saint Marcoux, à Grez;
 Saint Pancrace, à Villeroux;
 Sainte Renelde, à Saintes.

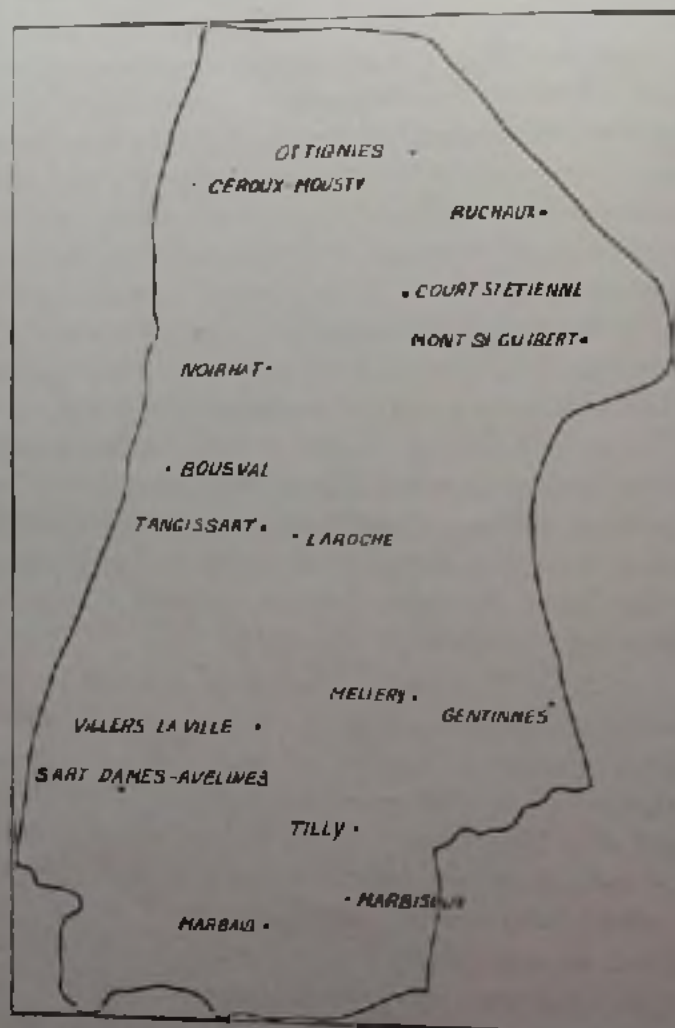
Enfin, la dévotion au Patron ou à la Patronne de l'église paroissiale a également eu pour effet d'amener leurs images dans les chapelles du voisinage. C'est le cas pour :

Saint Jean-Baptiste, à Mont-Saint-Guibert;
 N.-D. Patronne primaire, à Cérroux;
 Saint Nicolas, à Sart-Dame.

Les « tours » de chapelles. — Dans quatre paroisses du doyenné au moins il se fait des tours de chapelles : à Bousval (La Motte), à Cérroux, à Mont-Saint-Guibert et à Mousty. Ils sont faits en groupe ou isolément, et semblent être une imitation des Rogations; ces processions de supplications adressées à Dieu par l'intermédiaire des saints pour obtenir la préservation des fléaux et la protection céleste sur les campagnes, au cours desquelles, en parcourant les champs, on s'arrête, pour prier, à chaque chapelle rencontrée. Ces visites aux chapelles et à leurs saints répondent d'ailleurs à cet instinct naturel des humains d'aller solliciter et ce, au besoin, à reprises différentes, les personnages influents. Il n'y a rien d'étonnant, des lors, que les Rogations soient anciennes. Saint Mamert (V^e siècle) évêque de Vienne, en France, les a généralisées en les rendant obligatoires, mais elles existaient longtemps avant lui. On pense même que l'Eglise, très tôt, a voulu substituer aux supplications romaines dites « Ambarvales » (processions et sacrifices faits aux divinités païennes pour attirer sur les biens de la terre et spécialement sur les récoltes la protection des dieux), des prières faites en procession et adressées à Dieu par l'intermédiaire des saints.

Les tours de chapelles, dont il est question, se font isolément, ou en petit groupe. C'est le cas pour le tour de Sainte-Catherine à Cérroux et pour celui de N.-D., à Mousty, ou à neuf personnes comme à Bousval (La Motte) et à Mont-Saint-Guibert. Il est d'ordinaire observé un ordre de marche toujours le même comme à Mousty, ou certains rites comme pour le tour de N.-D. en cette paroisse, au cours duquel, à la Fontenelle on s'asseyait dans le boqueteau entourant la chapelle, pour y casser la croûte. A La Motte sous Bousval les participants de la « Neuvaine » non seulement s'agenouillent aux trois chapelles encore existantes, mais le font même encore devant l'arbre auquel était naguère attachée une niche de la Vierge et aussi à l'emplacement de l'oratoire castral dédié à N.-D. du Mont-Carmel. Certains tours de chapelles se font une fois l'an à époque fixe. Ainsi, le tour de N.-D.

dans la région de Genappe, le Jeudi Saint. Ajoutons la chevauchée de N.-D. de Basse-Wavre la veille de la Solennité de Saint Jean Baptiste, la chevauchée de Saint-Barthélémy à Bousval, le tour de Sainte-Georgette à



Carte du doyenné de Court-Saint-Étienne.

Nivelles et celui de N.-D. de Hal. Ces tours se font officiellement sous forme de procession accompagnée ou non par le clergé. Mais ils ont lieu aussi isolément et par petits groupes et ce en tout temps.

Quelques chapelles du doyenné sont entourées d'une sorte de sentier de ronde, petit sentier ceinturé d'une clôture (haies, arbustes, arbres, etc.). Le sentier dont question laisse la façade de l'oratoire libre.

Les pèlerins tournent en priant, ainsi imitent-ils ceux qui dans les sanctuaires de pèlerinage tournent autour de la statue, des reliques ou de la châsse du saint exposées au milieu de l'église.

Au sujet des « tours » il convient de noter de vieux usages venus du fin fond des temps et qui paraissent se rapporter aux cultes païens relatifs aux arbres et aux fontaines.

Ainsi, la jeunesse de Ceroux dansait jadis en rond, sur la place, autour du rhêne transplanté, là, des bois de Moriensart, et les garçons des villages environnants venaient faire le tour du puits, au hameau du puits. (Il était dit alors que pour devenir jeune homme il fallait avoir fait trois fois le tour de ce puits.)

* * *

A certaines chapelles ou aux arbres voisins on suspend des morceaux d'étoffe ou de linge, des bas, des chaussettes, des sucettes, des épingles à cheveux, des peignes ou toutes autres choses portées par les malades, pour lesquels on vient prier le saint. Cela se voit encore, entre autre, à la chapelle de N.-D. des Affliges à Villers.

L'abandon fait au saint, d'objets ayant touché des membres malades procède d'une idée superstitieuse. Le solliciteur pense que l'infect memento qu'il accroche à l'oratoire rappellera continuellement à son céleste protecteur la demande qu'il lui a faite et l'amènera à prendre sur lui la maladie que l'objet ou le chiffon sont censés contenir.

* * *

N. B. — Lorsque nous disons Patron de la paroisse il faut entendre le titulaire de l'église.

INVENTAIRE, SUBSIDIAIREMENT NOTES
ARCHÉOLOGIQUES, HISTORIQUES OU
FOLKLORIQUES.

BOUSVAL

1^{re}) Chapelle à la sainte Vierge au Sclage, elle est du type de la chapelle à chambre, bâtie en briques, chaulée et couverte d'un toit de tuiles à deux versants. Elle contient deux statuettes en plâtre de la sainte Vierge et de saint Antoine et une petite Vierge en « Vieux-Bruxelles ».

2^{re}) Chapelle à niche, située au « bois des Conins », au carrefour. Elle possède un joli grillage mi-partie en tôle découpée et en lattage de tôle. Elle appartient probablement au XVIII^e siècle. S'y trouvent trois plaques : N.-D. de Hal, sainte Famille, saint Joseph.

3^{re}) Dans une cour particulière, mais bien visible du chemin, au Wauroux, nous avons la « chapelle Marchand ». Elle est moderne et sans caractère. La niche contient les plaques suivantes : sainte Famille, N.-D. de Lourdes et saint Joseph.

4^{re}) Au bord de la propriété du baron de « Pallandt » une chapelle récente bâtie en :

« RECONNAISSANCE
A MARIE REPARATRICE
DE SA PROTECTION
DURANT LES ANNEES
DE GUERRE 1914-1918
HOOGVORST »

5^{re}) Encore au « bois des Conins » une chapelle N.-D., chapelle à niche dont le seuil est en pierre, et qui est fermée par un joli grillage en fer forgé, datant des environs de 1850; sa croix, de travail semblable, est de la même époque. Elle possède notamment deux chandeliers en zinc coulé.

6^{re}) Chapelle N.-D. de Lourdes « chapelle Denis » au « bois des Conins », réputée ancienne. Le grillage de la niche est constitué par un latté en fer croisé à angles droits.

Elle renferme une Vierge de Lourdes et une Vierge à l'Enfant (celle-ci en « Vieux-Bruxelles »).

7^{re}) A Wauroux : « chapelle Dagneau » très massive, avec niche encadrée de pierres et toiture à deux versants à coupe feu. Elle remonte vraisemblablement au XVII^e ou au XVIII^e siècle. Le grillage de la niche est constitué par un latté en losanges, dont tous les points de croisement sont fleurons; à la partie supérieure il porte le monogramme du Christ timbré d'une croix. La niche renferme un Christ et deux statuettes en « Vieux-Bruxelles » de la Vierge et de saint Roch.

8^{re}) A Wauroux encore : la chapelle Sainte-Adèle annexée à la ferme Dessy dont l'ancrage marque la date de 1747. Son grillage fait de lattis porte à sa partie supérieure la date 1705 découpée dans la tôle. Un lierre épais couronne actuellement l'édifice. Celui-ci renferme les statuettes suivantes : sainte Adèle aux yeux fermés (comme pour marquer son pouvoir de guérir les yeux malades), la sainte Vierge, et en plus deux vases en verre bleu.

9^{re}) Chapelle Saint-Antoine l'Ermite, sur le « vieux grand chemin » de Jodoigne à Nivelles à son entrecroisement avec la chaussée de Wavre à Nivelles (« chapelle Jadouille »). Abandonnée, privée du grillage de sa niche et du contenu de celle-ci, elle a été restaurée en 1937 sous les auspices du R. M. Suttor, curé de Bousval. L'encadrement en pierre de la niche atteste l'ancienneté de la chapelle.

10^{re}) Chapelle N.-D. de Bon-Secours sur le même chemin à Noirhat, au carrefour formé par celui-ci et par le chemin devenu sentier qui vient du Sclage. Elle a été bâtie en 1937 par les soins de M. l'abbé Suttor sur l'emplacement d'une précédente et sur le modèle du n^o 9. Ces deux dernières chapelles ont été bénies solennellement par M. le curé de Bousval. Conduit processionnellement de la chapelle publique du hameau de Noirhat jusqu'à leur emplacement. Depuis lors la procession du 15 août de la paroisse de Bousval se fait à Noirhat, et ces deux oratoires servent de reposoir pour le Très Saint Sacrement.

11°) Dans ce même hameau, à la chaussée, dans la façade d'une demeure, nous avons une niche dédiée à N.-D. de Hal et à N.-D. de Basse-Wavre. Elle contient un Christ en faïence, une statuette de la sainte Vierge, deux vases en verre argenté et deux candélabres en verre.



Bousval — Chapelle en pierre du XVII^e S. dédiée au Sauveur.

12°) Chapelle Saint-Roch à Basse-Ialoux. Oratoire massif à niche grillagée, elle renferme un saint Roch en « Vieux-Bruxelles » sous globe, deux Vierges, N.-D. de

Hal, N.-D. de Basse-Wavre et un petit groupe de la sainte Famille.

13°) A La Motte : admirable chapelle en pierres du XVII^e siècle, dédiée au Sauveur, en voici l'inscription :

« DIEU ET MON SAUVEUR
QUI AVEZ RACHETE
LE MONDE
PAR VOTRE CROIX »

Le grillage est formé d'une croix rayonnante.



Bousval. — Chapelle en pierre dédiée à la Vierge.

14°) Chapelle en pierre, à La Motte, aussi belle et aussi grande que la précédente, avec grillage en lattes de fer croisées en losanges. L'inscription mise sur le socle est la suivante :

« DOM
MERE DE MISERICORDE
PRIEZ POUR NOUS »

15^e) Dans le pignon de l'ancienne « Franche Taverne » de la seigneurie de La Motte, une niche arquée en « anse de panier » contenant une N.-D. de Hal en « Vieux Bruxelles ».



Bousval. — Seigneurie de la Motte. Chapelle dans le pignon, avec N.-D. en porcelaine de Bruxelles.

16^e) A l'endroit où le « vieux grand chemin » de Genappe à Wavre forme carrefour avec trois autres voies, au lieu-dit « Point du jour » (ancien cabaret) il y a une antique chapelle ombragée par un vieux tilleul, dont une grosse racine soulève un angle de l'édifice. La cella dédiée à saint Hubert renferme entre autres un plâtre et une peinture sur verre de saint Hubert, une belle statue en « Vieux-Bruxelles » sous globe de la sainte Vierge et un saint Joseph hardiment taillé dans le bois.

17^e) Au premier carrefour après Noirhat, sur le « vieux grand chemin » de Jodoigne à Nivelles, nous avons la chapelle de Saint-Donat, dont on dit légendairement, que lors des orages, elle divise les nuées en deux et ainsi enlève le danger de coup de foudre.



Bousval. — Chapelle Saint-Donat.

18^e) Plus loin vers Bousval, sur le « vieux grand chemin » de Jodoigne à Nivelles, un beau Calvaire, situé au fond d'une grande chapelle entièrement ouverte sur le devant. Un banc peu élevé devant la croix sert de prie-Dieu. Ils furent érigés en 1845 en partie avec le produit d'une collecte et en partie au moyen d'un subside hénévole de la Commune. Voici le chronogramme :

« a CroIX UnIQue Consolation Des MalHeureUX (1843) »



Bousval. — Calvaire.

19^e) Plus bas que le calvaire, en revenant vers l'église de Bousval, il y a la chapelle Saint-Hubert, oratoire massif, à niche encadrée de pierres et grillagée de lattes de fer en losanges. Elle renferme une statuette de saint Hubert, ayant à ses pieds un lièvre au lieu d'un cerf, une statuette de cerf (bois ?) et deux chandeliers en verre.

20^e) Chapelle Saint-Roch, plus bas, au croisement de deux chemins : vaste cella précédée d'une chambre ouverte (in antis). La corniche est ornée d'une planche de rive découpée en lambrequins, et qui fait retour sur la façade. La porte de la cella est en plein-cintre. Un chirographe la surmonte, donnant la date de 1860. Voici l'inscription :

« fUYez MaLaDIES Contagieuses SaInT roCh VeIllE »

S'y trouvent : une statue de saint Roch représenté avec une grande barbe, celle de saint Hubert en « Vieux-Bruxelles », deux grands bouquets sous globes, trois vases en « Vieux-Bruxelles » et deux chandeliers en verre.

21°) En face sur la gauche, petite chapelle à niche avec grille de barreaux verticaux. Il s'y trouve une Vierge avec l'Enfant vêtu (en bois).

22°) Dans la rue vers le château, chapelle récente avec Vierge vêtue et couronnée (bois). Christ et chandeliers en cuivre.

23°) Non loin de la place de l'église, chapelle récente dédiée à sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus (chapelle Devil-lers). Le rampant du toit est orné d'une planche de rive découpée en lambrequins (système particulier à Bousval). Voici l'inscription :

« JE VEUX PASSER
MON CIEL A FAIRE
DU BIEN SUR LA TERRE »

24°) Chapelle Sainte-Anne à la ferme située au lieu dit « ancienne barrière », à la chaussée. Elle est placée dans l'angle des deux murs sur plan pentagonal irrégulier, et contient un groupe en bois de sainte Anne, la Vierge et l'Enfant, deux vases à double panse en verre bleu et une statuette de la Vierge en « Vieux-Bruxelles ».

25°) Sur le chemin de l'église au château et à la Baillerie, nous avons la chapelle Saint-Benoit, chapelle moderne. La porte est découpée d'une croix ornée de verres de couleurs. La façade est normale à la rue, mais la chambre est de bois. Elle contient la statuette du dit saint et deux vases en verre argenté.

26°) Plus loin à un carrefour, la chapelle Sainte-Adèle, décorée comme d'autres d'une planche de rive découpée. A l'intérieur la statue de sainte Adèle est posée sur un autel en chêne. Voici l'inscription :

« Ste ADELE
P P N
1834 »

27°) En face du château Van der Stegen, massive et vieille chapelle, à niche encadrée de pierres et à toit en bâtière garni de coupe-feu. Elle possède les statuettes de la sainte Famille, du Bienheureux Amédée et de sainte Adèle, ainsi que deux chandeliers en verre.

Il y avait également jadis une statue en bois de sainte Anne, actuellement conservée au château.

28°) Plus loin vers Basse-Laloux, à la façade d'une vieille demeure, niche avec statuette de la Vierge et deux vases en « Vieux-Bruxelles ».

29°) Vers la Baillerie, chapelle moderne avec le même décor de planches de rive aux rampants de la toiture qu'à d'autres. La niche contient une statuette en plâtre de N.-D. de Lourdes et deux chandeliers en verre vert. L'inscription est :

NoTre
DAME DE
LOURDES
P P N
1888

29°) Ecartée du chemin de la Basse-Laloux, mais à l'extrémité d'un sentier montant vis-à-vis du moulin « Hancotte », une très vaste chapelle, dite « chapelle N.-D. d'Aricot » (ou richot), proprement N.-D. de Hal. Elle est de style espagnol et bâtie en briques, sauf pour l'encadrement de la porte qui est de pierres. Sa façade marque les recherches de l'époque. Derrière elle, pointe le clocher surmontant l'édifice qui s'élève dans un site charmant. Par devant, non loin, sourdait le ruisseau (richot) qui lui a donné son nom, et dont la source réputée curative a été captée par la commune.

L'autel de la chapelle reproduit la façade de celle-ci. On y célébrait naguère assez fréquemment la Messe pour la famille seigneuriale, et également lors des pèlerinages.

Elle fut édifiée par les comtes Van der Stegen à la suite d'un vœu. Il ne fait pas de doute cependant, étant données la beauté du site et les vertus de la source, qu'il

y eut toujours à cet endroit une chapelle païenne, devenue chrétienne par la suite.

30°) La grande chapelle plus que trois fois centenaire, si célèbre dans la région, dite « chapelle du tri-aux-chênes », située sur un des points culminants de la commune à la limite de Bousval et de Baisy, est dédiée à la Vierge sous le vocable de « N.-D. du Hault ».

Elle est d'un style élégant et simple, et a été bâtie au XVII^e siècle. L'inscription, qui se trouve à droite de la por-



Bousval. — Chapelle du Tri au Chêne, dédiée à N.-D.

te donne l'histoire de l'édifice. Le voici :

« CEST CHAPELLE EST DRESSEE ET FONDÉE DES MAINS DU CAPITAINE THIRY LE JEUNE Sgr DE LA BALERIE, LEQUEL PAR L'INVOCATION DE NOTRE-DAME DE HAULT ESTANT ECHAPPE PLUSIEURS PERILS DE LA MORT EN LA GUERRE L'ESPACE SE 30 ANS DE VOEU ET DE PIÉTÉ LUY DEDIEE ET CONSACREE LA PRESENT 1608 ».

Il y eut un grand pèlerinage le lundi de la Pentecôte : le clergé partant de l'église y va en procession, les jeunes filles précédant avec le dui de N.-D. de Hault. Après la célébration solennelle de la Messe en la chapelle,

le cortège se reforme, accompagné de la fanfare, pour revenir à l'église.

Cet oratoire fut celui des seigneurs de la Baillerie.

Autrefois un moine de Villers desservait la chapelle et la déchargeait des fondations pieuses y attachées. Lors



Bousval. — Chapelle du Tri au Chêne. Chœur voûté avec arcs à revers et arcs doubleaux. Nef avec voutains sur poutrelles.

que l'abbaye de Villers fut déserte, un des moines fut adjoint comme vicaire au curé de Bousval, et continua à décharger les fondations. On a récemment restauré intelligemment cet oratoire. A ce sujet, parmi la population a surgi cette légende qui dit : « que l'on a trouvé dans l'autel



Bousval. — Chapelle du Tri au Chêne. Détail de la porte avec deux niches et un écusson.

un trésor de pièces d'or, qui y aurait été déposé par un ancien seigneur, à l'effet de permettre plus tard la restauration de la chapelle ».

Cet édifice comporte un chœur primitivement voûté. Les contreforts extérieurs se situent exactement dans le

sens des poussées et la nef, qui est rectangulaire, a été recouverte tardivement d'un plafond sur poutrelles de fer. Au dessus de la porte on voit un écusson, où l'on peut distinguer un lion rampant armé d'une épée et au-dessous



Bousval. — Statue du XVI^e S. de N. D. de Hal qui se trouvait jadis dans la chapelle du Try au Chêne. (Photo Nels).

de celui-ci une double niche, dans laquelle se trouvent des statuettes toujours en pierre: la première semble être la Vierge portant l'Enfant, et la seconde saint Michel ou saint Donat.

Au chevet de la chapelle, un Christ en croix de facture naïve abrite sous un auvent. Un clocheton octogonal

surmonte la chapelle. A l'intérieur, nous avons un autel classique avec la statue de N.-D. et deux vases en « Vieux-Bruxelles », et en outre un lutrin, des lambris, un banc de Communion et de nombreuses chaises.

31^e) Plus loin à un autre carrefour sur le chemin de limite entre Bousval et Boisy, une haute chapelle en pierres. Sa niche grillagée est actuellement vide. Sur le lut l'inscription suivante :

« NOTRE DAME
DAUSEMBERGE
P P N I GLIBERT
CENSIER DE LA
BAILLERIE ET
ELISABETH
VAN HEMELRIJCK
SON EPOUSE
1790 »

Ce même Jusse Glibert et sa femme Marie-Elisabeth, ont leur pierre tombale dans l'église de Villers-la-Ville, car ils avaient été dans la suite censiers de la ferme de l'abbaye.

32^e) Chapelle à chambre assez vaste du Selage dédiée à la sainte Vierge, elle contient actuellement les statuettes de la Vierge, de saint Antoine et d'une Vierge encore. C'est dans cet édifice adossé au pignon d'une vieille demeure, que s'est trouvée la fameuse « Sedes Sapientiae », grande Vierge romane assise (en bois), dont un ancien curé de Mousty a jadis maladroitement dépossédé son église, et que l'ancien curé de Ways a si adroitement annexée à la sienne. Il la garde jalousement à la chapelle publique de Noirhat. Les occupants de la maison racontent, qu'ils l'avaient naguère placée dans une chambre de celle-ci et que, lors d'un incendie, seule cette salle, ainsi comme miraculeusement protégée, a échappé au ravage du feu.

33^e) M. Desneux dans son livre « Le Brabant Wallon » édité chez A. Bielefeld, Bruxelles 1930, rapporte d'après Fernand Mercx, la légende ci-dessous relativement à la chapelle de Renoussart actuellement disparue. Cette chapelle, figurée sur un ancien plan, comportait une nef uni-

que, éclairée par deux fenêtres et un clocheton effilé. Elle était dédiée à la sainte Vierge. La statue de bois, que contenait le dit édifice, est maintenant conservée au château de la Baillerie.

Légende :

« Autrefois, il existait à Bousval une chapelle dite de Renoussart dont le nom évoque encore de nos jours l'histoire tragique des trois frères qui habitaient la ferme du même nom.

L'un d'eux paissait les moutons à l'orée d'un hameau, par une merveilleuse journée de novembre. Le pâtre s'endormit.

Soudain, il s'éveille en sursaut, devant lui, une forme vaporeuse se dresse et lui dit : « La terre sur laquelle tu reposes contient un trésor. Plantes-y la houlette; reviens, la nuit, avec tes deux frères; enlève le trésor. Mais sur le chemin de retour, que personne ne regarde en arrière sous peine de mort. »

L'homme suivit les indications; il planta sa houlette et s'en fut prévenir ses frères. La nuit vint et avec elle la tempête ! Nuit d'horreur ! Les arbres gémissaient, le vent hurlait, les murs tremblaient... Dix heures... Les malheureux, trainant une « esclitte » — véhicule très bas muni de trois roues — se rendent où leur destin les appellent. Muets, ils fouillent fiévreusement les entrailles de la terre; ils touchent le trésor promis; ils reprennent le chemin du logis; l'ouragan redouble de violence. La frayeur envahit le cœur des fermiers. Les dents claquent... Et voilà que, derrière eux, un cri, un hurlement horrible, s'élève, dominant le vacarme des éléments déchainés... Terrifié, le pâtre se retourne... Un chien fantastique le fixe de ses prunelles de feu...

« Frère, fuyons ! » s'écrie-t-il d'un voix étranglée. Les deux malheureux regardent en arrière et aperçoivent les deux charbons ardents qui transpercent l'obscurité. Alors, comprenant toute l'horreur de leur situation, comme Caïn persécuté, ils s'enfuient éperdument, poursuivis par la vision terrifiante. Enfin, les murs de la ferme surgissent de la nuit; le salut ! Non !... La bête s'assied devant la

porte... Transis de frayeur, le cerveau vide, anéanti, les trois frères se laissent tomber sur leur véhicule.

Le chien veille jusqu'au jour, immobile, cruel, implacable. Quand l'aube vint chasser les ombres de cette nuit infernale, le fantôme s'évanouit, la tempête se calma. Le soleil de ses rayons joyeux, éclaira la nature apaisée.

Les hommes purent rentrer chez eux, mais le trésor était disparu. Ils comptèrent les jours, longs comme des siècles. L'un des frères mourut, pendant la septième nuit, à minuit au milieu de souffrances atroces. Le second le suivit, huit jours après, à minuit. Le pâtre, fou de terreur, se pendit pour échapper au sort de ses frères (!) pendant la vingt-et-unième nuit, à minuit.

Pour apaiser le mauvais génie qui semblait rôder autour de sa maison, le fermier, leur père, fit construire la chapelle de Renoussart dont il ne reste aucune trace.

La pierre tombale de ces trois jeunes gens serait celle qui se trouve derrière le chœur de l'église de Bousval.

Processions, etc.

Patron saint Barthélémy. — 1^{re}) Saint Barthélémy : « Grand tour ». D'abord avec le char de Saint Barthélémy de la ferme de la Baillerie tiré par cinq chevaux. Départ de l'église par la route provinciale en tournant à droite à la ferme Carpentier (Minique), vers Saint-Donat et le calvaire en revenant à l'église par les chapelles : Saint-Hubert, Saint-Roch et Sainte Vierge. L'on s'arrête à ces chapelles et en plus à celle de Sainte-Anne, de la Sainte Vierge (ferme Goreux).

De suite après se fait le petit tour (procession avec le Saint Sacrement dont voici l'itinéraire et les reposoirs : route provinciale (chapelle Sainte-Anne, « Congo » à droite), rue Haute (chapelle Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus).

Au retour à l'église, devant le portail se fait la bénédiction des chevaux.

2^{de}) Procession de Saint Roch. L'après-midi à l'issue du Salut. La statue est portée par quatre hommes et s'avance par la rue Haute et le Congo vers « Saint-Donat » et le

« Calvaire » avec arrêt à ces deux endroits et aux chapelles de Saint-Hubert, de Saint-Roch et de la Sainte Vierge. Au retour à l'église vénération de la relique.

5^e) Assomption : Voici le tour et l'arrêt aux chapelles : rue du Gros Arbre : chapelle de Saint-Benoit, de la Sainte Vierge et de Sainte-Adèle, rue du Château à droite, reposoir chez Lardinoy, rue des Sources ou de la Forge, route provinciale : chapelle Sainte-Anne.

Cette procession est depuis quelques années remplacée par celle de la chapelle publique de Noirhat dont l'itinéraire est : route provinciale, rue des Pierrailles avec reposoir aux chapelles Saint-Antoine et Sainte Vierge et puis au quartier dit « la cité » avec le retour par la route provinciale.

Rogations : 1^{er} jour : rue Haute, chapelle Sainte-Thérèse, Congo, Saint-Donat, Chemin de Terre jusqu'au « point du jour » chapelle de la Sainte-Famille, puis le Calvaire, Saint-Hubert, Saint-Roch et Sainte Vierge.

2^e jour : rue du Gros-arbre, chapelles Saint-Benoit, Sainte Vierge, Sainte-Adèle, rue du Château (à gauche) chapelle de la Sainte Famille au carrefour, rue du Try-au-Chêne, chapelle N.-D. de Lourdes, puis chemin de terre à gauche à la lisière du bois vers la chapelle de N.-D. d'Ariehot, ensuite le long du bois et à travers les champs vers la chapelle N.-D. d'Alseberg et N.-D. du Try-au-Chêne où se célèbre la messe; enfin retour par le bois de la Tasnière, chapelle de Sainte-Barbe et retour à l'église.

3^e jour : rue Haute, Congo, Saint-Donat, Calvaire, Saint-Hubert, Sainte Vierge; c'est l'itinéraire également des rogations de saint Marc.

Mais ce troisième tour se fait actuellement à Noirhat : La Motte, Bois de la Motte avec arrêt aux chapelles « de la Croix » et « de la Sainte Vierge » on traverse le hameau et l'on retourne à l'église par le chemin cendré.

Addenda vel mutanda.

Il faut ajouter aux processions : 1^{re}) Celle du Try-au-Chêne qui se fait le lundi de la Pentecôte au matin avec la statue de N. D. de la Sainte Vierge portée par les jeunes fil-

les, avec la Messe à la chapelle de N.-D. de Hault au Try-au-Chêne, avec retour par le même itinéraire que pour l'aller. 2^e) celle de N.-D. de La Motte le dimanche après la fête de N. D. du Mont-Carmel (au mois de juillet). Elle est précédée d'une Cavalcade; on y porte la statue de N.-D. de La Motte, de la chapelle de Noirhat à la chapelle Nouvelle de N. D. de La Motte. Là se célèbre la Messe. Le soir il y a dans le bois la procession « aux chandelles ».

La chapelle n° 1 (au Sclage) a été démolie et reconstruite en briques rouges au même emplacement dans les mêmes dimensions. Mais dans une forme plus élégante. La chapelle Denis au « bois des Conins » a aussi été reconstruite à peu près dans le même style.

Il faut ajouter à la nomenclature un n° 34, chapelle de la Sainte Vierge derrière la ferme Carpentier, sur le chemin vers Saint-Donat, c'est une colonne carrée en briques badigeonnée, supportant une niche en pierre, vide.

Et un n° 35 une niche assez ordinaire dans le pignon d'une maison dans le bas du sclage.

CÉROUX-MOUSTY.

I. Paroisse de Céroux. — Il y a des niches, ayant probablement contenu des statuette, l'une au colombier de la ferme Dessy, au-dessus de la porte d'entrée, l'autre dans le pignon de grange de la ferme Devesse, une troisième, qui à la ferme Raucourt a donné autrefois asile à un Saint Donat, et une quatrième au pignon d'une maison de la rue Nienise.

Il y a aussi la niche dédiée à la Sainte Vierge et celle dédiée à saint Donat :



Céroux-Mousty. — Entrée de la ferme Raucourt. Niche avec saint Donat.

1^{re}) Sur la place communale, à côté de la cure bâtie en 1930 à l'occasion du centenaire de notre indépendance nationale, et à l'effet de perpétuer le souvenir de la consécration unanime de la paroisse au Sacré Cœur, se dresse une chapelle contenant, surmontée d'une croix de pierre, l'image du Sacré Cœur. Sur son fronton, l'inscription :

1930
CEROUX
AU
SACRE-COEUR

et en-dessous de la niche le monogramme du Christ :

A P X O

2^{re}) Rue Nicalse, chapelle récente, remplaçant une ancienne, qui se trouvait de l'autre côté du chemin, et construite en reconnaissance à N.-D. de Lourdes. Voici l'inscription :

« R. A. N. D.
DE
LOURDES »

3^{re}) Non loin de là, rue de Pallandt, la chapelle Wéry arrangée dans une fenêtre et contenant Saint-Donat, le Sacré Cœur et la Sainte Vierge.

4^{re}) Rue aux Fleurs, chapelle Decoux au pignon d'une maison et dédiée à la sainte Vierge (Vierge en « Vieux-Bruxelles »).

5^{re}) A la ferme de Moriensart existe une niche récente consacrée au Sacré Cœur.

6^{re}) Au Bois-Henry nous avons la chapelle Saint-Benoit, établie en reconnaissance, au pignon d'une remise. La niche est fermée d'une porte de tôle percée de losanges.

7^{re}) Au pignon de la maison Bodenghien, ancienne « franche Taverne » de la seigneurie de Moriensart, devenue par après « l'hôtel du patriote », une niche vide ayant contenu une Sainte-Adèle. Elle est fermée par une tôle découpée d'étoiles et de losanges mis en lignes verticales et horizontales et portant le millésime 1857. Un membre de la famille Bodenghien, ayant été guéri par l'invo-

cation de sainte Adèle d'Orp-le-Grand d'une maladie des yeux, on érigea cette niche.

8^{re}) A la Grand^e rue, au pignon de l'antique ferme de Jules Loenq, niche dédiée à sainte Julienne de Cornillon entourée d'une brique en saillie et surmontée d'une croix de même. Millésime :

1733

Inscription :

« Ste JULIENNE
P P N. »

9^{re}) Au pignon de la vieille maison Delalque, niche dédiée à la sainte Vierge, avec grillage en lattes de fer croisées verticalement et horizontalement.

10^{re}) Au Tri, petite chapelle avec niche fermée par un lattis de fer et dédiée à la sainte Croix.

11^{re}) Au Puits, chapelle analogue, à un carrefour important, à côté de l'ancien puits et sur le bord de la Cour de l'ancienne « ferme du Bailly », avec un Saint-Bernard et un Saint Antoine.

12^{re}) Plus loin, remplaçant une plus ancienne, chapelle en béton, à niche encadrée de bois, dédiée à N.-D. de Lourdes, contenant en outre un Saint-Joseph et une Sainte-Marie-Madeleine.

13^{re}) A la Fontenelle, grande chapelle, avec au-dessus l'inscription sur pierre :

« N D
DE HAL
P P N. »

Elle renferme la statue de N.-D. de Hal, et les statuettes de saint Joseph et de saint Hubert, et puis dans la niche d'une chapelle en pierre du XVIII^e siècle, dernier vestige de celle qui précéda celle-ci, une Vierge en « Vieux-Bruxelles ».

14^{re}) A Ferrière, fixée dans un arbre, dit « le gros sessau » au carrefour, une niche en bois avec une statuette de N.-D. du Bon-Secours, Patronne de la paroisse.

15°) Au carrefour suivant, grande chapelle datée de 1900. Elle contient un autel et les statuettes de saint Antoine, de sainte Marguerite de Corione, du Sacré Cœur, de la Vierge, de N.-D. de Lourdes, de saint Joseph, de sainte Thérèse.

Ses murs intérieurs sont entièrement revêtus d'un carrelage émaillé. Devant l'autel, cette inscription :

« CHAPELLE BATIE PAR EPOUX
COURBET-BARÉ POUR GRANDE GRACE
OBTENUE PAR LEUR MÈRE ANNE-MARIE
DE HERCKENRATH BARÉ ET DUE A
L'INTERCESSION DE St ANTOINE DE
PADOUE. »

On y célèbre la sainte Messe le troisième jour des rogations de l'Ascension, et quelques fois dans le courant de l'été en semaine. Les assistants se tiennent devant le talus du côté adverse du chemin. Voici l'histoire de cette chapelle : « Une princesse de la famille royale de Hollande, aurait marié un médecin militaire de l'armée de Napoléon s'appelant baron de Herckenrath, qui était de nationalité allemande. Cette union fut considérée comme une mésalliance attirant la réprobation du roi. Une fille issue de ce mariage vint échouer dans le fond de Ferrière; elle avait marié un appelé « Baré ». Ils vivaient; un héritage important devait leur échoir, mais il courait grand risque d'aller à d'autres prétendants. Madame Baré pria saint Antoine, et promit qu'en cas de succès, elle lui construirait une chapelle. Mais voici qu'à l'heure de sa mort, seulement, cette personne songea à son vœu non encore accompli, et fit promettre par l'aînée de ses filles, l'épouse Courbet de le réaliser. On acheta un terrain à la croisée des chemins sur le dessus du homeau et, c'est là que s'érigea l'édifice de reconnaissance. ».

16°) Au fameux carrefour des huit chemins, dit anciennement : « la belle étoile », chapelle en blocs de béton, à niche grillagée dédiée à saint Donat, contenant en plus une petite Vierge et un Saint-Joseph en biscuit, un Christ et deux vases en verre argenté. Elle fut bâtie uniquement pour

servir de reposoir à la procession de la Fête-Dieu. Légende : elle coupe en deux les nuées d'orage et ainsi sert de palladium, au village.

Cette étoile de huit chemins, dont presque tous mesurent leur demi-lieue gallo-romaine exacte, nous fait supposer qu'il y eut là jadis un monument païen.



Céroux-Mousty. — Chapelle Saint-Donat. Lieu dit : aux huit chemins.

17°) Au pignon de la maison Chaufoureau au commencement de la rue Nicaise : une niche étroite, vide.

CÉROUX.

Patronne primaire : N.-D. de Bon-Secours. Patronne secondaire : sainte Catherine. — De temps immémorial on va invoquer à l'église, où elle a un autel spécial, sainte Catherine, pour la dartre et autres maladies de ce genre. Dans la chapelle publique qui a précédé, l'église possédait une chapellenie Sainte-Catherine avec autel particulier, on venait déjà en pèlerinage. La chapelle castrale était dédiée à N.-D.

N.-D. de Bon-Secours étant devenue Patronne primaire de la paroisse, sainte Catherine en est devenue la patronne secondaire.

Il existe à Cérroux trois processions : celle de la Fête-Dieu, qui dure une heure et trois quarts, et dont les arrêts se font aux reposoirs suivants : chapelle Sainte-Adèle, derrière l'église à l'ancienne « Franche Taverne », chapelle Saint-Donat aux « huit-chemins » (huit vœyes), chapelle Sainte-Croix au Tri et chapelle Sainte-Julienne de Cornillon à la Grand'rue.

Les rogations passent à toutes les chapelles, on y chante un hymne en l'honneur du saint à qui chacune est dédiée. (On ne s'arrête pas devant deux niches murales qui sont trop retirées du chemin, celle de la maison Desalque et celle de la maison Wéry).

Il y a les tours suivants : 1^o) de Moriensart; 2^o) du Puils et 3^o) de Ferrière avec Messe dite en la chapelle Saint-Antoine à Ferrière.

Autrefois il se faisait un tour de Sainte Catherine correspondant au tour de N.-D. de Mousty.

Celle de l'octave de la Fête-Dieu (elle se faisait auparavant le jeudi, mais depuis une vingtaine d'années c'est le vendredi, jour de la fête du Sacré-Cœur). Le soir à l'issue d'un salut avec sermon, on fait le tour de l'église et de la place communale, qui est immense. Il y a un reposoir à la chapelle — monument du Sacré-Cœur — avec renouvellement, de la consécration de la paroisse au Sacré-Cœur. Enfin il y a celle du 15 août, avec arrêt à la chapelle de N.-D. de Lourdes, rue Nicaise.

Addenda vel Mutanda

La procession de la Fête-Dieu a vu pendant la guerre son tour raccourci, le voici : rue de Bois-Henry avec reposoir à la niche de Sainte-Adèle, chemin vers les « huit vœyes » avec reposoir à la chapelle Saint-Donat, vers la Grand'rue avec arrêt à la chapelle Sainte-Lutgarde.

Il faut ajouter un n^o 18 avec le Calvaire érigé près du presbytère sur la place communale. Il consiste en un Christ en pierre moulue de France, sur une croix de bé-

ton, recouvert par une élégante bâtisse : quatre colonnes en briques rouges polies reliées par un muret, sur le fond et les deux côtés, le devant restant ouvert, supportant un toit d'éternit à quatre pans. Contre le muret du fond ont été apposées quatre plaques de marbre noir : deux grandes avec les noms des combattants, déportés, prisonniers de guerre et politiques et résistants armés et deux petites avec ceux des victimes civiles de la guerre et des trois scouts de Floréal (Boitsfort) victimes en 1942 lors d'un campement dans la paroisse, d'un engin de guerre.

Le calvaire est flanqué de deux chapelles maçonnées avec cailloux de sable, l'une ayant à sa base le sommet de l'ancien monument du Sacré-Cœur avec l'inscription « Cérroux au Sacré-Cœur » et l'autre dédiée à N.-D. de Lourdes représentant la grotte de Massabielle.

L'on invoque dans l'église paroissiale Sainte-Catherine d'Alexandrie qui y a un autel.

Ce culte est très ancien à Cérroux.

Au moyen-âge sainte Catherine d'Alexandrie était fort honorée par beaucoup. De nombreuses corporations et d'autres groupements l'avaient choisie comme Patronne. Nous ne citerons que les philosophes, les avocats et les meuniers. Quoi d'étonnant que pour l'antique chapelle publique du village de Cérroux on l'ait aussi choisie comme protectrice céleste ! quoi d'étonnant encore que les Cérrouxiens d'anton aient vraiment adopté cette sainte et l'aient liée à l'église par des cérémonies spécialement solennelles et dans le village ainsi qu'en famille par une ducasse fixée au dimanche suivant le 25 novembre !

Quoi d'étonnant enfin que les villageois environnants se soient mis à venir fréquemment au pied de l'autel de Sainte Catherine pour l'invoquer !

Si les philosophes honorent celle-ci pour sa science philosophique et théologique, les avocats pour l'efficacité de ses raisonnements et la persuasion de sa parole, les meuniers eux à cause de la roue, instrument de son martyre, qu'elle a à ses pieds qui, ressemble à la roue de leur moulin, lui demandent protection dans leur métier et les gens en

général l'invoquent pour être délivrés des dartres (les dartres sèches ressemblent à une roue) et autres maladies de la peau.

Il y a comme n° 10 une nouvelle chapelle, celle de N.-D. de Bon-Secours construite au lieu dit « le bassin » et anciennement Saint-Sébastien. C'est un bloc de maçonnerie plafonné au ciment avec une niche gothique dans un retrait central également gothique de la façade (imitation moderne des chapelles à ante comme à Mont-Saint-Guibert).

Elle contient une statue de N.-D. en plâtre avec deux chandeliers en cuivre, deux vases « Vieux-Bruxelles ». Contre les parois latérales, d'un côté un cadre avec les noms des déportés, sous la niche une inscription en abrégé « Céroux à N.-D. de Bon-Secours. Merci. » Cette chapelle et le calvaire ont été érigés par la paroisse en raison d'une promesse faite dans le courant de la guerre, et en remerciement pour la protection, reçue pendant les hostilités.

2^e Paroisse de Mously. — 1^{re}) A l'extérieur du transept nord de l'église de Mously, sous un pavillon couvert d'ardoises, dont l'avantée du toit est soutenue par deux colonnes, se trouve un Christ aux outrages en bois peint, remontant vraisemblablement au XV^e siècle. C'est la seule statue de ce genre rencontrée dans tout le doyenné. Cet oratoire recouvre la tombe de M. Lardinois, ancien curé de l'endroit, qui laissa au bureau de bienfaisance une somme assez importante, pour fondation d'obits et distribution d'argent aux pauvres qui y assistaient.

La dalle funéraire porte une inscription évocatrice, de la vie de ce bienfaiteur.

Un escalier en pierre ouvert dans le mur du cimetière, y conduit en même temps qu'à la sacristie. Certaines vieilles personnes saluent encore et se signent en passant devant la pieuse image, et parfois des enfants revenant de l'école y viennent prier en groupe.

2^e) A la ferme Demolder, ancienne « ferme du dou-

aire », se trouve une grande chapelle dédiée à N.-D. de Bon-Secours. Elle contient une petite Vierge en cuivre argenté, une plus grande en plâtre, sous globe un saint Roch en « Vieux-Bruxelles » et quatre vases de même provenance.

« Jadis un valet labourant un champ, y trouva amenée à jour par le socle de la charrue cette petite Vierge métallique. Il la nettoya avec grand soin et la conserva précieusement en sa fruste alcôve.

La ferme prospérait que c'était merveilleux !

Mais voici que le valet prit congé de son maître et alla s'engager dans une autre ferme de la région, emportant la Vierge.

Et chose aussi merveilleuse ! Voici que tout alla dès lors à vau l'eau au « douaire ». Le fermier découragé se dit, que c'était le départ de la petite Vierge, qui devait être la cause de ce malheureux changement.

Aussi s'empressa-t-il de faire tous ses efforts, pour ravoïr la statuette, promettant de lui ériger une belle chapelle, ainsi fut fait, et « merveille nouvelle ! la prospérité revint à la ferme ».

Variante : « Ce serait dans la ferme, que cette statuette aurait été trouvée. Auparavant la ferme allait de mal en pis. Mais quand le pieux fermier eut trouvé et recueilli précieusement la Vierge et lui eut érigé une chapelle, la prospérité vint ».

L'inscription est :

N.-D. de Bons Secours
P. P. N.

Le millésime sur le pilastre du mur attenant est 1688.

3^e) Sur le local du patronage une croix de briques est dessinée sur la muraille dans un cadre saillant.

4^e) Sur la place de l'église est une niche contenant les statuettes de la sainte Vierge, de saint Donat et de saint Antoine.

5^e) A Franquentes aménagée dans la fenêtre d'une remise est une chapelle rustique contenant un Christ jansé-

niste et les statuettes de N.-D. de Lourdes, saint Antoine, deux Vierges, saint Ghislain, un saint Joseph en « Vieux-Bruxelles » et en outre un grand vase en verre bleu.

6°) A Franquentes encore, à l'ancien château se trouve une chapelle murale dédiée à N.-D. des fièvres. Les pierres, car elles sont plusieurs, portent les inscriptions suivantes :

M R
NoTre Dame
DES FIEVRES
ET DE
CONSOLATION
PRIEZ POUR
NOUS
ICI

aVeC ConfiAnCe et UMILIté.
aCCoUrez fleVreux et affLIgés.
POUR
LES PAUVRES
TREPASSEZ

Le chronogramme donne la date : 1726 ou, si l'on compte trois, les lettres minuscules 1742.

Le mobilier de la niche est le suivant : N.-D. des fièvres (en bois), une petite Vierge vêtue sous globe, N.-D. de Lourdes, saint Roch (cheval au lieu d'un chien), saint Joseph, saint Eloi, un vase en « Vieux-Bruxelles ».

Dans la propriété de M. Cordier se trouvent les oratoires suivants :

7°) Chapelle lapidaire sans caractère à niche grillagée dédiée à N.-D. de Lourdes.

8°) Dans un pilastre, deux niches superposées: dans la première est une croix en bois tourné, et dans la seconde une statuette de la Vierge, et une gravure de la sainte Famille.

9°) Dans une tête de mur, à l'usine, une niche contenant un crucifix.

10°) Sur le « Vieux grand chemin de Genappe à Wavre », au lieu dit « les roulettes », nous avons la chapelle Brice, chapelle à chambre dédiée à N.-D. des sept Douleurs. Elle renferme une intéressante statue en bois de sainte Catherine. On dit « N.-D. des roulettes » et aussi « sainte Catherine des roulettes ».



Chapelle « Brice », dédiée à N.-D. des Sept Douleurs.
Statue en bois de sainte Catherine.

11°) Sur le même chemin à Limoges, au pignon d'une maison, nous avons une chapelle (niche) murale maçonnée en briques et en forme de bretèche dédiée à N.-D. de Lourdes.



Céroux-Mousty. (Limoges). Chapelle dédiée à N.-D. de Lourdes, attachée au pignon d'une maison.

12°) A Limoges encore, chapelle murale dédiée N.-D. des affligés. Sa niche renferme : la sainte Vierge, N.-D. de Lourdes, sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, Marguerite, Marie et saint Antoine.

13°) Sur l'éminence dominant la campagne, à un carrefour dont deux chemins séparent Cérroux Mousty (Limauges) des communes de Court-Saint-Étienne et de Bousval, une niche est posée sur de la maçonnerie; à l'intérieur



Cérroux-Mousty, Limauges. Chapelle
N.-D. des Affligés.

de cette niche en pierre a été fixée une plaque de marbre portant l'inscription suivante :

EN MEMOIRE
DE MA FAMILLE
ET DE NOTRE PETIT
PIERRE LANNOYE
Dr L. DESSY.

Sur la base de la niche on lit :

N. D. D. GRACE

Pierre couronnant le dé :

P P NOUS BATIE PAR
A LEURQUIN ET A. M.
DE FALQUE : L'AN 1774.

Dans la niche, une petite Vierge en plâtre.

Légende : Deux mégères se battirent un jour là à coups de sabots, l'une d'elle y fut tuée.

Mousty. — Patronne N.-D. — Autrefois on invoquait spécialement en l'église de Mousty Saint-Antoine l'ermite. La Patronne de cette antique paroisse est N.-D. Il existait encore, il y a quelques années, un tour de chapelles dit « tour de N.-D. », il se confondit maintes fois avec un tour dit « tour de Sainte-Catherine ». On parlait en groupe ou isolément de l'église de Mousty, et l'on s'arrêtait aux chapelles suivantes : N.-D. des fièvres à Franquennes, N.-D. de Bon-Secours à Mousty, N.-D. aux roulettes, N.-D. aux sabots à Limauges, N.-D. de Hul à la Fontenelle (1), l'autel Sainte-Catherine en l'ancienne chapelle publique et puis en l'église de Cérroux, Sainte-Croix au Tri et à une chapelle disparue au Puits et remplacée aujourd'hui par celle de N.-D. de Lourdes.

Il se fait trois processions, qui ont toutes trois le même circuit, celle de la Fête-Dieu, celle de l'octave de cette fête le jeudi au soir après un salut, et celle du 15 août. Elles s'arrêtent chacune à la chapelle « N.-D. de Bon-Secours ». Celle de l'octave de la Fête-Dieu était autrefois dénommée « procession-aux-roses » parce que pendant les quinze jours, qui la précédaient, les jeunes filles se réunissaient à la cure pour faire des roses artificielles pour bouquets et guirlandes.

Il y a les tours de rogations suivants : « Tour de N.-D. des affligés par Franquennes, celui dit « de N.-D. de Bon-Secours à Mousty » et enfin celui de « N.-D. aux sabots et N.-D. aux roulettes » par Limauges et les « roulettes ». On ne s'arrête guère qu'à ces trois chapelles.

Addenda.

Le château de Franquennes (actuellement : ferme de Franquennes) a été occupé un moment par deux messieurs.

(1) Derrière la chapelle de la Fontenelle, il y avait un bosquet et c'est à l'ombre de celui-ci que les pèlerins s'asseyant pour casser la croûte.

Au cours d'une visite qu'un brasseur leur avait faite, ce dernier fut tué par l'un d'eux.

Le coupable ne put se consoler de son crime et mourut un an après. En mémoire de ce fait il fut érigé une chapelle dédiée à N.-D. aux fièvres et de consolation, appelée chapelle Cléricy. Lors de la création du chemin allant vers Court-Saint-Etienne cette chapelle fut démolie et reconstruite dans le mur de clôture du jardin de la ferme de Franquennes près de la grande porte donnant accès à la rue de Spangen, cette chapelle avait été érigée au carrefour dit « chapelle cléricy ».

Dans la chapelle de N.-D. aux sabots l'on a placé au lieu de l'ancienne statue une nouvelle qui est celle de N.-D. de Fatima. Deux gentils sabots en bois offerts en « ex voto » et placés dans la niche ont été volés par un inconnu.

Pour la chapelle de N.-D. des affligées le texte à part l'ajoute « ICI » et la suppression de « ToVs » et le X au lieu de S A FIEVREUX est la même que celle de la chapelle du Triolet de Marbais.

COURT-SAINT-ETIENNE.

Paroisse Saint-Etienne. — Par suite de l'élargissement des routes dans la commune, toutes les chapelles anciennes ont disparu. Le nombre des oratoires est par le fait très réduit.

On trouve entre autres à l'école des Sœurs, dans la Cour :

1^o) une statue du Sacré-Cœur et sur la façade de l'école elle-même dans une niche...

2^o) une statue de N.-D. du Bon Conseil.

3^o) Il existe une chapelle sur le tienne, dont le vocable n'est point connu. Dans la niche, deux Sacré-Cœur et deux Vierges. C'est la chapelle « Charlier » érigée suivant le vœu d'une jeune fille décédée, il y a quelques vingt-cinq ans, d'une maladie de langueur.

4^o) Il y avait autrefois à la ferme de Monsils une chapelle au pied du « Raumont »; elle a été détruite par

l'ancien propriétaire. Dans le pignon de la remise : une niche vide.

5^o) Non loin de l'église, sur le chemin de Villers-la-Ville, à gauche, précédé d'une double rangée de vieux tilleuls se dresse un remarquable calvaire restauré récemment moins la peinture. Il consiste en une conque accotée de deux colonnes et précédée d'un autel lapidaire.

Dans cette conque se dresse un beau et grand Christ. Les colonnes portent cette inscription :

SOUVENIR DE LA MISSION DONNÉE PAR LES R. P. DU S. REDEMPTEUR 1836 — O VOUS QUI PASSEZ, VOYEZ S'IL Y A UNE DOULEUR COMME LA MIENNE. DIX MILLE ANS D'INDULGENCE APPLICABLES AUX DÉFUNTS, POUR CEUX QUI PROSTERNES DEVANT CETTE CROIX, RECITERONT CINQ PATER ET AVE.

Ce calvaire fut bâti en souvenir de la dite mission qui fut spécialement féconde en fruits spirituels : une vingtaine de jeunes filles prirent le voile. Les vieilles gens qui assistèrent aux sermons racontaient, que les confesseurs quelques matinaux qu'ils fussent à l'église y étaient devancés par de nombreux pénitents. Une coutume s'établit : chaque Dimanche après les Vêpres, le R. Doyen conduisait à ce calvaire les assistants en récitant le chapelet. Avant le départ, le brave vieux prêtre prenait sa tabatière, et offrait familièrement quelques grains de prise aux hommes présents. (M. le Doyen Quévlt).

6^o) Une chapelle remontant à environ trois ou quatre décades, existe dans le pignon d'une maison située au carrefour de Wisterzee... C'est une niche dédiée à la Vierge et au Christ.

7^o) Au « Werchat » à la façade d'une vieille maison une niche murale vide, c'est l'ancienne chapelle de « Maïanne bon cœur ».

Processions, rogations, etc.

Paroisse Saint-Etienne (Centre). — Ne s'y font que les deux processions ordinaires : Celle de la Fête-Dieu et celle

de l'Assomption. A celle de l'Assomption il se fait un reposoir au Calvaire. Des jeunes gens portent sur leurs épaules la chaise de Saint-Etienne.

On invoque, en l'église, Saint-Etienne, premier martyr, pour les maux de têtes. Le jour de la Saint Etienne, 26 décembre, il y a un pèlerinage fort suivi, avec grand messe et sermon et puis vêpres et salut.

Les rogations dont les tours sont : celui de Méryvaux, celui de Suzéril et enfin celui du Werchiai. L'on ne s'arrête à aucune chapelle.

Paroisse Saint Antoine, Sart Messire-Guillaume. —

1°) Le monument religieux, peut être le plus ancien de Sart est une croix de pierre datable du XVI^e ou XVII^e siècle, encastree dans le pignon d'une maison de la place.

L'on rapporte à son sujet cette légende :

« Les Seigneurs de l'endroit rendaient la justice devant cette croix. Les condamnés à mort étaient alors conduits à l'« Arbre de la justice » pour y subir le supplice de la pendaison. En chemin, ils faisaient une station devant une autre croix dont l'emplacement est rappelé par l'actuelle ferme du « Bois de la Croix ».

2°) Vis-à-Vis de l'antique ferme du Sart, se voient les restes de l'ancienne chapelle Castrale. Ils se dégradent davantage de jour en jour.

L'oratoire bâti en briques sur soubassement de pierres comportait une nef et un chœur à pans coupés. L'intérieur étoit éclairé par six fenêtres, dont quatre au chœur et deux à la nef. Ces dernières étaient à fenestrage. La nef et le chœur étaient couverts d'un toit d'ardoises. Un clocheton trapu contenait une cloche unique, qui provenait du Carillon de Saint-Bavon à Gand. Le mobilier de la chapelle consistait en un Maître-Autel, en deux petits autels latéraux, dont l'un étoit dédié à la Vierge et l'autre à saint Antoine l'Ermite. Il y avait en outre un jubé rustique et un banc de communion.

Après la révolution un vicair de Court-Saint-Etienne venait chaque dimanche célébrer la Sainte Messe pour les gens de Sart, de Faux et de Laroche. Il s'y faisait un

pèlerinage suivi à saint Antoine l'Ermite, chaque année le 14 janvier. Après la messe solennelle avec sermon, on avait la vénération de la relique et puis, devant l'édifice, la mise aux enchères des nombreuses têtes de porc apportées par les fidèles (le prix acquis servait à faire célébrer des messes en l'honneur du saint). Ceci se fait encore parfois à l'église paroissiale ou la statue de saint Antoine l'Ermite a été transférée.

3°) Un reste remarquable de chapelle ancienne est celui qui se voit au pignon d'une maison à gauche du chemin du Faux. C'est une niche en pierre sur un bout de soubassement lapidaire également, actuellement au ras du sol.

4°) Une autre chapelle présumée ancienne est celle de Saint Bernard au coin de la rue de la Chapelle du Sart et d'un sentier. Elle est couverte partiellement en bois, et la niche est fermée par un grillage ligneux aussi.

5°) A la villa Scarniet, une chapelle d'angle et dédiée à sainte Thérèse de l'Enfant Jésus.

Paroisse Saint-Antoine l'Ermite (Sart). — Les deux processions qui parcourent l'une le dessus du village et l'autre le dessous, n'ont pas de reposoir établi à une chapelle. Les rogations ne se font pas hors de l'église.

On invoque en l'église de Sart-Messire-Guillaume saint Antoine pour les porcs. Il y a un pèlerinage suivi le 17 janvier. Autrefois à l'issue de la messe se vendaient aux enchères les têtes de porc apportées par les pèlerins.

Chapellanie de Beaurieux. — 1°) Près de l'église : belle grotte de N.-D. de Lourdes, érigée en août 1928. Dans la niche, une Vierge de Lourdes en carton-pierre et dans la grotte, fermée d'un grillage, un autel en pierres de sable comme tout l'édifice et un candelabre en fer forgé, à quatre branches, suspendu à la voûte. Autour de la bâtisse, un chemin de ronde entouré d'une charmille.

2°) Vieille et massive chapelle « Pâques » dont la niche est fermée par un grillage de bois. Son mobilier est le suivant : deux Vierges dont une en « Vieux-Bruxelles ».

saint Joseph, sainte Julienne de Cornillon, sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, saint Antoine, saint Roch.

3^e) Autre antique chapelle dite de « Sainte-Aldegonde », « Sainte-Anne de Gonde » vulgairement, mais qui porte au fronton cette inscription latine :

« AVE MARIA »

Mobilier : statue en bois de sainte Aldegonde, quelques cadres, un ex-voto de cire en forme de quille. On a



Court-Saint-Etienne — Beurieux. Statuette de saint Lambert, et niche, qui se trouvait jadis dans la chapelle Ste-Aldegonde.

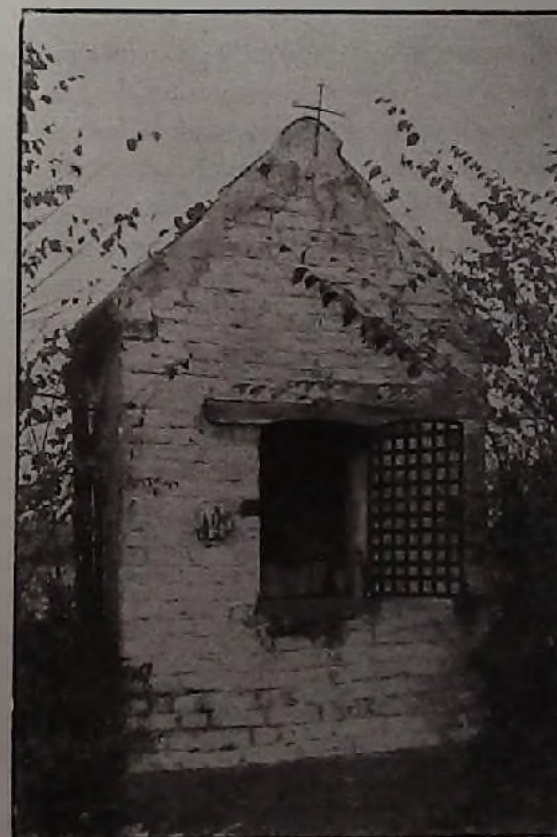
transporté de cet oratoire à la chapelle publique du hameau d'abord une jolie statue en bois de saint Lambert crossé et mitré portant sur son socle l'inscription :

« ST LAMBERT
DE GOUTTES »

et ensuite deux panneaux peints anciens.

4^e) Se trouve aussi dans la chapelle publique, le Christ du fameux Calvaire de la Quenique, bâti au siècle

dernier par le Maître Liboulton, en souvenir de sa mère décédée en 1804, en lui donnant le jour. Il surmontait au carrelour du bois du Hottoy une ancienne tombelle. Le comte Goblet d'Aviella devenu propriétaire du terrain, fit démolir ce bel oratoire et, eut néanmoins la délicatesse de



Court-Saint-Etienne. — Beurieux. Chapelle sainte Aldegonde (sainte Anne de Gonde en langage populaire). Dite aussi chapelle Clart. A l'avant-plan ex-voto en bois, en forme de poupée.

laire donner à l'hospice de Court-Saint-Etienne, fondé par Liboulton, le Christ en bois et les statues en plâtre de la sainte Vierge et de saint Jean. Ceux-ci se trouvent actuellement dans la chapelle de Beurieux. Le Christ aurait été sculpté par un tuberculeux habitant à l'endroit dit « chapelle Cléricy » (Céroux-Mousty).

A ce même carrefour, était fixée à un arbre une niche dédiée à saint Hubert. Il s'y rattache la légende suivante : « Un seclaire avnit, au temps de la révolution française, insulté un prêtre qui, caché à la ferme Liboutton prenait le frais la nuit; il fut puni comme ceci : Toute la nuit, il erra autour du carrefour et ne put retrouver son chemin qu'à l'aube. »

Il y a une autre version qui dit qu'il fut mordu par un chien et guéri par après à l'intercession de saint Hubert.

5°) Chapelle N.-D. de Montaigu à la ferme « Djam », massive et probablement ancienne, abritée par un arbre creux. Sa niche renferme N.-D. de Montaigu, saint Etienne, saint Roch et deux ex-voto en forme de tête d'enfant. Cette chapelle a été supprimée depuis quelques temps.

6°) Chapelle N.-D. des affligés, bâtie en reconnaissance de la guérison miraculeuse du nommé Henri Casse. Il était parti en pèlerinage à Villers-la Ville en héquillant et en était revenu guéri. Cette grande chapelle restaurée entièrement en 1927, porte l'inscription suivante :

« N. D.
DES AFFLIGES »

Elle est couverte d'un toit pyramidal en tuiles et sommée d'une croix.

Son mobilier comprend une statue de la Vierge en plâtre, trois N.-D. de Hal en « Vieux Bruxelles », saint Joseph, saint Antoine, deux vases fleuris sous globe, deux chandeliers en verre argenté. Au mur sont pendus de nombreux ex-voto en cire, dont : un cœur, deux mains, deux enfants, dix-huit pieds ou jambes.

Il se fait à cette chapelle le deuxième dimanche de mai après la grand'messe une procession dans laquelle les jeunes filles portent la statue de N.-D. de Basse-Wavre. A cette même occasion on fait aussi une station à la grotte de N.-D. de Lourdes.

7°) Au-dessus du talus du pavé vers Mont-Saint-Guibert, à la limite de Court-Saint-Étienne, se dresse un vieux tilleul sous lequel on peut retrouver les fondations d'une

chapelle dédiée à saint Lambert. (La statue de ce saint qui venait de l'ancienne chapelle castrale, et que les soudards de la révolution française avait par dérision plantée sur la grille de l'ancien Manoir (ferme F. Tolon), avait été recueillie et placée dans cette chapelle; on ne la retrouve plus). Les autres statues de cet oratoire disparu : sainte Anne et saint Thibaut sont dans la chapelle paroissiale.

Légende : cette chapelle Saint-Lambert partageait les nuées d'orage en deux.

On venait à cette chapelle en pèlerinage à saint Thibaut et ce, pour les rhumes et autres maux de poitrine.

Chapellenie Saint Lambert (Beaurieux). — Les rogations y eurent déjà lieu avec arrêt à toutes les chapelles existantes.

En dehors de cela, il y a la procession (sans le T. S. Sacrement) à la chapelle de N.-D. des affligés et à la grotte de N.-D. de Lourdes.

Lors de l'érection de la chapelle paroissiale, le curé faisant fonction voulait consacrer celle-ci à saint Joseph, son Patron de baptême. Mais les habitants insistèrent afin qu'il choisit saint Lambert, Patron de l'ancienne chapelle castrale dont la fête amène encore la kermesse principale du hameau.

A propos de cette kermesse, qui est celle du dessus de Beaurieux, il est à noter, que les cabaretiers du dessous du village voulurent un jour aussi avoir la leur. Alors les gens d'en haut firent une procession avec la vieille statue de saint Lambert, aujourd'hui disparue, pour montrer leur fidélité à ce saint Patron en maintenant sa kermesse. A cela les gens d'en bas répondirent par une semblable procession pour démontrer aussi malgré tout leur fidélité au saint.

Addenda et Mutanda.

Il y a à la chapelle publique une statue de N.-D. de Basse-Wavre donnée en 1918 par Mlle Maria Desfrère en réalisation d'une promesse faite pour obtenir le retour sain et sauf de son neveu combattant à l'Yser dans la guerre 1914-1918. Depuis 1947 au mois d'août l'on apporte un samedi soir la chasse de N.-D. conservée à l'église de

Basse-Wavre aux confins de la paroisse à l'usine Lannoire de Mont-Saint-Guibert, et les jeunes filles la portent en procession accompagnées de nombreux messieurs portant un flambeau à la chapelle de Beurieux. Le lendemain Dimanche une grande procession, dans laquelle on porte la statue de N.-D. et la châsse des reliques parcourt le ha-



Gentinnas. — Chapelle dédiée à saint Antoine. Stèle. 1754.

meau par la rue de Beurieux, la rue Saussale, la rue du Moulin et le terrain du grand Philippe, jusqu'à la place du dessus de Beurieux où est célébré un salut solennel.

GENTINNES.

1°) A un carrefour, (quasi à l'entrée du village, en venant de Mellery) : vieille chapelle de Saint-Antoine con-

stituée par deux blocs de pierre; dans le bloc supérieur est creusée une niche cintrée, accolée de doubles volutes. L'autre est gauchement galbé sans l'intermédiaire d'une mouluration; la niche est vide. Sous elle on lit :

St ANTOINE
P P N
1754.

2°) Non loin de celle-ci, on rencontre un oratoire singulier : une niche dont les parois latérales et supérieures sont constituées par des pierres encadrant une porte cintrée. Elle est fermée par un mur de briques dans lequel est encastré un médaillon de marbre blanc du XVII^e siècle au chiffre du Sauveur. Sur le devant deux battants de tôle ajourés de coeurs et de carrés closent la niche. Celle-ci repose sur un dé de maçonnerie, où on lit sur un carré de pierre posé sur ses angles :

« St JOSEPH
P P N
1886 »

L'édifice renferme une belle statue de Saint-Joseph en « Vieux Bruxelles ». La chapelle entière est entourée d'un sentier que limitent des haies; on y accède par une petite grille en fer pendue à une grosse borne de section carrée en pierre. A côté se trouvait « l'arbre du Vénérable » abattu en 1859.

3°) Chapelle N.-D. de l'ermitage au coin d'un bois (Bois de Renival) et à un carrefour. Elle a été vraisemblablement bâtie au XVIII^e siècle. Elle est encadrée de deux piles surmontées de deux vases. Mobilier : un autel avec saint Antoine et des laines.

4°) Chapelle de Géronvillers (ferme) appartenant par son style et ses dimensions au XVII^e siècle. Elle est couverte d'une pyramide quadrangulaire en ardoises. Sa niche est encadrée de pierres et fermée par un grillage en lattes de fer. L'édifice est entouré de haies et ombragé de grands arbres. Son mobilier consiste en : saint Donat (en bois).

N.-D. de Lourdes, un chandelier en zinc coulé et une gravure encadrée représentant saint Donat.



Gentinne. — Geronvillers. Chapelle dédiée à Saint Donat et maintenant à N. D. de Lourdes aussi.

5° Plus loin vieille et massive chapelle en moellons, à un carrefour vers Sombrelle. Elle est couverte d'un toit en batière et ombragée d'un pin. Elle est consacrée à sainte Anne, et sa niche contient outre la statue de cette Sainte, celles de saint Elai et de saint Donat.

6° Vis-à-vis de la « ferme du patriote » est une grande chapelle en briques dédiée à N. D. de Bon-Secours. Une inscription placée au dessus de la porte nous renseigne au sujet de sa fondation :

« POLET ET SON EPOUSE GUIME

1833 »

L'édifice contient la statuette de : sainte Catherine,

saint Donat et un Bon Dieu de pitié. On remarque les chasse-routes en bois fichés de part et d'autre de la chapelle, ainsi que les frênes qui ombragent celle-ci.

MARBAIS.

1°) A la chaussée de Nivelles à Namur, à un carrefour, se trouve une des plus belles chapelles du doyenné. C'est la chapelle du « triollet » ou de N.-D. Consolatrice. Elle comporte une nef et une absidiole. Sa couverture en ardoises est en batières, et un clocheton triangulaire s'élève à son extrémité juste en avant de l'absidiole. L'intérieur est éclairé par quatre fenêtres, deux dans la nef, deux dans le chœur.

La façade marque les recherches du moment avec ses pilastres rustiques aux angles et ses pilastres plats de part et d'autre de la porte, qui, elle-même est abondamment moulurée. Sur la plate-bande on lit le chronogramme suivant :

AVEC foi et Confiance HUMILITÉ ACCOUREZ TOUS IZVREUS et
AFFLIGÉS.

Cela donne la date de 1536. Turlier et Wauters indiquent la date de 1750.

Au dessus de la porte on lit :

M
NOTRE DAME
CONSOLATRICE
DES AFFLIGES
PRIEZ POUR NOUS.

Le mobilier consiste en un autel surmonté d'un joli rétable. En avant de celui-ci est une statue de la Vierge présentant l'Enfant (probablement en bois). De part et d'autre du rétable se trouvent des chandeliers en fer forgé. Une colombe est suspendue au milieu du chœur.

2°) Non loin : un mémorial en pierre constitué par un

dai, pose sur une base moulurée, surmonté d'une corniche et sommé d'une croix. On lit sur ce dai :

ICI
FUT TUE
PAR DES BRIGANDS
LE 6 JUILLET 1666
PHILIPPE PIERIN
CENSIER HEREDITAIRE
DE LA CENSE DE LA
JOERRE A MARBAIS
PRIEZ DIEU POUR SON AME
1666 »

Note : La ferme dont il s'agit est dénommée actuellement « la Joière ». Elle appartient à l'abbaye de Villers. Celle-ci exploitait ses fermes de trois manières : 1^{re}) directement par l'intermédiaire de ses convers; 2^o) en les louant à bail pour une durée de six, neuf ou douze ans; 3^e) en les affermant à une famille qui la transmettait de père en fils, moyennant un cens déterminé. C'est d'un de ces privilèges qu'il s'agit dans le mémorial en question.

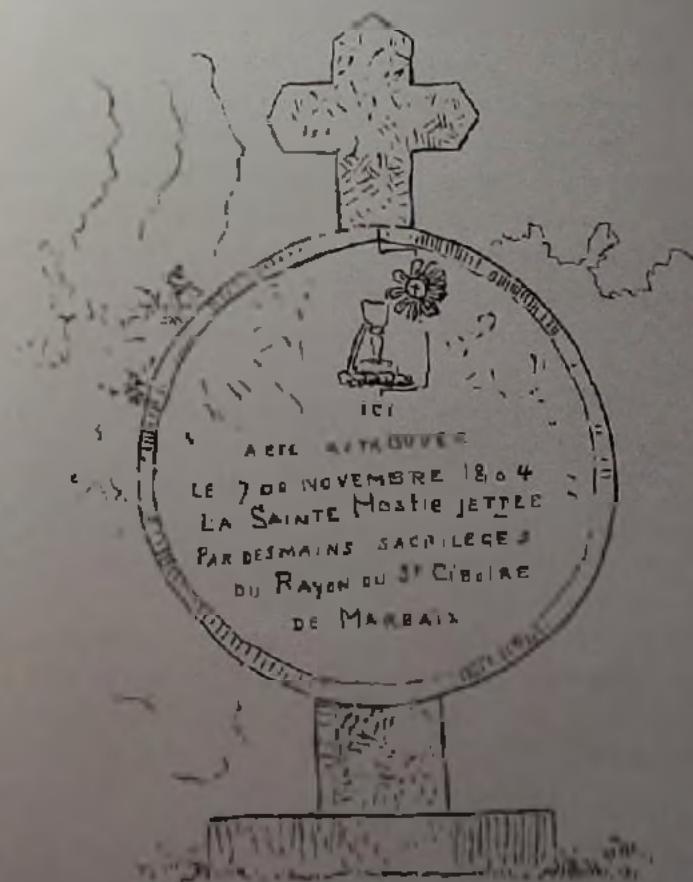
3^o) Sur le chemin de Marbisoux à Marbois, à l'orée du parc de Dumont de Chassart, est une grande chapelle couverte d'un toit d'ardoises à double versant. La chambre est éclairée par deux fenêtres, et ce indépendamment de l'imposte de la porte. Elle contient un autel de la sainte Vierge et en outre les statuette de saint Hubert, saint Ghislain, saint Joseph et sainte Thérèse. De plus on y voit deux vases en « Vieux-Bruxelles ».

4^o) Niche vide à la ferme Delstanche.

5^o) Vis-à-vis de l'église un magnifique Sacré-Cœur en bronze sur un haut piédestal de pierre, mémorial de la solennelle consécration de Marbois au Sacré-Cœur faite en 1939 en présence de S. Em. le Cardinal Van Roey et avec le concours de très nombreuses sections d'action catholiques des hommes du Brabant Wallon.

6^o) en contrebras, le long d'une ruelle agreste, d'abord, à gauche, encastrée dans un mur de clôture est une chapelle de saint Joseph.

7^o) Et puis, plus loin, à droite, est un monument remarquable. Sur un piédestal étroit est une grande dalle circulaire en forme de meule de moulin surmontée d'une



Marbois. — Stèle à l'endroit on fut jadis jetée une hostie par des mains sacrilèges.

Sous ce motif on lit :

ICI
A ETE RETROUVEE
LE 7 DE NOVEMBRE 1804
LA SAINTE HOSTIE JETTEE
PAR DES MAINS SACRILEGES
DU RAYON DU ST CIBOIRE
DE MARBAIX »

croix de pierre comme elle. Au centre en haut de la dalle est une hostie rayonnée, plus haute que celle-ci et plus à gauche un calice et sa patène sont portés par un nuage moulonné.

Légende : Un berger paissait ses moutons dans le pré voisin, quand il vit les petits agneaux se dirigeant vers un certain endroit au bord du sentier et s'agenouillant en cercle. Il s'approcha et découvrit les saintes Hosties.

Dans la rue principale du village ou dans celles y aboutissant, on rencontre :

8^o) en haut de la façade d'une maison, une niche contenant une statue de saint Joseph. La maison fut construite à l'emplacement d'une chapelle dédiée à saint Joseph et le propriétaire consciencieux plaça la statue de la chapelle dans la niche qu'il lui réserva.

9^o) Encastrée dans une muraille, une niche dédiée à saint Roch.

10^o) Plus loin, une niche très simple dédiée à sainte Thérèse de l'Enfant Jésus.

11^o) Plus loin encore, une chapelle dont (comme à Bousval) les rives du toit sont décorées d'une planche découpée en lambrequins. La chambre contient un calvaire : Christ avec la Vierge et saint Jean.

12^o) Vis-à-vis de l'entrée du cimetière, adossée à un talus et ombragée par un grand arbre, est la chapelle en pierres, niche sur piédestal dédiée à sainte Barbe. En voici l'inscription :

DOM
EN L'HONNEUR DE
Ste BARBE VM
PAR N FRANÇOIS
MERE GENNART ET
FILLE MT FRANÇOIS
P P N Ste BARBE
1850 »

13^e) Plus loin, encore, en se dirigeant vers la campagne, à un carrefour, on a la « chapelle Courtois ». C'est un édifice bâti en pierres et briques dans un style néo-ogival. La cella renferme les statuettes de la sainte Vierge, saint Joseph, saint Roch, Sacré-Cœur et un Christ et ensuite deux chandeliers en cuivre et deux en verre argenté.

Processions, etc. — Patron : saint Martin : L'église de Marbais possède un fragment de la sainte Croix. Il fut

rapporté de la troisième croisade par Gérard-Ewald de Tilly-Marbais (1).

Ce seigneur institua la célèbre « procession de la Sainte-Croix de Marbais » qui se fait le premier dimanche de mai.

Ce jour-là, en vertu d'un règlement dont on possède une copie datant de 1739, le clergé de Marbais se rendait processionnellement dans les églises de la baronnie et chaque habitant était tenu de l'accompagner sous peine de 21 potards d'amende. On partait à trois heures du matin après avoir entendu la sainte messe, et on rentrait à 10 heures pour la grand messe, après un parcours de cinq lieues.

Le serment de l'Arc, autrefois « confrérie des sapeurs-chevaliers de la Sainte-Croix, selon une bulle du pape Paul V, du 3 avril 1608 ») formait la garde particulière de la relique.

Des flambeaux ornés d'armoiries colorées, étaient portés dans la procession. Un en l'honneur de la sainte Croix, un en l'honneur de saint Martin, un en l'honneur de saint Sébastien, deux au nom du Seigneur et de la sainte dame, deux au nom du maire et des échevins, deux au nom des laboureurs et un au nom de chaque autre métier.

Au château, on se reposait : le seigneur fournissait un repas et le meunier mettait un cheval à la disposition du curé, pour le cas où il serait fatigué. Villers-la-Ville, Gentil-Sart, Brye et Wagnelée recevaient ensuite la visite du cortège.

La procession parcourt encore aujourd'hui à peu près le même itinéraire.

Le serment de l'arc possédait autrefois un canon. Il a été vendu à la ville de Nivelles où il figure dans les cortèges historiques. A l'entrée de chaque village, le canonnier tirait une salve de trois coups de canon.

La confrérie compte actuellement 42 membres dont un commandant (M. C. Rousseau), cinq lieutenants, un tambour major et un peleton de neuf tambours.

(1) Le « Châtelet » de Marbais-Tilly dresse ses tours mutilées sur un promontoire de la rive droite de la Thyle, entre Villers-la-Ville et Sart-Damr-Avelines.

Leur uniforme est pimpant : pantalon blanc, tunique rouge avec épaulette blanche, argentée ou dorée, suivant le grade.

La société possède un drapeau, dont le premier date de 1609.

Le prêtre qui tient la sainte Relique est suivi d'un groupe d'archers accompagnés de leur « Roi ». Celui-ci exhibe le collier en argent authentique du Serment Saint-Sébastien. A ce bijou porté en smuloir sont attachés deux pendentifs : saint Sébastien et l'oiseau (geai).

Autrefois, avant la suppression du tirage au sort pour la milice, nombreuses étaient les personnes du Pays de Charleroi qui participaient à la procession Sainte-Croix, dans le but d'obtenir, pour un membre de leur famille, la faveur de l'exemption du service militaire.

Le tir à l'arc. — Le tir à l'arc de Marbais est dénommé en wallon « tiratch' di d'girau » sans doute à cause de l'oiseau, au plumage bigarré fixé à l'extrémité de la perche. Quant à nous, nous conjecturons que l'appellation « tiratch' di d'Girau » a une origine antique, en souvenir des archers des Messires Gérard, seigneurs du château féodal du Châtelet. — Notre idiome wallon traduit le mot Gérard par d'Girau. — En effet, la fondation de la société des archers de Marbais se perd dans la nuit des temps.

Après le tir du geai — le dernier dimanche d'avril — les membres se rendent d'abord à l'église où a lieu le sacre du Roi des archers; puis au local de la société où la cérémonie se termine par la danse des archers, suivie d'amples libations.

Rogations. — Ces processions s'arrêtent à la chapelle du Tricolet; à N.-D. des Sept Douleurs; à la chapelle de Cognée, à l'orée du parc Dumont de Chassart.

Addenda : pour la chapelle du Tricolet Tardier et Wauters ne donnent pas le chronogramme mais indiquent la date de 1750.

MARBISOUX.

1^{re}) Dans le village, au carrefour : chapelle de la sainte Vierge en pierres et briques. La chambre contient : la sainte

Vierge, saint Joseph et quatre vases en « Vieux-Bruxelles » et quatre chandeliers en verre argenté.

2^{re}) Non loin de l'église, au carrefour vers le cimetière : admirable et riche Calvaire d'une très grande simplicité. Ce calvaire a été érigé en 1030. Il fut inauguré en même temps que la statue du Sacré Cœur à Marbais, à l'occasion de la consécration de la commune et des deux paroisses à Notre-Seigneur.

Le Christ est en bronze. C'est un surmoulage d'un Christ en bois du XIII^e siècle, se trouvant au musée du Cinquantenaire. La croix a été taillée dans un sommier de chêne et a de riches tons de palissandre. Le tout posé sur un autel à dalles de pierre et à massif de maçonnerie en briques repressées jaunes de ton mat.

Le fond de la niche, qui est en plein cintre, est en briques de Boom dites « kleine steen ».

3^{re}) Au hameau « de la Croix », dans le pignon d'une remise, on remarque une vieille croix en grès blanc de la région. Les extrémités en sont fleuronées et les angles chanfreinés. Au centre un Christ a été gauchement sculpté : la chevelure forme une masse considérable de stries parallèles, la couronne est marquée par des points creux.

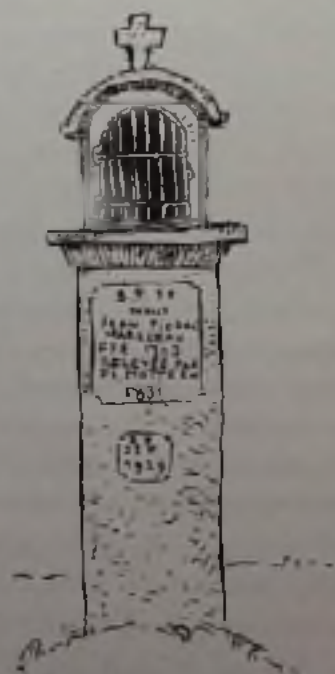
Ce monument est datable du XVI^e siècle et il a donné le nom au carrefour. Autrefois il se trouvait, cela ne fait point de doute planté sur un socle à cet endroit.

4^{re}) De l'autre côté du chemin vis-à-vis de cette croix, vieille chapelle dédiée à la Vierge, on y voit : la sainte Vierge, saint Pancrace, saint Glislain, saint Hubert et sainte Adèle.

5^{re}) Plus loin sur la campagne autre grande chapelle dédiée à la Vierge (comme presque toutes les chapelles de Marbisoux d'ailleurs).

On y remarque : N.-D. des Victoires, N.-D. de Lourdes, une petite Vierge en « Vieux-Bruxelles », sainte Apolline, sainte Adèle, une Vierge portant l'Enfant, et des candélabres en verre argenté. Sur des consoles de bois, de part et d'autre de l'autel portant ce mobilier pieux, on

voit à gauche une statuette de saint Eloi (en bois et sans grand caractère), à droite saint Martin (en bois) à cheval et partageant son manteau avec un miséreux. C'est à n'en point douter un travail local gauche et touchant de naïveté: il a sans doute été inspiré par la copie du tableau de Van Dijck représentant saint Martin et se trouvant à l'église de Marbais.



Marbais. — Chapelle Saint
Pierre à la chaussée.

6°) A un carrefour, au hameau de « La Catalogne » le long de la vieille chaussée romaine, niche dédiée à la sainte Vierge.

7°) Au carrefour suivant sur la même « chaussée romaine », niche lapidaire posée sur piédestal de même matière. Elle est dédiée à saint Pierre et elle a été relevée trois fois en deux siècles.

Voici l'inscription :

S. P. P. P.
NOUS
JEAN-PIERRE
MARECHAU
F F E 1793
RELEVÉE PAR
DI MOTTE EN
1831

et en dessous autre inscription :

R P
S J F
1929

8°) A la chaussée romaine toujours, et en s'éloignant du village, niche lapidaire sur socle de même, dédiée à N.-D. du Rosaire. On lit sur le socle :

NOTRE
DAME DU
ROSAIRE
P. P NOUS
J. J. BAY 1772 »

Le socle est plus ancien que la tête dans cet édifice.

Au pied de celui-ci se voient des pierres taillées et patinées, débris ayant appartenu à des chapelles précédentes.

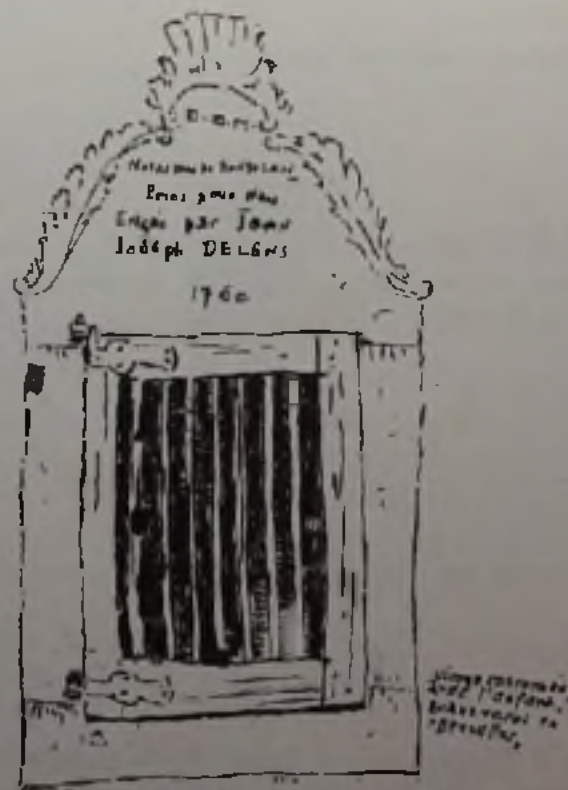
9°) A l'intersection de la vieille chaussée avec celle de Nivelles à Namur, niche en pierre sur socle de même, dédiée à saint Hubert. Voici l'inscription :

« St HUBERT
PRIEZ POUR
NOUS
1871 »

10°) Au passage à niveau de Marbais, chapelle moderne inspirée sans doute de la précédente, qui lui est assez voisine, et dédiée à saint Joseph. Elle a été élevée après

la guerre de 1914-1918 par madame Flament pour ce motif : son mari avait été enlevé par les Allemands à leur passage et elle avait promis que s'il revenait sain et sauf, elle bâtirait cette chapelle. Il revint et elle tint promesse.

Processions, etc. — *Patronne* : Notre Dame. — Cette paroisse a les deux processions de la Fête-Dieu et de l'Assomption.



Mellery. — Chapelle N. D. de Bon Secours.

Les rogations s'arrêtent à toutes les chapelles à l'exception de celles qui se trouvent sur l'ancienne chaussée romaine limite de la commune de Marbais, de la paroisse de Marbisoux et de la province de Brabant.

Lors des funérailles on s'arrête, pour y prier un instant, au Calvaire.

MELLERY.

1°) A l'entrée de Mellery vers Haut-Heuval, niche dans le mur d'une ferme à gauche de la route.

Elle est encadrée de pierres et remonte au XVIII^e siècle. Fermée par un grillage de bois, elle contient une Vierge couronnée avec l'Enfant, deux beaux vases en « Vieux-Bruxelles ». L'inscription est :

D. O. M.
NOTRE DAME DE BON SECOURS
PRIEZ POUR NOUS
ERIGEE PAR JOAN
JOSEF DELENS
1760

2°) Sur la campagne, grande chapelle, à un carrefour. Celle-ci est surmontée d'une étoile inscrivant le monogramme de la sainte Vierge. La cella contient un petit tabernacle portant la statue de N.-D. Auxiliatrice et les statuette de : sainte Adèle, saint Roch, saint Joseph et six vases dont deux en « Vieux-Bruxelles ». L'inscription suivante est placée au dessus de la porte d'entrée :

CHAPELLE DEDIEE A
N D AUXILIATRICE
ERIGEE EN VOEU DE
FEU DE VANDEVRLDE
PAR M J DURREK
SA VEUVE 1881

3°) Puis vient la chapelle de la « ferme du château », joli édifice en pierres et briques, à façade décorée d'arcatures. Il renferme un Christ et les statuette de la sainte Famille, saint Hubert, saint Ghislain, du Sacré Cœur et du Christ portant la Croix, etc. A l'intérieur de la cella sur la muraille on lit :

« CETTE CHAPELLE A ETE ERIGEE EN MEMOIRE DE MONSIEUR JEAN-BAPTISTE CHARLIER, NE A BOSSUT ET DECEDE A MELLERY LE 4 AOUT 1865 + ET DE DAME JOSEPH ROUSSEAU, SON EPOUSE NEE A GENTINE LE 30 AOUT 1807, DECEDEE A MELLERY LE 24 JUIN 1859 +. PRIEZ POUR EUX ».

4°) Vis-à-vis de l'ancienne brasserie, au carrefour, grande chapelle encadrée de deux saules et entourée d'une

haie, dédiée à N.-D. de Lourdes. L'inscription au-dessus de l'imposte cintrée de la porte est :

« N D DE LOURDES P P N »

Elle contient : sainte Adèle, N.-D. de Lourdes, saint Antoine, saint Jean, saint Ghislain et saint Léonard.

Procession. — Patron : saint Laurent. — La première procession, qui a lieu à l'Ascension, a son reposoir à la chapelle Minet sur la route de Gentines, la deuxième, celle de la Fête Dieu s'arrête à la chapelle N.-D. Auxiliatrice sur la route de Villers-la-Ville et enfin celle de l'Assomption faisant reposoir à la chapelle Hannon (route de Tilly).

Un seul des trois tours de rogations s'arrête à une chapelle, celle de N.-D. Auxiliatrice.

Il existe à l'église un pèlerinage à saint Laurent invoqué pour les « cloquettes Saint-Lorint » (aphtes de la bouche).

MONT-SAINT-GUIBERT.

1°) Au-dessus de la porte d'entrée du noviciat des frères Maristes, niche récente encore vide.

2°) A l'entrée du cimetière, chapelle en pierre composée d'une niche sur un dé. L'édifice de la fin du siècle dernier est orné de colonnettes et de moulures, et le dessus de la niche est formé d'un dôme et sculpté d'écailles à recouvrement. Sur le dé, on lit :

« NOTRE DAME
DE
LOURDES
PRIEZ POUR NOUS ».

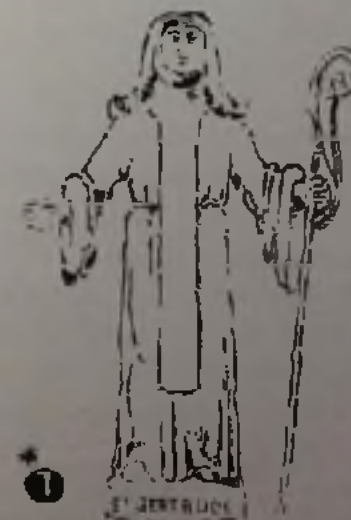
et au dos se voit cette autre inscription :

« ERIGÉE PAR
MONSIEUR FERNAND
DEMEURS
EN L'ANNEE
1874 »

3°) Au vieux « grand chemin de Jodoigne à Nivelles », hors de la localité, chapelle à antes et à niche dédiée à

N.-D. de Bon-Secours. La niche contient la sainte Vierge, saint Eloi, saint Hubert et deux vases dont un en « Vieux-Bruxelles » et l'autre en verre bleu.

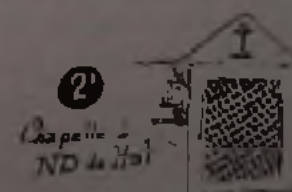
4°) Au pignon d'une dépendance de ferme (ferme Claessens), sur le même chemin en revenant vers l'église.



Mont-Saint-Guibert. —
Chapelle sainte Gertrude.
Statue en bois de sainte
Gertrude du XVI^e S.

niche contenant une statue en bois de sainte Gertrude du table du XV^e siècle.

5°) Sur le même chemin sous l'église, près de la rivière grande chapelle avec auvent porte par deux colonnes dédiée à St Hubert, datant de 1850 : à l'intérieur, statues de :



Mont-Saint-Guibert —
Niche N.-D. de Hal.

saint Hubert, (en bois peint) datant du XVII^e siècle, saint Roch, N.-D. de Hal en « Vieux-Bruxelles », sainte Barbe et sainte Vierge.

6°) Sur le même chemin à la Fosse, niche dédiée à N.-D. de Hal.

7^o) Vers Héவில், au carrefour, chapelle sainte Adèle, chapelle à antes et à niche. Elle renferme une statuette de sainte Adèle (peut être en bois) et une Vierge avec l'Enfant. C'est une chapelle récente, qui a remplacé une ancienne.



Mont-Saint-Guibert. — Chapelle avec colonnes d'avant-toit. Statue de saint Hubert en bois peint. XVII^e S.

8^o) Sur le chemin de Jodoigne vers la Fosse au coin du mur d'une propriété : chapelle à niche, qui contient un tableau (récent) de la sainte Famille.

9^o) A la Fosse encore, niche murale, qui renferme une statuette de sainte Adèle (en bois ?), une sainte Gertrude et deux vases en « Vieux-Bruxelles ».

10^o) Dans la ruelle remontant de la Fosse vers la gare, chapelle à antes et à chambre. L'inscription est celle-ci :

St
SANG
DE
MIRACLE »

La cella contient un autel, et au centre de celui-ci, un reliquaire dans une petite abside en bois. Ce reliquaire en cuivre doré est en forme de remontrance. De part et d'autre, vases et chandeliers en étain.

11^o) Au delà de la gare vers les « Trois-Burettes » : « chapelle Olesse » à antes et à chambre (se trouvait autrefois de l'autre côté du chemin), renfermant deux statuette de saint Roch (dont une en bois), une de saint Germain (probablement en bois), et les suivantes : saint Ghislain, saint Hubert, N.-D. des Victoires, Sacré-Cœur, Enfant Jésus de Prague, saint Jean-Baptiste et saint Antoine l'Ermite.

12^o) Aux « Trois-Burettes » encore : chapelle à antes et à chambre de saint Antoine l'Ermite « chapelle Gilbert » datant probablement du XVIII^e siècle. Le saint porte la robe de bure et la coule. Il tient un livre ouvert, et son fidèle compagnon est à ses pieds. La chapelle entourée d'une haie, ombragée de deux arbres, contient en outre saint Antoine de Padoue, saint Joseph, saint Roch, sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, N.-D. de Lourdes, deux anciens vases en « Vieux-Bruxelles » et deux chandeliers à statuette de même provenance.

13^o) Au même endroit, dans le mur de la maison Malret, pierre tombale du XVII^e siècle ou XVIII^e siècle de provenance inconnue, représentant un prêtre à genoux et en prière devant l'autel surmonté d'un crucifix.

14^o) Plus loin, autre « chapelle Gilbert », chapelle à niche dans un mur et dédiée à N.-D. de Lourdes. Elle contient les statuette de N.-D. de Lourdes, saint Ghislain et saint Hubert.

15^e) Aux « Trois-Bornettes » encore sur le chemin qui va à la « ferme de la grange à la dime » : niche moderne contenant deux statues anciennes en bois, peut-être du XVII^e siècle, saint Marcoux portant dans la main droite un calice, tenant de la main gauche la crosse à simple volute, coiffé de la mitre et vêtu de l'aube, de l'étole et de la chape.



Mont Saint-Guibert. — Louvranges. Chapelle dédiée à N.-D. de Lourdes, jadis N.-D. des Affliges. Dite chapelle de « Lawjale ».

suble romaine, puis sainte Adèle tenant un calice de la main gauche et la crosse à banderole de la droite. Elle porte une couronne par dessus la guimpe, et une croix pectorale est pendue à son col.

16^e) Plus loin : chapelle à niche de N.-D. de Lourdes. L'édifice contient les statuettes de N.-D. de Lourdes, sainte Thérèse, saint Benoît et saint Joseph.

17^e) En redescendant, au « sablon » : chapelle saint Jean-Baptiste, qui fut aménagée dans une fenêtre vers 1805.

18^e) A la « ruelle De Pauw » : chapelle à antes et à niche; s'y trouve une Vierge de Hal en « Vieux-Bruxelles ».

19^e) Plus bas à l'autre rue, nous rencontrons une niche sur haut socle de maçonnerie dédiée à N.-D. de Hal et à la sainte Vierge, dont elle contient les statuettes, ainsi que deux vases en verre argenté.

20^e) A la « ruelle Musette » : chapelle à antes et à niche, couverte d'un lierre épais et dédiée à saint Jean-Baptiste (elle est vide).

21^e) A « Vivier-le-Duc » vers Beaurieux, « chapelle Rémus ». Elle contient une sainte Renelde en bois, tenant de la main gauche le calice et de la droite le bâton du pèlerin, un saint Marcoux (en bois) portant la crosse, coiffé de la mitre, vêtu de l'aube, de l'étole et de la chape. Sur l'autel on remarque également un Christ de 1865 en « Vieux-Bruxelles » et les statuettes de la Vierge, saint Joseph, saint Antoine de Padoue et saint Antoine l'Ermite. Voici l'histoire de cette chapelle : Elle fut construite par Michel Rémus, feu mari de la propriétaire actuelle, en reconnaissance de ce que sa sœur Marie-Ghislaine Rémus, qui après un pèlerinage à sainte Renelde à Saintes fut guérie de maux persistants.

22^e) Au Ruchaux, sous Mont-Saint-Guibert, niche de la fermette de Jean Debraux. Le grillage est joliment découpé et représente dans un rayonnement la croix plantée sur le monde. S'y trouvent un saint Donat et une N.-D. de Lourdes.

23^e) Aux « Bruyères », à un carrefour nous avons une chapelle récente (1955) bâtie à l'emplacement d'une plus ancienne et dans le cadre de la tonnelle de charmes de la précédente. L'édifice est constitué d'une niche dans un massif de béton et contient les statuettes de la Vierge, sainte Thérèse, N.-D. de Basse-Wavre et un Christ.

Processions, etc. — Patrons : saint Jean-Baptiste, patron primaire, saint Guibert, patron secondaire. — Il s'y

fait trois processions : celle de la Fête-Dieu, celle de la kermesse ou de Saint Jean-Baptiste et celle de l'Assomption : reposoir à la « chapelle Musette ».

Les tours de rogations qui s'arrêtent en général à toutes les chapelles rencontrées sont : celui des « trois-brouettes et de la Fosse » celui de « l'Ormoi » et celui de « Vivier-le-Duc ».

Il se fait un tour de chapelles à une ou à neuf personnes pour les grâces à obtenir entre autres aux chapelles sui-



Mont-Saint-Guibert. — Ruchaux, Chapelle dite Jean Debraux.

vantes : chapelle Rémus à Vivier-le-Duc, chapelle saint Antoine-l'Ermite «chapelle Gilbert » aux « trois Brouettes », « chapelle Oleffe » au même endroit et chapelle du Saint-Sacrement en revenant vers la Fosse.

Dans l'église l'on va prier sainte Apolline pour les maux de dents.

OTTIGNIES.

Paroisse du Centre. — 1°) Le long de la chaussée de Wavre à Nivelles, se dresse le Calvaire d'Ottignies. C'est

une vaste chapelle ouverte, flanquée de deux pilastres et surmontée d'un toit en bâtière à rampants décorés d'arcatures. Elle renferme un grand crucifix. Le tout a belle allure.

2°) A la chaussée encore : niche murale (maison Vanderbeek), contenant saint Michel, saint Joseph, sainte Vierge et N.-D. de Hal (en « Vieux-Bruxelles »).

3°) Rue Lucas, autre niche murale contenant : N.-D. de Lourdes, saint Roch, saint Antoine et Sainte Vierge (en « Vieux-Bruxelles »).

4°) A la rue du Monument (le nom provient de ce Monument), le long du chemin de fer : haut monument en pierre bleue de style gothique, élevé par l'administration des chemins de fer sous le ministre Van den Peereboom, en souvenir de la terrible catastrophe du rail du Dimanche 6 octobre 1895. Il y eut hélas 128 morts et 100 blessés.

5°) Dans la même rue, au carrefour près du pont sous le chemin de fer il y a une chapelle à niche dédiée à sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. Le grillage est constitué de lattes de fer entrelacées. S'y trouvent sainte Thérèse et saint François d'Assise. Au cours de la guerre de 1940 à la suite du dynamitage du pont de la Dyle cette chapelle a été fortement endommagée.

6°) Au « Blanc-Ry », chapelle à niche contenant un Christ, la Sainte Vierge, saint Antoine, sainte Barbe, deux chandeliers en verre et deux vases en « Vieux-Bruxelles ».

7°) Au « Blanc-Ry » encore, au carrefour : autre chapelle à niche moderne comme la précédente, contenant : un Christ, saint Joseph, Sainte Vierge, saint Roch, saint Antoine et deux vases en « Vieux-Bruxelles ».

8°) A « Reniveau » au carrefour, se trouve une chapelle assez ancienne, fermée par un grillage en tôle finement découpée et dédiée à N.-D. de Lourdes. Elle contient en plus de la statuette de la Vierge, deux anges en « Vieux-Bruxelles » et deux vases de même.

9°) Au Stimont, à un grand carrefour, vaste chapelle

d'un style très moderne à façade décorée d'un œil-de-bœuf.
Sur le parvis du fond on lit :

« A
MARIE
DISPENSATRICE
DE TOUTES
LES GRACES. »

La chambre qui contient un grand autel avec Christ et 6 chandeliers et des chaises et au mur du fond une statue de Marie Médiatrice est éclairée par deux fenêtres latérales sous lesquelles à l'extérieur on lit, à gauche :

« INAUGURÉE PAR
REV. M^r VAN HAM
CURE D'OTTIGNIES
15 JUILLET 1928 »

et à droite :

FONDEE
PAR FAMILLE
MAURICE LANNOY
VAN VOLSEM
1927. »

De temps à autre en été en semaine le clergé d'Ottignies rassemblant la jeunesse des œuvres paroissiales y va solennellement célébrer la sainte messe.



Ottignies. — Chapelle N.-D. des Sept-Douleurs.

10°) Au « Petit-Ry » sur le « vieux grand chemin de Genappe à Wavre », à un carrefour, nous avons la chapelle de N.-D. des sept Douleurs, chapelle à niche grillagée de

lignes barres de fer verticales pliées vers le haut se superposant les unes aux autres.

Elle contient la statue de la Vierge. Son inscription est :

« N D DES SEPT DOULEURS P. P. N. »

11°) A Pinchart à un carrefour : vieille chapelle à niche, très massive dite « chapelle de Bierdgi » dédiée à N.-D. de Lourdes.

12°) A Pinchart encore, à un carrefour : vieille chapelle à niche grillagée dite « chapelle André » ou encore « chapelle Laurent ». Sur la plaque au-dessus on lit :

N D DE
LA BONNE MORT
P. P. N.

Le mobilier consiste en une statuette de la Vierge vêtue et probablement en bois et trois vases en « Vieux-Bruxelles ».

13°) Tout au bout de Pinchart, là où le « vieux grand chemin de Wavre à Nivelles » fait limite entre Ottignies et Rixensart, au carrefour formé par cette même voie et le chemin latéral faisant limite entre Ottignies et Rofflesart, nous trouvons la « chapelle Robert », qui disparaît à demi dans les troncs des deux tilleuls qui la flanquent. Elle est en pierre bleue, sa niche est vide, et son inscription est :

St ROBERT
DEDIE PAR J. B GILSON
ET J. M. CLEMENT
1758 ».

Il y a sur cette chapelle une histoire qui explique son érection : Une bataille s'était engagée entre deux bergers, l'un d'Ottignies, l'autre de Rixensart, parce que l'un des deux avait avec son troupeau dépassé la limite de sa commune; celui qui fut tué et en mémoire duquel la chapelle fut bâtie s'appelait Robert.

Plus loin sur la même vieille voie au carrefour que fait avec elle le chemin de Pinchart à Chapelle-Saint-Lambert, nous avions auparavant une croix dite « Crève d'jou-cha ». Une brave femme menant ses porcs à la pâture le long des talus y fut dévorée par sa truie.



Ottignies. — Chapelle Saint-Robert (à la limite avec Limelette).

Processions, etc. — Paroisse Saint Remy. — Il y a quelques quarante ans existait encore à Ottignies tout comme à Cérœux et à Mousty une procession vespérale le jeudi de l'octave de la Fête-Dieu. Mais elle fut supprimée et on n'y a plus que celles du dimanche de la Fête-Dieu et de l'Assomption.

Elles ne s'arrêtent à aucune chapelle.

Les trois tours des rogations sont : celui de Pinchart, celui de Franquennes et celui de La Croix; l'on s'arrête à toutes les chapelles rencontrées et l'on y chante un hymne avec son oraison en l'honneur du saint Patron de l'oratoire.

Addenda et Mutanda.

Le monument de la catastrophe de chemin de fer n° 4 et la chapelle n° 5 ont été détruits par le bombardement d'Ottignies en 1944 (avril) et n'ont pas été restaurés.

Il y a à noter l'érection de deux nouvelles chapelles sous Ottignies Saint-Joseph. L'une au château Le Hardy de Beaulieu et l'autre au delà du hameau de la Baraque.

Les habitants des quartiers de la Croix, du Stémont, du Ruchaut, Blanc-Ry et Reniveau restés sur place après le bombardement d'Ottignies se réfugiaient lors des alertes dans les bois du château Le Hardy de Beaulieu. Quelques jeunes gens appendirent à un arbre une niche en bois avec une statue de la Vierge. Les gens prirent l'habitude d'y prier et les châtellains ayant un fils dans les géoles Allemandes comme prisonnier politique promirent de construire à cet endroit une chapelle si ce dernier revenait sain et sauf. La grâce obtenue, la promesse a été exécutée, c'est une chapelle en maçonnerie : blanc surmonté d'une niche.

A l'endroit où le curé d'Ottignies Saint-Remy, l'abbé Alphonse Huybrechts, grand patriote, fut assassiné en septembre 1944 par les nazis, a été érigée une chapelle avec niche, le tout en pierre bleue taillée dédiée à la Sainte Vierge.

Il y a à la ferme de Biérvart une niche dans le mur avec une statue de la Sainte Vierge. Napoléon serait passé là avec son cheval blanc.

Il y a à Blorry, à la Baraque, à Biérvart, et au Stémont plusieurs chapelles dédiées à la Vierge sous le vocable de Notre-Dame des fièvres, celles-ci furent érigées lors de la délivrance de ces endroits, par l'intercession de la Sainte Vierge, de l'épidémie de la variole connue dans la région sous le nom de « Nôtres poquettes ».

Ottignies. — Paroisse de Saint-Joseph. — 1°) Chapelle récente à chambre dédiée à sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. Son mobilier comprend outre la statuette de cette sainte, celle de saint Joseph et de saint Antoine, quatre chandeliers en verre et deux vases en « Vieux-Bruxelles ».

2°) Grotte de N.-D. de Lourdes construite en maçonnerie déchets de pierre bleue recouverte d'un enduit de ciment, en vue d'imiter dans le détail la façade de la grotte de Massabielle.



Ottignies. — Chapelle Saint Joseph, dédiée à sainte Thérèse.

Il s'y trouve un autel massif avec un crucifix et six chandeliers. Sur le côté se trouve une chaire de Vérité de même bâtisse. Devant s'étend une vaste esplanade reliant à l'église. On célèbre à la grotte la messe quelquefois en été et, au mois de mars, lors du pèlerinage qui se fait en l'église à saint Joseph, on visite en groupe le sanctuaire rustique de la Vierge et, au mois d'août il s'y fait un pèlerinage bien fréquenté avec salut et sermon.

3°) Pas loin de là s'élevait autrefois une chapelle dédiée à saint Joseph où de tous les environs on venait en grand nombre prier. C'est de là que l'on choisit le gardien de la sainte Famille, comme protecteur de la nouvelle paroisse.

4°) Plus loin, niche murale fermée par un fenestrage en bois. Son mobilier est le suivant : un Christ, une Vierge, saint Roch, saint Ghislain, saint Hubert (« Vieux-Bruxelles ») deux vases en verre et deux chandeliers en cuivre.

5°) Aux Bruyères, à l'orée d'un bois, chapelle à niche récente. Le dessus de la façade est en gradins, et ceux-ci

sont ornés de carreaux céramiques. L'oratoire est dédié à N.-D. des Affligés. Il contient en outre une statuette de la Vierge, et celle de sainte Barbe.

Processions. — *Paroisse Saint-Joseph.* — Dans cette paroisse nouvelle (elle a été fondée en 1913) il y a les deux processions de la Fête-Dieu et de l'Assomption. L'une se fait le dimanche suivant la solennité de la fête et l'autre le jour même l'après-midi après le salut.

SART-DAMES-AVELINE.

1°) Sur la route de Villers-Perwin au pignon d'une ferme : niche grillagée actuellement vide (ferme Forêt).

2°) A la ferme Joseph Dumont de Chassart, un peu plus loin au-dessus de la porte d'entrée vers la cour, une niche ornée contenant la statue de saint Jean.

3°) En revenant dans le village dans un mur de clôture, chapelle délabrée contenant une statue en bois vermoulu d'on ne sait quel saint.

4°) Vers les « Bas-jaunes », chapelle Saint-Antoine, éditée au carrefour, travail soigné récent à niche fermée par plaques de tôle à trous carrés, dédiée à saint Antoine de Padoue. Outre la statue de ce saint, s'y trouvent les statuettes de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus et deux chandeliers.

5°) Au même endroit plus loin, chapelle Sainte-Barbe, niche murale encadrée de pierres. Sous une double arcade ogivale, cette niche grillagée contient les statuettes de sainte Barbe et deux chandeliers en verre argenté.

6°) Niche murale encadrée de pierres contenant un Sacré-Cœur en plâtre, un saint Joseph en biscuit sous globe, deux chandeliers en verre et un vase en verre bleu.

7°) Derrière l'église, à la rue St Roch, grande chapelle St Roch. Au-dessus du fronton une pierre porte l'inscription :

St ROCH
P. P. N.
1881.

8°) Vers les Houlettes, rue de l'ange gardien, au carrefour, chapelle de l'ange gardien. Elle contient une statue

en bois hardiment sculptée par un artiste de talent, et représentant l'ange gardien debout et aux ailes déployées. Cette statue peinte remonte aux XVII^e ou XVIII^e siècles. Cette chapelle remplace une autre beaucoup plus ancienne. Elle fut bâtie en 1938 par la section locale de J.O.C. à l'occasion de son 25^e anniversaire.

Il est à noter que les archives paroissiales conservent un bref du Pape Clément XI daté de 1714 et concédant un grand nombre d'indulgences aux membres de la « Confrérie de l'Ange Gardien » canoniquement érigée déjà alors et très prospère à cette époque.

9°) Plus loin aux Houlettes, au carrefour niche grillagée enfoncée dans la maçonnerie d'un puits couvert. Elle contient une statuette de la Vierge en plâtre. Au toit il y a des remparts constitués de planches de rive découpées en lambrequins.

10°) Au carrefour suivant, au même hameau : chapelle moderne avec au-dessus un cintre. La chambre contient une statue de la Vierge, un Christ en cuivre, une niche en bois contenant une statuette de saint Donat (en bois aussi) et quatre chandeliers en cuivre. Une belle Vierge en bois de style renaissance a été transportée de là à la cure.

La statue de N.-D. de Grâce date de 1517, elle a été récemment restaurée.

11°) Dans la campagne près de la Basse-Cense, vieille chapelle à niche, encadrée dans une halle et probablement remaniée ultérieurement. Sous la niche une pierre porte l'inscription :

N. D. DE
REMEDES
PRIEZ POUR
NOUS »

et sous la dalle :

« IN 1848 »

12°) Près de la Haute-Cense : chapelle ruinée à niche, dont la construction remonte vraisemblablement au XVIII^e siècle.

13°) Plus loin dans la campagne, mémorial de pierre dépourvu de croix avec l'inscription :

EMI GROSLÉT

1909 - 1937



Sart-Dame-Aveline. — La Houlette.

14°) A la chaussée de Nivelles, à Namur : grande chapelle; au-dessus de l'imposte cintrée on lit :

« St JEAN P. P. N. »

Elle est dédiée à saint Jean-Baptiste. Son mobilier est le suivant : trois Vierges, saint Joseph, Sacré-Cœur, six vases en « Vieux-Bruxelles », trois vases en verre bleu et quatre chandeliers en verre argenté.

15°) Près du château de la Hutte il y a la chapelle des saints Ghislain et Renelde, saints invoqués pour les petits enfants.



Sart-Dame-Aveline. — Chapelle ruinée.
Chapelle dédiée à N.-D.

Processions, etc. — Patron : Saint Nicolas. — On a en cette grosse paroisse comme processions : celle de la Fête-Dieu, qui s'arrête pour la bénédiction du Très Saint-Sacrement à la chapelle Saint-Antoine, à la chapelle de l'école des Sœurs ou « Bajaune » et à la chapelle Saint-Jean à la chaussée; puis celle du 4^e dimanche de septembre lors de la grande kermesse, elle fait le tour des Houlettes et s'arrête aux oratoires suivants : chapelle de l'Ange-Gardien, chapelle de la Vierge (au carrefour), chapelle de la Vierge (au puits), chapelle Saint-Roch et chapelle Saints-Ghislain et Renelde près du château de la Hutte.

Prend part à cette procession le groupe de jeunesse appelé « les pèlerins des produits de la terre ». Ces jeunes gens collectent à l'avance et reçoivent des dons en argent et en nature surtout, font célébrer une messe le lendemain (lundi de la kermesse) et, à l'issue de celle-ci ils vendent au profit de l'église le « bien d'autrui » ou les dons en nature.

Les rogations font les trois tours suivants : 1^{re}) Bajaune et chaussée; 2^{re}) Houlettes-chaussée et Houlettes; 3^{re}) toutes les Houlettes. Elles s'arrêtent à la chapelle de la fer-

me Forêt et à la chapelle Saint-Jean de la chaussée et à toutes les chapelles rencontrées autour de l'église et aux Houlettes.

TANGISSART (BAISY-THY).

1^{re}) Vers Bousval, dans le chemin creux en face du cimetière, se trouve une chapelle à niche récente.

L'inscription en est :

« Ste MARGUERITE
DE CORTOMNE
PRIEZ POUR NOUS
SAUVEZ LA BELGI-
QUE ET SON ROI

1915 »

Elle contient les statuette de la sainte, et celles de saint Joseph et de saint Antoine.

2^{re}) Dans le pignon de la maison Delforge, niche à encadrement en pierre et close par une tôle perforée de trous disposés en cercles et portant la date de 1840.

Son mobilier consiste en une statuette de saint Hubert, grossièrement faite en bois et vêtue et de deux minuscules vases en « Vieux-Bruxelles ».

3^{re}) A la Ghete : chapelle de saint Bernard et de N. D. de Lourdes; chapelle à niche récente.

4^{re}) Plus haut, nous avons une niche murde creusée dans un pilastre surmonté d'une croix, plafonné en trompe-l'œil. Nous y avons trouvé les statuette suivantes : N.-D. de Lourdes, une Vierge en « Vieux-Bruxelles », N.-D. du Perpétuel Secours, saint Antoine, sainte Barbe et sainte Thérèse et en plus deux petits chandeliers en verre.

5^{re}) Sur une placette : une haute chapelle à niche ombragée de deux arbres, renfermant une Vierge en « Vieux-Bruxelles », N. D. de Basse-Wayre et saint Bernard.

6°) Niche murale contenant une statuette de N.-D. de Lourdes. L'inscription sur la dalle placée sous la niche est :

« N. D.
DE LOURDES
PRIEZ POUR NOUS. »



Tangissart (Hameau dépendant de Baisy-Thy. — La Gâté. Niche murale contenant une statuette de N.-D. de Lourdes

Patronne : N. D. — « A Tangissart, l'eau de la « Fontaine Sainte-Adèle » non loin de la place de l'église est renommée pour la guérison des maladies des yeux. Les pèlerins en emportent chez eux après avoir invoqué cette sainte à l'église du village. » Ceci prouve que les habitants de la région avaient coutume depuis des années, de venir prier sainte Adèle à Tangissart. Il y avait autrefois près de la source une chapelle dédiée à la sainte susdite.

La procession de la Fête-Dieu a été déplacée et remise au dimanche qui suit la fête de sainte Adèle; il y a reposoir à la chapelle Delforge et à la source et on y bénit l'eau; celle de l'Assomption surrête aux deux chapelles suivantes : celle de Sainte-Thérèse appartenant à M^{me} V^e Libert, et celle de N.-D. de Basse-Wavre appartenant à M^{me} V^e Goffart.

Les tours de rogations sont : « le Cerisier » « la Ghêlète » et « Laroche » on s'arrête aux chapelles rencontrées.

TILLY.

1°) Au hameau de « Strichon » nous ne voyons qu'une niche vide : encadrement de briques surmonté d'une croix constituée également par un ressaut de briques.

2°) Sur le chemin de Marbais au pignon d'une maison : une niche vide.

3°) Sur la campagne : chapelle brisée dont les morceaux de la niche sont à terre autour du dé de pierre qui la portait; le tout est abrité par un arbre et se trouve à un carrefour.



Tilly. — Chapelle dédiée à la Sainte Vierge

Dans le village même, on rencontre trois chapelles :

4°) La première : grande chapelle à cella, au carrefour près du passage à Niveatt. Elle a sa façade décorée d'arcatures et sa porte cintrée est encadrée de pierres. L'édifice contient : le groupe de N.-D. de Lourdes avec sainte Bernadette, saint Ghislain, sainte Anne, deux vases en « Vieux-Bruxelles » et en verre et des bouquets sous globe.

5°) La seconde, grande également, a aussi une porte cintrée encadrée de pierres et surmontée d'une croix de même matière. Elle est dédiée à la sainte Vierge. Outre

cette statue, s'y trouvent celle du Sacré-Cœur, de saint Antoine et de saint Laurent.

6°) Dans le mur d'un jardin, à la partie supérieure on a encastré la tête entière d'une chapelle en pierre dédiée à sainte Anne. On n'y voit que la statue très dégradée, en bois, de cette sainte.



Tilly. — Chapelle dédiée à sainte Anne.

7°) Sur la campagne vers Villers au lieu dit « pierrot d'hos », grande, vétuste mais encore belle, chapelle dédiée à N.-D., flanquée de deux beaux arbres et située à proximité d'un carrefour. L'inscription au dessus de la porte est :

N. D.
PRIEZ POUR NOUS
QUI AVONS RECOURS
A VOUS.

Le panorama qu'on découvre de l'endroit est très vaste. La dite chapelle porte le nom de chapelle des Savoyards. Au XVIII^e siècle, une dame de Tilly, du nom de Becquet — famille aujourd'hui éteinte — l'aurait fait construire en mémoire de deux petits savoyards morts de froid en cet endroit. La chapelle possède un reliquaire en chêne sculpté où l'on voit les deux petits savoyards dont question.

La sainte Vierge y est invoquée tout particulièrement pour la guérison des coliques.

Processions, etc. — Patron : saint Martin. — Il se fait à l'église un pèlerinage à saint Antoine l'Ermite le 17 janvier.

Voici la légende du Christ de Laurent Delvaux se trouvant à l'église : « Un habitant de Tilly aurait vendu

à trois juifs le Christ du Calvaire. Mais ces derniers ne parvinrent même pas aux limites de la commune en emportant leur butin : ils furent arrêtés et le Christ replacé sur son Calvaire ». (Desneux...)

Mais on a raconté aussi que le calvaire situé à la sablonnière menaçant ruines, le curé Pépin qui construisit l'église actuelle en 1863 y fit transporter ce Christ (celui-ci proviendrait de l'abbaye de Villers).

Puis peu après il fit bâtir une chapelle dans la campagne pour y mettre le Christ. Mais les paroissiens de complicité avec le clergé remirent le Christ à l'église et l'y fixèrent solidement.

Addenda.

1) Chapelle de N.-D. de Lourdes, rue du Culot. On y passe le 25 avril, jour des rogations, saint Marc, et depuis deux ans la messe y est célébrée.

La procession du Saint-Sacrement s'arrête à la chapelle. Le prêtre y donne la bénédiction du Saint-Sacrement.

2) Chapelle consacrée à la Sainte Vierge (sur la place).

On y fait halte : 1°) le lundi et le mercredi des rogations;

2°) au retour de la procession paroissiale en l'honneur de N.-D. des affligés (dite procession du Strichon) le 3^e dimanche de mai.

3°) à la procession du Saint-Sacrement avant de se diriger vers la rue du Bosquet.

3) Chapelle de N.-D. des affligés.

Le 2^e dimanche de mai, la procession de N.-D. des affligés, organisée par la paroisse de Villers-la-Ville, passe devant la chapelle. On s'y arrête pendant quelques instants pour donner la bénédiction du Saint-Sacrement. Aussitôt après le départ de la procession, vers midi, une messe y est célébrée par Monsieur le Curé de Tilly, venu avec un groupe de pèlerins de la paroisse. Un sermon est prononcé.

4) Chapelle du Cœur Immaculé de Marie, à Rigenée.

Au croisement de la route venant de Tilly et celle de Marbais-Villers, le 10 janvier 1948, Tilly eut la grâce de recevoir la statue de N.-D. de Fatima. Le sort désigna

que la statue entrerait dans la paroisse par Rigenée. Les habitants du hameau firent à N.-D. un chaleureux accueil. Les maisons furent illuminées et fleuries comme aux jours de procession. Des arcs de triomphe, des oriflammes faisaient honneur à la Sainte Vierge. Monsieur le Curé, de nombreux paroissiens : hommes, femmes et enfants, tous rassemblés autour de la vénérée statue, l'escortèrent jusqu'à l'église où elle reposa jusqu'au lendemain dans l'après-midi, parmi les fleurs et les lumières. Ce samedi soir, les « ave » se multiplièrent, des cantiques retentirent. Les R. Pères qui accompagnaient la statue parlèrent de la Sainte Vierge de Fatima. Il y eut des confessions. On vénéra la statue que l'on ne voulut quitter qu'à 22 h. Le R. Père Demoulier demanda à Monsieur le Curé ce que la paroisse pourrait faire pour que la dévotion au Cœur Immaculé de Marie se perpétue. Il cita des localités où l'on a érigé une petite chapelle à l'endroit où la statue est arrivée sur le territoire de la paroisse. L'idée fut admise avec joie par les gens de Rigenée qui voulurent prendre toute initiative à ce sujet. La chapelle est là, simple et belle. Les hommes, les femmes du hameau, à temps perdu, amenèrent des matériaux, se mirent à l'œuvre et bâtirent sur un coin de terre offert par une famille du hameau.

Une belle image (photo de N.-D. de Fatima) fut soigneusement encadrée.

15 août. — Avant la première messe, Monsieur le Curé bénit cette image qui fut exposée dans l'église pendant toute la durée de l'octave.

22 août. — Ce jour-là, la paroisse se trouva réunie à Rigenée. On partit de l'église vers 10 heures en groupe : prêtre, enfants de chœur, enfants des écoles portant les quinze bannières du Rosaire, jeunes filles avec la bannière de l'Immaculée Conception, musique, fidèles, paroissiens portant l'image de N.-D.

En chemin, on pria, on chanta des cantiques. On vit de nouveau Rigenée en fête. En arrivant à la chapelle, on entendit : « Chez nous, soyez Reine ! » Les malades et les personnes âgées encadraient la chapelle. Monsieur le Curé

ES ET DES STA

	Saint Jean Bapt.	Saint Hubert	Sainte Julienne De Cornillon	Saint Marcoux	Sainte Marguerite M.	Sainte Marguerite C.
BO		4				
CE		1			1	1
CO			1			
GE						
MA		1				
MA		2				
MF		1				
Mc ³		3		1		
OT ²		1				
SA ¹						
TA		1			1	
TH						
VII		1				1
6	15	1	1	2	2	

RECAPITULATION GENERALE DES VOCABLES ET DES STATUETTES

LOCALITES	Sainte Vierge	Christ	Sainte Famille	Saint Joseph	Sainte Anne	Saint Ange Gardien	Sainte Adèle	Saint Antoine E.	Saint Antoine P.	R ^r Amédée	Sainte Aldegondé	Saint Alphonse	Sainte Barbe	Saint Benoît	Saint Bernard	Sainte Catherine	Saint Donat	Saint Elui	Saint Etienne	Saint François	Sainte Gertrude	Saint Glaislan	Saint Jean Bapt.	Saint Hubert	Sainte Julienne De Condon	Saint Marcoux	Sainte Marguerite M.	Sainte Marguerite C.	Saint Nicolas	Saint Pierre	Saint Roch	Saint Scholastique	Sainte Renée	Sainte Thérèse E. J.	Saint Lambert
BOUSVAL	32	2	4	3	1		3	2	2	1				1										4							3			1	
CEROUX MOUSTY	23	8		5			2	1	4					3			3					1		1			1	1			2			4	
COURT-SAINT-ETIENNE	13	6		2					1		1				1				1						1						2			3	
GENTINNES	2	1		1	1			1	1							1	3	1																	
MARBAIS	3	4		3									1											1							2			2	
MARRISOUX	9	2		2			1					1						1				1		2					1	1					
MELLERY	2	2	1	1			1														1		1								1				
MONT-SAINT-GUIBERT	20	4		2			3	2	3				1	1			1	1				2	3	3		1			1		6		1	2	
OTTIGNIES	14	3		2					4				1					1		1	2	1	3	1							3			2	
SART-DAME-AVELINE	7	3		3					1				1									1									1			1	
TANGISSART (HAISY)	7	1		1					2				1	2	1									1			1							1	
TILLY	4	1			2		1		2													2													
VILLERS LA VILLE	4	4		3		1	1					1	2		1		1				1		1					1			1	1		2	
TOTAUX-GENERAUX	140	11	5	28	4	1	12	6	20	1	1	2	7	7	3	1	8	4	1	1	4	8		15	1	1	2	2	2	1	21	1	1	18	

ION GENERALE DES VOCABLES ET DES STATUETTES

[illegible]

procéda à la bénédiction de la nouvelle construction, puis célébra la sainte messe, messe à laquelle tous les assistants prirent part en priant et en chantant. Après l'Evangile, Monsieur le Curé, parla en termes simples mais captivants de notre bonne Mère du Ciel. Après la messe, les malades reçurent un à un, la bénédiction spéciale des malades.



Villers-la-Ville. — Chapelle-Saint-Bernard.

Désormais, une messe universelle sera célébrée à la chapelle, le dimanche le plus rapproché du 22 août, fête du Cœur Immaculé de Marie.

VILLERS-LA-VILLE.

1) A l'entrée de Villers, en venant de Tangé-sart près de l'entrée des ruines on rencontre une grande chapelle bâtie en pierres et moellons, dédiée à saint Bernard. Elle a été érigée en 1715, et son style quoique marquant peu de

recherches est bien de l'époque. Ce sont les moines de l'abbaye qui en furent les bâtisseurs.

A l'intérieur on voit un autel au centre duquel est placée une statue de saint Bernard, ainsi que celle de la sainte Vierge et de saint Joseph. Des chandeliers de fer sont fixés dans le retable, et le mobilier se complète par un banc de communion. L'inscription au-dessus de la porte et qui est un chronogramme est la suivante :

bernard
et ILLI ha
tae VI
gini
saCrUM »

C'est-à-dire en français : « Sanctuaire érigé en l'honneur de saint Bernard et de la Très Sainte Vierge. » A noter qu'il se comprend aisément que les moines cisterciens de Villers aient érigé un sanctuaire particulier au grand réformateur cistercien saint Bernard et qu'à son culte, ils aient ajouté celui de la Sainte Vierge pour laquelle ce saint avait très grande dévotion.

2°) Au delà de la vieille porte de Namur on accède à la chapelle N.-D. des affligés. Célèbre chapelle bien connue dans tous les environs. Il s'y fait un pèlerinage très suivi. C'est une cella précédée d'un auvent, porté par deux piliers. Elle se trouve au carrefour, en bordure de la route de Genappe à Gembloux et est située proprement sur Tilly, mais les gens dans tous les environs ne parlent jamais que de « N.-D. des affligés à Villers ».

La statue haute d'environ 50 centimètres, est habillée bien qu'elle soit en chêne sculpté. Elle paraîtrait dater du XIII^e siècle, et a subi des mutilations sérieuses. Cette Vierge est invoquée sous le vocable de N.-D. des affligés, principalement en faveur des petits enfants qui font difficilement leurs premiers pas, et aussi pour les personnes de tout âge qui souffrent des jambes. De nombreux ex-voto suspendus dans la chapelle (parmi lesquels une radiographie) prouvent que les pèlerins y sont souvent exaucés.

Derrière le petit sanctuaire un grillage supporte quantité d'objets (chausselles, bas, sucettes, peignes, etc.) ayant appartenu à des malades. Les ex-voto en argent sont conservés à l'église de Tilly, où se célèbrent avec le produit du tronc les messes en l'honneur de N.-D. des affligés.

Son Eminence le Cardinal Van Roey a solennellement couronné cette Vierge en 1951.

Le jour choisi pour le pèlerinage est souvent le vendredi. Mais le grand pèlerinage annuel qui voit accourir à « l' procession de l'abbi » des milliers de dévots a lieu le deuxième dimanche de mai.

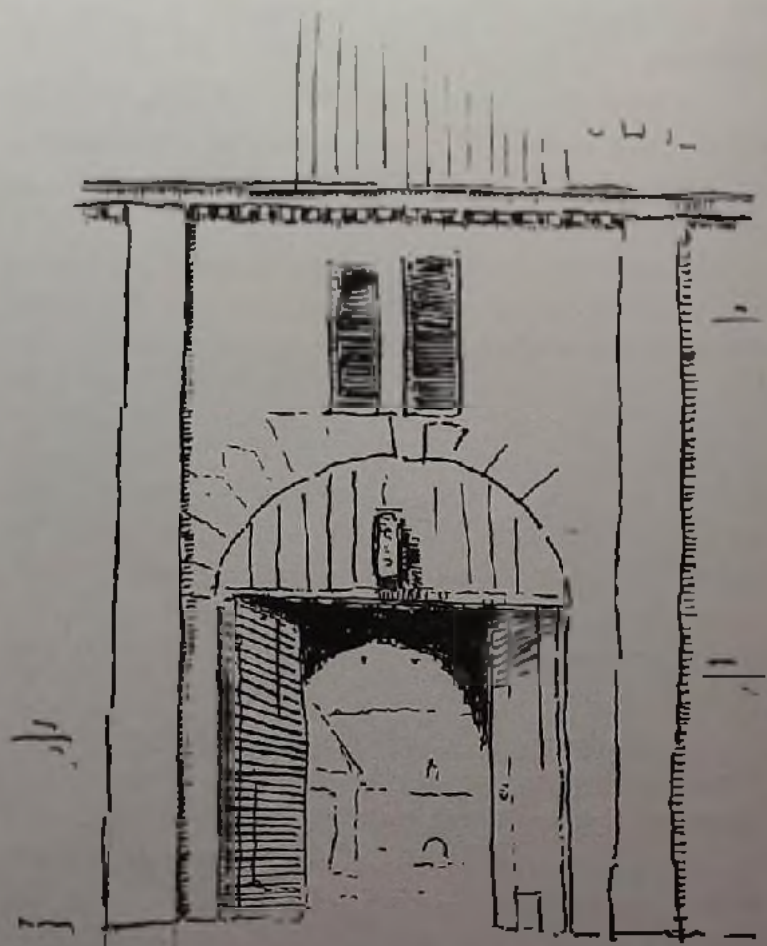
La tradition rapporte que cette chapelle fut construite par un soldat français en exécution d'un vœu. Rejoignant son corps qui guerroyait en Allemagne, et passant par Villers, il promit d'y construire une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge s'il revenait de la guerre à laquelle il allait prendre part. Et il arriva un jour d'Allemagne rapportant une antique statue sauvée d'un incendie. Il se fixa au sud de l'abbaye et vécut là plusieurs années comme un ermite, recueillant sou par sou la somme nécessaire à l'exécution de son vœu. En 1731 fut achevée la chapelle, qui devint rapidement un lieu de pèlerinage. (Desneux « Le Brabant Wallon ».)

3°) Au-dessus de la porte d'entrée de la ferme de « la Busse-Cour » ayant appartenu autrefois à l'abbaye, est une logette en bois contenant la statue de saint Donat.

A l'orée du bois, qui se trouve à l'ouest de la ferme susdite, on rencontre deux chapelles :

4°) la première d'apparence très ancienne mais avec une façade récente contient les nombreuses statuettes suivantes : Sacré-Cœur, sainte Barbe, sainte Scholastique, saint Roch, saint Alphonse et saint Hubert, et en outre une image représentant la sainte Famille, deux chandeliers de verre et sept vases en « Vieux-Bruxelles ». C'est la chapelle du « Bachel ». Elle aurait été bâtie par M. et M^{me} Speckaert, gendre et fille de M. Glibert, dont question ci-dessous.

5°) La seconde en pierres et briques, élancée et d'architecture soignée, a été érigée en 1861, en l'honneur de N.-D. de Lourdes. La porte ogivale comme le reste d'ailleurs, est encadrée de pierres.



Villers-la-Ville. — Chapelle-Saint-Donat, sur la porte de l'ancienne ferme de l'abbaye.

Sur son encadrement on lit l'inscription :

O MARIE CONÇUE SANS PÉCHÉ,
PRIEZ POUR NOUS.

Deux memoriaux sont fixés sur les murs postérieurs de l'édifice : celui de l'avocat Speuckneert décédé à Bruxelles

en 1908 et de son épouse Julie Glibert, et celui de Josse Glibert et de sa femme. La pierre tombale de ces derniers se trouve dans l'église de Villers; ce sont les mêmes personnes qui ont édifié en l'honneur de N.-D. d'Alsemberg la chapelle de pierre plantée non loin de celle du « Tri-au-Chêne » à Bousval. Elles avaient occupé la ferme de la « Baillerie » non loin de là et puis celle de la « Basse-Cour » à Villers, à qui le bois qui la borde appartient. La chapelle dont il est question contient les statuette suivantes : Sainte Vierge, saint Germain, saint Antoine, saint Agapit, sainte Appoline, saint Joseph et une seconde statue de saint Antoine (probablement en bois).

6°) Près de l'église de Villers-la-Ville, Calvaire grotte de N.-D. de Lourdes en pierres du pays.

7°) Sur le chemin de Tilly, nous avons une vieille chapelle à niche fermée par une tôle pleine percée d'un cœur, dans lequel on a épargné une Croix. Elle contient une statue de la Vierge vêtue, sans doute en bois; un Sacré-Cœur et quatre statuette de la Vierge dont une en « Vieux-Bruxelles ».

8°) Plus haut : grande chapelle dédiée à saint Joseph. Elle contient les statuette suivantes : saint Joseph, Sacré-Cœur et, sur des consoles : saint Joseph et sainte Marguerite. Au dessus de la porte en ogive de la dite chapelle on lit l'inscription :

« ST JOSEPH
P. P. N.
1904 »

Elle a été érigée par la famille Navet, de Villers-la-Ville, en remerciement d'une faveur.

9°) Sur la route de Saint-Dames-Aveline : grande chapelle, au fond de la cella de laquelle, dans une niche en cul-de-four, on voit la statue de sainte Adèle. Sur l'autel, on compte un Christ et un Sacré-Cœur et, sur des consoles, les statuette de sainte Thérèse et de sainte Barbe. On y voit, de plus, quatre figures d'ange, quatre chandeliers en verre et quatre bouquets sous globe.

Cette chapelle est à une croisée de chemins.

10°) Dans la façade d'une maison : niche fermée en

grande partie d'une tôle pleine et dont la dédicace nous est inconnue.

M^{me} Lefèvre qui l'a bâtie habitait dans la rue de l'« Escavée » qui y aboutit. Elle souffrait d'une affection des yeux. Craignant la cécité, elle éleva donc un oratoire en l'honneur de la sainte qu'elle invoquait. Elle fut récompensée, car elle put lire sans lunettes jusqu'à un âge très avancé.

(11°) Il reste à signaler la niche de saint Roch au Boulevard Neuf et celle toute récente — 1939 — encastrée dans le mur de clôture d'une maison à la naissance de la rue de Mellery.

Processions, etc. — *Patronne* : N.-D. Il y a deux processions dans la paroisse :

Celle de N.-D. des affligés le deuxième dimanche de mai et celle du Très Saint Sacrement (Fête-Dieu).

Pour la première il y a comme reposoirs : la chapelle Sainte Adèle (route de Sart-Dames-Avelines), celle de N.-D. de Lourdes (dans la campagne près des quatre chênes), celle du Sacré-Cœur (près de la ferme de l'abbaye), celles de Saint-Bernard et de N.-D. des affligés (dans l'enceinte des ruines), celles de N.-D. de Hal et de Saint-Médard (au tienné).

La procession de la Fête-Dieu a comme reposoirs les chapelles de Saint-Joseph et de Sainte-Adèle sur la route de Marbais.

Pour les rogations, celles du lundi s'arrêtent à Sainte-Adèle et vont sur la route de Sart-Dames-Avelines vers le « Châtelet » (ancien château-fort); celles du mardi s'arrêtent au tienné aux chapelles de N.-D. de Hal, de N.-D. des affligés et de Saint-Bernard. C'est dans cette chapelle que se célèbre la sainte messe; celle de mercredi qui s'arrête à la chapelle N.-D. de Bon-Secours vers Tilly.

Addenda.

L'on dit que la chapelle Saint-Bernard a été construite vers le milieu du siècle dernier par l'un des propriétaires de l'abbaye nommée Huart. Les matériaux proviennent des ruines. Le chronogramme et la date 1715 viennent de l'ancienne chapelle Saint-Bernard au Robermont.

Abbé Jeandrain et Ph. J. Lefèvre.

Le Folklore de la Coccinelle dans le Roman Pays de Brabant

ROGER PINON

I. — JEUX ET CROYANCES.

Comme partout, on ne tue pas la coccinelle, car elle porte bonheur.

On la fait courir sur le bout du doigt (Corbais, Nivelles), à la base de l'index (Nivelles) ou sur le poing fermé (Rechen).

On lui parle bas, en la priant de répéter le message au bon Dieu (Nivelles).

On observe par où elle s'envole : c'est de ce côté-là que l'on se mariera.

A Rechen le chiffre que l'on dit au moment où elle s'envole indique l'heure qu'il est.

II. — LES DENOMINATIONS.

A. La dénomination la plus répandue et la plus récente d'ailleurs est du type « bête à (du) bon Dieu ».

Biègne à bon Dieu : Jodogne.

Biesse à bon Dieu : Huppaye.

Bête à bon Dieu : Nivelles (français régional)

Biesse du bon Dieu : Saintes, Wisbecq, Rebecq,

Bierges.

Bête du bon Dieu : Corbais (rare), Nivelles (fra. rég.).

Biesse de bon Dieu : Jodogne, L'Ecluse.

Biesse de bon Dieu : Saint-Jean-Geest, Sainte-Marie-Geest

Biêsse de bon Dieu : Tuhize.

B. Confusions avec d'autres insectes :

Avec la mouchette :

Mochète à bon Die : Thorembais-Saint-Trond (croisement avec le type précédent)

Avec le puceron dont se nourrit la coccinelle :

Picon : Enines, Brehen, Jauche.

Pecan : Huppaye.

Avec une ancienne dénomination du papillon :

Pipon : Piétrain, Saint-Jean-Geest.

Pipon (à demi-lang) : Marilles.

Pipion : Folx-les-Caves.

Poupon : Piétrain (altération de pipon par attraction de « pompon »).

Bôhwê : Saint-Jean-Geest; hôhêl : Saint-Jean-Geest et Sainte-Marie-Geest; comparez à Voroux-Goreux : pôpêl (à ouvert lang), venant du flamand pepel = papillon.

Avec une autre dénomination du papillon :

Parvole-mariye : Braine-le-Château (parvole est encore le nom du papillon dans la région du Centre); volvol-mariye est peut-être une altération du mot précédent, quoique je pense plutôt que c'est l'incipit d'une formulette devenu dénomination. Dans ce cas il faut ranger ce mot dans la catégorie E.

C. Dénominations où la coccinelle est une poule.

Poye de bon Dieu : Zétrud-Lumay.

Poye-poye de bon Dieu : Saint-Remy-Geest.

Payète de bon Die : Thorembais-les-Béguines.

Ce type de dénomination est européen. C'est probablement un croisement du type A avec une dénomination du carabe doré.

D. Dénomination provenant d'un jeu.

Orlodje di bwès : Orp-le-Grand.

E. Dénominations à noms de personnes, primitivement de Saints.

a. « Marie » : volvole-mariye : Saintes, Bierges, Rebecq.

Mariye-bobote l'Axiêrje : mêmes localisations (c'est le

nom de la protagoniste d'un jeu fort répandu en Wallonie : la ronde de Marie Bonbon (Bamban, etc) la vieille (devenue l'Axiêrje par corruption), dans laquelle la vieille joue un rôle miraculeux.

b. « Catherine » : catrine : Opheyllissem, Neerheyllissen.

Catrène : Longueville.

Catrune : Dion-Le-Val, Roux-Miroir, Noduwez.

Catrene : Noduwez.

Catrunète : Roux-Miroir.

Caterine : Wavre, Mont-Saint-Guibert.

Catèrène : Tourinnes-Saint-Lambert, Wavre.

Catèrune : Hamme-Mille, Nethen, Bossut-Godechain, Archennes, Grez-Dolceau, Biez.

Caterinète : Dion-Le-Val, Corbais.

Catèrinete : Jodoigne.

Caterunète : Tourinnes-la-Grosse, Nodébais, Bauvechain, Piètrebais, Mélin, Lathuy.

Catèrenète : « environs de Jodoigne », Mélin, Lathuy, Dongelberg.

c. « Marguerite » : marguerite : Linsmeau.

Marguerete : Jodoigne-Souveraine, Climes.

d. « Martin » : martin : Nivelles, Sart-Dames-Avelines.

III. — LES FORMULETTES.

Elles sont peu notées dans le Roman Pays, trop peu.

A. Formulettes où on l'invite, avec menaces, à s'envoler.

1. Vole, vole, Mariye, si vos n' vos-invalêz ni, djî vos lu. — Saintes, Bierges, Rebecq.

2. Catèrène, bine, bine, si tu ne veux pas voler, je te coupe la tête avec un couteau de près (= ?). — Mont-Saint-Guibert.

B. Formulettes où on demande l'heure à l'insecte.

1. Pipon, vole ou lau, j'esque l'pwate de Tirlémont. One eure, drûs-eûres, etc. — Marilles. — La même, avec « Panpon » à l'appel, à Piétrain; — avec « picon », à Enines.

2. Picon, vole au lon, jusqu'al pwate di Tirlemont.
One eûre, deûs-eûres, etc. — Brehen.

3. Lonlon, vole au lon, jusqu'al pwate de Tirlemont.
One eûre, deûs-eûres, etc. — Herbais-lez Jodoigne.

4. Pipion, vole au lon, jusqu'al pwate di Tirlemont et
co pus lon. — Folx-les-Caves.

C'est en réalité une formulette de jeu avec le hannelon.

C. Formulettes où elle est oracle d'amour.

1. Martin, martin, de quel côté que je me marierai ?
— Nivelles.

2. Bête du bon Dieu, du côté que vous volerez, je me
marierai. — Nivelles.

3. Catherinette (du côté que vous volerez), je me ma-
rierai. — Corbais.

4. Martin, linton, par yusqu' dji m' marité ? — Sart-
Dames-Avelines.

IV. — CONCLUSION.

Quoique limitée à une seule région, l'étude du folklore et de la dialectologie de la coccinelle fait apparaître la grande richesse du sujet. Sujet dont on comprendra l'importance lorsque l'enquête aura été complétée par des notations nouvelles qui situeront le Brabant wallon à sa place exacte dans l'immense floraison des dénominations et des formulettes de la coccinelle.

On entrevoit déjà deux régions plus ou moins distinctes, dont les centres respectifs seraient Jodoigne et Nivelles. La première, proche de la province de Namur, en partage les dénominations, les jeux et les formulettes de l'insecte aimé. L'autre, appuyée au Centre, et d'ailleurs moins bien explorée, en semble le prolongement.

Le Roman Pays de Brabant est essentiellement une zone de prolongement : du folklore hesbignon d'une part, namurois d'autre part, du Hainaut enfin. Son rôle, modeste dans l'économie d'une étude générale de la coccinelle en

Wallonie, est précieux, car il est une région archaïque, dont une dénomination au moins, n'est guère attestée ailleurs. (1)

Roger PINON.

membre de la Commission Nationale de Folklore.

BIBLIOGRAPHIE.

AEBL. Dora : *Der Marienkäfer, seine französischen Namen und seine Bedeutung im Volksglauben und Kinderspruch*. Aarau, Sauerländer, 1932, 127 p. in-8°.

HAUST, Jean : compte-rendu du précédent in « Bulletin de Toponymie et de Dialectologie », t. VII, 1933, pp. 183-185.

Wallonia : t. IV, p. 51 = *L'Aclat*, t. III, n° 5.

Li Marmite, 4-8-1901.

Le Folklore Brabançon, t. VII, p. 191 et p. 320; t. XVII, p. 268.

Je dois ici remercier spécialement MM. Elisée Legras, J. Jauquet et D. Delmat, qui m'ont aimablement communiqué leurs notes.

(1) M. Pinon a publié dans le *Bulletin du Vieux Liège*, n° 82, un article similaire sur la Coccinelle dans cette province, dans les *Lettres Mosanes* (Pâques 1949), la coccinelle du Pays de Namur. *Pro Wallonia 1949* donne ses notes sur le Hainaut et on trouvera celles sur le Luxembourg dans *Les Cahiers Ardennais*, 1949, n° 8.

Une ancienne Coutume agricole Djeau l'Nauji

JULES VANDEREUSE.

JADIS, la moisson devait se faire à bras d'homme. Dans les fermes importantes, on embauchait, pour la circonstance, un nombreux personnel et l'émulation était grande entre les différentes entreprises. Chacune d'elles voulait être la première à terminer ses travaux. Quand il en était ainsi, tous les ouvriers rentraient triomphalement, avec le dernier char garni d'un « mai », de fleurs, etc., en claquant le fouet et en chantant. La dernière gerbe, enrubannée, était ordinairement offerte à la fermière, et un copieux repas, abondamment arrosé, récompensait le personnel de ses efforts.

Mais malheur à celui qui était le dernier à terminer sa moisson ! Pour le railler, ainsi que nous allons le voir, on procédait de différentes façons, selon les régions.

Actuellement, toutes ces coutumes sont disparues. Les machines — toujours plus perfectionnées — remplacent la main d'œuvre humaine. Je n'en citerai que quelques-unes.

Une moissonneuse-lieuse à tracteur, dont la barre de coupe est de 3 m. 20, peut faire 8 hectares et plus par jour. Mais il y a mieux encore. Une moissonneuse-batteuse (1) qui a 3 m. 60 de coupe, peut, en une journée, avec deux ouvriers, trailer 8 hectares; couper le grain, le battre et le

(1) Les premières moissonneuses-batteuses, en Belgique, datent de 1946 (à Lillois, dans le Brabant). En 1947, elles se sont fortement multipliées. (Extrait d'une note de M. A. Jouve, conseiller de Génie Rural à Mons).

mettre en sacs; le ramassage de la paille est effectué par une autre machine.

A titre de comparaison, je signalerai que pour faucher à la main, un ouvrier fait, par jour, suivant l'emplacement du terrain, la propreté de la récolte, etc. de 35 à 50 ares. Il faut, ensuite, lier et dresser les gerbes, les laisser sécher, les engranger et, enfin, les battre au fléau et mettre le grain en sacs, après l'avoir vanné au larrre.

Pour les foins on possède actuellement, des faucheuses, des faneuses, des ramasseurs, des chargeurs et des déchargeurs, ce qui supprime presque complètement toute l'ancienne main-d'œuvre.

A Custinnes (arrondissement de Namur), au siècle dernier, le fermier qui finissait le premier la moisson (denrées d'hiver) faisait l'may. Le may (le mai) consistait en un baliveau — souvent un houleau — qu'on avait soigneusement ébranché, en ne lui laissant que la tête. Ce may était planté au milieu du dernier char, sur lequel montaient, pour retourner, tous les valets et ouvriers de la ferme.

Juchés au-dessus des gerbes, ils criaient à pleine gorge : *au may ! au may !* et les cris augmentaient d'ampleur et de sonorité quand le chariot passait à proximité des autres fermes — ce qu'ils ne manquaient pas de faire, eût-on dû s'imposer de grands détours. *Les els d'X... n'auront-ils jamais fait ? Au may ! au may ! N'auront-ils jamais fini ?*

La voiture rentrée, on buvait la goutte, puis les ouvriers confectionnaient un homme de paille, appelé *Djeau l'noji* (Jean le fatigué), — à moins que ce mannequin n'eût été préparé d'avance, comme c'était souvent le cas — et l'un d'eux allait le planter dans le champ du voisin. Cette poupée avait la grandeur d'un homme. Elle était revêtue de vieux effets de travail, des *vijès quêtes*, des *vijès hâdes*, et portait sur l'épaule une vieille faux hors d'usage ou un rateau édenté, auquel était suspendue une botte de liens, ceci pour aider les voisins qui n'avaient pu terminer plus tôt la moisson ! Parfois, *Djeau l'noji* était aussi por-

teur d'une musette contenant une *marinde* (tartine beurrée fourrée de jambon), un bidon de café ou une bouteille de genièvre. La *marinde* était finalement donnée aux chiens et la boisson était jetée.

Celui qui était chargé de planter le mannequin chez le voisin, devait s'efforcer de n'être pas remarqué. Il attendait souvent la nuit pour y aller et parfois, il s'y rendait à cheval. Si le porteur était découvert, il devait s'en revenir muni de son fardeau, non sans avoir dû payer au voisin vigilant, un litre ou deux de *pèkèt*. Il effectuait, ensuite, une nouvelle tentative, rusant de plus en plus. S'il échouait encore, il devait payer à boire, parfois autant de litres que le retardataire avait d'ouvriers. Ces largesses se faisaient, bien entendu, aux frais du premier fermier.

Mais cette malchance était plutôt rare. Le mannequin arrivait le plus souvent à destination. Le fermier forcé ne s'en froissait nullement. Il se pressait de finir sa moisson et de transporter l'homme de paille sur le champ d'un autre qui, à son tour, faisait de même. Le dernier devait brûler *Djean l'Nôji* et payer à boire à ses confrères. C'était jour de repos et de liesse.

Quant au fermier qui avait fait l'*may*, il régalaît son personnel de jambons et de tartes, de café et de genièvre; et le souper se prolongeait au milieu des plaisanteries et des chansons. Cette fête plaisait tant aux moissonneurs que, souvent, ils se surmenaient pour être assurés d'y participer.

Cette coutume existait dans nombre de villages du pays de Ciney et de Dinant, notamment à Achêne, Lisogne, Sorinne, Sovet, Thynes.

La transformation du travail agricole a entraîné le déclin de ces plaisirs rustiques. L'entente règne moins entre serviteurs et maîtres. Ceux-ci deviennent *grandiveûs* et ceux-là plus difficiles. Il y a plus de quinze ans que je n'ai plus vu *fê l'may*. Les vieilles et saines coutumes s'en vont. Et c'est dommage. (2)

(2) Ghislain LEFEBVRE, in *Enquêtes du Musée de la vie wallonne*, T. I, Liège, 1927, pp. 381-383.

A Corroy-le-Château (même arrondissement), on mettait jadis, un *Djean l'Nauji* sur les terres de celui qui était le dernier à terminer sa moisson. Coutume disparue vers 1890. Mais ce mannequin symbolique a continué, jusque vers 1920, à faire honte à celui qui était en retard pour arracher ses betteraves.

A Tongrinnes, localité voisine, *Djean l'Nauji* a cessé d'être une réprobation publique, pour les retardataires, vers 1895.

Aux environs de 1950, *Djean l'Nôji* a encore été déposé sur le terrain du fermier de Stave (arrondissement de Philippeville) qui avait été le dernier à terminer sa moisson. Depuis lors, on ne l'a plus vu et je pense qu'on peut considérer cet abandon comme définitif. Mais antérieurement à 1905, environ, la même scène se renouvelait chaque année et une lutte de vitesse avait lieu entre les deux plus importants fermiers de la localité, afin d'éviter la réception du symbolique mannequin. Souvent le maître de la « cense du tchestia » (ferme du château) terminait le premier ses travaux, tandis que le fermier du « pays du Rwè » (pays du Roi), sans doute moins bien servi par sa domesticité, arrivait bon dernier. Aussi, un beau matin, celui-ci trouvait-il sur ses terrains, sur une charrée, voire même dans la cour de sa ferme, notre *Djean* drôlement affublé. Ce dépôt qui avait eu lieu la nuit, loin des regards indiscrets, provoquait la fureur du fermier retardataire, mais les rires des autres qui chantaient pour se moquer :

Gn-a pont d'avancer a s'dishautchî (s'attrister)

Pou Djean l'Nôji

N'aurans laudî (toujours). (3).

Dans des circonstances analogues, on allait aussi planter *Djean l'Nauji* à Durnel (arrondissement de Dinant) (4); à Pessoux (même arrondissement) (5).

(3) D'après une note de M. Tirion, instituteur à Stave.

(4) Cf. A. MARCHAL, *Li Dêrène chîje*, Gilly, 1941, pp. 51-57.

(5) Gazette wallonne *La Marnûte* du 16-23 septembre 1888.

A Namur, c'est également sous le nom de *Djean l'Nauji* qu'est connu ce mannequin ennemi des paresseux (6).

On le connaissait aussi à Farciennes (arrondissement de Charleroi) ainsi qu'en témoigne un fait qui s'y est passé vers 1887. (7)

Jadis, à Landelies (même arrondissement), la nuit précédant le dernier dimanche d'octobre, la jeunesse déposait dans le jardin ou le champ de celui qui n'avait pas encore arraché ses pommes de terre, un homme de paille auquel elle s'efforçait de donner des apparences humaines et qu'elle avait, au préalable, revêtu d'un vieux costume. C'était *Djean l'Nauji*.

Le dimanche matin, on se réunissait en face de la demeure du particulier. La musique lui jouait une aubade, puis la foule — généralement très nombreuse — faisait invasion dans le jardin et allait reprendre le fameux et symbolique mannequin. Tant pis, alors, pour les plantations : on piétinait à travers tout, sans aucune précaution et l'on infligeait ainsi au peu courageux citoyen, le châtiment que méritait sa négligence.

De préférence, ils fixaient *Djean l'Nauji* dans le jardin d'un malheureux cabaretier qui n'avait pas eu la prudence de récolter ses pommes de terre. C'était pour lui une bien mauvaise affaire puisque ce jour-là, les rigueurs de la tradition exigeaient qu'il donne à boire pour rien. Et vous pensez que les assoiffés et les gosiers secs en profitaient largement.

Djean l'Nauji sort actuellement le troisième dimanche de septembre (ducasse à canadas), mais la fête a perdu son ancien caractère. On se contente de promener le mannequin dans la localité, accompagné de la « jeunesse »

(6) LÉON PIRSOUL, *Dict. Wallon-français*, Dialecte de Namur, 2^e édition, Namur, 1934. V^e *Nauji*.

(7) *Gazette de Charleroi* du 30 novembre 1933, sous la rubrique « La Carbeille Wallonne » que rédigeait M. Arille Carlier.

et des musiciens. Le soir, on le brûle sur la place communale (8).

Jusque vers 1875, il était d'usage, à Nalinnes (arrondissement de Charleroi), d'aller mettre un mannequin (*Djean l'Nauji*) sur les terres des cultivateurs qui ne nettoyaient pas leurs champs de betteraves.

Ce bienveillant collaborateur des paresseux était connu dans différentes régions du Brabant wallon.

A Sart-Dames-Avelines (arrondissement de Nivelles) quand un fermier dépassait la date normale de la rentrée des récoltes : céréales, pommes de terre, betteraves, sans pouvoir invoquer de circonstances atténuantes, comme le mauvais temps ou la maladie, les voisins allaient placer dans un champ où subsistait encore la récolte, un *Djean l'Nauji*. C'était un mannequin fait de vieilles hardes bouturées de paille et représentant, dans la mesure du possible, le physique et le costume du fermier. Le bonhomme était figé dans une attitude lasse, le dos courbé et les deux bras s'appuyant sur un gros bâton planté en terre, qui soutenait tout l'appareil. Cette coutume est tombée en désuétude vers 1895. Mais l'expression est restée dans le langage populaire. Quand il est bien établi que le retard est imputable à la négligence du fermier, les voisins disent encore : « Nos diurons li mete la *Djean l'Nauji* » ; mais c'est une simple boutade qui n'est jamais mise à exécution. (9)

Djean l'Nauji était également connu à Villers-la-Ville (arrondissement de Nivelles). Sa dernière apparition remonte aux environs de 1905. Il avait été planté dans un champ de pommes de terre qui avait été négligé. Ce complaisant

(8) Un des « couplets » de la « pasquie » de Landelies, de 1885, fait allusion à ce mannequin. Voyez mon ouvrage « Les pasquies dans l'Entre-Sambre-et-Meuse », p. 32. — Sur « *Djean l'Nauji* » à Landelies, cf. *Wallonia* XVIII, 110-113; *La Gasmite de Charleroi* du 30 octobre 1906; LÉON FOULON et ARTHUR AUBERT, *Contribution à l'histoire de la commune de Landelies et de sa filiale Goutroux*, Bruxelles 1909, p. 124-125.

(9) Renseignements fournis par M. Linet, instituteur pensionné, à Sart-Dames-Avelines.

collaborateur des putesseux portait, sur sa poitrine, une pancarte dont voici le texte :

*Je suis revenu de l'Angleterre
Pour arracher les pommes de terre,
Et me sentant trop fatigué,
Je me suis reposé dans la rue des accouplés. (10)*

A Marbais (même région), on se souvient que vers 1900, *Djean l'Nauji*, lui encore planté dans un champ de pommes de terre; sur la poitrine du mannequin, on pouvait lire :

*J'arrive de Batavia
Pour arracher les pommes de terre Lisa.*

Toujours dans la même région, à Tangissart (hameau de Baïsy-Thy) il était également d'usage, jadis, de déposer un mannequin sur les terres de celui qui était le dernier à arracher ses pommes de terre.

Une pancarte était attachée au dit mannequin. On se rappelle des textes suivants :

*Je viens de Maransart (localité voisine)
Pour aider Massart (nom du retardataire)
Il vaut mieux tard que jamais.*

Une autre année :

*Je viens de Toulouse
Pour aider Marie Louise.*

Cette coutume est tombée en désuétude vers 1880.

A Bousval (autre localité du Brabant wallon), *Djean l'Nauji* s'est montré la dernière fois vers 1915. Afin qu'il soit bien vu de tous les habitants, on l'avait déposé sur une

(10) Dans la rue longeant la terre en question, deux couples vivaient en concubinage, d'où le nom qui lui avait été donné.

charrue, sur la place communale. Une pancarte laissait connaître le motif de sa présence :

*Dji vîns di Batavin
Pou rôyi (arracher) les canadas
de Tokuè (nom de l'intéressé)*

Comme on a pu le constater par ces quelques exemples, le mannequin était toujours censé venir d'une localité dont le nom rimait avec celui du retardataire.

A Gentinne (arrondissement de Nivelles) cette coutume n'a été abandonnée que vers 1905.

Le souvenir de *Djean l'Nauji* n'est pas oublié dans d'autres communes de ce dernier arrondissement : Mellery, Strichon (dépendance de Tilly), Villeroix (dép. de Chastre-Villeroix-Blanmont).

Dans plusieurs villages de la Famenne, au temps de la moisson, le fermier qui était le dernier à engranger ses blés, se voyait planter, au sommet de sa dernière voilurée, un mannequin en paille vêtu de guenilles et coiffé d'un chapeau défoncé : c'est *Tchan Odèt*, autrement dit « Jean le Fatigué ». Le char était suivi des glaneurs et des moissonneurs qui chantaient à l'unisson, d'une voix dolente, ces mots répétés : *N'auront-ils jamais fait (fini) ? N'auront-ils jamais fait ?* Ce chant plaintif et monotone qui se faisait entendre à la soirée ou pendant la nuit, était une sorte de *miserere* dont n'était pas toujours fier le fermier attardé dans ses travaux. Mais celui-ci n'en était pas quitte à si bon marché. Le mardi de la kermesse, la jeunesse, musique en tête, se transportait chez le fermier et, le maître manouvrier de la ferme ayant pris *Tchan Odèt* sur les épaules, la bande défilait gaiement et bruyamment par les rues du village. (11)

En Heshoye (sans localisation précise), on retrouve également l'idée de râtler celui qui était le dernier à faire sa moisson. En dépit de la surveillance rigoureuse qu'il

(11) François CREPIN, *Quelques coutumes de la Famenne, il y a trente-cinq ans*, in *Wallonia*, T. VII (1899), p. 51.

exerçait, on s'efforçait d'attacher à sa dernière charrée (et c'était parfois très difficile), un mannequin formé de deux morceaux de bois mis en croix et affublé d'une blouse ou d'un paletot et d'un chapeau; le mannequin se nommait *Jhan l'Nahi* (Jean le fatigué). Quand on était parvenu à le planter dans la charrée, on l'accompagnait en criant. (12)

Une coutume semblable a été constatée à Sinsin (arrondissement de Dinant). Celui qui termine l'avant-dernier mot au dessus de son dernier char un mannequin de paille qui est appelé *Djean l'Nahi* et le char rentre au village suivi par les moissonneurs qui chantent sur un ton plaintif : *N'aront-i jamès fét l'A ou ?* (N'auront-ils jamais fini l'aout ?); puis ils vont planter le mannequin sur la terre du cultivateur en retard. (13)

Dans la région liégeoise, *Djhan l'Nahi* est un mannequin qu'on plante, par dérision, dans le champ du cultivateur dont la moisson est en retard. (14)

Cette coutume est inconnue au pays gaumais. (15)

* * *

Le vocable que nous examinons, a parfois un autre sens.

Jadis, dans les grosses fermes de Barhençon et environ (arrondissement de Thulin), on divisait les moissonneurs en équipes et on donnait, à chacune d'elles, une certaine portion de terre à moissonner. Quand une équipe, plus rapide, avait terminé sa part, elle allait aider l'autre équipe, plus lente. On appelait cela « fé Djean l'Nauji ». Dans la même région, on qualifie parfois de Djean l'Nauji, une personne irrésolue, qui change continuellement d'avis : « Vos stéz in Djean l'Nauji; vos n'savéz james d'qui vos volèz ! »

A Gosselies (arrondissement de Charleroi) existait, jadis, une terre « Jean Nauji » ou « Jean de Naugy », ain-

(12) C. GRENSON, in *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, T. VII (1864), p. 21.

(13) Eugène MONSEUR, *Le Folklore Wallon*, Bruxelles, s/d, éd. Rozet, p. 19.

(14) Jean HAUST, *Dict. liégeois*, Liège 1933, V° *Nahi*.

(15) Note de M. Fouss, secrétaire de la revue « Le Pays gaumais » à Virton.

si qu'en fait soi une affiche du 28 mars 1838 (16). Ce dernier nom « Jean de Naugy » pourrait faire supposer qu'il s'agit d'un noble. Mais mes recherches à ce sujet ont été vaines (17). Il doit plutôt être question d'une terre sur laquelle *Djan l'Nauji* a dû être placé; le nom lui est resté. Plus tard, le rédacteur de l'affiche a voulu franciser un nom dont il ne comprenait pas le sens.

A La Hestre (arrondissement de Charleroi), on a connu également un *Djean d'Nôj*, qu'il ne faut cependant pas confondre avec le mannequin symbolique que nous connaissons. C'est pour éviter toute méprise future que je signale le fait ici. Il s'agit de JBte Duriau, originaire du village d'Ogy (arrondissement de Salignies) et décédé vers 1873. Comme tous les autres habitants de La Hestre, il avait un sobriquet et on ne le connaissait que sous le nom de « Djean d'Ogy », devenu plus tard, par corruption, *Djean d'Nôji*.

A Gouy-lez-Piéton (arrondissement de Charleroi), Camille Parmentier, ouvrier mineur, décédé vers 1920, âgé de 75 ans environ, était uniquement connu sous le sobriquet « Djean Nauji ». Deux fils sont toujours en vie, mais ils ne peuvent fournir aucune indication relative à ce « spot ».

A Chapelle-lez-Herzaimont (arrondissement de Charleroi), les habitants n'ont aucun souvenir du dépôt d'un mannequin, mais en parlant d'un lumbin, trainard, nonchalant, homme sans énergie, des personnes âgées disent encore : « C'è-st-in Djean Nauji ». (18)

* * *

Jusque vers 1860, au pays de Caux (Normandie) il était d'usage de planter dans le champ de celui qui était le dernier à terminer sa moisson, « pour lui faire honte », un « rempleteux », sorte d'épouvantail ou de mannequin que l'on garnissait de paille. (19)

(16) Dom BERLIÈRE, *Recherches historiques sur la Ville de Gosselies*, 2^e partie 1926, p. 230.

(17) Aucun nom de ce genre ne se trouve dans J. B. RIETSTAP, *Armorial général* 2^e édition, Gouda, 1887.

(18) Communication de M. Octave Fromont.

(19) P. L. MENON et R. LECOTTE, *Au village de France la vie traditionnelle des paysans*, Paris, 1945, p. 130.

Une *lata* ou retardataire est également signalée dans le Boulonnais :

Emmater signifie planter un *mai* dans le jardin de quelqu'un lorsque le premier jour du mois de mai arrive, sans que ce jardin soit entièrement fait, c'est-à-dire foui et planté. (20)

Dans mon jeune temps, écrit le même auteur, les domestiques de ferme, employés à la moisson, rivalisaient à qui, de deux exploitations voisines, finirait le premier, soit de faucher, soit de lier et de rentrer les grains. Lorsqu'une équipe était en retard sur l'autre, on allait leur planter, au beau milieu de leur champ, un *méchonneux*. C'était un mannequin vêtu de vieilles défraîquées, trop grossier pour qu'on puisse le décrire. (21)

La même idée est parfois exprimée à l'égard des femmes qui n'ont pas terminé à temps le travail que leur assigne la coutume :

Dans les vallées du Blequin, de Aa, de la Lys et de la Canche, dans celles de la Liane et du Wimereux, lorsqu'une ménagère n'a pas bêché son jardin pour la fin d'avril, elle peut compter que dans la nuit du 1^{er} mai, un homme de paille tenant en main un *palot* (louchet) sera planté dans un des carrés de son jardin. (22)

Pour le Luxembourg proprement dit, Arnold Van Gennep s'est adressé à l'excellent folkloriste qu'est Mathias Treisch. De l'enquête que ce dernier a bien voulu faire, il ressort que la coutume du mannequin planté, par moquerie, dans le jardin du paysan retardataire, n'existe pas dans le Grand-Duché, du moins sous cette forme; dans certaines contrées, on se contente de planter un panier défoncé dans le champ, par exemple à Wiltz. Mais, ajoute M. Treisch, on employait souvent, autrefois, une locution dont le sens n'est pas clair : *rapporter la chèvre à quelqu'un; planter*

(20) Chanoine D. HAIGNERE, *Le patois boulonnais comparé avec les patois du Nord de la France*, Vocabulaire, Boulogne, 1903, p. 225.

(21) *ibid.* p. 384, V^e *méchonneux*.

(22) DERGNY, *Usages*, T. II, p. 300, cité par Arnold VAN GENNEP *Le Folklore de la Flandre et du Hainaut français*, T. I, Paris 1935, p. 294.

quelqu'un là avec la chèvre; elle s'applique dans le fauchage du blé, l'arrachage des pommes de terre, ou d'une manière générale, à celui qui n'avance pas avec les autres et reste en retard dans les travaux des champs. (23)

Les faits ci-après, relevés dans l'Isère, nous permettront de comprendre l'expression luxembourgeoise de la « chèvre » :

A Apprieu, comme dans beaucoup d'autres villages du Bas-Dauphiné, il est d'usage, après les grands travaux des champs, de faire une fête appelée *riolla*. Elle se fait le dernier jour de la moisson, de la fauchaison, de la vendange et du tri des noix.

Généralement, à la campagne la main d'œuvre manque. Pour y suppléer, les familles se groupent pour faire leurs gros travaux. Ceux-ci achevés, il est juste que le propriétaire récompense ses aides. Cette récompense, c'est le repas du dernier soir.

Autrefois, le dîner de la *riolla* commençait à huit heures précises. Les convives devaient arriver quelque temps avant, car un houquet était offert au fermier par le jeune homme et la jeune fille reconnus comme les plus travailleurs. Tous arrivés, le repas commençait; il durait jusque vers minuit, coupé par les chansons. Aux douze coups de minuit, c'était le silence. En cortège silencieux, tous se rendaient aux champs. Au devant marchaient les porteurs de lampions; derrière eux, la longue file des paysans et des paysannes. Ils se rendaient à un champ qui était encore « droit », c'est-à-dire dont la récolte n'était pas encore coupée. Et là, on faisait le tour du champ en chantant. Puis deux jeunes gens, ceux qui avaient offert le houquet, allaient déposer un *renard* empaillé, tué dans le mois (à défaut de renard, on mettait un *chevreau*) au milieu du champ, sur ses quatre pieds, de manière qu'il apparût au-dessus du

(23) A. VAN GENNEP, *Le problème de localisation folklorique : « Djan l'nahi »*, in *Compte rendu du XXIX^e congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Liège, 1932, fascicule V, pp. 393-395.

champ, puis prononçaient une oraison religieuse. La besogne achevée, tous reprenaient le chemin du retour, cette fois en chantant à tue-tête, et lorsqu'ils arrivaient au village, l'aube n'était pas loin.

On plaçait ce renard pour indiquer que le propriétaire du champ n'était guère vaillant. C'était un signe comme un autre d'humiliation. Aussi le propriétaire du champ ne venait-il pas à la *rirolla*. Cette pratique n'était appliquée qu'à ceux qui n'avaient pas coupé leur récolte par paresse: ceux qui avaient été malades, on les aidait. (24)

Il en était sensiblement de même à Fittieu, autre localité de la même région.

Lorsque le repas (*revolle*) était terminé, on allait *placer le bouc*, *lou beu*, comme on disait. On avait empaillé la peau, munie des cornes et des pattes, d'un bouc tué dans l'année. Et dans la nuit, on allait porter en grande pompe le mannequin dans le champ d'un paysan qui n'avait pas encore coupé son blé. On voulait ainsi lui donner une leçon. Toute la bande des jeunes gens et des jeunes filles traversait le champ, écrasait les épis et plaçait le bouc au beau milieu du champ. C'était pour le paysan une humiliation, et aussi une perte: car le champ était parfois entièrement saccagé. On ne mettait le bouc que dans le champ d'un paysan paresseux, et qui n'avait aucune raison de n'avoir pas coupé son blé; on aidait les familles frappées par le malheur. Cette tradition est presque complètement perdue (25).

A Saint-Maurice-l'Exil (même région), quand on avait fini de moissonner, on portait un mannequin en forme de chèvre grossière dans le champ du voisin qui était en retard; si on était en bons termes avec ce voisin, on l'aidait à moissonner, et, ensuite, on faisait la *révolle* tous ensem-

(24) Résumé d'un document publié par Arnold VAN GENNEP, *Le folklore du Dauphiné (Isère)*, T. II Paris, 1933, p. 401-402.

(25) Arnold VAN GENNEP *Le Folklore du Dauphiné*, T. II, pp. 404-405.

ble, mais dans le cas contraire, il y avait souvent des batailles (26).

A Saint-Andréas, jusque vers 1910, il était d'usage, pour la révolle des blés, de se réunir chez un fermier où jeunes gens et jeunes filles réveillaient. Puis, l'après-midi, le plus habile d'entre eux confectionnait avec les cornes et la peau d'un bouc tué dans l'année, un bouc artificiel. Le soir venu, on portait dans un champ non encore moissonné, le bouc artificiel qui rappelait au cultivateur son retard. C'était une leçon pour lui: car la bande, pour porter le fétiche au milieu du champ, écrasait les épis, ce qui causait une petite perte et rendait le fauchage bien plus long. (27)

A Villemoirieu, Chazeau, Moras, Veyssilieu, Trept, après la *revolle*, on portait, la nuit venue, une chèvre en bois dans le champ du retardataire: cet usage a disparu depuis la guerre (1914-1918). Cette chèvre était en bois, sans revêtement de peau: le corps était fait d'un simple billot sur quatre piquets figurant les pieds; la tête était sculptée: oreilles apparentes, babines retroussées montrant les dents. Elle était de dimensions restreintes: longueur 0,70 m., hauteur: 0,50 m. La chèvre se gardait pour les années suivantes. (28)

A Ellwangen, en Wurtemberg, on fait une chèvre ou un bouc avec la dernière gerbe battue: avec quatre piquets on lui fait des jambes et avec deux petits bâtons, des cornes. L'homme qui a donné le dernier coup de fléau doit porter cette chèvre dans la cour d'un voisin encore en train de battre et la jette par terre; si on l'attrape à ce moment, on lui attache la chèvre sur le dos.

A Innersdorf, en Bavière, l'homme qui jette le mannequin chez le voisin imite le bêlement de l'animal: si on l'attrape on lui noircit le visage et on attache aussi la chèvre sur le dos.

(26) Arnold VAN GENNEP, *Le Folklore du Dauphiné*, T. II, p. 409.

(27) *ibid.* p. 409.

(28) *ibid.* p. 410.

A Saverne, en Alsace, si un fermier est en retard d'une semaine ou plus sur ses voisins pour le battage, on plante une chaire ou un renard réels, bourrés de paille, devant sa porte.

Dans le district de Rosenheim, Haute-Bavière, le fermier qui est le dernier à moissonner, voit les autres envahir son champ et placer au milieu un mannequin gigantesque, avec une carcasse en bois recouverte de paille et décoré de fleurs et de branchages; il porte un écriteau avec des vers qui ridiculisent l'homme qui est le dernier à moissonner.

A Herbrechtingen, en Thuringe, le dernier à battre fabrique un mannequin en forme de vieille femme et le jette dans la cour d'un voisin qui n'a pas encore fini, en criant : « Voici une vache pour toi ! »; mais il doit se sauver au plus vite. (29)

Le plus souvent, dans toute l'Europe centrale, le mannequin est simplement réduit à un lien en paille tressée avec lequel on attache le dernier à moissonner ou à battre, afin de le promener ensuite dans le village.

Pourtant la forme primitive subsiste dans quelques villages de la Haute-Bavière : il est obligé de se charger d'un mannequin de paille en forme de truie, ou tout au moins nommé ainsi, et il va le jeter chez un voisin en retard. Si on l'attrape, on lui noircit la figure, on le bat, on le jette dans le purin ou le fumier, lui et sa truie; si c'est une femme, on lui coupe les cheveux. On le promène ensuite dans le village en lui criant comme on fait pour les cochons. S'il a pu se sauver, c'est au suivant qu'incombent tous ces risques. (30)

Dans certaines localités de la Bourgogne, on se moquait de celui qui finissait le derrier la récolte, en plantant

(29) FRAZER, *Golden Bough*, éd. abr. pp. 448-461, cité par A. VAN GENNEP, *Le Folklore du Dauphiné*, T. II, pp. 417-419.

(30) FRAZER, *loc. cit.* p. 419.

dans son champ, une croix de paille qu'on entourait de feuillages verts pour la rendre plus visible. (31)

Autrefois à Vanves (Seine) le moissonneur retardataire était forcé de monter sur la dernière voiture et de se laisser asperger. (32)

A Saclay (Seine-et-Oise) on donnait un « ramon » (vieux balai) au moissonneur qui finissait le dernier. A Wissous (Seine-et-Oise), seule la dernière voiture revenant des champs n'avait pas droit au « mais » et devait se contenter d'un « ramon ». (33)

Les quelques exemples que nous avons rappelés prouvent à suffisance qu'à une époque qui n'est pas éloignée de nous, le peuple tenait à stigmatiser le paresseux; on voulait lui faire publiquement honte. La crainte de recevoir l'aide fictive de *Djean l'Nouji* était un stimulant pour tous. Ce n'était pas seulement les champs de blé que l'innocent mannequin visitait, mais également, ainsi que nous l'avons vu, ceux de pommes de terre et de betteraves.

Jules VANDEREUSE.

(31) Ar VAN GENNEP, *Le Folklore de la Bourgogne* (Côte-d'Or), Paris 1934, p. 126.

(32) Claude et Jacques SEIGNOLLE, *Le folklore de Hurepoix*, Paris 1937, p. 178.

(33) Le « Mal » comprenait des fleurs, des guirlandes, des bouteilles de vin, un coq (qui devait être mangé le soir ou le lendemain) et une couronne de blé magnifiquement tressée qui restait dans la cour de la ferme jusqu'aux prochaines moissons. (ibid. p. 179).

(Papiers posthumes).

Vierges miraculeuses du Hainaut Bon-Secours lieu de Pèlerinage franco-belge ⁽¹⁾

MAURICE VAN HAUDENARD.

LE bois de l'Hermitage est le reste du bois de Condé, rasé en grande partie, en 1676, par Louis XIV, lorsqu'il vint, en personne, mettre le siège devant cette ville, comprise alors dans la chàtellenie d'Ath. Ce bois de Condé était contigu à celui de Blaton, situé en partie sur le territoire de Peruwelz, bois dit aujourd'hui de Bon-Secours. Au point culminant de la forêt, à l'endroit où s'élève maintenant la basilique, et plus exactement à l'emplacement du chœur de celle-ci, croissait un chêne marquant la limite entre les deux bois. Ce lieu était éloigné de toute habitation et aucune route n'y aboutissait. Une main pieuse avait creusé une niche dans le chêne et y avait déposé une statuette de la Sainte Vierge. Les hûcherons la vénéraient sous le nom de Notre-Dame d'entre deux bois.

En 1607, un octogénaire péruwelzien, Jean Walteau, étant près de mourir, révéla au curé de la paroisse, Martin Lebrun, l'existence de cette statuette, pour laquelle il avait une grande dévotion. Le curé rechercha le chêne. S'étant rendu vers l'endroit que lui avait indiqué Jean Walteau, il

(1) Nous référant à l'article nécrologique consacré à ce collaborateur dans le T. XX de notre collection, nous publions quelques uns de ses manuscrits. Celui-ci est le texte d'une communication présentée au Congrès régional de Lille des 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 1939.

se trouva en présence d'un hêtre vigoureux; tout contre, était un chêne que les hûcherons lui indiquèrent être celui d'entre deux bois. Cet arbre était tombé en décrépitude, mais on y voyait encore les traces de la niche; l'image avait été délériorée par le temps. Il fut abattu et, à l'aide de pierres que ceux qui venaient prier au pied de la statue avaient apportées pour s'agenouiller, le curé érigea une pyramide ou montjoie, sur l'emplacement même du chêne. Trois niches y furent ménagées; celle du milieu fut destinée à recevoir une statue de la Vierge; dans l'une des deux autres, on plaça celle de St Quentin, patron de la paroisse; dans la troisième, celle de St Martin, patron du curé.

Suivant l'abbé Petit (2), l'abbé Lebrun « prit en l'église paroissiale une statue en bois de chêne, haute d'environ un pied, représentant la Sainte Vierge Marie, avec son Enfant Jésus, sur le bras gauche, et la fit porter dans la niche, par une fille dévote, nommée Guillemette Lacquet. » Dans ses *Etudes sur Bon-Secours*, parues en 1869 (3), l'abbé Baudélet, curé du lieu, rapporte que M^{re} Martin Lebrun fit faire, du bois du chêne abattu, deux statuettes de Marie, portant sur le bras gauche l'Enfant Jésus; l'une fut placée dans la niche; il conserva l'autre qu'il déposa solennellement dans le sanctuaire de la Vieille Montagne à Grammont le 17 mai 1648, alors que, s'étant fait moine bénédictin, il était devenu abbé du monastère de Saint-Adrien en cette ville. Cette version pourrait bien être la vraie; elle est basée en effet sur une notice retrouvée peu avant la publication des *Etudes*, notice imprimée à Grammont en 1654, avec l'approbation de Martin Lebrun.

Il fut d'ailleurs tiré bien des statues du vieux chêne d'entre deux bois; les historiens du pèlerinage nous apprennent qu'il y en eut une à Valenciennes, dans l'église aujourd'hui démolie de Saint-Vaast, et le premier compte de la chapelle, dont il sera plus longuement question par la suite.

(2) ABBÉ L.-A.-J. PETIT, *Histoire de Notre-Dame de Bon-Secours*, Tournai 1853, in -32. Ouvrage réimprimé en 1883.

(3) ANNALES DU CERCLE ACHEOLOGIQUE DE MONS, T. IX, pp. 252-296.

nous apprend qu'il fut payé 6 livres « à Nicolas du Sart tailleur d'images pour avoir taillé une double image de Notre Dame, du bois du chêne ou elle a été anciennement servie à mettre en un reliquaire à bailler à baiser. »

Bientôt, la statue de Notre Dame du chêne d'entre deux bois voit s'accroître le nombre de fidèles qui s'agenouillent à ses pieds; des faveurs sont obtenues à l'intercession de Marie : en 1656, les habitants de Péruwelz, sont menacés d'une épidémie. Des lors, ils décident de remplacer le montjoie par une chapelle qu'ils érigent à leurs frais. Bien que les *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain* (4) soient muettes à cet égard, les Péruwelziens avaient certainement dû obtenir l'autorisation de l'abbé de ce monastère, sous le patronat de qui se trouvait leur paroisse. Les pèlerins affluaient, non seulement de Péruwelz et des communes voisines, Condé, Blaton, Quevaucamps, etc., mais il en venait de Valenciennes, de Lille, de Douai, d'Arras, de Cambrai, de Tournai, de Mons, etc. Un tronc fut placé pour recueillir les offrandes.

Le premier compte de la chapelle a été dressé, ainsi que le deuxième, par Guillaume Denize, alors curé de Péruwelz. Ils sont conservés, avec d'autres aux Archives de l'Etat à Mons, mais, contrairement à ces derniers, ils n'ont jamais été examinés jusqu'ici. Or, ils présentent un intérêt excessivement grand. Le premier va du 6 septembre 1636, jour où fut placé le tronc, jusqu'à la Présentation, 21 novembre, 1639, date à laquelle l'archevêque de Cambrai, François Vanderburch, fit la consécration de l'autel. Entre ces dates, signalons celle de la pose de la première pierre, par l'abbé Lebrun, le 21 novembre 1656, et de la première messe célébrée en même temps que fut faite la bénédiction de la cloche qui avait été donnée, par ce même prélat, le lendemain de la procession de Saint Quentin en l'année

(4) Ces annales, écrites par deux religieux du monastère, Dom Pierre Baudry et Dom Augustin Durot, ont été publiées : les neuf premiers livres par DE RIFFENBERG, *Monuments*, T. VIII, les trois suivants par le P. ALBERT PONCELET, dans les *ANNALES DU CERCLE ARCHEOLOGIQUE DE MONS*, dont ils forment le T. XXVI (1897).

1638. Notons aussi que l'abbé Baudet dit que, le 29 septembre 1638, on compte à Bon-Secours plus de huit mille pèlerins. Ces affluences décidèrent des habitants de Péruwelz à s'établir auprès de la chapelle : ce fut l'origine du hameau de Bon-Secours, érigé en commune par la loi du 7 septembre 1907. Mais revenons à notre compte. Il s'étend à la période de construction de la chapelle. Nous y relevons des dons en argent pour 555 livres 1 sol, le tronc rapporta 2682 livres 8 sols et il y eut encore des dons en nature : fer, chênes, briques. Le charroi des bois, des pierres, des cailloux, de la chaux, de l'eau à faire le mortier et des ardoises fut fait gratuitement; plusieurs manouvriers, des jeunes gens, des jeunes filles chargèrent et déchargèrent bénévolement les charriots. Il fut acheté pour 105 livres de chaux de Blaton, pour 376 livres 9 sols de pierres de Stamburges; il fut payé au maçon Georges de Rumesnil, de Péruwelz, 220 livres pour la main d'œuvre, à maître Laurent Loquiter, bourgeois de Condé, 254 livres pour fourniture et pose des ardoises. Il fallut payer les serfonniers, scieurs de bois, charpentiers, plombiers, etc. Il fut donné à boire aux ouvriers dans les *hostelleries péruwelziennes* avant et après l'exécution du travail pour 38 livres 4 sols. En bref, la construction de la chapelle primitive revint à la modique somme de 1602 livres 16 sols 6 deniers. Non content de donner la cloche, du poids de 116 livres l'abbé de Grammont y ajoute une fort belle table d'autel, un drap d'autel peint et d'autres petites choses. Plusieurs jeunes filles de Condé, protégées de la peste, offrirent une couronne et une chaîne d'argent pour orner l'image de Notre-Dame; un habitant de Condé donna une lampe d'argent, diverses personnes offrirent des chandeliers, un seau pour l'eau bénite, un goupillon, une chasuble en cuir doré, des bagues, des joyaux, du linge d'autel. L'aménagement intérieur, avec les achats de divers objets nécessaires au culte dont un calice venant de Condé, un missel, deux chasubles et un reliquaire acquis à Tournai, quarante images (médailles) de cuivre, aux prix respectifs de 4, 8 et 16 sols la douzaine, suivant grandeur, une estampe à faire les images d'argent,

acheté chez François Grognot à Valenciennes, les cires, etc., revint à 1656 livres 7 sols 6 deniers: de sorte que les recettes équilibrèrent les dépenses.

Le deuxième compte du curé de Péruwelz n'est pas moins intéressant que le premier. Il montre en effet l'importance qu'a prise le pèlerinage. Il commence le 21 novembre 1640 et se termine au même jour de l'an 1642. Le tronc, la vente des médailles et des cierges a rapporté 9.225 livres 1 sol 6 deniers dont 1050 livres 11 sols pour le seul mois de septembre 1642 « pour cause d'un grand concours de peuple venant de Tournay et d'autres villes au bruit que plusieurs personnes avaient esté resserrées de leur rupture et qu'autres avaient recue la venue et plusieurs autres bienfaits de notre dame de Bon-Secours. »

On voit que la chapelle a déjà quelques bienfonds : un demi bonnier de pature, acquis le 5 août 1641, pour 592 livres, un journal de pré acquis le 10 janvier 1642, pour 200 livres, cent vingt verges de pré, achetées le 26 février 1642, pour 400 livres: la location de ces terres rapporte 46 livres et il y a des rentes pour 6 livres 5 sols. Jacques d'Ay, ayant été guéri du mal caduc, ses parents ont donné avec d'autres personnes une lampe d'argent: le greffier criminel de Tournai offrit un missel, sa tante ayant été guérie d'une rupture dont elle souffrait depuis dix ans: une croix de cristal ornée de boutons d'or fut le présent du sieur Molembais, châtelain, demeurant à Tournai, guéri d'une méchante langueur. Parmi les autres dons, il y a des couronnes d'argent pour la Vierge et l'Enfant, « un nombre innombrable de statues de cire tant d'hommes, femmes que bestes et d'autres sortes », des cierges.

Des médailles et des croix d'argent furent achetées chez les orfèvres Michel Empin de Valenciennes et Jean de Vergnies d'Ath, d'autres de cuivre chez Jean Andrien, fondeur de médailles de cuivre à Ath, et chez François Grognot de Valenciennes. Le montant de ces achats s'élevait à 2481 livres. Antoine l'arme, cirier, bourgeois de Conde, fournit pour 2010 livres 6 sols de cire. La chapelle fut lambrissée en 1640 par Mathieu d'Artois, à qui fut payé

pour la main d'œuvre 109 livres 16 sols. Ce compte compte en dépenses 7001 livres 17 sols et en recettes 9262 livres 6 sols 6 deniers, d'où boni de 2111 livres 9 sols 6 deniers.

Ce document nous apprend que la fête de la dédicace de la chapelle se célébrait par une messe solennelle avec procession le 21 novembre: on y chantait aussi la messe aux octaves des fêtes de Notre Dame et le jour de Notre-Dame des Neiges; aux jours des fêtes de la Vierge, il y avait messe solennelle et procession. En octobre 1642, on a creusé un puits près de la chapelle, on a amélioré le sentier y menant, on a fait faire, du chêne d'entre deux bois, un socle pour la statue de la Vierge.

« Ce pèlerinage, rapporte l'auteur des *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, était si célèbre en ce temps-là que la chapelle était trop petite pour contenir les pèlerins qui y venaient honorer la Sainte-Vierge, jusqu'à six mille quelquefois en un jour, surtout à la fête de sa Nativité, on fut obligé d'en faire une nouvelle plus spacieuse, que l'on bâtit en forme de rotonde, telle qu'elle est aujourd'hui et semblable à celle de Mont-Aigut. Crulay (l'abbé du monastère), qui avait une dévotion singulière pour ce lieu saint, y mit la première pierre avec l'archevêque Vanderburch, au mois de septembre 1643. » Un conflit survenu l'année suivante entre l'abbé Crulay, qui invoquait son patronat, et le seigneur de Péruwelz, Ambroise de Croy, comte de Solre, fit que la construction de l'édifice dura trois ans. À la vente, l'on conserva comme chœur la chapelle primitive, ce qui fut constaté aisément lors de la démolition en 1885. L'abbé Baudeler a laissé de cette deuxième chapelle une description très complète, avec gravures à l'appui. Bornons-nous à dire que la partie centrale était de forme octogonale et que s'en détachaient le chœur, deux chapelles latérales et le porche formant les quatre branches d'une croix grecque; les voûtes des quatre branches de cette croix ainsi que les fenêtres étaient en tiers-point, la façade du porche en style renaissance. L'édifice, construit en pierres de Sambre bruges, était couvert d'un toit pyramidal, surmonté d'une

lanterne que couronnait une statue en plomb de la Vierge. Cette statue fut remplacée par une croix, au XIX^e siècle, et cela au grand scandale des pèlerins. Quant à l'autel, situé à l'emplacement du chêne, il était d'ordre corinthien et surmonté de la statue miraculeuse. Au cours des ans, il s'orna de nombreux ex-voto : cœurs et autres emblèmes en argent; en 1811, on y plaça un grand tableau de l'Annonciation par Sauvage.

Le litige dont il vient d'être parlé, était évidemment né d'une question d'intérêt, celle de savoir à qui devaient aller les revenus et oblations de la chapelle. Un compromis intervint : le pasteur de Péruwelz pour l'abbaye et le prêtre Léon Harasche, chapelain du comte de Solre, furent nommés administrateurs, à charge de rendre simultanément leurs comptes. Le premier de ceux-ci n'a pas été retrouvé; quant au second, conservé aux Archives de l'Etat de Mons, il porte sur la période du 13 février 1647 au 13 mai 1650. La chapelle possédait alors un peu plus d'un bonnier et demi (5) de terre et pré, en cinq pièces, et quelques menues rentes; les offrandes en monnaie s'élevaient à 2.727 livres 14 sols et la recette totale, consistant en majeure partie dans la vente de médailles, de cires, de croix, d'anneaux, de chapelets, de bannières, de livres, d'images, etc. était de 37.841 livres 7 sols 6 deniers. Il faut noter au surplus que les dons en nature : ex-voto, couronnes et lampes d'argent, guidons, ornements sacerdotaux ne sont pas compris dans ce chiffre. Les dépenses totales s'élevaient à 36.093 livres 12 sols; elles comprenaient le solde des travaux de maçonnerie, d'autres travaux de construction et d'ameublement, l'achat de médailles, croix, anneaux et autres objets en or et en argent pour 13.325 livres 6 sols, de médailles de cuivre, croix en os que confectionnait l'ermite de Notre-Dame du Bois vers Saint-Amand, bannières, chapelets, dizains, livres, avis spirituels, images de Notre-Dame en forme d'Agnus, etc. pour 3.063 livres 9 sols et de cires pour 5.966 livres.

(5) Le bonnier valait, à Péruwelz, 1 Ha 37 a 76 ca.

Les chiffres donnés jusqu'ici montrent l'importance que prit bien vite la question de la chapelle et comme aussi les pèlerins affluaient à Bonsecours. En 1648, la peste avait ravagé toute la région et de partout l'on venait demander à la Sainte Vierge sa protection contre le fléau. Les habitants de Péruwelz même et particulièrement ceux qui demeuraient aux environs de la chapelle en avaient été protégés. En souvenir de cette faveur, la paroisse vint en procession le 2 juillet, jour de la Visitation, à la chapelle; une messe solennelle de reconnaissance y fut chantée. Ce pèlerinage s'est continué et, pendant plus d'un siècle, des paroisses voisines, tant françaises que belges, firent de même.

En 1650, le comte de Bucquoy de Longueval, grand bailli de Hainaut, d'accord avec l'abbé de Saint-Ghislain et le comte de Solre, accorda aux Brigittins, venus d'Armentières à Péruwelz en 1628, l'administration de la chapelle, qu'ils desservaient déjà. L'autorisation de continuer cette gestion devait être sollicitée chaque année, comme cela résulte des comptes qu'ils ont laissés.

En ce temps-là, les soldats français ravageaient la région; il fallut songer à mettre la statue en sûreté; elle fut transportée en l'église de Saint-Brice de Tournai, qui était le siège du doyenné de chrétienté dont dépendait Péruwelz. Elle y séjourna pendant environ un an en 1653-1654. Elle y fut rapportée à nouveau en 1655; pendant ce deuxième transfert, l'abbé Leliron la demanda et elle quitta Tournai pour Grammont. Les Tournaisiens ayant protesté, la statue revint à Saint-Brice et il apparaît clairement d'une quittance jointe au compte de 1657-1658 que la confrérie musicienne de Tournai accompagna jusqu'à Péruwelz l'image miraculeuse, lorsqu'elle fut ramenée en mai 1657. Elle fit encore deux séjours à Tournai en 1667-1668 et en 1673-1677.

Les comptes des Brigittins montrent que le pèlerinage continuait à jouir d'une grande vogue. Et ce qui confirme ce fait, c'est que le comte de Solre, ayant reçu octroi du roi d'Espagne, fit construire, de 1662 à 1665, la belle route

pavée menant de la sortie de Bonsecours vers Condé; cette route passa à la France après la conquête de Condé par Louis XIV; elle fut prolongée jusqu'à cette ville en 1754. Quant à celle qui mène de la basilique à Leuze par Péruwelz, elle ne fut terminée qu'en 1770.

Après le traité de Nimègne (1698), un poteau en bois placé derrière le chœur de la chapelle indiqua la frontière entre la France et les Pays-Bas. Ce poteau, auquel on substitua, en 1761, une borne en pierre aux armes de France et d'Autriche, fut le signe topographique remplaçant le chène d'entre deux bois.

Les Brigittins eurent l'administration du bénéfice de Bon-Secours jusqu'en 1713. A partir de cette date, elle fut dévolue à des prêtres séculiers. A la Révolution, la chapelle, fermée au culte, servit de prison militaire puis il y fut établi un tribunal ou conseil de guerre. La statue, cachée par une personne du voisinage, y fut replacée au Concordat. La paroisse de Bon-Secours fut créée par décret épiscopal du 16 octobre 1803; ses bienfonds avaient été affectés à la dotation de la Légion d'honneur; aussi fut-elle supprimée, quant aux effets civils, par décret impérial du 28 août 1808; il fallut l'arrêté royal du 11 juillet 1842 pour la rétablir.

L'édifice de 1645 subsistait toujours; en 1863, la confrérie de Notre-Dame de Bon-Secours y fut instaurée et l'on note que les membres de cette association quelle que fût leur localité, furent protégés du choléra en 1866. Aussi l'influence des pèlerins était-elle de plus en plus grande. L'abbé Baudalet, constatant que la chapelle était trop petite, parvint, en 1877, à faire approuver un plan par les gouvernements français et belge pour la construction d'une église; un conflit ayant surgi entre la fabrique et la commune de Péruwelz, propriétaire des terrains adjacents, tout fut remis en question. Entretemps l'abbé Baudalet mourut. Son successeur, le chanoine Guillaume, après de laborieux efforts, parvint à faire approuver par les deux gouvernements et par la commune un nouveau plan, dressé par l'architecte Baekelmans d'Anvers. Un arrêté royal du 16 février 1884 autorisa définitivement la construction. Le 2

juillet 1885, Mgr du Rousseaux, évêque de Tournai, bénissait la première pierre en présence de Mgr Hasley, archevêque de Cambrai, de Mgr Monnier, coadjuteur de Cambrai, de Mgr Bélin, évêque de Namur, et d'une foule de plus de trente mille personnes. Cinq ans plus tard, au même jour, le grand pèlerinage régional du Nord et du Pas-de-Calais amenait à Bon-Secours plus de quarante mille pèlerins. La nouvelle église n'était pas terminée; son inauguration n'eut lieu que le 8 septembre 1892; elle fut consacrée, par Mgr du Rousseaux, le 1er septembre 1895 en présence de trente mille pèlerins (6). Ce fut encore la grande foule, lors du couronnement de la Madone, le lundi 3 juillet 1905, et le 10, jour de clôture de la neuvaine consécutive au couronnement, jour où des flots de pèlerins vinrent de Lille, de Roubaix, de Tourcoing, d'Armentières, de Maubeuge, de Cambrai, de Douai, comme le faisaient leurs aïeux au XVIIe siècle.

Un décret pontifical de SS. Pie X, du 13 avril 1910, accorde à l'église de Bon-Secours le titre de basilique mineure; la célébration s'en fit par Mgr Walravens, évêque de Tournai; M. le chanoine Liégeois, le digne successeur du chanoine Guillaume, fixe à trente-cinq mille le nombre de pèlerins accourus ce jour-là de France et de Belgique. La dernière grande journée du culte marial à Bonsecours fut celle du 2 juillet 1935; au milieu d'une affluence extraordinaire, on célébra un quadruple anniversaire: le cinquantième de la pose de la première pierre, le quarantième de la consécration de l'église, le trente-cinquième du couronnement de la statue miraculeuse, le ving-cinquième de l'élévation de l'église au rang de basilique.

* * *

La Vierge de Bon-Secours est invoquée contre les épidémies: les fléaux de 1636, de 1648, de 1741 épargnent les Péruwelziens; les membres de la confrérie sont protégés

(6) On trouvera une belle description de la nouvelle basilique dans l'*Histoire populaire de Notre-Dame de Bon-Secours* que M. le chanoine Liégeois a publiée en 1927.

du choléra en 1866. A son intercession, les aveugles recouvrent la vue, comme, en 1644, le P. Charles-Albert Tamisson, S. I. reste aveugle pendant six mois; le 27 août 1667, Marie Leblond, bourgeoise de Valenciennes, a apporté deux yeux d'argent pour avoir recouvré la vue, le 27 août 1662; la femme du mayeur Bargibant de Peruwelz fait de même dix ans plus tard, pour une lèvre similaire. Hernies, goutte, gravelle, gangrène, paralysie, mal ardent ou feu de Saint-Antoine, maladies corporelles de toutes sortes sont guéries. Notre-Dame de Bon-Secours sauve les noyés, protège les soldats sur les champs de bataille, délivre du péril les victimes des éboulements, éteint les incendies, fait rendre la justice, convertit les protestants. Les jeunes filles viennent lui demander un mari; les conscrits l'invoquaient pour prendre un bon numéro au tirage au sort. Bon-Secours est aussi un sanctuaire à repit, c'est-à-dire réputé pour faire ressusciter les enfants morts-nés le temps nécessaire à leur baptême; les lèves enregistrées révèlent cependant que bien souvent ces enfants restent en vie. La chapelle fut aussi un lieu de pèlerinage judiciaire : nous trouvons au livre des serments des filles mères de Chièvres, conservé dans les archives de cette ville, que, Henriette de Grand-sart, pour sa faute, fut condamnée, le 2 mars 1681, par les mayeur et échevins, à faire un voyage à Notre-Dame de Bon-Secours endéans le mois et à en rapporter certificat.

Les innombrables ex-voto qui garnissaient l'ancienne chapelle étaient des plus éloquents : on y voyait des cœurs en métal et en cire, des bijoux, des décorations civiles et militaires, des portraits, des bâtons, des béquilles, et surtout des photographies. Un portrait peint à l'huile est celui d'un homme vêtu d'un costume Louis XV, tenant en main une fleur de lys; sous le portrait, on lit : « L. P. Lecreps, marchand à Saint-Ghislain, a été guéri d'une maladie, le 20 de mai 1764, par l'intercession de Notre-Dame de Bon-Secours. » Une tablette en argent représente une statuette de la Vierge; elle a été offerte par une famille de Tournai qui avait obtenu un arrêt favorable de la cour de justice criminelle de Mons, le 14 avril 1810. Un médecin de Valen-

ciennes laisse en ex-voto une photographie pour avoir été sauvé d'une mort certaine un jour qu'il avait été traîné par un cheval, le pied pris dans un étrier; il remercie en même temps Notre-Dame d'avoir guéri prodigieusement, le 1^{er} janvier 1861, sa fille, âgée de deux ans, atteinte d'une fluxion de poitrine. Sur une autre photographie sont attachés deux yeux en larmes d'argent, l'offrande d'un roubaisien guéri d'un glaucome, en janvier 1870, à l'âge de 22 ans. Dans un cœur d'argent est enfermée, écrite en anglais, la prière d'une mère et de son jeune fils qui supplient la Madone de rendre la raison de leur époux et père. Parmi les dons faits à la Vierge de Bon-Secours, nous relevons, dans les comptes de 1647-1650, un cotillon de drap noir, qui fut vendu 30 livres, quantité de bijoux et de couronnes d'or et d'argent, de lampes d'argent, des verrières, des guidons, des linges d'autel, des ornements, quantité de cierges; dans le compte de 1658-1659, on voit, entre autres objets de grande valeur, une jambe d'argent et un enfant de même métal. Dans la basilique, les endroits où fixer les ex-voto sont beaucoup plus restreints qu'ils ne l'étaient dans l'ancienne chapelle : on ne les place que dans le chœur et au fond de l'édifice.

* * *

Revenons pour quelques instants, à l'origine de notre pèlerinage. Nous trouvons, comme cela se présente fréquemment, un chêne auquel est fixée l'image de la Vierge. L'abbé Petit, dans son *Histoire de Notre-Dame de Bon-Secours*, fait remonter au début du XVI^e siècle l'époque à laquelle une personne pieuse déposa la première statuette dans la niche du chêne d'entre deux bois. Peut-être ce chêne avait-il des proportions remarquables comme plusieurs arbres de cette forêt de Condé, où les Croy édifièrent leur château de l'Ermitage, et où, de nos jours, on admire encore le chêne de la Duchesse, qui a huit mètres de circonférence, et le peuplier des princes, le géant de la forêt, dont le périmètre est de six mètres. Remarquable ou pas, ce chêne d'entre deux bois ne doit, en tout état de cause, pas être considéré comme arbre sacré. L'époque est trop tardive pour retrouver

ici une christianisation de l'ancien culte des arbres. Jean Chalon (7) le range cependant au nombre des arbres féti- ches. Il base son jugement sur ce que dit l'abbé Petit, qui copie ici le *Recueil des grâces de Notre-Dame de Bons-Secours*, écrit par un Brigittin, en 1666 : « les dévôts em- portaient avec eux, pour souvenir de leur pèlerinage au Mont de Péruwelz, quelque éclat du chêne d'entre deux bois, qu'ils regardaient comme un objet béni du ciel. Une puissance merveilleuse y était attachée... le P. François, récollet, a assuré avoir vu et connu une jeune fille qui fut guérie d'un chancre en appliquant dessus une parcelle du chêne d'entre deux bois. » Chalon se demande alors si le mont de Péruwelz n'a pas été dans les anciens temps le lieu d'un culte païen, dont le chêne d'entre deux bois, ou peut-être au même endroit un arbre plus ancien, aurait été l'objet. Tout porte à le croire, dit-il, la situation sur un point culminant, et l'espèce de l'arbre, le chêne sa- cré des Druides, et surtout la persistance des manifestations religieuses.

Nous avouons ne pas voir cette persistance des manifes- tations religieuses. Le culte des arbres fut combattu par les conciles jusqu'au IX^e siècle; il prit fin au siècle suivant; il faut arriver au XV^e siècle pour qu'une statue soit fixée au chêne. Comme le fait observer M. l'abbé Célis (8), con- naissant le rôle important des arbres dans les régions an- ciennes, il n'est pas invraisemblable que les évangelisateurs, qui ont donné à certaines fêtes et coutumes païennes un sens chrétien, aient aussi placé, dans les branches et le creux naturel des arbres, une statuette de saint pour chan- ger le but du culte populaire. Il n'en est plus de même au XV^e siècle. Aussi, nous admettons, avec M. Van Gen- nep (9), qu'il s'agit tout simplement de l'une de ces nom- breuses statuettes dont le but est de donner réconfort et pro-

(7) *Les arbres féti ches de la Belgique*, Anvers 1912, pp. 41-45.

(8) *Les édicules pieux en Belgique*, dans le FOLKLORE BRABANCON, T. XVIII, p. 53.

(9) *Folklore de la Flandre et du Hainaut français*, T. II, p. 482.

tection aux voyageurs et de servir d'indication topographi- que. Ici, celle-ci est assez claire par le choix du chêne fai- sant limite entre deux bois, limite qui, par la suite, devint frontière. Quant à l'idée de protection, elle apparaît com- me le montre nettement M. l'abbé Célis, dans le cas d'un arbre placé à la lisière d'un bois : l'on s'explique qu'une main pieuse y ait appendu une chapelette afin que le voy- ageur, exposé à être attaqué par les voleurs qui, même jus- qu'au siècle dernier, pullulaient dans les forêts, puisse jeter un regard sur la Vierge, secours des chrétiens, et lui adresse une prière; l'on conçoit de même qu'à un carrefour, endroit où les sorcières se rendaient au sabbat, une Madone ait été placée pour sauvegarder les passants du maléfice. Mais ici, entre deux bois ? Il faut admettre que, si aucune route ne passait là, il y avait tout au moins un sentier, dont on re- trouve les traces vers Blaton et le long de la frontière, sen- tier utilisé par les gardes forestiers et par les bûcherons. De plus, cette forêt de Condé était infestée de sangliers qui ne disparurent définitivement qu'en 1771; ainsi l'idée de protection s'applique nettement et l'on ne doit pas exclure non plus l'hypothèse, très vraisemblable, que, pour avoir été protégée d'un danger, voleur ou bête fauve, une per- sonne pieuse ait placé la statuette en cet endroit.

Au surplus, c'est à une époque où le culte de la Vierge prend un nouvel essor, parce qu'il est en butte aux atta- ques du protestantisme, que se révèle Notre-Dame du chê- ne d'entre deux bois. C'est à l'époque aussi où la Vierge miraculeuse du chêne de Sichem est devenue célèbre : les archiducs Albert et Isabelle sont les fervents admirateurs de Notre-Dame de Montaigu et ils lui élèvent cette belle église sur le modèle de laquelle est érigée la chapelle de Bons-Secours. Ainsi ce pèlerinage célèbre a-t-il une influ- ence sur celui de Notre-Dame d'entre deux bois.

Quant à savoir s'il faut accorder aux statuettes tirées de l'arbre ou même à de simples parcelles de cet arbre un pouvoir guérisseur, il nous suffira de transcrire ici ce que Félix Hachez dit des images miraculeuses : « On les ap- pelle ainsi non point par ce qu'elles ont opéré des prodiges,

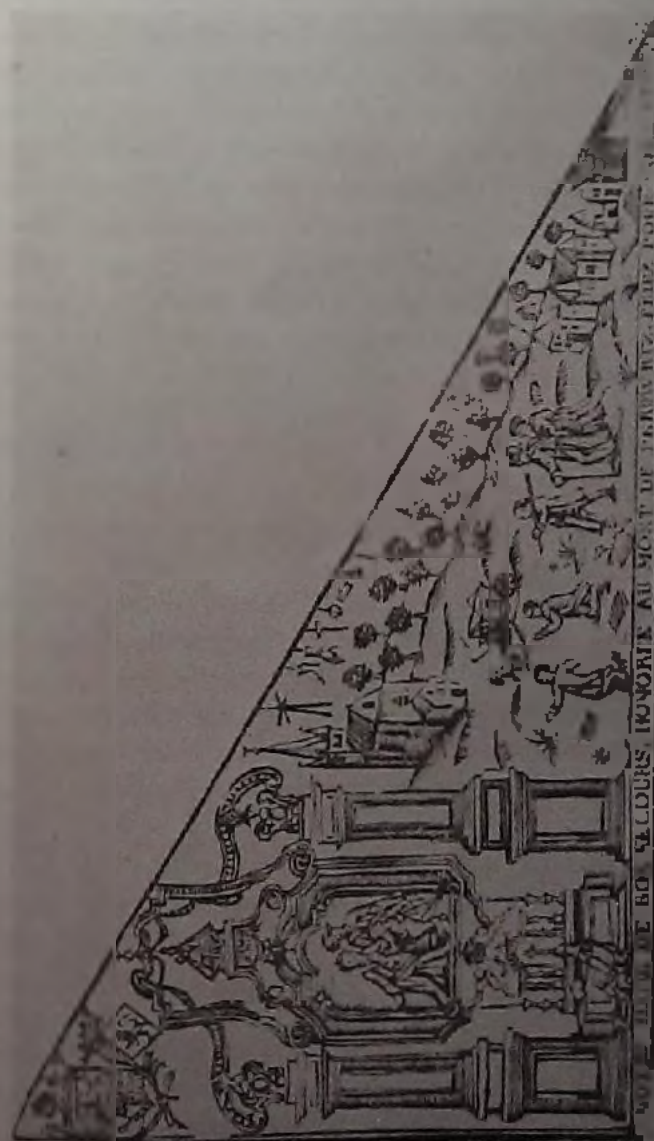
Ces statues n'ont point ce pouvoir; cette dénomination, impropre peut-être, leur est venue de ce que des faveurs ont été obtenues par ceux qui prièrent devant elles. Il semble que Dieu cherche les plus simples objets pour manifester sa puissance. Si elles étaient artistement travaillées, leur beauté aurait parfois fasciné le peuple; mais un informe morceau de bois ou de pierre ne peut produire cet effet même sur les plus ignorants et les plus incrédules. Personne n'attribuera aucune vertu à ces images elles-mêmes. Pour chacun, les faveurs viennent de la Mère de Dieu, comme les prières lui ont été adressées » (10).

* * *

Dans bien des lieux de pèlerinages se vendent non seulement des médailles, des images mais aussi des bannières ou drapelets. Ces derniers ont généralement la forme triangulaire et, depuis la guerre de 1914-1918, la vogue en a repris. Dans son magistral ouvrage sur les *Drapelets de Pèlerinage*, Van Heurck en a signalé un pour Bon-Secours (11). Nous allons en faire la description d'après cet auteur, en y ajoutant toutefois quelques notes. Mais auparavant, remarquons que ce drapelet, daté de 1791, ne fut pas le seul. Le compte de 1647-1650 nous apprend que Jean Maes, bourgeois, libraire imprimeur de la ville d'Ath, avait fourni, entre autre objets, des bannières pour Bon-Secours. Il en livra encore en 1652 mais il n'en fut payé que le 6 septembre 1658, après réclamation adressée aux Brigittins; cette réclamation, avec l'acquit donné par l'imprimeur, est amenée au compte de 1658-1659. François Gragnart, fondeur de cuivre à Valenciennes, fournit aussi des drapelets en 1657 et en 1662. Ceci dit, voyons celui de 1791. C'est une gravure sur bois, à encadrement, en forme de triangle haut de 150 mm. et ayant une base de 265 mm. « De gauche à droite au premier plan, autel de style Louis XIV orné d'un tableau représentant la Sainte Famille, entouré d'un double encadrement sculpté et moulure. Dans le

(10) F. HACHEZ, *Le culte de la Vierge Marie dans le Hainaut*, Mons, Manet, 1855, 28 pp. in-8°, p. 16.

(11) Sous le nom de Péruwelz, pp. 370-373.



couronnement de l'autel, où un prêtre dit la messe, petite statue habillée de Notre-Dame de Bon-Secours, tenant l'Enfant Jésus. Dans l'angle inférieur, à droite, le hameau de Bon-Secours. Le paysage entre celui-ci et l'autel est animé par des pèlerins, qui se rendent au sanctuaire à pied ou en voiture. Au fond, l'église, qu'une allée plantée de tilleuls relie au hameau. Dans l'angle supérieur de gauche, à droite les armoiries écartelées de la famille de Croy, sommées d'une couronne à cinq fleurons et accompagnées de deux palmes liées, posées en sautoir; à senestre, un écu en losange chargé d'un lion, et de même sommé d'une couronne à cinq fleurons. Quelques ex-voto sont suspendus au bord supérieur du drapelet. Au bas, dans un listel, l'inscription :

NOTRE-DAME DE BON-SECOURS. HONOREE AU MONT DE PERUWEIZ. PRIEZ POUR NOUS 1791. »

Le drapelet ne porte pas de nom d'éditeur. Nous savons qu'il provient de la maison Casterman de Tournai. La voiture représentée sur le drapelet fait songer aux pittoresques charrettes couvertes de toile blanche, où les pèlerins s'installaient sur des chaises, charrettes qui, en septembre de chaque année, venant du Cambrésis se suivaient à la file sur le chemin de Condé.

Il n'est pas à notre connaissance qu'il ait été fait de drapelet plus récent que celui là pour Bon-Secours; mais nous connaissons une image populaire du XIX^e siècle, imprimée chez Brepols à Turnhout et dont voici la description (12) : « A l'intérieur d'un double encadrement, un bois encadré, 276x197. Au centre, un arbre dont le tronc bifurque à une certaine hauteur; les deux branches résultant de cette bifurcation sont notablement écartées, de façon à loger entre elles une grande statue en pied de la

Vierge. Chaque bifurcation de l'arbre porte trois médallions superposés représentant dans de petits tableaux nuls une guérison obtenue par l'intercession de Notre-Dame de Bon-Secours. »

L'évêché de Tournai a institué la fête de Notre-Dame de Bon-Secours à célébrer dans tout le diocèse le 24 mai. Ce jour-là, c'est la fête intérieure de la basilique; la fête extérieure est celle du premier dimanche de juillet où a lieu un office solennel à 11 heures, souvent avec assistance pontificale et, l'après-midi, la procession avec la statue miraculeuse.

Le culte de Notre-Dame de Bon-Secours est très répandu. Des confréries en son honneur furent érigées en 1644 dans l'église de Saint-Vaast de Valenciennes; en 1651, dans celle de Saint-Brice de Tournai; en 1686, dans celle du Béguinage à Mons. Il en existe une également à Wamberchies. Quant aux chapelles et sanctuaires élevés en son honneur, on en comptait, en 1927, 95 pour le Hainaut. Il serait intéressant d'avoir un relevé du même genre pour le Nord, le Pas-de-Calais, les diocèses d'Amiens et de Soissons et les autres provinces de Belgique où Notre-Dame de Bon-Secours est particulièrement honorée. Remarquons en passant que la Vierge est invoquée sous ce même vocable en l'église de Notre-Dame de Bon Secours à Bruxelles, depuis 1625, antérieurement au choix de ce nom pour la Madone du chêne d'entre deux bois.

Chaque jour de l'année amène des pèlerins à Bon-Secours, mais c'est depuis Pâques jusqu'en octobre qu'affluent les groupes organisés. Les pèlerins ont coutume de baisser les reliques de la Sainte Vierge à l'offrande et de faire trois fois le tour de la basilique. Ils reçoivent aussi les Saints Evangiles qui se donnent à l'issue des messes. Ils brûlent de nombreux cierges en l'honneur de Marie.

Telles sont les pratiques que chacun peut observer aisément. Mais pour connaître la véritable manière de servir la Vierge ou un saint, il faut aller l'apprendre chez ces personnes du peuple qui ont conservé religieusement les pratiques que leurs ont transmises leurs mères; on y

(12) VAN HEURCK et BOEKENOOGEN, *Histoire de l'imagerie populaire flamande*, Bruxelles, 1910, in 4^e de 328 pp.

trouve un curieux mélange de religion et de superstition. Voici donc comment on procède, suivant des renseignements que nous avons recueillis au pays d'Ath. Il faut d'abord promettre le voyage en disant : j'irai quand je pourrai, et surtout en ayant bien soin de ne pas fixer le jour où on le fera car, en cas d'empêchement, ce jour-là le pèlerinage ne produira pas l'effet désiré. La deuxième chose à faire est de retourner l'offrande. La pièce de monnaie que l'on se propose de mettre dans le tronc quand on ira baiser la relique est trempée dans l'eau bénite, on fait avec elle le signe de la croix, on la baise sur les deux faces en récitant cinq *Pater* et cinq *Ave*, puis on la dépose sur le chemin du départ, soit près de la porte de la maison, par laquelle on sortira le jour du voyage. On fait ensuite une neuvaine. A partir de ce moment, on peut choisir n'importe quel jour. On prend l'offrande et l'on sort à reculons de la maison, ce qui est très important. L'on se met en route et, lorsqu'on est arrivé sur le territoire de la commune où est le lieu du pèlerinage, l'on s'abstient de causer à quiconque et l'on prie. Arrivé à l'église, on commence par baiser la relique et on dépose l'offrande dans le tronc puis on fait trois fois le tour intérieur et trois fois le tour extérieur de l'édifice, en priant.

Au cours d'un pèlerinage, l'on ne peut vendre quoi que ce soit et n'acheter que des victuailles ou des objets religieux. Un jour que deux bonnes femmes s'en allaient à pied en pèlerinage, l'une d'elles s'aperçut qu'elle avait oublié de prendre de quoi manger; l'autre lui vendit une tortine pour une sance (deux centimes); aussi celle-ci, à l'inverse de la première, ne lut-elle pas exaucée.

Enfin, quand on a promis un pèlerinage à faire avec un malade après sa guérison, si celui-ci vient à mourir, le pèlerinage doit se faire et une tierce personne se chargera de remplacer le défunt; en sortant à reculons de la maison, elle aura soin de dire : « marche par devant ou sur le côté », sinon, durant tout le voyage, elle portera le mort. C'est à-dire qu'elle aura beaucoup de peine à faire le pèlerinage, tant elle sera fatiguée. Maurice VAN HAUDENARD.

(Papiers posthumes).

Les Repas en commun dans le Sud du Luxembourg belge

(Régions d'Arlon, Virton, Florenville et Bouillon)

Dr HOLLENFELTZ.

Il est, dans bien des cas, légitime de diviser, pour l'histoire des manifestations de la vie populaire dans le passé, le Sud du Luxembourg belge en trois régions — Pays d'Arlon, Pays Gaumais, Basse-Semois — il n'en va plus de même dès qu'on envisage ce qui, à l'époque actuelle, subsiste des coutumes d'autrefois. On constate immédiatement que, abstraction faite de rares localités que leur isolement a nécessairement maintenues plus longtemps dans une involontaire fidélité aux vieux usages, partout les coutumes anciennes disparaissent très rapidement, si bien qu'entre des zones primitivement très différentes l'une de l'autre, l'appauvrissement progressif du patrimoine folklorique a amené une similitude nouvelle; les mêmes causes ont amené partout les mêmes effets, et la vie populaire des localités wallonnes ne diffère actuellement plus guère de celle des villages où se parle encore le patois luxembourgeois.

En ce qui concerne les repas en commun, ce qui reste encore des anciennes habitudes s'est unifié un peu partout, et l'on peut, d'un seul coup, étudier à ce point de vue tout le Sud du Luxembourg. De même que les autres formes de la vie populaire, la coutume des repas en com-

Le Dr Hollenfeltz, d'Arlon, assassiné pendant la guerre, à cause de son activité patriotique, nous avait envoyé l'intéressant manuscrit ci-dessous, réponse à l'enquête que notre Service avait entreprise en 1937.

mun y a perdu de sa force depuis que les conditions de vie ont évolué. La facilité des communications, l'extension donnée aux moyens de transport individuels, ont favorisé le contact avec les villes, où l'on a pris d'autres goûts et d'autres aspirations. Pouvant se rencontrer aisément chaque fois qu'ils le désirent, les membres d'une même famille n'en sont plus réduits, pour se voir, à attendre la kermesse annuelle qui les réunissait autrefois. La rapidité des déplacements, rendus plus fréquents par l'exode des jeunes cultivateurs vers les usines, a fait naître, de plus en plus marquée, la recherche des plaisirs individuels (ou collectifs, comme les manifestations sportives) pris en dehors de la localité, en dehors de la famille. Au sein même de celle-ci, un nouvel élément s'est introduit : la T. S. F., grâce à laquelle on recherche moins qu'autrefois la société. D'autre part, l'envoi plus fréquent des jeunes filles en pension a favorisé peu à peu une tendance à remplacer les vieilles et immuables recettes de cuisine qui servaient lors des grands repas par d'autres plus modernes et plus variées. Deux éléments encore jouent leur rôle dans la désagrégation du folklore : le contact avec les touristes qui, s'il enrichit une région, lui enlève par contre trop souvent son originalité, et la politique, qui, par l'acuité de plus en plus grande qu'elle prend dans les villages, nuit directement à toute manifestation collective de la vie populaire. Enfin, la jeune génération, née dans une période où, même au village, le rythme de la vie s'accélère, s'accommode de moins en moins bien de la lenteur et de la durée des repas d'autrefois.

Les repas en commun dans le Sud du Luxembourg se distinguent pourtant, aujourd'hui comme hier, par le maintien régulier de deux mets : le jambon et le gâteau. Le jambon, qui se sert aussi dans d'autres parties de la province, accompagne nécessairement tout grand repas en commun : lorsqu'il s'agit de première communion ou de nocce, il est cuit en entier, uprès avoir été choisi longtemps à l'avance, et souvent conservé pendant plusieurs années en vue de la cérémonie.

Quant au gâteau, absolument caractéristique du pays

d'Arlon et de la Gaume, il est fait de farine de première qualité, de beaucoup de beurre et d'œufs, et de lait. On le cuit dans des formes à hauts bords dont le diamètre n'est jamais inférieur à 40 cm. ; le milieu de la forme est occupé par une buse de 10 cm. de diamètre, ce qui donne au gâteau une forme rappelant celle d'une couronne, et qui lui vaut, dans la région d'Arlon, le nom de « Krantz ». Ce gâteau ne manque à aucun grand repas et figure dans tous les goûters offerts à l'occasion de l'une ou l'autre réunion.

Dans l'exposé qui va suivre, on ne trouvera pas cité le nom de la ville d'Arlon. Ceci est dû au fait que, en plus des facteurs énumérés ci-dessus, le chef-lieu de la province doit à sa situation d'avoir, plus rapidement que les villages, perdu son caractère d'autrefois. La vie s'y est modernisée plus rapidement, et, d'autre part, l'apport constant d'éléments étrangers (fonctionnaires, officiers et soldats, avant le recrutement régional) a créé une population dont la composition a été modifiée à tout moment, et où les éléments purement arlonais ont depuis longtemps abandonné la plupart de leurs coutumes. Si la masse populaire est, jusqu'à un certain point, restée traditionaliste, la petite bourgeoisie et les classes supérieures ont pris des habitudes entièrement citadines. Il n'est donc pas possible de distinguer en ce qui concerne Arlon, une uniformité quelconque réglant les repas en commun : ceux-ci, comme dans toutes les villes, varient de maison à maison, suivant les ressources de chacun, suivant aussi ce que peuvent offrir à la consommation les magasins de comestibles.

I. — Parmi les repas familiaux, ceux qui ont le mieux résisté au temps sont ceux qui sont conditionnés par l'un des grands événements de la vie, et ceux qui forment la principale réjouissance des jours de kermesse.

1. — Le baptême cependant tend, dans le pays d'Arlon, à se célébrer sans qu'aucun repas suive la cérémonie (Frassem, Sampont, Nobressart, Heinstert, Nothomb).

En général pourtant on offre un goûter très simple auquel participent seuls le parrain, la marraine et la sage-femme (Badange, Sommethonne, Rochecourt), avec parfois quelques voisins auxquels on offre de l'alcool (Schockville, Villers s/ Semois, Torgny). Parfois, les femmes de la famille y prennent seules part (Sélange).

Dans certaines localités, le goûter est plus important et comprend, en plus du traditionnel gâteau, des tartes qu'accompagnent le café et l'alcool (Messancy, Udange, Wolkrange, Sesselich, Buvange, Sélange, Sterpenich, Vance, Halanzy, Etalle, Meix-devant-Virton, Rochehaut). Plus rarement, on y sert, en outre, du jambon, de la saucisse et du fromage (Autel).

Ce goûter de baptême porte, en pays wallon, le nom pompeux de « banquet » (Bellefontaine, Ruelle, Dampicourt, Limes, Rochehaut).

Exceptionnellement, chaque invité reçoit, à l'issue du repas, un gâteau en forme de bûche (Chatillon).

C'est en général le parrain et la marraine qui supportent tout ou moins en partie, les frais du goûter, au cours duquel a lieu la remise des dragées (Udange, Vance, Bellefontaine, Virton, Bleid, Dampicourt). Parfois la marraine paye les dragées et le parrain les liqueurs (Ette), ou bien il donne aux jeunes gens de l'argent pour aller boire dans le village (Sterpenich).

La préparation du goûter est assurée par une parente de l'accouchée, sauf lorsque la cérémonie a été reportée de manière à permettre à celle-ci d'y assister (Florenville).

Les invitations se font, comme pour tous les repas familiaux, le plus souvent de vive voix, rarement par lettre. Les invités, en remerciement, apportent un cadeau pour l'enfant.

2. — Le dîner de *première communion*, qui est l'un de ceux qui se maintiennent le plus solidement, revêt une solennité particulière et, sauf dans quelques rares villages où les proches parents sont seuls invités (Nohressart, Heinstert), est l'occasion d'invitations s'étendant non seulement à

toute la famille, mais aux voisins et amis. Si les invités habitent au loin, ils arrivent la veille, ce qui donne lieu, le jour de la cérémonie, à un petit déjeuner familial plus soigné que d'habitude.

Pour le repas de midi, à l'occasion duquel on se sert du linge de table le plus fin que l'on possède, des plus beaux couverts et de la meilleure vaisselle, le menu est toujours très copieux : bouillon au vermicelle, bœuf bouilli avec pommes de terre et carottes, poule ou poulet ou rôti de veau aux petits pois, jambon cuit et salade, crème à la vanille ou œufs à la neige, tartes et gâteaux. Parfois, une entrée, consistant en œufs durs à la mayonnaise, est intercalée entre le bouillon et le bouilli, et une omelette au lard sépare celle-ci du plat de volaille (Wolkrange). Parfois aussi, le dessert est commandé chez le pâtissier et consiste en un gâteau que surmonte une statuette de plâtre figurant un communiant ou une communiant (Bleid).

En général, on sert un goûter après les vêpres : gâteau, tartes et café. Dans les villages où les voisins ne sont pas invités au dîner, ils assistent à ce goûter, qui peut être reporté au lendemain (Sélange).

Si tous les invités ne sont pas partis à la fin de la journée, on sert à ceux qui restent un souper; celui-ci se compose de viande froide, reste du dîner (Wolkrange), ou constitue un véritable repas, spécialement préparé, et qui comporte du chevreau, du lapin ou du poulet, du jambon et des tartes (Etalle, Ette, Dampicourt), le tout copieusement arrosé d'alcool.

A ces repas, le communiant ou la communiant occupe à table la place d'honneur, et est encadré par ses parents. Parfois, l'enfant récite seul une prière avant le dîner (Bleid).

Les invités sont en général tenus d'apporter un cadeau. Cependant, dans les familles pauvres, cette obligation se limite au parrain et à la marraine.

3. — Contrairement à la première communion, la *confirmation* ne donne lieu que dans certaines localités à un

repas en commun lorsque celui-ci a lieu, il se fait toujours dans la maison du parrain et de la marraine de confirmation, le parrain invitant les garçons et la marraine recevant les filles. Ces repas, qui sont toujours très simples et auxquels n'assiste aucun autre invité, sont précédés et suivis de prières. Les enfants offrent un cadeau à leurs hôtes et reçoivent de ceux-ci un objet de piété.

Rarement il s'agit d'un diner et d'un goûter (Sterpenich), parfois d'un souper (Martelange, Badange), souvent d'un simple goûter (Bonnert, Dampicourt, Bouillon).

4. — Il est très rare que les fiançailles s'accompagnent d'une cérémonie quelconque. Lorsqu'on les célèbre, il s'agit toujours d'un diner de famille très restreint (Châtillon, Rachecourt, Meix-devant Virton), ou d'un souper auquel assistent les oncles et les tantes (Autel, Sélange, Bleid, Ruette, Torgny). Il est exceptionnel que quelques amis intimes y soient invités. (Sterpenich).

Parfois, le souper des fiançailles fait supprimer le diner de noces (Messancy).

Parfois aussi, le tout se réduit à une soirée familiale au cours de laquelle on mange du gâteau en buvant de l'eau de vie (Schockville).

Le repas se fait en général le jour où les fiancés se sont rendus chez le curé pour demander la publication des bans. Dans certains villages, ils sont attendus à leur retour par les jeunes gens de la localité, auxquels le fiancé donne de l'argent pour aller boire. Si tout n'est pas dépensé en boisson, ils achètent des œufs et du jambon ou de la saucisse dont ils font confectionner, dans un café, une énorme omelette qu'ils mangent sur place à la santé des fiancés (Autel, Udange, où ce repas porte le nom de « miirt »).

5. — Le mariage est l'occasion de réjouissances dont un repas très plantureux, servi chez les parents de la mariée et comparable à celui de première communion, mais avec un plus grand luxe de boissons, forme la partie principale. Il arrive qu'on fasse cuire, pour la circonstance, un veau entier, ce qui oblige à utiliser, les casseroles étant toutes

trop petites, la grande bassine qui sert habituellement à préparer la nourriture des porcs (Châtillon).

Dans la plupart des localités, les mariés trouvent, au retour de l'église, la porte fermée. Pour obtenir l'accès de la maison, le marié doit glisser sous la porte de l'argent pour les cuisinières. Par endroits, cette coutume disparaît et fait place à une collecte faite au cours du diner (Florenville).

Cette collecte se fait en beaucoup d'endroits sous une forme indirecte : le garçon d'honneur se glisse sous la table et vole la jarrettière de la mariée, qui consiste en un long ruban. Celui-ci est alors découpé en morceaux qui sont vendus aux enchères, et portés à la boutonnière par les arquéteurs (coutume dite « bandel » dans le pays d'Arlon).

Dans certains endroits, c'est le soulier de la mariée qui est ainsi mis aux enchères (Autel). Ceci se fait aussi au souper (Villers devant Orval), ou bien le lendemain des noces, au cours d'un goûter auquel assistent ceux qui n'ont pas été invités au diner (Etalle, Bleid). Cette coutume est généralement appelée la « dechaussérie ». Le marié est tenu de rester le dernier acquéreur du soulier de sa femme.

La collecte prend d'autres formes : à la fin du diner, la cuisinière fait semblant de s'être brûlée et on récolte de quoi... payer le médecin (Messancy). Ou bien les jeunes gens simulent, dans la cuisine, un bruit de vaisselle brisée et réclament de l'argent pour acheter des assiettes pour le souper; mais dans ce cas, c'est pour eux-mêmes qu'ils collectent, afin d'aller boire au village (Messancy).

Le repas de noces ne s'accompagne d'aucune prière particulière. Par contre, il est, pour les invités, l'occasion de se faire entendre, chacun chantant à la fin du diner une chanson.

Le soir de noces, on sert aux invités un souper comprenant en général du civet de lapin, du poulet, du jambon et des tartes.

A Sugny, au cours de ce souper, les gamins du village viennent entr'ouvrir la porte, et chantent :

- « Saint Pansace, qui n'a pas soupe,
- « Coupez haut, coupez bas,
- « S'il vous plaît de lui en donner,
- « Mais ne vous coupez pas
- « Le bout des doigts ».

On leur distribue alors des gâteaux.

A Wolzing, cette distribution se fait à la sortie de l'église (« Gabeskuch »).

Parfois, il y a un deuxième dîner le lendemain; ceci se fait surtout lorsque les jeunes mariés se fixent chez les parents de la mariée (Autel, Sterpenich, Uldange, Dampicourt, Meix-devant-Virton, Torgny).

Les invitations sont en général très étendues et comprennent les parents, cousins et cousines des deux mariés, les amis du marié, les amis de la mariée et les parrains et marraines; ceux-ci sont, par endroit, tenus d'offrir un jambon (Uldange). Il arrive que, seuls, les jeunes gens et jeunes filles sont invités, avec les parrains et marraines (Selange).

Les invités sont tenus d'apporter des cadeaux, ceux-ci sont exposés dans la future chambre à coucher des mariés.

Au dîner, les mariés occupent naturellement la place d'honneur, et sont encadrés par leurs parents : le père du marié à côté de la mariée, la mère de la mariée à côté du marié, les invités par couples. En général, on tâche de grouper les jeunes avec les jeunes, et les vieux ensemble.

Parfois, les mariés sont encadrés par leur garçon et leur demoiselle d'honneur (Wolkrange, Sampont).

Le dîner est préparé par une femme du village, réputée pour ses talents culinaires, ou, chez les gens aisés, par une cuisinière venue de la ville. Elle est aidée par les voisines.

Si le marié appartient à la société de musique du village, les membres de celle-ci, qui ont joué en l'honneur des mariés, se réunissent le soir à leur local, où on leur envoie du gâteau et de la bière qu'ils consomment en commun (Nathomb).

6. — Les décès donnent lieu à deux repas en commun bien distincts : celui de la veillée funèbre et celui qui suit l'enterrement.

Au cours de la veillée, à minuit, après un chapelet récité à haute voix, on sert du gâteau et du café, avec de l'eau de vie pour les hommes (Pays d'Arlon, Holanzy, Rachecourt, Dampicourt, Meix-devant-Virton, Limes, Torgny). Il arrive que le gâteau soit préparé à l'avance, aussitôt que la situation du mourant est considérée comme désespérée (Wolkrange).

Après les funérailles a lieu un dîner comprenant bouillon, bœuf bouilli, pommes de terre et légumes, jambon, et tartes avec, comme boisson, de l'eau, de la bière et du café, jamais de vin.

A ce dîner sont invités les parents ainsi que les hommes qui ont porté le cercueil, et qui sont généralement des voisins. Si le défunt était célibataire, il arrive qu'on invite les jeunes gens de la localité (Schockville). A l'issue du dîner, on fait parfois une collecte qui servira à faire dire des messes pour le repos de l'âme du défunt (Autel, Sterpenich), et on récite des prières pour le mort : le *De profundis* (Etalle, pays de Virton et de Bouillon), ou bien cinq *Pater* et cinq *Ave*, auxquels on ajoute parfois un *Pater* et un *Ave* pour celui des assistants qui mourra le premier (Pays d'Arlon).

Il n'y a pas de places fixes à table, mais dans certains endroits les hommes occupent une autre table que les femmes, parfois même une autre pièce (Autel, Sterpenich).

Dans beaucoup de villages, le dîner est remplacé par un simple goûter où l'on sert du café et des tartes (région de Martelange, Rachecourt, Villers s/ Semots, Meix-devant-Virton, Bleid), ou du café avec du jambon et du gâteau (Florenville, pays de Bouillon où l'on sert les gâteaux dits « rouillots ». A Bouillon, lors de l'enterrement d'un enfant, on invite au goûter les garçons qui ont porté le corps et les filles qui ont tenu les coins du poêle.

Tous ces repas tendent à disparaître : ils dégénèrent souvent et se terminent fort joyeusement. Aussi, le clergé

cherche-t-il à décourager cette coutume qui ne s'accompagne pas toujours de toute la dignité requise.

7. — Les *noces d'argent et d'or* ne sont lêtées qu'exceptionnellement; elles s'accompagnent dans ce cas d'un diner de famille pour lequel, vu la rareté du fait, il n'existe aucune règle fixe.

8. — La *kermesse* est encore actuellement l'occasion de repas copieux, qui se répètent généralement trois jours durant, pendant lesquels on consomme des quantités prodigieuses de gâteau et de tartes au sucre, aux fruits, ou au blanc et aux pommes (pays d'Arlon), dont les invités emportent des morceaux en s'en allant.

Le diner du dimanche est assez semblable aux dîners de noces : houillon, bouilli, rôti, jambon, tartes, gâteau. On y sert parfois des plats spéciaux, tels le « *gebeck* » — ragoût de mou de bœuf et de foie ou de cœur de bœuf ou de porc cuits avec des pruneaux dans une sauce à la farine roussie, servi dans la soupière après le houillon — autrefois de rigueur dans tout le pays d'Arlon, et actuellement devenu très rare (Sterpenich, Hondelange, Schockville), les « *cabus roussis* » — choux cuits très longuement avec du porc ou du mouton et beaucoup de graisse — dans le pays wallon (Etalle, Bellefontaine, Dampicourt, Meix-devant-Virton).

On invite généralement toute la famille, et des amis, et parfois les repas se font chaque jour dans une autre maison : le dimanche chez les parents ou chez celui des frères et sœurs qui occupe la maison paternelle, le lundi chez le frère puîné, le mardi chez un autre membre de la famille.

A la « *petite fête* » (deuxième kermesse) a lieu en général un petit diner de famille.

9. — *L'entrée dans une nouvelle maison* ne donne plus qu'exceptionnellement lieu à un repas. On sert parfois un goûter très simple auquel assistent quelques amis et les voisins de la maison (Etalle, Meix-devant-Virton), et le prêtre qui a béni celle-ci (Sampant), ou bien on se contente d'offrir un verre d'eau de vie aux voisins (Messancy, Villers-devant-Orval).

Seuls, les gens très aisés offrent à cette occasion un dîner dont une volaille rôtie constitue le plat de résistance mais cela se fait de moins en moins (Etbe, Bleid).

10. — *L'abatage du porc*, qui était autrefois l'occasion d'un grand repas de famille, n'est plus célébré que dans quelques villages : à Etalle, où l'on invite quelques intimes à un souper composé de boudins, de filet de porc et de pâté de foie, et à Torgny, où l'on réunit quelques parents, le soir de l'abatage ou le lendemain, pour « *manger le dur* » (midger l'œur), c'est-à-dire un ragoût ou entrent le cœur, le foie et les poumons.

En général, partout ailleurs, on se contente d'envoyer aux parents et aux amis un morceau de viande ou un boudin, coutume qui, par endroits, porte le nom de « *charbonnée* » (Villers-devant-Orval).

11. — Les *repas de sociétés* sont peu répandus et tendent à disparaître.

1. — Les *sociétés de musique* se réunissent en général le jour de la sainte Cécile pour un repas commun; aucune règle fixe ne préside à l'ordonnance de celui-ci. Tout au plus peut-on relever à Hulanzy l'usage qui veut qu'à ce repas figure toujours un plat de gibier, fourni par un membre chasseur, ou par un notaire des environs.

2. — Les *Anciens Combattants* organisent en général un repas le soir du 11 novembre, ici non plus, il n'y a aucun usage fixe.

3. — Les *repas de moisson* ont disparu. La seule trace qui en reste est la collation que prennent à midi, à l'époque de l'arrachage des pommes de terre, les travailleurs de Châtillon : réunis auprès d'une vieille chapelle désaffectée, ils mangent ce que chacun a apporté avec lui, les grandes personnes s'asseyent sur des bancs, et les enfants restent debout. On peut rapprocher de cette coutume celle du repas que l'on prend en commun à Sugny, à la « *waïhe* », c'est-à-dire au bois communal : soupe à la crème, omelette, café.

4. — La *Saint Eloi*, qui réunissait autrefois pour un dîner les cultivateurs, voituriers, charrons et maréchaux fer-

rants, n'est plus guère célébrée que par une réunion dans un café. Dans la région de Bouillon, elle est parfois marquée par un repas de mutualité.

3. — Le jour où ils passent au bureau de recrutement, ou le lendemain de ce jour, les conscrits vont de porte en porte récolter des œufs, du lard, du jambon ou de la saucisse. Ils se rendent ensuite dans un café où ils font faire, avec les produits de leur récolte, une omelette qu'ils mangent ensemble (Pays d'Arlon, pays de Virton, Florenville).

Dans certains villages, la collecte se fait surtout dans les maisons où il y a des filles à marier.

A Châtillon, les conscrits emmènent avec eux un ou deux pauvres qui reçoivent les restes moyennant une épreuve qui consiste à avaler coup sur coup 2 à 5 bouteilles de bière, une tasse de graisse fondue, etc...

III. — Quelques événements qui intéressent toute la localité, sont l'occasion de repas spéciaux :

1. — La célébration de la première messe d'un nouveau prêtre est en général marquée par des réjouissances : décoration du village entier, cortège, etc., comprenant un dîner offert par la famille du prêtre. Y assistent, avec la famille, les jeunes gens du village qui ont orné les rues et l'église (Autel, Nobressart, Heinstert), parfois les anciens condisciples du prêtre (Etalle), ou les notabilités de l'endroit (Sélangue, Torgny).

Parfois, c'est un simple goûter avec jambon, gâteau et bière; les jeunes gens sont invités un jour, les jeunes filles le lendemain (Autel, Martelange).

Parfois aussi, en même temps que le dîner de famille, a lieu au presbytère un dîner pour les prêtres des environs (Martelange, Bodange, Meix-devant-Virton).

2. — L'installation d'un nouveau curé est également l'occasion d'une fête. Les jeunes gens offrent au curé un cadeau, généralement un meuble. En remerciement, le curé invite les jeunes filles à venir prendre au presbytère du vin et des biscuits et donne de l'argent aux jeunes gens, qui vont boire au café. Le soir a lieu, au presbytère, un souper pour les prêtres invités (Autel, Jambonne).

Il y a, mais rarement, un dîner auquel assistent les autorités communales et les notables (Hallanzy).

3. — L'installation d'un bourgmestre ou l'élection d'un conseiller communal ne s'accompagne plus guère d'une cérémonie. Dans quelques villages, on plante des « mais » devant la maison de l'élu, qui offre ensuite un repas composé de jambon et d'eau de vie (Etalle, Châtillon, Meix-devant-Virton). Mais ce repas est le plus souvent remplacé par une tournée dans les cafés du village.

4. — Une coutume d'introduction récente est celle du dîner offert par l'instituteur du village à l'occasion des conférences pédagogiques. Y sont invités les inspecteurs, qui occupent la place d'honneur, et quelques instituteurs. (Autel).

IV. — Certaines réunions, coïncidant le plus souvent avec une fête du calendrier, comportent un repas ou un mets spécial.

1. — Le mardi Gras est l'occasion de festivités diverses : dans tout le pays d'Arlon, on mange, au dessert ou pour le goûter, des lanières de pâte découpées à la roulette et nouées, puis frites en pleine graisse, appelées « verwürelt gedanken » (pensées brouillées). Elles sont, à Torgny, remplacées par des beignets.

Dans le pays wallon, on célèbre ce jour la « marotte » : les enfants vont récolter des œufs et, munis d'une poêle, vont faire une omelette dans les champs. A Hallanzy, ce sont les jeunes gens qui, déguisés en mendiants, ramassent des œufs et du lard et vont les manger dans un café.

2. — Le samedi Saint est l'occasion, à Bouillon, d'une coutume analogue à la « marotte », mais seuls les enfants de chœur y prennent part : ils vont de porte en porte demander leur « pâquage » ou les « œufs des cloches », et vont les manger, durs ou en omelette, dans une vieille allée.

3. — A Sugny, c'est le lundi de Pâques que ce repas a lieu, mais ce sont les jeunes gens qui, musique en tête, vont quêter des œufs et du jambon pour confectionner dans un café, une omelette. La table est présidée par le « maître jeune homme », encadré de jeunes gens étrangers venus

pour la circonstance. Avec l'omelette, on boit de la bière, et l'on prend ensuite du café avec un « brûlot » (morceau de sucre imbibé d'alcool et flambé).

4. — Pendant la veillée de Noël, on mange, au retour de la messe de minuit, du pâté de porc (Ruelle), ou des gaulres (Florenville).

A Sugny, les garçons de 10 à 15 ans vont, le soir, en bandes, « souder » : devant les maisons où il y a une jeune fille à marier, l'un d'eux, le « soudeur », crie :

« Souder, souder, Oh !

« La Marie (sobriquet)

« Avec le Joseph (id.)

Le lendemain, ils repassent de maison en maison pour demander des noix et des noisettes. Les jeunes filles qui ont été « bien soudées », c'est-à-dire conformément à leur désir, sont généreuses, les autres le sont moins.

5. — La coutume des *pains de Noël*, très répandue autrefois dans le pays d'Arlon, a presque disparu : rares sont les villages où les parrains et marraines offrent encore à leur filleul le gâteau en forme de bébé, dit « Kendel » (Océange).

6. — A Etalle, on organise l'hiver, à jours fixes, des *gouters* dits « *avau la ville* » : les femmes se réunissent chez l'une ou chez l'autre, à tour de rôle, pour manger des gaulres et boire du café en tricotant. Le repas se prolonge parfois tard dans la soirée. La même coutume existe à Châtillon, mais le repas ne porte pas de nom particulier.

Ce qui subsiste actuellement de la coutume des repas en commun est dû bien plus à un souci croissant d'ostentation qu'à une fidélité particulière à la tradition. Celle-ci est restée plus vivace dans le pays gaumais que dans le pays d'Arlon, où l'on craint plus les critiques.

Le fait de ne pas être invité, alors qu'on croit y avoir droit, cause souvent des inimitiés durables et des brouilles

de famille. C'est ce que l'on appelle à Rochelvaux « faire une bosse au chaudron », expression pittoresque née à une époque où les repas en commun étaient, dans la vie populaire, des événements attendus avec impatience et où l'on faisait, pour les longs hivers, provision de souvenirs.

Dr HOLLÉNFEITZ.

Réflexions d'un Folkloriste

ALBERT MARINUS

Nous avons suffisamment établi dans de nombreuses études antérieures, parues pour la plupart dans cette revue, que le folklore était matière scientifique relevant de la sociologie. Cela n'implique pas que ce matériel folklorique doive cesser d'être étudié de la façon qui convient à chaque folkloriste, mais que l'apport de ce dernier doit être assimilé ensuite au domaine sociologique.

Nous publierons sous le titre « Souvenirs et réflexions » des pages dont le caractère ne sera pas exclusivement folklorique, mais qui, inspirées par l'étude du Folklore, feront apparaître ce dernier sous son aspect scientifique et sociologique. Et réciproquement, des pages qui, paraissant étrangères au Folklore et plutôt sociologiques ou méthodologiques, jetteront un pont entre cette science et la nôtre.

INTERET SCIENTIFIQUE DU FOLKLORE. — « La civilisation, écrit de Quatrefages, est un fait exceptionnel au milieu même des populations les plus privilégiées : celles-ci ont eu et ont encore sur leur propre territoire leurs représentants sauvages ». C'est à peu près ce que nous avons écrit et dit mille fois à propos du Folklore. Celui-ci révèle dans l'esprit des gens en général, et non du peuple en particulier, la persistance, au milieu de notre civilisation, de conceptions remontant à des âges lointains, préhistoriques parfois. Même les personnes cultivées ne sont pas absolument dépouillées de ces vestiges séculaires.

Quand, partant de cette constatation, nous avançons que des similitudes plus grandes peuvent ainsi être trouvées entre les civilisés, leurs enfants, les primitifs actuels et anciens, on résiste à cette conclusion. Sans doute, aucune comparaison directe ne peut être faite, mais le rapprochement peut être envisagé, sans contrevenir aux exigences scientifiques. La ressemblance n'est pas dans les faits, dans leur aspect extérieur. Elle est surtout dans les états mentaux et peut s'expliquer aisément.

Que sont les conceptions des hommes ? Elles résultent de la perception de tous éléments de leur milieu, physique, vivant et social. Elles sont la représentation qu'ils se font des choses et

des êtres et c'est d'après ces idées qu'ils en ont qu'ils se comportent dans la vie. Elles dépendent de la sensibilité des individus. Celle-ci peut être plus ou moins développée et dès lors la réaction aux influences subies est plus ou moins grande, plus ou moins juste.

Celui qui est plus sensible à la perception, en profondeur et en variété, du milieu et en saisit mieux la complexité, aura des réactions autres que celui qui étant peu sensible, ne perçoit pas cette complexité. D'en une différence dans les réactions ou, si l'on veut, dans les actes accomplis.

Il est certain que le civilisé est placé dans des conditions d'existence telles qu'il peut subir des excitations plus nombreuses, plus variées, plus complexes dans leurs rapports que notre ancêtre de la préhistoire. Mais, au milieu du monde civilisé, il y a des êtres, plus nombreux qu'on ne pense, qui ne peuvent saisir les rapports complexes et qui vivent sur des conceptions traditionnelles mieux à l'unisson avec leurs aptitudes mentales. Ils restent intellectuellement primitifs, ou quasi, au milieu de la civilisation. C'est pourquoi d'ailleurs, le Folklore sera reconnu un jour comme ayant une grande valeur scientifique.

L'enfant chez le civilisé, n'ayant pu saisir encore les subtilités de son ambiance complexe, réagit d'une manière semblable aux primitifs, anciens et actuels. La seule différence est qu'il ne perçoit pas les mêmes choses, le conditionnement de cette ambiance n'étant pas le même. Mais sa sensibilité se développera au contact du milieu et pourra en faire soit un civilisé, soit un semi-civilisé selon les influences qu'il subira ou l'état de son cerveau.

Le primitif, lui, peut avoir un cerveau excellent, de tout premier ordre et se mettre à un unisson parfait avec son ambiance, mais comme celui-ci ne perçoit pas la complexité du dit monde civilisé, le bagage qu'il acquerra ne lui permettra pas de s'élever à une culture bien grande.

Les situations respectives de chacun tiennent à un affinement de la sensibilité et à la composition du milieu, social en particulier. Mais les stades mentaux de l'inculte, de l'enfant et des primitifs sont plus proches les uns des autres et leur action plus semblable.

LENTE PENETRATION DES IDEES. — Généralement, on se représente les faits folkloriques comme des traces de conceptions anciennes et périmées, ce qui est souvent assez juste. Mais on s'imaginerait que ces survivances sont particulières aux couches populaires et qu'elles sont dues à leur ignorance, surtout quand il s'agit de connaissances d'ordre scientifique. Cette manière d'envisager le problème appelle de nombreuses restrictions.

Il n'est pas exact du tout que ce retard des esprits sur l'état de nos connaissances soit particulier au peuple. Il est tout au plus

juste de dire qu'un pourcentage plus grand d'individus y est resté fermé aux progrès du savoir.

Il n'est pas exact non plus d'attribuer ce retard à l'ignorance, car même des gens très instruits, très cultivés, des sommités même refusent d'accepter les conclusions nouvelles de la science.

Ainsi, Fénelon était certainement un homme d'une intelligence et d'une érudition incontestables. Or, dans son traité sur *L'Existence de Dieu*, plus d'un siècle après Copernic et Galilée, dont il n'ignorait certainement ni les noms, ni les découvertes, il écrivait encore : « qui a suspendu le globe de la terre qui est immobile ?... Le soleil circule tout exprès autour de nous pour nous servir. »

Un siècle après Darwin, alors que le concept d'évolution a pénétré dans toutes les sciences et ne se discute plus, (on ne repousse que les conclusions qu'il en a tirées) il est encore de grands esprits qui lui restent réfractaires.

Descartes eut en son temps une renommée universelle et ses travaux soulevèrent des polémiques que Fénelon, près d'un siècle plus tard, ne pouvait ignorer non plus. Or, malgré Descartes, il se montra encore partisan des causes finales et des explications anthropomorphiques des phénomènes. Il disait notamment que l'Océan avait été fait pour faire communiquer les divers continents, comme s'ils ne communiqueraient pas mieux sans doute s'il n'y avait pas d'Océan. Dans ce cas, il n'y aurait même plus de continents. La notion n'en aurait jamais été créée par l'homme.

La vérité est que les conceptions neuves de la science pénètrent lentement dans toutes les couches de populations, même instruites. Elles ne sont pas aisément compréhensibles en dehors des milieux spécialisés et les esprits, même bien conditionnés, n'adaptent pas aisément leurs jugements aux nouvelles orientations. Le pli de l'habitude est pris.

LA PENSÉE CHINOISE ET LE FOLKLORE. — Voici un auteur qui, s'est rendu compte de l'importance du folklore. C'est Marcel Granet, (*La Pensée Chinoise*, p. 19) « Pour entrevoir, autrement que par contraste, l'orientation profonde de la pensée chinoise, il convient de considérer les données fournies par les mythes et le folklore, avec autant d'attention que les témoignages empruntés aux pensées philosophiques. » L'auteur dit aussi, (p. 515), que les techniques constituent avec le folklore le « fond vivant » de la civilisation chinoise. Mais il convient de se montrer circonspect et de se garder des « on-dit » folkloriques. C'est le folklore recueilli sur place qui compte, et non le rapporté. « Tout ce qui constitue le fond vivant de la civilisation chinoise, la vie technique, le folklore, devenu dissimulé sous revêtement d'amplification littéraire... Rien ne permet

par effraction, de pénétrer la vie réelle de la Chine. Rares sont les occasions de tomber juste et de voir clair. » (p. 586).

N'en est-il pas un peu de même chez nous ? Ne nous est-il pas bien difficile de pénétrer la mentalité de nos compatriotes ? Ils ont aussi des terrains réservés.

QUAND Y A-T-IL SURVIVANCE ? — Roustan écrit dans ses *Leçons de philosophie*, (p. 304), « Les sociologues appellent survivances une institution, un usage, une croyance en rapport avec un état social qui n'existe plus. Ils diront par exemple que le sentiment qui pousse un homme à réclamer le duel est une survivance, en ce sens que cette conception spéciale de l'honneur, est en harmonie, non pas avec nos institutions actuelles, mais celles de la féodalité »

Selon notre conception on ne peut appeler survivance que les gestes ou les actions se perpétuant quand le support mental auquel elles répondent n'existe plus. Si des gens croient encore aujourd'hui laver les injures dans le sang et pensent devoir recourir au duel, c'est que le sentiment de l'honneur leur dicte cette ligne de conduite. Ils éprouveraient une sorte de honte, de remords à ne pas avoir demandé réparation par les armes. Dans leur esprit il n'y a donc pas une survivance. Il y a continuation d'un état d'esprit, d'un état de conscience. Il n'y a survivance que par rapport à nos Institutions modernes. Actuellement, on n'admet plus en droit que l'on se rende justice soi-même. « Nul ne peut être juge et partie dans sa propre cause. » Il en était jadis autrement. Dans certaines classes de la population cette conception juridique n'est pas admise en ce qui concerne la façon de traiter certaines affaires. Le support mental existe toujours pour cette catégorie de personnes; à leurs yeux, il n'y a donc pas survivance. La conception ancienne vit toujours et a force de loi. C'est certainement la situation de tous les faits folkloriques.

LE FOLKLORE, NOUVEL INSTRUMENT DE LA SOCIOLOGIE. — Dans Cosentini, *Sociologia ginevrina*, (p. 204), on trouve cette apologie du folklore comme matériel utile à la sociologie.

« Les superstitions et les préjugés généralement répandus nous montrent que les anciennes conceptions animistes influent encore sur nos croyances. Plusieurs phénomènes sociaux offrent encore actuellement des caractères que nous avons rencontrés dans les sociétés préhistoriques.

Le passé ne meurt jamais pour l'homme; le principe de l'hérédité psychologique a une valeur fondamentale dans l'interprétation des faits sociaux. L'histoire nous présente de grandes révolutions qui, à première vue, semblent avoir transformé tout l'ordre

des choses; mais elles ne modifient pas la trame des coutumes, des croyances, des manifestations sociales avec une rapidité correspondant à l'intensité de ces perturbations extérieures. Ce phénomène nous permet d'étudier le passé dans le présent, et l'exactitude des observations, la profondeur des recherches, seront seulement possibles si on examine scientifiquement le folklore de chaque pays. C'est ainsi que la sociologie possède un nouvel instrument de comparaison inestimable. »

Page 7 du même travail, il apprécie aussi l'importance du folklore pour expliquer le monde primitif et le passé de l'humanité. « L'étude du folklore de tous les pays peut donc contribuer utilement à cette importante recherche. Sur tous les points du monde civilisé, on peut recueillir des documents précieux dont la comparaison montre comment une seule et même conception traditionnelle prend des formes et des aspects différents selon les variétés du milieu, de la race, des classes et de la civilisation ».

Pour cet auteur les faits sont des fossiles sociaux, tandis que l'étude des survivances, folklore y compris, est appelée méthode des causes actuelles.

Ici nous ne sommes plus de son avis. Si un fait qui se produisait jadis ne se produit plus, il est un fossile social. S'il se rencontre encore de nos jours, il n'est pas fossile et sa cause reste actuelle. Le terme *survivance* demande aussi à être précis. Une manifestation se déroulant sous nos yeux n'est jamais une survivance. Mais dans ses éléments, dans l'une ou l'autre de ses parties, il en est qui sont des survivances de conceptions anciennes actuellement périmées. Dans ce cas on a imaginé une explication pour la justifier. Dès lors elle reste vivante. (1)

SIMILITUDE DE FONCTIONNEMENT. — Dans le *Folklore Belge* t. II, et dans le *Folklore et la vie sociale*, décrivant le jeu de saint Evermeir au Ruisseau, nous montrons l'aspect psychosociologique de cette manifestation; nous y signalons notamment comment les membres de la confrérie procédaient afin de faire bénéficier leur famille à longue échéance, de l'honneur d'y remplir une fonction importante.

Dans les manifestations folkloriques, si différentes soient-elles dans des régions bien éloignées, nous retrouverons les mêmes préoccupations de la part de ceux qui y jouent un rôle. Cela fait bien apparaître cet esprit humain, universel, cette préoccupation d'ordre psycho-sociologique sur laquelle nous insistons tant.

(1) Voir à ce sujet notre étude : *Survivances du Pays* (Oostvlaamse Zanten, 1935) et *La Causalité Folklorique* (1942).

À Bucarest, tous les ans, au début de janvier, on procède à la bénédiction des eaux, cérémonie officielle avec revue des troupes, présence royale, participation ecclésiastique, etc.

Au cours de la cérémonie le roi jette dans la Dambovitza, une croix de bois doré. Quatre hommes se précipitent alors nus dans la rivière; ils se disputent la croix; et le vainqueur reçoit une gratification. Ces quatre hommes sont toujours les mêmes et leur rôle est très disputé. Il y a un prestige attribué à cette fonction. Aussi ils se font promettre que leur fonction sera continuée par leur fils. Ils tendent à en faire une charge héréditaire. Cet aspect du prestige individuel à l'égard du milieu social est un des aspects vivants des manifestations à caractère folklorique. Dans ces jugements de l'homme à l'égard du fait folklorique se trouve la cause essentielle de sa perpétuation. Ce n'est pas l'influence historique qui agit, ni une sorte de fidélité à une tradition, à laquelle on ne réfléchit plus, vide de sens par conséquent.

UN REPROCHE MERITE. — Nous lisons dans L. Reynaud : *L'Âme allemande*, (p. 112) : « La science allemande se perd parfois dans la pure compilation, l'entassement des faits, ou bien on les groupe non d'après leurs affinités propres mais d'après un ordre tout extérieur, qui est un signe de faiblesse rationnelle, défaut qui reparait aussi dans la philosophie allemande ».

Cette manière de procéder peut être aussi reprochée aux folkloristes. Sans doute l'état d'imprécision de leur science excuse ces classements. Nous pensons même qu'il leur serait impossible actuellement de classer les faits selon des affinités profondes. Encore faudrait-il voir paraître le souci de dégager les affinités entre les faits, c'est-à-dire les causes profondes. Les classements d'après les idées extérieures, des similitudes apparentes et superficielles suffisent aux esprits frustes. Elles séduisent plus facilement, nécessitant un moindre effort. Malheureusement on les voit aussi prises en considération par les demi-savants.

Tant qu'on n'a pas dégagé les affinités profondes, les classements sont toujours empiriques et répondent aux vues de celui qui opère le classement. Prenons les plans de classification existant; aucun ne peut rallier l'ensemble des folkloristes, comme tous les zoologues se sont ralliés à une nomenclature des espèces animales, tous les botanistes à une nomenclature végétale, tous les chimistes à une nomenclature chimique. Qu'il s'agisse du plan dressé par Isidoor Teirlinck (adopté par le service de recherches historiques et folkloriques du Brabant), de celui donné par le Musée de la vie wallonne à Liège, de celui adopté par Van Gennep pour ses monographies des diverses régions françaises ou pour son manuel de folklore, de celui d'Hoffman Krayer pour la biblio-

graphie internationale du folklore, tous s'inspirent d'analogies superficielles entre les faits. Ils ne peuvent donc être que provisoires. Malheureusement, un plan adopté, on s'y conforme pour l'observation des faits, on les étudie par groupes réunis dans les cadres établis. On perd de vue que les analogies profondes peuvent aussi bien, disons même, se trouveront vraisemblablement mieux par l'analyse comparative de faits choisis dans des rubriques bien différentes du plan et même par la comparaison avec des faits empruntés aux sciences connexes.

LES ETAPES DE L'INVESTIGATION — Si chaque science requiert l'emploi de procédés de recherche différents, tous se ramènent toutefois à des règles de conduite uniformes. Seule le genre de faits observés d'une part et l'état variable de la connaissance (ou plutôt de l'ignorance) dans chaque domaine imposent ou justifient la prépondérance donnée à certains procédés, de préférence à d'autres.

Les recommandations faites par Claude Bernard dans son *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, sont valables pour toutes les sciences. Rappelons ici les étapes qu'il établit dans l'étude des phénomènes et l'ordre dans lequel il les dispose. (Les phrases soulignées sont seules de Claude Bernard).

1° *Les constatations préparatoires ou phase de l'observation.* — C'est la période pendant laquelle l'observation des faits est l'essentiel. On doit y appliquer toutes les méthodes propres à l'observation et contrôler les résultats d'une méthode par l'emploi d'autres méthodes. Les résultats de l'observation sont consignés dans des descriptions.

2° *L'interprétation provisoire ou phase de l'hypothèse.* — On entre dans la voie de l'explication. Celle-ci est due au travail de l'esprit : imagination, raisonnement, réflexion, parfois intuition. L'hypothèse est un jalon. Rien ne dit qu'il est bien posé. Avant d'accorder une valeur à une hypothèse il faut réobserver les faits, l'attention se portant de préférence sur certains éléments d'entre eux. Il faut bien séparer ceux qui confirment l'hypothèse et ceux qui semblent des exceptions. Ces derniers doivent retenir principalement l'attention car ce sont eux surtout qui doivent confirmer ou infirmer la valeur de l'hypothèse.

3° *Les constatations vérificatrices ou phase de l'expérimentation.* — Toutes les sciences ne sont pas susceptibles d'avoir recours à l'expérimentation. C'est le cas du folklore. Cette faiblesse est due soit à la nature des faits, soit à l'état de la connaissance, car les sciences ne deviennent expérimentales qu'après avoir atteint un certain niveau de perfection. Nous pensons que même en folklore il n'est pas impossible de vérifier des hypothèses par des procédés

à imaginer qui se rapprochent et se rapprocheront de plus en plus de l'expérience. On disait aussi jadis qu'il était impossible d'introduire l'expérience en psychologie. Cependant on a recours à des procédés qui y ressemblent de plus en plus. L'impossibilité de faire des expériences impose l'obligation de concentrer davantage l'observation. Cela ne veut pas dire nécessairement en étudiant plus de faits, mais aussi en analysant mieux ceux que l'on connaît, en les pénétrant davantage.

4° *L'interprétation définitive ou phase de l'induction des lois.*

— Une interprétation n'est jamais définitive et une loi est toujours approximative, en médecine comme ailleurs. En folklore, a plus forte raison ne peut-on s'élever à cette phase. Mais l'interprétation définitive peut être retardée d'une part par la formation insuffisante des folkloristes qui n'ont ni une culture générale assez étendue, ni une préparation scientifique suffisante. Ils sont et se sentent impuissants à dépasser le stade de l'observation. Elle peut être retardée aussi par ceux qui, présomptueux, s'engagent dans la voie des hypothèses et se livrent à des interprétations fantaisistes auxquelles ils donnent la valeur de vérités. Ils recherchent moins la vérité que des arguments (et non des preuves), pour étayer des thèses préconçues.

Si le folklore est une science il est appelé à passer par les mêmes étapes que les autres sciences, et ses procédés d'investigation doivent être les mêmes.

Toute science à ses débuts passe par la phase de l'observation, laquelle se manifeste par la description des faits. Le folklore sort à peine de cette phase. On commence à peine à passer à l'interprétation provisoire des faits. Il y a des sciences et particulièrement celles qui ont l'homme comme objet d'étude, où il est jusqu'à présent impossible de passer à la phase d'expérimentation. L'histoire de la science permet de supposer qu'un jour viendra où l'homme trouvera sans doute le moyen d'entreprendre des vérifications expérimentales des hypothèses émises.

Une question se pose toutefois. Sans passer par la phase expérimentale, toute induction des lois, toute interprétation définitive est-elle impossible ? Qu'elle soit téméraire, qu'elle demeure très relative, cela va de soi, mais elle n'est toutefois pas à exclure radicalement. Tout phénomène a des interférences nombreuses avec des phénomènes variés relevant d'autres disciplines scientifiques où la vérification expérimentale est possible et où l'induction des lois est praticable. Avec une connaissance scientifique très étendue, encyclopédique, avec une pratique assez poussée de recherches expérimentales dans d'autres domaines, il n'est pas impossible, sinon de dégager des lois folkloriques, tout au moins de pousser l'interprétation jusqu'à des essais d'induction.

ETUDIONS CE QUE LES HOMMES FONT. — Nous perdons un temps précieux à étudier ce que les hommes ont fait et un temps tout aussi précieux à leur prêcher ce qu'ils devraient faire et nous ne savons nous résoudre à étudier ce qu'ils font. Seul espoir pourtant d'arriver par les moyens les plus directs à les comprendre.

LAISSONS LES LIVRES ALLONS A LA VIE. — Une pensée de Goethe, annotée par Eckermann, au cours d'une conversation qu'il eut avec lui. Elle est à méditer par les folkloristes trop grignoteurs de bouquins et pas assez en contact avec le peuple. « L'erreur est le fonds propre des bibliothèques; la vérité celui de l'esprit humain. Laissons les livres se multiplier par les livres; mais entrons hardiment en rapport avec les lois vivantes et premières au moyen de l'esprit; il s'entend à saisir le simple, à débrouiller ce qui est confus, à éclaircir les ténèbres. »

C'est un peu aussi le conseil que donnait Sainte-Beuve (*Causeries du Lundi*, t. X, p. 429) : « Quand on a sous la main les meilleurs témoins d'une époque et les plus considérables, il ne faut pas aller chercher ses autorités dans la poussière. »

Et Charles Richet (*Le Savant*, p. 88) constate aussi, lui qui ose en physiologie tant d'hypothèses fécondes : « les exemples vivants ont bien plus de pouvoir. »

REFLEXIONS A PROPOS DU PROCÉDÉ CARTOGRAPHIQUE. — La mode introduite dans le monde des folkloristes de recourir au procédé cartographique ne nous a jamais qu'à moitié souri. A la réflexion il nous séduit de moins en moins. Sans doute convient-il toujours de noter le lieu où on observe un fait. C'est une indication utile. Mais l'idée de noter systématiquement tous les points où on observe ce fait nous paraît un travail généralement infécond. Et surtout l'idée d'entreprendre une exploration du folklore en limitant à priori le travail à la situation géographique des faits et à leur report sur cartes. Une carte ne fournit jamais que des indications statiques, et il convient surtout en toute science de dégager les explications dynamiques. Une carte nous fait connaître des positions et, comme le dit William James, (*Philosophie de l'expérience*, p. 322) « La position d'une chose est tout ce qu'il y a de plus mince en fait de vérité concernant cette chose. »

Selon nos conceptions, l'aspect dynamique des faits folkloriques étant ce qu'il y a d'essentiel à comprendre, c'est du côté des dispositions psychologiques des individus que l'attention des chercheurs doit s'orienter. C'est dans les répercussions de ces dispositions dans la vie sociale que doit se trouver la raison d'être des faits.

CARTOGRAPHIE. — La nécessité, la curiosité aussi, nous a, pendant la guerre, amené à examiner de près les travaux de cartographie folklorique entrepris par les Allemands. Nous comprenons de moins en moins, en compulsant ces volumineux travaux, l'engouement pour ce procédé. Le folklore finit par être réduit à une question de traduction en signes des manifestations, et en discussions sur l'opportunité ou non de créer un signe particulier pour une variante de manifestation; en discussions sur la raison pour laquelle on trouve à deux extrémités seulement de l'Allemagne une même particularité. Dans tout ce fatras, ce qui constitue l'essentiel de la manifestation, l'état psychologique, la conception sociale qu'elle exprime, l'humus en quelque sorte de la vie collective, disparaît. C'est à peu près comme si, sur une mappemonde, nous ne voyons plus que les méridiens, les lignes de latitude ou de longitude, l'image de la terre disparaissant. La plasticité de la vie humaine, la souplesse d'adaptation des faits à des contingences du milieu, à des circonstances fortuites et à des représentations mentales disparaît.

LE FONDS COMMUN ET ETERNEL DE L'HUMANITÉ. — « En un sens l'humanité est toujours jeune : En elle il y a un fond sur lequel l'habitude n'a pas de prise, que l'éducation peut recouvrir, mais ne peut faire disparaître, il s'agit de le retrouver. »

Si tel est l'avis de Couailhac (*Maine de Biran*, p. 3) ou pourrait-on s'adresser plus utilement qu'au domaine folklorique pour retrouver ce fond commun ?

LE PRIMITIF ET L'ENFANT. — On ne fera jamais assez de comparaisons entre le primitif et l'enfant, comme on n'en fera jamais assez entre la pensée populaire, révélée par des manifestations folkloriques, et la pensée des primitifs.

Ce point de vue a ses partisans et ses adversaires. Mais les uns obéissent trop à des comparaisons assimilatrices, les autres à des comparaisons différentielles. Ces comparaisons ne seront vraiment édifiantes que si on obéit avec une parfaite impartialité, au souci de dégager à la fois les ressemblances et les différences.

CONCEPTION DU FOND COMMUN. — Idées annotées au cours d'une conférence de Paul Minnaert au séminaire de Philosophie de l'Institut des Hautes-Etudes. Les religions abandonnent des matériaux devenus désuets. Ils tombent dans le domaine folklorique. Les religions naissantes vont y puiser. Un fond a évolué lentement reste à la base des grandes créations.

Une semblable relation d'échange existe entre les sciences et les conceptions populaires mais le phénomène est moins apparent. (Le folklore des phénomènes scientifiques n'a pas été poussé autant que celui des autres phénomènes, religion, art, coutumes.

Il y a là matière à de beaux travaux.) Ainsi notre météorologie populaire a des éléments qui remontent à la science chaldéenne. Par exemple, les présages tirés des halos de la lune. En matière de folklore l'inconnu nous entoure de toutes parts. C'est peut-être la raison pour laquelle les adeptes des autres sciences ne perçoivent pas encore l'importance que revêtent les recherches folkloriques. On ne voit pas encore apparaître les grandes coordinations d'idées rencontrées dans les autres sciences, ni les affinités profondes avec les disciplines scientifiques déjà accréditées.

TRADITIONALISME ET NATIONALISME. — On reproche souvent au folkloriste, par son attachement aux traditions, de contribuer au développement du nationalisme. Tout d'abord, le folkloriste étudie les traditions, sans nécessairement en espérer la continuation. Il en fait un objet d'étude scientifique et non un instrument à tendance politique ou sociale. Si les nationalistes étayent leur action en se servant des traditions, les folkloristes n'y sont pour rien.

C'est tout au plus si ces derniers songent à trouver dans les traditions les caractères de la population. Ils sentent d'ailleurs combien les considérations que l'on émet à ce sujet sont encore spéculatives.

Les nationalistes font de la politique; ils cherchent à utiliser tout ce qui peut contribuer à faire persévérer une nation dans ses voies et ils visent aussi à une action agressive à l'égard de l'extérieur.

Le nationaliste tend à marquer la supériorité de son pays sur les voisins. Le folkloriste pense que d'autres traditions peuvent valoir celles de son pays. Mais elles valent pour un autre pays, non pour le sien.

PATRIOTISME ET REGIONALISME. — On s'imaginerait généralement contribuer au développement du sentiment patriotique en étouffant les particularités régionales, en contrecarrant leur manifestation. On veut et on croit aboutir ainsi à une conception élargie de la Patrie. Or, qui dit Patrie dit sentiment. La plupart des hommes ne peuvent avoir ce sentiment étendu à un grand territoire. Ils n'en ont qu'une conception abstraite, rationnelle dans la mesure où ils peuvent abstraire et raisonner. Ce n'est pas sentir. Tandis qu'ils éprouvent des émotions puissantes au contact des choses de leur contrée. Les manifestations du régionalisme sont favorables à l'éclosion du patriotisme. Il ne faut naturellement pas en faire des moyens de combat, séparatistes.

C'est ce qu'avait fort bien compris le critique littéraire italien De Sanctis, trop peu connu chez nous, (traduit en Allemand

et en Anglois mais pas en Français) quand il écrivait : « L'Italie n'est pas une abstraction; elle est la maison, la famille, la commune, la province, la région. Ceux qui se sentent liés à ces intérêts sont les meilleurs Italiens. Je vous dis : Si vous voulez être de bons Italiens, commencez par être de bons Napolitains. Malheur à celui qui ne voit qu'une Italie abstraite, une Italie d'académie et d'école. »

LE FOLKLORISTE ET L'IGNORANCE. — « L'ignorance est un trésor d'un prix infini, que la plupart dilapident quand il faudrait en recueillir les moindres parcelles », dit Paul Voléry.

Le folkloriste ne recueille-t-il pas les parcelles, sinon d'ignorance absolue, tout au moins des stades mentaux antérieurs, de loin, à celui de notre époque ? N'est-ce pas un trésor d'un prix infini, dont il s'attache à retrouver la trace ? Et ne contribue-t-il pas de la sorte à l'amélioration la plus sérieuse de la connaissance si relative encore que nous avons de notre espèce ?

INSPIRONS-NOUS DE L'EXEMPLE DES AUTRES SCIENCES. — Quel que soit le genre des phénomènes étudié par l'homme, il y a des situations qui se représentent et des fautes qui se répètent. C'est pourquoi la philosophie des sciences a du bon. Elle formule des considérations générales inspirées de ce qui s'est produit dans toutes les sciences. C'est pourquoi aussi il est désirable que tous ceux qui se consacrent à un domaine spécialisé ne s'y cantonnent pas absolument et s'intéressent au mouvement de la science dans son entièreté.

Les folkloristes plus encore que les autres, car, à peu près les derniers venus, ils éviteront ainsi de retomber dans les erreurs commises par les autres sciences. Il y a des stades dans l'évolution de toute science. A chaque stade on passe par des situations similaires. Il est important de voir ce qui a pu causer la stagnation d'une science, voir à la suite de quel changement de conception elle s'est dégagée et a pris un essor nouveau.

L'idée de noter ces remarques nous est venue à la lecture de Delage et Goldsmith, (*Théories de l'évolution*, p. 24). Les auteurs constatent que Darwin « étudia longuement les animaux domestiques et les plantes cultivées, laissées jusque là dans l'ombre, leurs variétés, la façon dont elles sont obtenues, » c'est-à-dire qu'au lieu de rechercher les animaux extraordinaires, rares ou exotiques, ou les plantes excentriques, il a regardé les animaux et les plantes les plus familiers.

Or, nous constatons que les hommes accordent plus de crédit aux études faites sur les peuples éloignés et méprisent en général les observations faites sur les autochtones. On considère l'ethnogra-

phie, on dédaigne le folklore, bien que cependant il offre sur place un champ d'observation aussi riche et aussi utile.

Nous verrons de même les hommes avoir beaucoup de respect pour les études consacrées aux phénomènes sociaux les plus complexes, les plus conformes aux idées du moment tout au moins, et dédaigner le domaine folklorique, celui des traditions, des usages alors qu'il est plus fertile en découvertes explicatives.

Nous verrons couramment faire des études comparatives entre nos Institutions et les Institutions des primitifs, mais on ne voit guère entreprendre des études comparatives entre nos Institutions et les manifestations de la vie populaire.

Souvenons-nous de l'exemple de Darwin qui a pris le matériel rencontré sur place et en a tiré les enseignements les plus utiles à l'exposé de sa théorie de l'évolution. Ses études sur les pigeons notamment ont été les plus fécondes.

Prenons aussi notre matériel sur place et nous serons étonnés de ce que l'analyse des faits folkloriques nous apportera de richesses pour la connaissance des phénomènes psychologiques et sociologiques.

DETAIL ET GENERALITE. — Aujourd'hui, écrit Pareto, (*Traité de Sociologie Générale*, T. II, p. 160) on tend à recueillir le plus de menus détails et à dissertar sans fin sur des sujets ne présentant aucune importance. Cela est utile pour préparer des matériaux, mais non pour les mettre en œuvre. Ce travail ressemble à celui de l'ouvrier qui taille des pierres, non à celui de l'architecte qui construit.

PENSEES A MEDITER. — « Les descriptions ont le même rapport avec la science que les dictionnaires avec la littérature. » dit John Lubbock (*Le bonheur de vivre*, p. 145).

Et Dwellshauvers dans *L'Inconscient* a écrit (p. 13) : « Le botaniste qui a rangé les plantes par familles n'a rien expliqué de leur vie; il est obligé de les disposer ainsi pour les nommer et les reconnaître, et après seulement commence sa tâche de biologiste ».

LES INVARIANTS. — Tout phénomène est compliqué et variable. Pour vaincre la complication, il faut décomposer le phénomène en ses divers éléments. La description est préalable à cette opération. Mais on ne peut déduire directement rien ou peu de chose de la simple description. En science il faut atteindre les invariants. C'est une tâche bien plus délicate, mais une science n'avance pas tant qu'on ne les a pas atteints. Il faut donc écarter les éléments variables et retenir ceux qui présentent un caractère

permanent. Ils sont généralement peu apparents. Dans toutes les sciences les invariants étaient dissimulés sous des éléments apparents, les plus frappants.

Beaucoup de sociologues et de folkloristes croient énoncer une constante en exprimant clairement leurs sentiments ou leurs désirs. Marthe Laensberg, Nostradamus et Madame de Thèbes ne faisaient pas moins bien en exprimant leurs visions.

PARESSE INTELLECTUELLE. — A lire beaucoup de travaux de folkloristes ou d'autres spécialités nous nous demandons si le résultat valait bien l'effort. Nous trouvons même plutôt qu'ils ont cédé à une paresse intellectuelle. Il n'est nullement difficile d'ajouter un détail descriptif à un fait connu, de rechercher des faits nouveaux, de comparer des faits afin d'en dégager des similitudes et de procéder à un classement, de situer géographiquement des faits. Il suffit la plupart du temps de se montrer rat de bibliothèque assidu et perspicace.

Il n'est pas difficile non plus de se livrer à la critique de travaux d'autrui parce qu'ils n'ont pas suivi la même voie que soi.

Le véritable effort intellectuel consiste dans la recherche, parfois sans les trouver, de rapports existant entre les faits, d'en dégager les mécanismes intimes. Le travail d'un astronome actuel n'est rien comparativement à celui d'un Newton ou d'un Kepler. Cent personnes s'épuisent dans la voie d'un Newton avant qu'un génie reçoive l'étincelle.

LIMITES DU FOLKLORE. — A quoi bon discuter où commence et où s'arrête le Folklore ? Vouloir le limiter et lui construire un domaine aux frontières précises, n'est-ce pas l'étouffer avant de savoir au juste en quoi il consiste ? Pourquoi oublier que la connaissance est une et que si nous y introduisons des divisions n'est par nécessité ? Ces découpages sont conventionnels, artificiels et varient avec le temps. L'histoire des Sciences l'établit. Qui saurait dire où sont les limites entre la mécanique et la physique, la physique et la chimie, la biologie et la psychologie ? Pas deux autorités en chacune de ces matières ne sauraient se mettre d'accord. Pourquoi le folklore n'ayant pas limité son domaine voudrait-on le considérer comme en infériorité ?

LES DETAILS DES FAITS. — Il faut cesser, avons-nous écrit à diverses reprises et déclaré au cours de conférences et de discussions, de se contenter d'observer les faits, de les analyser et de les décrire; il faut s'engager dans la voie des explications. A notre avis cette déclaration paraît claire. Veut-elle dire, comme

on l'a généralement interprétée, qu'il ne faut plus observer, analyser, décrire les faits ? Non certes. Elle dit clairement qu'il ne faut plus se contenter de ce travail, qu'il faut en entreprendre aussi un autre, plus délicat sans doute, celui de leur explication.

On doit multiplier les informations concernant les faits, en noter précisément les détails, se tenir obstinément à leur contact, les suivre pas à pas, ne jamais les perdre de vue. C'est d'ailleurs pourquoi nous recommandons aussi d'observer les faits vivants. Mais du moment qu'on s'engage dans la voie des explications, certains faits ou certains détails prennent une importance plus grande. Il faut se garder toutefois de leur donner une importance exclusive. On est en effet enclin dès que l'on s'attache à une explication à ne retenir que les éléments de ressemblance. On néglige ce qui s'en écarte. C'est-à-dire qu'on cherche plus à confirmer l'explication qu'à la contrôler, à la vérifier. L'observateur prudent n'écarte pas les exceptions. Au contraire, il les recherche, car elles sont toujours instructives et indiquent souvent la direction dans laquelle il faut s'engager.

CLASSES « ÉLEVÉES » ET « BASSES » CLASSES. —

L'histoire nous renseigne très mal sur la vie sociale du passé parce que ceux qui en ont écrit se sont intéressés exclusivement aux classes « élevées », à leurs mœurs, leurs goûts, leurs modes etc. Nous ignorons à peu près tout de la vie des « basses » classes du passé. Nous ne pouvons donc avoir qu'une vision faussée des mœurs du passé et nous avons toutefois une tendance à vouloir généraliser et à supposer que ce qui se passait dans le « beau » monde se passait aussi dans le « commun ».

Cependant le beau monde n'a jamais été qu'une petite minorité.

Depuis un siècle nous avons un peu changé nos habitudes et nous connaissons un peu mieux le peuple, surtout par les voies de la littérature et du roman. Jadis un auteur se serait avili en échaudant une affabulation sur des données populaires. Actuellement c'est presque un snobisme de ne s'intéresser qu'à la vie du peuple. D'autre part, l'extension politique de la démocratie a donné lieu à des enquêtes, à la publication de rapports, de statistiques etc. embrassant la population entière. Mais cela est insuffisant, car rapports, enquêtes et statistiques concernent la vie matérielle, économique et la littérature doit une large part à l'imagination. Si elle nous a apporté des renseignements sur l'âme et la mentalité du peuple, elle ne l'a pas fait avec le souci indispensable de l'objectivité.

Nombreux sont les faits sociaux qui dans la grande masse, n'intéressent qu'un petit nombre d'individus, y constituant des catégories semblables en nombre, à ce qu'on appelle le beau monde.

de. Si cette dernière catégorie est utile à étudier, les autres ne le sont-elles pas tout autant, peu importe la nature de leurs caractéristiques ? Elles sont des levains dans la vie sociale. Toutes les manifestations de cette vie doivent être étudiées, où qu'elles se produisent, petites ou grandes, répandues ou restreintes, lentes ou soudaines, toutes ont une égale importance. Les traits de mœurs des classes dirigeantes sont très souvent aussi anachroniques, aussi illogiques, aussi surannés que ceux rencontrés dans n'importe quelle couche de la population, si inférieure, si arriérée soit-elle.

FOLKLORE GENERAL. — Que faut-il entendre par là ? Beaucoup de folkloristes pensent que cette expression implique la nécessité d'embrasser tous les faits, d'en donner un tableau d'ensemble. Nous pensons au contraire que le mot général doit avant tout montrer comment les faits sont reliés les uns aux autres, c'est-à-dire dégager ce qui est général à tous les faits folkloriques.

Faut-il montrer en citant tous les faits (les connaît-on jamais tous ?) qu'ils possèdent des caractères généraux ? Non, un choix judicieux de faits suffit à faire comprendre ce qui leur est commun et il appartient ensuite au lecteur de vérifier dans les autres faits s'ils possèdent ces caractères.

FOLKLORE DESCRIPTIF ET FOLKLORE EXPLICATIF. — Si la méthode descriptive s'applique davantage à l'étude des formes des faits et la méthode explicative à l'étude des fonctions, elles ne sont toutefois pas exclusives. Tout en s'efforçant de décrire les faits exactement, le folkloriste doit avoir déjà la préoccupation de leur explication. Sans cette préoccupation, il ne pourra judicieusement voir les éléments composant les faits, les choisir, les classer selon leur importance réelle. Tout en s'engageant dans la recherche des explications, le folkloriste devra conserver constamment le souci de contrôler ses descriptions, de les améliorer, de les affiner.

Ici encore, rencontrons l'objection des folkloristes qui prétendent qu'il n'y a pas assez de faits décrits pour oser rechercher les explications. Ils croient donc qu'il suffit de décrire beaucoup de faits, tous les faits, avant d'essayer de les expliquer. C'est encore une erreur. Le souci de l'explication doit être présent à l'esprit du chercheur, dès qu'il aborde des faits, et s'il se préoccupe de les bien décrire, c'est uniquement afin de s'aventurer avec plus de certitude, sur le terrain des explications. Mais décrire est facile, comparativement à expliquer. On peut décrire en se tenant exclusivement à l'observation sensorielle. Pour expliquer il faut situer les faits dans un ensemble complexe, celui de la psychologie et celui de la vie sociale, sinon même de la vie tout court. Il faut sortir

du domaine exclusivement folklorique et établir les relations entre l'aspect folklorique des faits et de nombreuses disciplines connexes. Le folkloriste doit avoir une culture générale très étendue et le folklore n'avancera pas tant que les folkloristes n'auront pas cette culture. Il y aura sans doute beaucoup de travaux, de bons travaux même. Ils donneront l'impression que le folklore se développe. Ce sera un développement en étendue mais pas un développement en profondeur, le seul qui soit indice d'un vrai progrès.

L'AUTEUR N'A PAS TOUT DIT. — C'est une critique que l'on entend souvent formuler à l'égard des travaux des folkloristes, (et d'autres aussi bien entendu). Ou il n'a pas cité tous les faits, ou il n'a pas cité tous les auteurs qui avant lui se sont occupés de ces faits.

Quelle est la valeur de cette critique ? Nulle à notre avis, complètement nulle. D'autant plus que la plupart du temps, on néglige de dire ce qu'il aurait pu ajouter.

Un auteur n'est nullement tenu d'avoir lu tous ses prédécesseurs. Un auteur peut très bien arriver à une découverte importante sans avoir examiné tous les faits.

L'essentiel dans tout travail c'est que l'on apporte quelque chose de neuf; que l'on ajoute quelque chose à ce qui a été dit déjà. La critique doit porter exclusivement sur la valeur de cette suggestion nouvelle et consister dans une appréciation sur la façon dont l'auteur a exposé son idée originale.

Nous préférons un chercheur qui apporte un seul fait nouveau ou une manière nouvelle de voir les faits à n'importe quel gros livre où l'auteur se limite à répéter ce que d'autres ont dit avant lui; se contentant le plus souvent de disposer les faits selon un autre classement. Ce que les folkloristes se répètent les uns les autres, c'est effarant !

Si un auteur a omis certains ouvrages, cela vaut peut-être mieux. Ils ne sont pas utiles au point de vue qu'il expose. S'il a négligé certains faits, cela ne veut pas dire qu'il les ignore. Cela ne veut pas dire non plus qu'il les oublie volontairement, parce qu'ils infirmeraient son point de vue. Cela veut peut-être dire tout simplement qu'il n'a pu de bien faire comprendre une idée neuve, il a choisi les exemples les plus aptes, à son avis, à rendre compréhensible son explication. Au lecteur, il appartient de vérifier si sa constatation s'applique à d'autres faits.

Une bonne critique d'un ouvrage, si elle cite des auteurs oubliés ou des faits négligés, doit montrer que ces ouvrages et ces faits étaient de nature à changer les conclusions. Mais hélas ! rares sont les gens qui comprennent qu'évoquer une grande quantité de faits peut noyer l'idée directrice dans une masse; qu'une

faule de détails peut nuire au lieu d'être utile à la découverte des rapports communs et généraux entre les phénomènes, la seule chose utile au savoir.

RESIDUS. — Nous disons que les manifestations folkloriques sont des résidus de croyances, de conceptions, de connaissances, d'institutions anciennes. L'expression est admise et on s'y conforme sans la soumettre à un examen critique. Nous avons au contraire l'habitude de ne rien admettre sans le soumettre à la méditation et nous nous demandons, sans résoudre le problème, si cette idée est bien exacte. Nous attirons l'attention sur cette question qui pourrait être approfondie.

Dans le domaine de la religion, des religions, et celui si connexe de la superstition nous pensons qu'il y a un fond commun sur lequel se construisent les rites ou les pratiques. Rites ou pratiques sont changeants. Sont-ils bien dès lors des résidus ? Le résidu n'est-il pas plutôt le fonds commun perpétuellement transmis ? De même dans le domaine politique. Les formes de nos organisations sont changeantes mais il y a néanmoins des éléments communs transmis depuis la plus lointaine antiquité. Il suffit d'étudier les institutions de la Grèce ou de Rome, pour s'en convaincre. Songeons-nous à dire que les formes actuelles, apparentes sont des résidus ? Non ! Nous les considérons au contraire comme des innovations et nous sommes mieux portés à considérer comme des résidus les éléments traditionnellement transmis. Le problème est important car il change l'angle sous lequel il faut voir les faits.

LA METHODE ACTUALISTE. — La prise directe de contact avec les faits est, dans toutes les sciences, le procédé le plus recommandable et le plus productif. Une des raisons pour lesquelles on conteste à l'histoire la qualité de sciences, c'est précisément l'impossibilité où l'on s'y trouve d'observer directement les faits. Ces conditions sont rarement réalisées. On doit toutefois les rechercher le plus possible. C'est pourquoi en folklore, il faut le plus possible observer les faits vivants. On le peut puisque ils se déroulent sous nos yeux. Toutes les fois que l'on n'observe pas directement les interprétations sont indispensables et dès lors on est exposé à toutes les erreurs de l'imagination. Si nous pratiquons l'étude des faits dans le passé, même en nous attachant à la stricte application des règles historiques, nous ne pouvons nous empêcher de donner corps à des abstractions créées par nous. Les idées de notre temps à l'égard des choses ne sont pas celles des hommes du passé et il nous est impossible de nous replacer dans leurs idées. C'est une illusion de le croire. Aussi les travaux consacrés aux faits étudiés dans l'actualité seront-ils un jour considérés les meilleurs.

DEUX ACTUALISMES. — Dissipons un malentendu possible. Nous avons dans divers écrits, recommandé pour l'étude du folklore, le recours à la méthode actualiste. Qu'entendons-nous par là ? C'est qu'il faut étudier les faits de préférence dans l'actualité vivante et par conséquent l'emploi des méthodes de recherche applicables dans l'observation directe.

Or, il existe une conception philosophique dite actualiste, philosophie de l'action, philosophie qui fait de l'acte le phénomène initial.

Il importe donc de ne pas confondre. Et la confusion est d'autant plus facile que nous donnons aux actions humaines individuelles, une importance considérable, initiale même en sociologie.

RAMASSEURS DE CROTTIN. — Les ramasseurs de crottin, ce sont les folkloristes. Ainsi les qualifiait un grand quotidien belge en l'an de grâce 1921. Si nous croyons opportun de rappeler ce fait, ce n'est pas avec un sentiment d'acrimonie; dans ce cas nous citerions le nom de ce journal, aux dépens duquel on ritait dans l'avenir. C'est afin de montrer que de tout temps, malgré les exemples du passé, dont on pourrait se servir comme leçon, toute innovation commence par susciter des interprétations déplaisantes ou méchantes. Les folkloristes auront eu leur part de hensions inspirées soit par la hêse, par l'incompréhension ou par une certaine paresse à faire un effort de compréhension. C'est aussi afin de marquer un jalon dans l'histoire de notre science. Dans l'avenir on saura comment le folklore, et ceux qui s'y consacraient, étaient jugés en 1921 par leurs contemporains. Ramasseurs de crottin. Folkloristes, acceptons cette épithète avec le sourire.

FOLKLORE ET ESPRIT NOUVEAU. — Quelle illusion de croire à la vétusté du folklore, à son infécondité ! Il y a peu de domaines de l'activité intellectuelle où on rencontre autant de faits communs à un grand nombre de peuples, reflétant des dispositions foncières identiques de l'esprit humain, de l'esprit populaire, de l'esprit de la masse. On peut critiquer la valeur spirituelle de ces faits ou des idées qui les inspirent, mais leur caractère d'universalité leur donne de l'intérêt et si on était davantage soucieux de comprendre le mécanisme de la pensée, de l'évolution de l'esprit, on ne les négligerait pas tant.

On parle beaucoup aujourd'hui d'une organisation plus étroite, plus interdépendante des peuples. Elle est dans la logique des événements. Aussitôt apparaissent les oppositions, en apparence inéluctables. Mais déjà de bons esprits sentent la nécessité si on veut rendre possible cet inéluctable rapprochement, de créer des points d'idées communes, de former les mentalités à des tendances semblables, d'élaborer comme toute une culture. Celle-ci n'implique pas nécessairement une unification des

res mais l'introduction, dans chacune d'entre elles, d'éléments, de visées analogues. Il faut qu'il y ait certaines similitudes de pensée pour créer un courant d'action.

Or, ici apparaît l'opportunité qu'il y aurait à utiliser à cette fin le folklore, car il y a peu de domaines où l'on rencontre des penchants naturels, communs à tous les hommes. Par lui on atteint les activités foncières les plus tenaces de notre espèce. On pourrait du folklore dégager un nombre considérable d'exemples ayant un caractère véritablement universel.

ORDRE CHRONOLOGIQUE. — Un défaut de la plupart des systèmes sociologiques et que l'on rencontre aussi dans le folklore, consiste dans l'établissement d'un ordre chronologique, dans la succession des faits. Étudie-t-on les formes de la famille, on rencontre ici la polyandrie, là la polygamie, ailleurs la monogamie. On croit a priori à une succession des formes. Pourquoi ? Les formes existent, cela suffit. La priorité de l'une sur l'autre n'a qu'une importance secondaire si elle en a une. En réalité, le raisonnement suivant est bien plus logique. Si une forme existe, c'est qu'elle répond à des conditions données. Quelles sont ces conditions ? Si une forme a disparu, c'est qu'elle ne réunissait plus ces conditions. Demain elles peuvent réapparaître et la forme avec elles. L'ordre d'apparition n'explique rien.

Il en est de même des trois états par lesquels aurait passé l'économie des peuples : chasseurs, pasteurs, cultivateurs. Sans doute n'y eut-il jamais un peuple qui fut à la fois exclusivement l'un ou l'autre et actuellement encore il en est où l'une ou l'autre de ces caractéristiques domine. (v. notre *Histoire du Pain*, à ce sujet.)

Il en est de même dans le domaine de la religion ou du langage. Une forme n'existe pas parce que d'autres l'ont précédée, et qu'elles ont été commandées l'une par l'autre. Elle existe parce que des circonstances à déterminer y ont conduit l'homme. Sans doute, la plupart du temps, en changeant ses institutions, est-il contenu plus ou moins dans celles qui les ont précédées, mais l'essentiel n'est pas ce qui a été transféré de l'une à l'autre, c'est le facteur qui a déterminé le changement.

Notre esprit construit une conception où le facteur temps joue le rôle prépondérant, souvent exclusif. Elle est imparfaite et empêche de voir les autres facteurs plus déterminants. On n'agit de même jadis dans les autres sciences et elles ont eu bien de la peine à s'en dégager. Tous les savants n'en sont d'ailleurs pas dégagés. Ainsi en biologie, on a cru à un ordre successif des moyens de reproduction. Ce faux point de vue a suffi pour empêcher pendant longtemps de voir objectivement le problème. Actuellement, le biologiste raisonne ainsi : il y a plusieurs modes de reproduction des êtres vivants, (végétaux et animaux) quelles sont les caractéristiques de chacun, quelles sont les conditions nécessaires

à l'existence de chacun ? L'élément succession, prend dans le problème ainsi abordé, une place en rapport avec sa valeur réelle.

On ne saurait trop, quand on veut étudier des phénomènes sociaux, se dégager de toutes les conceptions à priori, de toutes les explications subjectives.

FOLKLORE FORMEL ET FOLKLORE FONCTIONNEL.

— Les folkloristes se sont attachés à peu près exclusivement à l'étude des formes apparentes des faits folkloriques et ils ont négligé de dégager les activités fonctionnelles et les mécanismes qui font des faits ce qu'ils sont. Le premier travail est simple et ne requiert pas nécessairement une bien grande culture ni une bien grande éducation scientifique. Le second au contraire est très délicat et très exigeant. Il nécessite, comme en toute science, une longue et minutieuse formation. La forme est l'élément perceptible par nos sens. Elle nous donne une connaissance très partielle des faits, connaissance indispensable toutefois, mais ne constituant qu'un point de départ dans l'étude des faits. S'en tenir à ces données des sens, c'est contenir le folklore à un niveau tout à fait élémentaire, primaire.

La forme perçue, l'esprit doit pénétrer dans l'intimité du phénomène afin de dégager ses raisons d'être, de voir à quels besoins de l'homme elle répond; comment il a procédé pour réaliser cette forme. Ce travail est indispensable et tant qu'on ne s'y livre pas, la science piétine. S'il y a en biologie des morphologistes et des physiologistes, les uns et les autres se rendent compte que leurs travaux isolés ne sont rien; qu'ils sont compléments les uns des autres. Il en est de même du folklore. La description des formes perçues est nécessaire, mais n'est que le moyen de prendre contact avec les faits; elle doit être suivie aussitôt de la recherche des fonctions, des mécanismes. Les deux opérations sont complémentaires.

FOLKLORE SYNTHETIQUE. — Combien de fois n'avons-nous pas entendu dire par les folkloristes les mieux cotés qu'il était impossible de faire en folklore de la synthèse; qu'on ne connaît pas assez les faits; qu'on n'a pas assez analysé ceux que l'on connaît.

Nous pensons que cette manière de raisonner est fautive; en réalité, en science, synthèse et analyse sont deux opérations inséparables; elles doivent aller de pair.

L'objectif de la science est-il, oui ou non, de dégager des généralités ? Dès lors, il faut aller du simple au composé, des parties au tout; il est impossible de passer au composé sans tenir compte du simple; mais l'observation des éléments simples doit être faite constamment avec la préoccupation de trouver le com-

posé, de relier les parties au tout. Cette ligne de conduite s'impose dans toute science, même si elle en est à ses débuts.

Si cette question de méthodologie est actuellement discutée, cela vient, pensons-nous, que nous vivons à une époque où on tend à ne considérer comme scientifique que ce qui s'appuie sur l'expérience. Or, comme on ne peut, en folklore, procéder à des expériences, on déclare toute synthèse impossible. On oublie qu'il y a une synthèse logique dont la synthèse expérimentale n'est qu'une des formes. La science s'est érigée sans avoir recours pour ainsi dire à l'expérience. (Ex. : les mathématiques.)

Et ce sont les connaissances acquises par les procédés d'analyse et de synthèse logiques qui ont rendu possible ensuite la généralisation de l'expérience dans certaines sciences.

Nous croyons bien être dans la vraie tradition scientifique en recommandant aux folkloristes de faire du folklore synthétique. Cela ne veut pas dire qu'ils doivent renoncer au folklore analytique. Ce serait folie.

ORIGINE ET CONSTANTES. — Dans les faits folkloriques, qui sont des faits sociaux, l'important n'est pas de trouver l'origine des faits, mais de dégager leurs constantes. La vie sociale crée tous les jours de nouveaux épisodes, ce sont des accidents historiques, des aspects différents. Le folkloriste s'attache trop à ces aspects, recherchant leur origine, leur répartition géographique. L'attention devrait se porter sur les phénomènes permanents, répondant à des besoins fonctionnels de l'homme. L'action de ces besoins nécessite un ajustement constant des faits aux contingences de la vie, ce qui donne naissance à des formes extérieures sans cesse renouvelées. Il faut arriver à comprendre la raison d'être de la permanence, soit en écartant ce qui est accidentel, soit en établissant le rapport entre l'élément accidentel et l'élément constant.

METHODE COMPARATIVE. — Nous préconisons souvent la méthode comparative, mais il semble bien que nos lecteurs ne la comprennent pas toujours comme nous.

Ils pensent qu'il suffit de comparer des similitudes entre des faits, et de les rechercher à cette fin. Ces ressemblances apparentes sont souvent dues à des conséquences fortuites et n'ont aucune valeur explicative. Elles n'ont qu'une valeur subjective, à laquelle on donne celle d'un fait acquis; le parallélisme ainsi établi, on le propage et les esprits superficiels en sont séduits. Pour comprendre un fait il est normal que nous cherchions à le comparer avec un autre fait qui nous est plus familier. C'est un procédé courant de l'esprit humain cherchant à expliquer l'inconnu par le connu. Mais la comparaison, selon nous, ne vise pas tant la recherche de ressemblances formelles, visuelles, per-

ceptibles directement par nos sens, mais la recherche des identités foncières, primitives, fonctionnelles. Quand on vise à trouver des explications à des similitudes formelles, on les rencontre toujours aisément, mais toujours entre des phénomènes de même catégorie. Par exemple entre des usages du mariage chez différents peuples. Quand on cherche l'explication de similitudes fonctionnelles, on vise des processus psychologiques et les comparaisons peuvent dès lors s'établir entre des faits souvent très différents, par exemple entre un phénomène du langage et un phénomène juridique, ou entre un phénomène religieux et un phénomène artistique.

On sent tout de suite que les ressemblances espérées dans ce cas ne sont généralement pas superficielles, apparentes ou formelles. Elles visent à découvrir des rapports profonds, peu perceptibles à l'œil, mais que l'on ne peut dégager sans atteindre des phénomènes plus généraux. Ajoutons toutefois que les similitudes apparentes ne doivent pas être nécessairement négligées. Elles peuvent être l'indice de similitudes profondes. Mais la plupart du temps, dès qu'on trouve une ressemblance, on s'y tient sans chercher à s'assurer qu'elle est bien due à une similitude profonde d'ordre fonctionnel.

OBSERVATION DIRECTE. — Un livre devrait être non seulement lu, mais relu. Bien des choses échappent à une première lecture. Ainsi, un passage nous a échappé dans le *Manuel de Folklore* de P. Saintyves. Parlant de l'observation directe comme méthode à préférer dans le Folklore, celle en faveur de laquelle nous insistâmes tant, notamment dans un rapport au Ier Congrès National des Sciences (Bruxelles 1930), il estime que le folkloriste peut rarement y avoir recours. En effet, dir-il, il devra la plupart du temps, pour des raisons qu'il énumère, utiliser des correspondants ou des chercheurs locaux. Soit, mais ceux-ci ne pratiqueraient-ils pas la méthode directe ? S'ils le veulent bien entendu ! L'observation ne cesse pas d'être directe quand elle est pratiquée par un correspondant local. Il peut même la pratiquer mieux que le folkloriste auquel il destine ses renseignements. En bonne logique et en bonne méthodologie des sciences chaque fois qu'un fait est observé par l'œil humain, il s'agit d'une observation directe.

Dans le folklore chaque fois qu'une manifestation appartient encore à la réalité vivante, à l'actualité, il convient de l'observer sur place, directement; si le folkloriste la pratique lui-même ou s'il a recours à un intermédiaire, peu importe, le fait a été l'objet d'une observation directe.

Mais le folkloriste doit naturellement se montrer plus circonspect et même procéder à des recoupements s'il utilise une observation faite directement par un tiers.

ASPECTS SCIENTIFIQUES DE L'HISTOIRE ET DU FOLKLORE. — Le folklore est une science d'observation, l'histoire est une science conjecturale. Cette différence explique pourquoi le folklore est reçu parmi les sciences exactes et l'histoire pas. Le folkloriste peut pratiquer l'observation directe et personnelle des phénomènes et cette méthode en se développant conduira à une pénétration de plus en plus précise des phénomènes.

Cette distinction apparaît dans l'appréciation suivante du Docteur Toulouse (*Comment former un esprit ?* p. 47). « il est nécessaire de s'entraîner à une observation de plus en plus aigüe et juste. Le principe de cette méthode de travail est l'observation directe et personnelle. Rien n'est comparable, comme fécondité et exactitude, à ce procédé et c'est une grosse infériorité pour une science quand elle ne peut se soumettre à cette discipline. C'est ainsi que l'histoire est et restera toujours pour ce motif une science conjecturale, pleine d'inexactitude et de péril ».

THEORIE DES FILIATIONS. — Empruntons à Vilfredo Pareto (*Traité de Sociologie Générale*) (T. I, § 753, p. 413) les remarques pertinentes qui suivent, concernant des pseudo filiations, à la critique desquelles il s'est livré. « Il est tout à fait manifeste que ce n'est pas dans cette variété d'explications logiques que nous devons chercher la cause de ces faits et que nous la trouverons uniquement si nous dirigeons nos recherches vers certains sentiments dont les dits faits tirent origine de même que les explications qu'on en donne ».

Il en vient à croire plutôt à des inventions multiples inspirées par des sentiments communs à tous les hommes.

A PROPOS DU FOLKLORE IBERO-AMERICAIN. — Dans un rapport à la XXe session de la Commission Internationale de Coopération intellectuelle à Genève, M. de Reynold, en signalant la publication par l'Institut de Coopération intellectuelle d'une collection d'ouvrages sur le folklore ibéro-américain, écrivait : « Le folklore forme en quelque sorte le terrain de la littérature de ces pays qu'on ne comprendrait pas si on n'y voyait qu'un prolongement de la littérature espagnole. »

C'est à quoi se sont efforcés jusqu'à présent trop de folkloristes et d'historiens des littératures. Ils ont cherché à établir des filiations entre les deux littératures, les emprunts faits à la littérature espagnole par les littératures sud-américaines. S'ils rencontraient des ressemblances, sans en douter, ils affirmaient l'emprunt de ces dernières à la première. Tandis qu'une analyse en profondeur eût fait apparaître, phénomène bien plus important, une si-

mitude entre les conceptions des sud-américains primitifs et celles des espagnols. C'est-à-dire en réalité des inventions multiples, des modes similaires de réagir à des excitants extérieurs semblables.

Et M. Oprescu, à la même séance, renchérissant sur son collègue de Reynold, ajoutait : « L'âme la plus originale, la plus authentique d'une nation s'exprime dans son folklore. »

Albert MARINUS.

Menus Faits

Nous répétons que cette rubrique est mise à la disposition des lecteurs, qui sont instamment invités à y écrire les observations folkloriques qu'ils font.

Nous insistons surtout sur l'opportunité qu'il y a, pour tous les lecteurs, à nous adresser leurs remarques, corrections, ajoutes, aux menus faits insérés. Cette collaboration est surtout utile quand des questions sont nettement posées. Il est si facile à chacun d'aider les chercheurs en apportant sa contribution à leur œuvre !

Folklore, matière vivante et éternelle.

Glanons des appréhensions de personnes étrangères au folklore mais qui en comprennent la signification.

Voici une note d'Henry POURRAT, dans *Les Nouvelles Littéraires* :

« Du folklore, beaucoup de hauts esprits se sont gardés comme d'un pittoresque de naïve et petite allure. Il appartient aux folkloristes de faire sentir qu'il y a là autre chose : le trésor non écrit du vieux peuple, sa mémoire, et aussi, avec ses proverbes si raisonnables et ses histoires si déraisonnées, ses sages coutumes, ses préjugés obscurs, mais quelquefois plus sages encore, et sa fantasmagorie, toute sa sagesse illuminée et chantante. La tradition enfin, presque identique à soi partout et toujours, de la paysannerie, c'est-à-dire de l'humanité travaillant sur les choses nées et non fabriquées, les herbes, les arbres, les bêtes, les collines, les nuées, les vents, les saisons, d'où se tirent fatalement les figures premières de la beauté, de la poésie et de la sagesse.

« Le folklore, ce ne doit pas être des cartes postales dans un album ni des fiches dans un cartonnier : c'est l'élémentaire et l'universel, c'est le vivant dans son mystère retrouvé, parmi le peuple premier, à la base de tout, et d'où part toute renaissance.

Cet auteur a compris le sens du Folklore, le sens élémentaire, universel et éternel de ses manifestations, le retour à ces expressions naturelles de la mentalité humaine à l'occasion de toute

renaissance; et la cause de la pérennité du Folklore dans le fait que les sujets humains que l'on y voit acteurs sont en contact direct avec tous les phénomènes de la nature et n'interprètent pas celle-ci à travers les livres et l'érudition des écoles.

Le Musée de Théophile à Capelle-Saint-Ulric.

Prenez le vicinal pour Assche. De là, la petite route qui mène à Capelle St Ulric, en passant par Terlinden. Vous découvrirez, bientôt, à votre droite, le toit coloré d'un étrange bâtiment. C'est le Museum Vaerenberg. Encore quelques pas et vous y arrivez. Un petit chemin, à votre droite, vous y conduit rapidement. Vous êtes chez Théophile.

Le Museum Vaerenberg est son œuvre. C'est le domaine où sa fantaisie s'est donnée libre cours. A l'origine, sans doute, cette petite maison était une petite bâtisse sans histoire, comme tant de petites maisons.

Mais Théophile s'est amusé à y accumuler les choses les plus diverses : billets de banque périmés, vieilles horloges, nombreux tableaux aux coloris violents, vieilles armes inoffensives, etc., etc.

Il ne s'est pas arrêté là ! Il a construit... « Quand je commence quelque chose, explique-t-il dans un patois savoureux, je ne sais jamais ce que cela va être... » Cela explique bien des choses : une sorte de chapelle où des débris de vaisselle sont incrustés dans les murs et, en appendice, une banquette à couvercle qui fait irrésistiblement penser à une installation sanitaire..., des installations sanitaires (des vraies celles-là...) des plus baroques, etc. Le tout est peint en des coloris des plus voyants.

Sur une sorte de terrasse, aménagée tout exprès, une curieuse mécanique en bois, qui tient de l'avion et du moulin miniatures, actionnée par le vent qui agit sur les ailes du moulin, faisant fonctionner des petits bonshommes en bois qui exécutent les mouvements les plus divers.

Dans la courrette de la maison, les ailes d'un avion abattu dans les environs servent de banquettes. On ne paie pas la visite du musée, mais il faut consommer... La limonade est la seule boisson qu'on sert. Et pendant que l'on boit, Théophile, qui est aussi musicien et poète, s'approche avec un accordéon et distribue des feuillets avec les paroles de quelques chants qu'il a composés sur des airs flamands connus. Ces chants sont des louanges de Théophile, le « conservateur » et de son musée... Il ne faut pas manquer de chanter avec lui. Vous le verrez alors ému et heureux.

Bref, un musée pittoresque, œuvre d'un « type » pittoresque.

Oraison à sainte Apolline.

Des pays scandinaves nous est venue une dissertation hagiographique dont le sujet est clairement indiqué par le titre : « Les maladies désignées par le nom d'un saint ». Helsingfors, 1949. L'auteur, Erik V. Kræmer, n'a rien négligé pour enrichir sa documentation. Ainsi il a rencontré, dans l'histoire des livres populaires de Ch. Nisard, une oraison en espagnol, donnée par un M. GOR-MOND de la Vigne dans une note de la *Celestina* (œuvre très littéraire, 28 fois éditée au XVI^e siècle). Cette note que nul ne connaît ici, vaut d'être reproduite :

A la puerta del Cielo

I la virgen Maria

Polonia estada :

Allí pesaba

— *Dízy, Polonia, que haces ?*

Duermes o vèlas ?

— *Sonora mia, ni duermo ni velo :*

Que de un dolor de muelas

Me estoy muriendo

— *Por la estirila de Venus*

I el sol poniente,

Por el santísimo sacramento

Que tuor en mi vientre

Que no te duela mas ni muela ni diente.

Transposons ce texte reproduit par Nisard (II, p. 82) : « A la porte du Ciel se trouvait Sainte Apolline. Et la Vierge Marie, passant par là, lui dit : Que fait-tu là, Apolline, dors-tu ou veilles-tu ? — Madame, je ne dors ni ne veille, car une rage de dents me fait mourir. — Par l'étoile de Vénus et le soleil couchant, par le Saint Sacrement que j'ai porté dans mes flancs; que ni dent ni racine ne te fasse souffrir !

J. GESSLER.

Une singulière appellation wallonne :

« Saint Oremus ».

L'érudit liégeois SCHOONBROODT, qui écrivait sous un pseudonyme d'origine toponymique, a grandement enrichi le folklore wallon par des publications, en particulier par son « Histoire intime du Peuple Wallon », présentée sous forme de calendrier (1). Parmi les dénominations hagiographiques de

(1) R. de Wursaga, *Le Calendrier populaire Wallon*. — Anvers 1920. A la table, tous les noms de saints sont rangés alphabétiquement et réunis sous la rubrique « Hagiographie », ce qui facilite considérablement les recherches. Relevons en passant une légère erreur historique là où l'auteur fait de Sainte Clotilde la mère (p. 292), au lieu de l'épouse de Clovis.

caractère fantaisiste, comme *Saint Amadou et Stamp*, *Sainte Gote*, *Matrice et Rwèsmèle*, il signale également, sous la date du 2 juin, celle de *Saint Oremus*, en français *Erasme*. Voici comment il explique cette singulière dénomination : « Il est probable que le peuple a pris pour le nom du saint exposé à sa vénération le mot latin *Oremus* (prions) écrit à ses pieds en tête de quelque formule d'invocation » (2).

Si cette explication épigraphique peut être invoquée à juste titre pour expliquer d'autres dénominations bizarres, comme par exemple celle de *Sainte Matrice* (3) elle paraît inadmissible pour le cas qui nous occupe. L'inscription sous la statue d'un saint comporte habituellement son nom suivi d'une formule abrégée, qui est *ora pro nobis* au lieu de l'hypothétique *oremus*, invoqué par le folkloriste liégeois pour les besoins de la cause. En l'occurrence, nous aurions donc : S. ERASMUS, O. P. N.

C'est incontestablement l'identité de la terminaison dans le nom latin du saint et dans sa déformation populaire qui nous donne la clé de l'énigme. À preuve, les autres transformations onomastiques, car *Saint Erasme* ne s'appelle pas seulement *OREMUS* en Wallon, mais également *ARACHE* et *RASSE*.

S'il en est réellement ainsi, et le doute ne paraît guère possible, il faut en chercher l'origine en pays flamand, où le nom du saint a conservé sa terminaison latine. De fait, nous savons, grâce à un folkloriste limbourgeois, trop tôt enlevé à la science qu'il cultivait admirablement, que le *Saint* était vénéré dans l'église du Béguinage à Tongres, surtout par des Wallonnes, qui l'appellent *saint Oremus* (4). Telle me paraît être la véritable origine de cette déformation onomastique par étymologie populaire, assez curieuse pour que nous y consacrons ces quelques lignes.

J. GESSLER.

La Chapelle au Cheneau

Aux confins des communes de Grez-Doiceau, Bonlez et Longueville, mais sur le territoire de cette dernière localité, s'élève un

(2) Cf. du même, *Essai d'une hagiographie populaire wallonne* dans le « Folklore Brabançon », XIV (1935), p. 291-307.

(3) Cette *Sainte* apocryphe doit probablement son existence à une image de la *Sainte Vierge*. Cf. R. de Wassege, op. cit., p. 410, n° 1433.

(4) Voornt Wlinnen nemen hare toevlucht tot dezen Heilige, dien ze *SAINT OREMUS* noemen ». J. Frère, *Limburgsche Volkskunde*, II, p. 90, Hasselt, 1928. Dans la même église, l'auteur signale une statue de *Sainte Rosalie*, avec une inscription qu'il a transcrite ainsi : S. Rosalia, intercepte pro nos, qu'il faut lire : *intercede pro nobis*.

modeste et très ancien oratoire connu sous le nom de *Chapelle au Cheneau* (ou aux chênes).

À part un acte de fondation du 21 juin 1700, par lequel Théodore Renoit, chanoine de Bruges, laissa deux bonniers de terre, dont le revenu était affecté à la célébration de quelques offices religieux, l'histoire de ce petit édifice est inconnue.

En remontant le cours des siècles jusqu'au moment où commence l'histoire des communes de cette partie du roman pays, nous



trouvons que le vaste plateau où se trouve Longueville était couvert de bois et de forêts de chêne où s'accomplissaient les sanglants sacrifices que nos ancêtres offraient au Dieu Thor, dont un temple se trouvait à peu de distance (Thorembais).

Le nom de Longueville est cité dans le célèbre passage où Gilles d'Orval (XIII^e siècle) essaye de déterminer les limites d'un certain comté de Brugeron.

Quel était ce comté ?

Il doit avoir été créé et donné en apanage à Alpaide, maîtresse de Pepin d'Herstal, qui vers l'an 700, se retira au monastère d'Orp où elle mourut ensuite en odeur de sainteté.

En 1678 on découvrit ses ossements dans un tombeau placé derrière l'autel de la Vierge.

D'après une lettre adressée par le curé Bosschaerts à l'un de ses confrères, il aurait fait transporter la pierre hors de l'église « parce qu'il était scandaleux de l'y conserver ».

Le tombeau d'Alpaïde n'était cependant pas celui d'une vulgaire concubine. On aurait pu montrer d'autres égards pour les ossements de la mère du guerrier qui sauva l'Europe du joug des Sarrasins; de l'aïeule du prince qui délivra la papauté du joug des Lombards; de la bis-aïeule du grand Charlemagne; de celle dont les plus puissants monarques de l'Europe s'honorent de descendre.

Comme nous l'avons dit plus haut, le comté de Brugeron doit avoir été créé et donné en apanage à la Comtesse Alpaïde, afin de lui assurer une certaine indépendance et la mettre à l'abri de l'hostilité des enfants de sa rivale Hiltrude, femme légitime de Pepin.

Le Comté, selon le Père Monlaert, comprenait au X^e siècle la majeure partie de la contrée qui s'étendait entre Tirlemont, Jodoigne et Louvain.

Orp se trouvait au centre et nous montre que la Chapelle au Cheneau est construite au delà de la commune, à la bifurcation du deuxième chemin de Louvain venant de Grez, traversant Longueville et se dirigeant vers Bonlez par le bien dit l'Orme.

Elle se trouve sur un petit terrain de forme triangulaire, situé sur une propriété qui fut vendue le 8 pluviôse an VIII à Victor Bodin et se nomme « La Bacquelaine ».

Recherchons l'origine du nom « La Bacquelaine ».

Le monastère d'Orp-le-Grand, où mourut la comtesse Alpaïde, s'appelait parfois « La Bacquelaine », du nom d'une petite rivière.

Il est à supposer que la propriété tire son nom du monastère d'Orp-le-Grand et que la comtesse aura doté la chapelle au Cheneau des biens dont les revenus devaient servir à son entretien.

La chapelle ne couvre-t-elle pas le tombeau d'un des fils d'Alpaïde à qui Pepin d'Héristal avait fait don du Comté de Brugeron au centre duquel se trouve le territoire de Longueville ?

Rien ne le prouve, il est vrai, mais toutes les suppositions sont permises et l'histoire du tombeau dans lequel se trouve un coffre rempli de valeurs, est peut-être à l'origine de la légende que le populaire a conservée pendant de nombreux siècles.

Nous laissons donc ouvertes toutes les suppositions, et si un jour le propriétaire du lieu voulait ouvrir le tombeau qui se trouve dans ce petit oratoire, peut-être aurions-nous la clé de l'énigme.

Les légendes des villages avoisinants datent son existence de l'époque romaine. La chapelle aurait été construite sur les fondations d'un ancien temple païen à l'époque des Druides gaulois. La légende dit aussi qu'il y a un trésor caché qui pourrait être les instruments de sacrifice des Druides.

La même légende attribue l'édification de cette chapelle à une Comtesse Alpaïde qui aurait été la femme illégitime du duc de Brabant et qui serait l'arrière-grand-mère de Charles-Marie.

Ce petit édifice mérite en tout cas d'être noté par la Commission des Sites.

On y domine le pays à 50 km à la ronde, car il se trouve sur le point le plus élevé du Brabant.

(Extr. de *Revue T. C. B. Belgique* 15 mars 1949).

Alice LIBERT.

Incantations.

Le savoir est lent, aussi ne faut-il pas s'étonner de nous voir revenir ici sur de bien vieux articles de la Revue.

En 1933, VAN GENNEP fit dans « *Le Mercure de France* », une critique, d'ailleurs favorable dans son ensemble, de l'ouvrage de P. HERMANT et Denis BOOMANS, sur *La Médecine populaire*, édité par notre Service. Nous avons reproduit son texte (*Folklore Brabançon*, XIII^e p. 431).

Dans sa note du « *Mercury* », VAN GENNEP, reproche aux auteurs d'avoir considéré comme nécessaire pour que l'action efficace d'une incantation se manifeste qu'il y ait une intervention, par l'intermédiaire du magicien, ou du guérisseur, d'un personnage surnaturel (un saint ou une divinité maléfique, p. ex.).

La remarque de VAN GENNEP est pertinente dans une certaine mesure, là où le Christianisme a exercé longuement son influence, bien que dans ces régions encore les magiciens, rebouteux ou autres « pratiquants » évoquent des esprits surnaturels dont ils se croient favorisés.

Mais dans la magie primitive, l'incantateur se croyait vraiment l'interprète d'un esprit, il était même persuadé que celui-ci était lié à lui, tenu de l'écouter, et de se soumettre à son appel.

Une note retrouvée nous permet de citer un exemple que nous eussions aimé pouvoir utiliser en 1933 lors de notre réponse à VAN GENNEP.

Chez les Pygmées congolais, le féticheur ou sorcier montre par les propos qu'il tient au moment de l'incantation, qu'il se croit le pouvoir d'imposer sa volonté aux esprits surnaturels. Il dit « tu m'entendras, car je commande, tu m'écouteras, toi, esprit, car

sur toi la puissance m'est donnée. Je le veux tu m'entendras, je te commande. »

Donc quelqu'un lui a donné la puissance et c'est en cela que consiste la force de l'incantation. En Afrique, le sorcier appelle souvent les esprits malveillants à son service et ils prennent la forme de léopards, de calmans, etc.

Combien il faut être prudent et se dégager de ses vues à soi, de celles de son milieu, et de son temps, pour observer, décrire et conclure quand il s'agit de peuples d'un niveau mental différent du sien !

A. M.

Croix Gammée.

Une notice parue dans le *Folklore Brabançon* (XIX^e, 1939-40, p. 306 et 371) signale l'existence de croix gammées sur diverses bâtisses ou divers objets existant en Belgique dans nos musées. On sait que ce symbole a été utilisé absolument par tous les peuples de la terre. Il n'y a pas de civilisation qui n'ait laissé quelque objet portant ce signe. Chez les noirs, jusqu'à présent, nous ne connaissions que des tatouages, signes de clan, incrustés dans la peau du dos des nègres.

Nous avons appris depuis que chez les Bakuba de notre Congo, sur des montants de bois supportant la toiture de grandes huttes, celles des chefs, on voit des motifs décoratifs taillés. A nos yeux ils apparaissent tout au moins comme tels : des motifs décoratifs, des œuvres d'art nègre, d'art « populaire ». Or, parmi eux se trouvent des croix gammées ou svastika, ainsi que des évocations de la lune.

Leur raison d'être n'est certainement pas exclusivement décorative, mais elle a un caractère symbolique, religieux, magique.

Regrettons une fois de plus que les observateurs n'envisagent d'habitude ces « motifs » qu'au point de vue artistique et négligent de s'enquérir sur leur signification sociologique proprement dite. C'est comme si nous n'envisagions les œuvres d'art de nos églises, les objets du culte, qu'en raison de leur intérêt artistique, sans tenir compte de leur valeur symbolique, liturgique.

A. M.

La superstition.

Le grand historien hollandais, J. HUIZINGA dans son ouvrage : *INCERTITUDES*, essai de diagnostic du mal dont souffre notre temps, signale la tendance à la résurrection de la super-

stition, une superstition faisant un effort pour se donner des raisons inspirées de la science. (1) Voici un passage de son analyse :

« La vogue nouvelle de la superstition s'accorde parfaitement avec une époque, et c'est la nôtre, qui tend à sacrifier les normes de la connaissance et du jugement pour le culte de la vie. Outre qu'elle est toujours captivante et excitante, la superstition possède encore cette singularité de connaître une vogue nouvelle dans les périodes de confusion profonde et de désarroi spirituel. Elle occupe agréablement la folle du logis et nous console de la limitation de nos connaissances et de notre entendement.

Il n'entre pas dans notre cadre de traiter de toutes les formes que revêt la superstition. Nous demandons seulement qu'on considère avec attention deux d'entre elles : d'abord celle à laquelle peu d'hommes seulement sont capables de se soustraire complètement, c'est la répulsion mêlée de crainte à tenter le sort. Cette répugnance semble innée au plus profond de l'âme humaine. Peut-être pourrait-on l'appeler une foi déguisée. Combien de gens ne se laissent-ils pas aller à toucher du bois pour conjurer un malheur, bien qu'ils soient parfaitement convaincus que leur geste n'a aucune valeur propre ? Ceci explique le fait que chaque nouveau danger s'accompagne d'une nouvelle forme de superstition. Tant que l'auto passait pour dangereuse, on voyait des mascottes brimballer à l'arrière de la voiture, contre la vitre du fond. Aujourd'hui elles sont devenues rares. (Est-ce parce qu'on a constaté l'inefficacité de ce porte-bonheur ?)

Par contre, récemment encore, une société de navigation aérienne des plus renommées exigeait, dit-on, de ses pilotes, en dehors de l'examen, du contrôle des pièces officielles et des tests habituels, la communication d'un horoscope. On comprend certes fort bien que l'aviation, en raison du nombre croissant de dangers que comportent les voyages aériens ait senti le besoin de s'assurer tous les moyens psychiques susceptibles de lui garantir la sécurité. Mais il est inquiétant de voir un grand organisme officiel pratiquer la culture de l'astrologie ressuscitée. Une superstition à prétention scientifique cause une confusion d'idées bien plus grave que les naïves superstitions populaires. On considère l'horoscope comme indiquant des données exactes tandis qu'en réalité, en supposant qu'il ait quelque signification, celle-ci ne saurait dépasser l'exactitude du signalement d'un passeport. »

Ajoutons que si on ne voit plus guère ces mascottes dont il parle, s'agiter à l'arrière des autos, on peut constater dans un nombre plus considérable de voitures, une image ou une médaille de Saint Christophe. Souvent même cette effigie consiste en une plaquette métallique vissée à la carrosserie. Singulièrement aban-

(1) V. à ce propos : *Marinus* : Religion, magie, etc.

donné par la dévotion populaire pendant longtemps, ce saint s'est vu soudain voué à une nouvelle attribution. Des pèlerinages d'automobilistes ont lieu chaque année, rappelons-le, à certains de ces sanctuaires, à Hannut notamment, et à Celles-lez-Tournai.

A. M.

Menace de mort.

Un avocat, appelé à plaider dans un procès pour assassinat, a rencontré le singulier cas suivant :

« Quelques jours avant un assassinat, l'assassin a déposé sur le seuil de la porte de la maison de sa future victime un mouchoir volontairement déchiré et percé de trois trous.

Les habitants de cette maison y ont vu une menace de mort. Ont-ils raison ? Les faits se sont passés dans le Borinage ».

Cet avocat pose une question. Peut-être parmi nos lecteurs y en aura-t-il qui pourront satisfaire sa curiosité.

Coupe de cheveux.

Une singulière superstition rencontrée à Bruxelles (dans la bourgeoisie) c'est qu'il est bon de couper les cheveux pour la première fois à un enfant le Vendredi saint. Mais cette coupe doit être effectuée par une personne croyante.

Toujours, en fait, ce singulier mélange de pratique superstitieuse et de croyance religieuse.

A. M.

Coutume du mariage.

Une curieuse coutume existe dans maints villages de l'Est : Elsenborn, Sourbrodt, Nidrum, Weywertz, Butgenbach, etc. à l'occasion de certains mariages. Ainsi, dernièrement, à Nidrum, un jeune homme, appelons-le Joseph, vient d'épouser, disons Louise. Cette dernière, avant de se fiancer à Joseph, avait été courtisée par Jules, qui, le jour du mariage de son ex-future « reçoit une poupée ». Il s'agit d'un grand mannequin que les jeunes gens ont suspendu à un gros arbre d'un carrefour pendant la nuit. De plus, pour bien montrer leur intention, ils ont relié la maison de Louise à celle de Jules par une trainée de paille ou de sciure de bois en passant par l'arbre portant le mannequin. La pratique, que d'aucuns pourraient trouver vexante, est toute naturelle dans la région. Personne ne se fâche, c'est la coutume, et il

même des « Jules » qui prennent part à la noce des « Louise ». Toutes les pratiques de ce genre sont utiles à enseigner. La jeunesse semblerait toute désignée pour les dépister et nous les signaler.

Un rite de fécondité.

Comme tous les ans à pareille date (le premier dimanche de Carême) les enfants des quartiers populeux de la ville d'Arlon ont sacrifié à la curieuse coutume des Fèves de Carême. Conduits par deux agents de police et accompagnés d'accordéons, près d'une centaine d'enfants ont rendu visite aux jeunes mariés de l'année. Ils ont chanté sous leurs fenêtres et ont reçu en échange de leurs vœux de bonheur mille friandises, qu'ils enfouissaient dans les sacs dont ils étaient munis. Commencée dès huit heures du matin, la « tournée » ne prit fin qu'à deux heures de l'après-midi. Tout se passa sans anicroche, mais il faut déplorer que les enfants ne chantent plus des vieux refrains folkloriques qui avaient tant de saveur et qu'ils les ont remplacés par des chansons modernes, au préjudice même de cette très ancienne coutume. Il serait agréable de recevoir des renseignements sur des coutumes semblables de tout le pays.

Echasseurs.

Faut-il dire échasseurs, faut-il dire échassiers ? Le dictionnaire emploie le terme échassiers pour désigner les hommes qui montent sur des échasses. A Namur, les auteurs ont employé le mot échasseurs. Ne faudrait-il pas préférer ce dernier qui établirait une distinction avec les espèces d'oiseaux portant ce nom ?

On se souvient avoir vu dans l'Ommevang de 1947 un groupe d'hommes et de femmes montés sur des échasses et exécutant sur la Grand-Place des exercices divers. Depuis lors, cette société a pris de l'extension et elle a imaginé de nouveaux exercices.

Nous voudrions voir se développer ce genre de sport dans le pays, dans les groupes de jeunesse surtout et examiner l'éventualité d'organiser des joutes tout comme pour le football, le rugby ou le basket-ball. Nous aurions ainsi un sport bien belge, ayant des racines dans le passé !

Faut-il rappeler que dans les Landes, autre région plate entre Bordeaux et les Pyrénées, il existe de grands troupeaux de moutons et que les bergers, afin de pouvoir mieux observer les

vastes étendues et de pouvoir aussi se porter rapidement d'un endroit à l'autre de la pâture, sont montés sur de hautes échasses ?

Une lectrice (Mlle St.) nous dit avoir vu, il y a 25 ans encore, des bergers sur échasses entre Molenbeek et Berchem-St.-Agathe.

A. M.

Le poireau comme ornement.

Une lectrice nous signale et prétend que, dans les circonstances fastueuses, on garnit à Bruxelles, les fenêtres avec des poireaux. Nous avons un vague souvenir, en effet, d'avoir vu une fois dans notre vie, une ornementation semblable, mais il y a fort longtemps et nous ne saurions plus préciser quelle en était l'occasion. Cela remonte à plus de quarante ans. Nous sollicitons toutefois plus de renseignements à ce sujet et surtout nous aimerions connaître la raison pour laquelle ce légume est choisi de préférence.

Folklore du lait.

Un folkloriste danois, Mr VILLADSAN, écrit un livre : « Le lait dans l'Histoire de la Civilisation. » Il tient à réunir en tous pays, le plus de renseignements possibles sur cette matière et il nous demande de bien vouloir lui signaler toute la littérature que nous connaissons sur ce sujet. Il demande également tous les exemples, tous les faits que l'on connaîtrait concernant le lait et le bétail dans le domaine de la magie, des remèdes populaires, le folklore en général, les dictons, les énigmes, anecdotes etc.

Aidons Mr VILLADSAN. Nous recevrons les indications qui nous seront adressées par les lecteurs et les lui enverrons. Il est évident que le nom de celui qui nous procurera un renseignement figurera sur son document.

Cauchère, Goyère... ou tarte au fromage.

La Nammeche de Dinant était le dessert préféré des chanoines tréfonciers de Liège, parce que le fromage qu'elle contient leur refaisait le palais pour la dégustation des grands vins de Bourgogne qui couronnaient les repas lorsqu'ils allaient présider les élections des bourgmestres et échevins. La Goyère est la tarte au fromage appréciée de tout temps en Hainaut. Le chroniqueur Jean Froissart, lorsqu'il était curé des Estinnes, en mangeait à

Binche et avec les ménestrels de passage qu'il écoutait volontiers, il l'arrosait d'excellent vin de Saintonge et d'Alsace.

François Villon parle de la goyère dans une de ses ballades, ce qui prouve qu'elle était connue et appréciée au quinzième siècle. À Paris, de tous les bons becs :

Item, Valets et chambrières
de bons hotels (rien ne me myst)
Faisans, tartes flans et goyères
et grand rallias à minuit

Goyère vient de « goguer » se réjouir, tout comme « goguette ». La goyère était donc la tarte de réjouissance avec laquelle on buvait le bon vin sans lequel il n'y a pas de fête de ce nom.

La goyère se fait en mettant sur la pâte du fromage blanc égnutté et pressé, des jaunes d'œufs et des blancs battus en neige : pour en rehausser la saveur, on y ajoute un peu de fromage de haut goût et l'on recouvre d'une légère couche de pâte. Quand elle sort du four, on soulève la croûte pour glaiser dessous un morceau de beurre frais. Ailleurs on fait intervenir le fromage culinaire ce qui n'étonnera personne car le gruyère est avec le parmesan le fromage encyclopédique par excellence (M. des Ombiaux). (Extrait de NO CATIAU : mars 1949).

Cramique.

Dans le Folklore Brabançon, tome XX, page 223, nous donnons une explication du mot cramique, communiquée par Mme CASTAIGNE.

Depuis lors, nous avons rencontré dans Miscellanea Gessleriana, p. 596, une étude de Albert HENRY, chargé de cours de l'Université de Gand, où il étudie l'origine étymologique de ce mot.

Cet auteur énumère et critique diverses explications et conclut en estimant que le problème reste irrésolu. Il croit toutefois que le mot a passé et repassé maintes fois la frontière linguistique et qu'il est fort téméraire dans l'état actuel de la question de le considérer tantôt comme d'origine romane, tantôt d'origine germanique.

Saint Eloi à Bouillon.

Un folkloriste devrait réunir tous les renseignements relatifs à l'emploi du pain dans les manifestations folkloriques, religieuses ou profanes. Dans ces dernières d'ailleurs il s'agit souvent de dérivations d'anciennes pratiques religieuses.

En Brabant nous avons le Wastia de Wavre, les petits pains

de Hal ou de Diest. Les craquelins de Grammont, les Apostelbrokken de Rupelmonde sont aussi des exemples. (1)

Nous signalons ici la coutume de la Saint-Eloi à Bouillon. Des pains mollets, des « Rouyats », de la forme d'un sand-



wich mais plus arrondis aux extrémités sont portés à l'église. Ils sont attachés à des colonnes, de la grandeur d'un homme, à peu près, surmontées de fleurs, que l'on conduit processionnellement au temple. Les pavois plus au moins nombreux font un cortège fort pittoresque. Alignés dans l'église, ces pavois et leurs charges sont bénis et les pains distribués ensuite à la population.

(1) v. *Le Folklore Belge* p. ALBERT MARINUS, T. II. pp. 115 à 172.

Un usage judiciaire.

Si la peine de mort n'est plus appliquée chez nous, sauf pour les crimes de guerre, elle est toutefois encore prononcée. Mais les exécutions ont lieu en effigie et tout le monde a eu l'occasion de voir sur nos places publiques (à Bruxelles, sur la Grand' Place) un panneau planté entre des pavés et portant une affiche reproduisant le texte du Jugement. Deux gendarmes, carabine en main, montent la garde de chaque côté de la pancarte; exécution en effigie.

Mais voici un usage que nous ne connaissions pas et qui ne doit pas être appliqué partout. Il s'agit d'Anvers et le cas s'est produit en décembre 1948.

Des poursuites sont intentées contre des faux-monnayeurs. Ils sont quatre. Trois sont domiciliés à Anvers, un à Brasschaet. Tous sont en fuite. La Chambre des Mises en Accusation de la Cour d'Appel a décidé de juger le 20 décembre. Afin de signifier aux inculpés la date de leur jugement, un agent de police a sonné du clairon devant le Palais de Justice d'Anvers, après quoi il s'est rendu au domicile des inculpés pour y afficher leur citation. L'arrêt a été affiché aussi au domicile du bourgmestre. A Brasschaet il a été procédé de même, la sonnerie de clairon ayant eu lieu devant la maison communale.

Il serait intéressant de connaître la région où il est ainsi procédé, utile de savoir la signification de cet usage (on croit le deviner, mais il convient de se montrer circonspect) et utile de savoir l'évolution qu'il a subi; car le clairon est un instrument récent.

A. M.

Réception à l'Hotel de Ville.

M. Frenay-Cid, dans le Soir présente ces intéressantes considérations sur les réceptions organisées par les administrations communales. (1)

Aux siècles passés et déjà au Moyen âge, il était de règle que le Collège des Echevins, désireux de rendre hommage à un homme célèbre, de passage dans la ville, ou à quelque enfant de la cité qui s'était distingué de l'une ou de l'autre bonne manière, le fit recevoir et féliciter par ses concitoyens assemblés dans la salle d'honneur de l'hôtel de ville.

(1) Cette note était composée quand nous avons constaté que le passage suivant figurait dans l'ouvrage de cet auteur intitulé : *Nouveau Folklore*, qui vient de paraître (Office de Publication).

Ainsi, nous savons comment la ville de Namur, par exemple, à grands renforts de mousqueleries et d'illuminations « recevait » celui de ses jeunes étudiants qui avait emporté la première peau d'âne à l'Université de Louvain. Nous savons comment la ville de Gand, vers 1810, célébrait la rentrée dans ses murs du généreux Liévin Bauwens qui avait réintroduit en Europe une grande industrie, et faisait graver spécialement pour lui, une plaquette d'or à son effigie.

Cette tradition s'était maintenue, en dépit des bouleversements sociaux et politiques, mais elle avait un peu décliné. Les « réceptions » reprisent toutefois, au début du siècle, grâce sans doute au développement des joutes sportives... et à l'instauration du suffrage universel, qui démocratisa davantage encore nos institutions.

Elles reprirent, avec quelques légères modifications. Les succès universitaires par exemple, ayant désormais moins de retentissement auprès du populaire que la gloire des sportifs, les mandataires communaux s'intéressèrent donc en premier lieu à ces derniers. A la ville comme au village, si la Société de gymnastique avait été glaner des lauriers à Louvain ou à Levallois-Perret, on attendait son retour en lui préparant une voie triomphale, depuis la gare jusqu'à l'hôtel communal. Des drapeaux flottaient à chaque pignon, des lanternes vénitiennes s'allumaient en cordon sous chaque fenêtre, la fanfare était mobilisée. Arrivés à la mairie, les gymnastes glorieux se massaient dans la grande salle des délibérations où M. le Bourgmestre entouré de tous ses conseillers leur offrait un vin d'honneur et de bruyantes « Brahançonnes ».

Fréquemment, dans les communes des environs de Liège, la pompe fut déployée pour un musicien du crû qui avait remporté la « médaille d'or » au Conservatoire ou le « Prix de Rome ». On en vint aussi à fêter d'une semblable manière nos incomparables cyclistes, imbattables sur toutes les routes de France et de Navarre. Puis ce fut une équipe de football au grand complet, dont les effectifs tout de même, étaient moins nombreux que ceux des anciennes chorales. Je n'ai pas souvenir qu'un village ou une ville se soit ainsi mis en frais pour rendre l'hommage public à un lutteur redoutable. (Et pourtant, nous en avons eu de fameux !) Mais on l'a fait, et combien de fois, pour un vigoureux hoxeur qui s'était révélé le champion des boxeurs de Belgique ou de toute l'Europe. Après cela, il n'y avait pas de raison de le refuser au coureur à pied qui avait su enthousiasmer par ses performances, les foules de Suède ou d'Angleterre.

N'a-t-on pas oublié quelque peu les intellectuels dans ces fastes exceptionnels dont le protocole va du discours préparé par le bourgmestre, aux remerciements bredouillés par le congratulé, avec

dégustation ensuite de la coupe de champagne ou du verre de porto, et de la distribution des cigares. Si l'on ne fait plus graver — et pourquoi ne le fait-on pas dans ce pays de brillants graveurs ? — une médaille frappée à l'effigie de l'homme du jour, il arrive qu'il soit remis une plaquette tirée spécialement pour la ville, à moins que ce ne soit de petites breloques-souvenirs, achetées toutes faites.

Hâtons-nous de noter avec quelque soulagement, que la ville de Renaix vient de sacrifier à ces rites en faveur d'un grand chirurgien qui le premier a réussi une opération particulièrement difficile. De même, la ville de Bruxelles et la commune de Schaerbeek ont naguère congratulé un très vénérable écrivain dont le noble talent méritait bien cet hommage.

Evidemment, les grandes villes, plus que les petites bourgades, ont mainte occasion de procéder à de telles réceptions. Et l'on conçoit que le protocole se solennise un peu lorsqu'il s'agit de saluer un souverain étranger, un grand militaire, grand politicien ou savant renommé.

Pour eux est ouvert le « Livre d'or » qui va s'illustrer de leurs glorieuses signatures.

Je ne crois pas qu'on l'ait jamais tendu aux reines de beauté et aux stars de cinéma. C'est peut-être pour ne pas les embarrasser, ou pour protéger nos archives de toute publicité intempestive et trop facile !

FRENAY-CID.

Bayard en Angleterre.

On s'imaginer trop facilement en Belgique que l'Histoire des Quatre fils Aymon et du cheval Bayard est essentiellement wallonne. Comme tous les thèmes, il a en une force d'expansion considérable. Ne retrouve-t-on pas des chevaux Bayard dans les Omme-gangs de Bruxelles, Liège, Malines, Termonde ? Et des traces des sottises du cheval à Bertem, près de Louvain ? Dans le Bulletin de la société « Le Vieux Liège » (Novembre-Décembre 1948) on peut lire l'histoire suivante de sorcellerie, rapportée d'Angleterre ou vraisemblablement le cheval Bayard dont il y est question n'est emprunté à notre légende :

Le hasard d'une promenade sur une route écartée dans la campagne aux environs de Lincoln nous a permis de prendre connaissance de cette curieuse légende du Saint de Bayard. Comme de rapides vérifications nous ont fait constater que l'existence, en Angleterre, de cet exploit du fameux cheval des Quatre Fils Aymon n'est pas connu de nos folkloristes, nous nous permettons d'en résumer l'essentiel et d'expliquer la présence de Bayard, si loin de la forêt d'Ardenne.

C'était il y a plus de deux cents ans, dit le narrateur, à une époque où la superstition tourmentait les hommes, où tout acte était influencé par la croyance aux rêves, aux présages, à la fatalité.

Old Meg a rendu misérables les habitants du village d'Ancaster près de Willoughby : récoltes brûlées, bétail tué, sorts jetés aux laboureurs.

Un jeune homme, Jim, qui revient des guerres, veut savoir si la vieille est coupable et jure de débarrasser le pays de la sorcière. Il apprend l'histoire de Old Meg. Quand Jim, Black Jim, comme on l'appelait à cause de ses cheveux noirs, a quitté Ancaster, Meg était une jolie jeune fille recherchée des jeunes gens du village. Elle préféra un étranger mystérieux qui la subjuguait si complètement qu'il lui fit commettre les pires sacrilèges : elle apprit à réciter le *Pater* à l'envers ; elle rapporta de l'église une hostie, qu'un corbeau vint lui enlever des mains ; elle signa finalement, de son sang, un parchemin par lequel son amant lui promit la puissance sur tout ce qui l'entourait — jusqu'au jour où il viendrait la chercher pour ne plus la quitter. Quand Meg a conscience de ce qu'elle a fait, le désespoir lui fait commettre tous les méfaits dont on l'accuse ; en quelques années elle devient une vieille femme laide qu'on appelle Old Meg.

Jim va se préparer maintenant au combat. Il se rend tout d'abord à l'église pour prier Dieu de lui donner un « talisman ». Il a une vision : le combat, au-dessus de l'autel, de deux personnages dont l'un — blond et beau — porte un houclier avec la devise « Veritas », l'autre — noir et sinistre — porte un écu avec le mot « Impiété ». Le premier est vainqueur.

Après cela, Jim se met à la recherche d'un cheval. Il prendrait bien sa vieille jument Bayard, qui l'a porté dans tant de batailles, mais elle est désempée et presque aveugle. Jim demande alors aux hommes du village d'amener leurs chevaux à l'abreuvoir pour qu'il puisse choisir sa monture. La Providence décidera, dit-il. Au moment où les chevaux se mettront à boire, il jettera une pierre dans l'eau et pourra ainsi juger des réflexes des animaux. Bayard seul sursaute au bruit, les autres ne réagissent pas. Et voilà Jim, parti sur son vieux coursier qui retrouve miraculeusement ses qualités.

La chaumière de Meg s'élève au point de jonction de deux routes. Jim défie la sorcière de sortir. Elle répond : « Attends que je houe mes soulers, que je donne le sein à mes petits, que je prépare un charme pour appeler mon maître ». Impatient, Jim réplique : « Tu as déjà préparé trop d'enfants pour tes soupers, tu en as déjà mis bouillir trop dans ton grand chaudron de fer ». La sorcière s'habille néanmoins comme pour un galant rendez-vous, elle donne à boire à ses enfants — quoiqu'ils aient près de trois ans —, elle trace des figures étranges sur les murs avec un morceau

de craie, elle se livre à des incantations, elle jette des herbes sur les cendres du feu. Son aspect change soudain, ses yeux brillent comme des boules de feu, d'un saut elle quitte la chaumière, traverse le fossé et se précipite sur Jim. D'un coup d'épée, il lui tranche le sein gauche, qui roule à terre, ce qui la rend si furieuse qu'elle bondit sur Bayard : elle lui laboure les flancs de ses ongles, emporte le cavalier et sa monture et leur fait parcourir une distance de trois cents pieds en quatre sauts. Jim parvient à lui passer l'épée à travers le corps.

Les paysans, accourus à la fin du combat, trouvent Jim évanoui, Bayard mort ; Meg a disparu dans un nuage de soufre. Le long de la route les paysans voient les trous profonds que les sabots de Bayard ont creusés. On enterre le brave cheval avec honneur. Les deux enfants de la sorcière sont envoyés à l'école paroissiale, mais comme on ne peut en faire rien de bon, on les étrangle.

Ajoutons qu'on nous a affirmé qu'il y a peu d'années, il y avait encore au cimetière une pierre sculptée qui montrait deux enfants endormis et qui devait donc couvrir la sépulture des fils de Old Meg. Quant aux empreintes des sabots de Bayard, on les a marquées par quatre pierres de taille carrée sur lesquelles on a fixé d'énormes fers à cheval.

Si l'on ne veut voir dans cette légende que l'apparition d'un cheval merveilleux, sans admettre un rapport avec le destrier des fils Aymon, on peut évidemment trouver dans le folklore britannique, comme partout ailleurs, de nombreuses allusions à des chevaux extraordinaires. Dans ce cas, il faudrait simplement donner à Bayard le sens étymologique de cheval bai, sens qui était commun à n'en juger déjà que par le Dictionnaire d'Oxford qui donne des citations de 1330, 1464, 1623, 1868.

Mais nous préférons croire qu'il s'agit d'un arrangement où l'aventure de Bayard a été noyée dans une de ces histoires de sorcières qui sont populaires dans tous les pays chrétiens ; histoire dans laquelle on a accumulé naïvement tout ce qui a frappé l'imagination des contemporains.

Il est fort aisé d'expliquer la présence de Bayard en Angleterre. Il peut avoir été introduit par les Normands qui conquièrent l'île au 11^e siècle. La guerre de Cent Ans, d'autre part, fournit assez d'occasions à la noblesse et aux soldats d'apprendre sur place les épopées carolingiennes. Ou, si l'on préfère une tradition imprimée, il suffit de penser qu'un des premiers ouvrages du célèbre Caxton (1421-1491) était une traduction en prose intitulée *Four Sannes of Aymon*. Caxton était un homme pratique qui n'imprimait que des livres dont il savait qu'ils plairaient et qu'ils seraient vendus, soit parce que le sujet était déjà familier, soit parce qu'il était dans le goût du jour. C'est ainsi qu'il diffusa la plupart des romans de che-

valerie français. Quoi qu'il en soit, il est certain que Bayard était connu en Angleterre très tôt, qu'il apparaissait dans les éditions populaires, tout comme dans la littérature; le Dictionnaire d'Oxford déjà cité donne même des exemples d'emploi du mot dans un sens ironique, à rapprocher de l'emploi identique de Rossinante, Pégase etc., et cela en 1374, 1400, 1489, 1575, ensuite, dans le sens de « courageux au point de ne plus voir, aveugle », 1325-1674. Il était assez familier au peuple pour qu'on établisse un rapprochement entre certains accidents du terrain et le passage du cheval fée.

Joseph MOORS.

Beuskes wei.

A Jette, au carrefour de la rue Ongenae et du Top weg se trouve un lieu dit : « Beuskes wei ». On désirerait connaître la signification exacte de cette expression et la raison d'être de cette dénomination.

Voici déjà des indications.

A Jette on dit : Beuskes Wei. Beus serait le nom d'un personnage et l'expression voudrait donc dire la prairie de Beus. Il faut toutefois signaler que dans le langage du peuple, de la basse classe, on appelle Beus, un idiot. D'autre part l'expression désigne aussi dans le langage fort trivial, une partie du corps humain.

Donnons aussi les renseignements suivants concernant le lieu même :

Le lieu dit « Beuskes Wei » était avant la guerre 1914-1918 un endroit isolé. Une très grande prairie en faisait la caractéristique. On y avait bâti une petite fabrique de boutons, connue comme « het knopkesfabriek ». Petit à petit les ouvriers qui y travaillaient vinrent habiter dans ce quartier.

Aux kermesses on les redoutait parce qu'ils étaient fort batailleurs et ils se soutenaient mutuellement, animés d'un fort esprit de clan.

Esculape et la taupe.

Une très intéressante conférence a été faite à la Fondation Universitaire par Mr GREGOIRE, professeur à l'Université de Bruxelles. Qu'elle ait été fort érudite, souvent spirituelle, personne n'en doute. L'objet de cette conférence était de rechercher l'origine du culte et du nom d'Esculape (*Asclépios*, en grec), de démontrer que ce nom était emprunté à celui de la taupe et le professeur de montrer l'emploi fait jadis de cet animal dans l'art de guérir.

A cette occasion il emprunta des exemples à l'antique pharmacopée.

Mais pourquoi s'obstiner toujours à ignorer le folklore ?

Le professeur s'est à peu près contenté de dire qu'on retrouvait encore dans la médecine populaire des survivances de ces anciennes croyances. Combien n'aurait-il pas renforcé sa thèse s'il avait cité des exemples contemporains, des exemples de chez nous. Combien son public n'eût-il pas été plus attaché encore à son exposé s'il avait agi ainsi et prouvé à chaque occasion, la possibilité d'établir un rapport entre les faits d'un passé multi-centenaire et l'actualité vivante ? Mais on continue, moins que jadis toutefois, à n'avoir pour le folklore qu'une considération très distante. On devrait cependant savoir maintenant que toutes les sciences ayant l'homme comme objet d'étude s'étayent l'une l'autre. Il y a trop de rapports, trop d'interférences entre elles pour songer à aboutir à des résultats précis sans utiliser les données de chacune d'elles.

Dans l'ouvrage de P. HERMANT et Denis BOOMANS, *La Médecine populaire* éditée par notre Service, on peut trouver de nombreux exemples où la taupe, et, en particulier son sang, est entouré de croyances fort répandues.

Linguistes, toponymistes, historiens des sciences, de l'art ou des religions, anthropologues, ethnologues, devraient certainement leur travaux s'éclairer souvent à la lumière des faits folkloriques.

Il faut s'habituer à supprimer les cloisons étanches dressées entre les diverses disciplines et surtout ne pas négliger les apports du Folklore.

A. M.

Art populaire.

Notre revue a insisté maintes fois sur la nécessité de ne pas envisager les pièces d'art populaire uniquement en raison de leur cachet esthétique, mais surtout en vue de dégager le sens des représentations ou des évocations. A l'appui de cette idée nous trouvons une opinion analogue dans « L. CHARBONNEAU-LASSAY » *Le Bestiaire du Christ* p. 250 (1940).

« Cet apport de l'élément populaire peut aider souvent à expliquer certains détails symboliques, des œuvres d'art religieux, et celles surtout qui sont postérieures au grand cycle médiéval. Au demeurant, le « folklore » campagnard, dont les racines plongent parfois étonnamment loin dans le recul des âges, ne rend pas service qu'à la seule étude de la symbolique religieuse et plusieurs branches profanes du savoir humain trouvent en lui un précieux concours ».

A. M.

Les femmes qui font refondre leur mari.

Dans « *Le Folklore Brabançon* » (T. XIX) nous avons reproduit et commenté une vieille farce portant ce titre. Pendant la guerre une société de bienfaisance d'Anderlecht a fait interpréter cette pièce par un groupe dramatique, de beaucoup de talent d'ailleurs, et devant une foule nombreuse, remplissant une cour d'école; elle obtint un très grand succès.

Avec de légères adaptations, ce répertoire ancien pourrait procurer bien de l'agrément à notre génération. Nous nous demandons même comment ce « filon » n'a pas été plus exploité par des entreprises cinématographiques ou par des troupes de jeunes, puisque les groupes de jeunesse semblent manifester du goût pour les planches.

A. M.

L'église des Brigittines à Bruxelles.

Il existe un projet d'aménagement du quartier des Brigittines, auquel on donnerait en permanence un aspect vieux Bruxelles. Ce projet aurait l'avantage de faire procéder à une restauration de ce joli édifice en lui rendant une affectation décente.

Dans nos archives, nous avons une note de Mr. STROOBANT énumérant les affectations successives de cette petite église désaffectée :

« Cette charmante façade, si abîmée est appelée à disparaître, si on ne la restaure rapidement. Déjà des parties se sont écroulées. Elle abritait l'église édifiée en 1663 par l'architecte VAN HEIL, en style italo-flamand. Ses proportions et son décor sont admirables. Elle était ornée d'une statue du Sauveur qui fut enlevée en 1797. La tour (disparue) fut détruite par le bombardement de 1695.

L'intérieur a été dévasté complètement. Vers 1923 la ville fit enlever la voûte.

Ce fut en 1784 que le gouvernement autrichien supprima le couvent des Brigittines pour y faire construire un mont de piété. Cette nouvelle destination resta sans suite et on y rassembla les livres provenant des couvents et abbayes supprimés. Puis ce fut la pharmacie militaire. En 1792 on en fit une prison où furent détenus les français pris à Tournai. En 1794 ce fut un chauffoir public pour indigents et on y plaça des lits. Puis ce fut une école. Enfin vendue comme bien national on en fit un magasin de bière et de bois. En 1839 le propriétaire y avait une halle aux viandes. En 1850

la façade fut retapée mais on divisa l'immeuble en deux étages. Au rez-de-chaussée subsista la halle aux viandes. L'étage devint une salle de bal. Depuis lors l'église a encore subi d'autres outrages.

Les amateurs de vues du vieux Bruxelles feront bien d'aller inspecter le derrière de l'immeuble. On y pénètre par la porte cachée derrière le chœur. C'est un innommable incube de laideurs de toute espèces où grouillent les marchands de loques et de papiers qu'ils trient dans des abris improvisés.

Il est lamentable de voir subsister cela au centre de Bruxelles.

L. S.

Les caves de Nivelles.

Dans le tome XX du *Folklore Brabançon*, p. 225, nous avons signalé la découverte faite à Nivelles, à la suite du bombardement de 1940, de caves monumentales, avec voûtes en ogives et colonnes.

Un lecteur, Mr GAUTHIER, nous signale que ces magnifiques caves ont été démolies pour rectifier une rue, (d'ailleurs toujours démolie).

Les lignages Bruxellois.

Un effort, qui s'annonce couronné de succès, en vue de regrouper les membres des anciens lignages de Bruxelles, a été entrepris à l'initiative de la Société de l'Ommegang. A cette occasion le Vicomte TERLINDEN a publié dans *L'Eventail* un court aperçu historique de cette institution que nous croyons intéressant de reproduire ici.

« Dans diverses villes et provinces de notre pays existaient sous l'ancien régime des catégories de personnes privilégiées occupant une situation intermédiaire entre la noblesse et la bourgeoisie ou « tiers état ». A pareille catégorie appartenaient les membres des lignages de Bruxelles, c'est-à-dire les descendants des sept familles qui jusqu'à la réforme démocratique du XV^{me} siècle avaient le privilège exclusif de former l'administration municipale et qui jusqu'à la fin de l'ancien régime partageaient avec les métiers les diverses charges de la magistrature urbaine.

L'origine de ces sept familles qui formaient de véritables tribus, — nom sous lequel on les désignait en latin, — et où l'on entrait par le sang, tant en ligne masculine qu'en ligne féminine, remonte aussi loin que les origines mêmes de nos libertés communales. Leurs appellations patronymiques prouvent que leur antiquité les rattache à l'époque même où se fixaient les noms de famille. Tan-

tôt elles rappellent le prénom de l'ancêtre commun (SER HUYGS ou les descendants de messire Hugues; SER ROELOFS ou les descendants de messire Rodolphe); tantôt elles évoquent l'endroit où habitait la famille (UTEN STEENWEGHE ou de la chaussée; van COUDENDERGH; VAN RODENBEKE, s' LEUWS, ou du Lion d'après le rom que portait la maison familiale « In den Leeuw »), l'une d'elles rappelle une fonction (s' WEERTS, le lignage de l'hôte; un Henricus Hospes ou s'Weerts est mentionné dès 1223).

Ces familles patriciennes, au nombre de sept, forment à l'origine la *Gilde* marchande, héraient leur influence sur la fortune. Elles furent les premières à s'élever dans la nouvelle société bourgeoise qui se forme dès qu'apparaissent les villes. Leur fortune, mobilière à l'origine, puisque basée sur le commerce, se consolide par l'acquisition de biens fonds. Peu à peu, elles éliminent du territoire urbain les vieilles familles féodales dont la fortune reste stationnaire ou décroît sans cesse. Elles se substituent à celles-ci, adoptant leur façon de vivre, combattant à cheval dans les milices communales et habitant des maisons fortifiées ou *steen*, construits en pierres ou en briques et dominant les demeures en bois ou torchis de la classe plébéenne. Ces maisons patriciennes ont laissé leur souvenir dans la toponymie bruxelloise : la rue des Pierres n'est qu'une mauvaise traduction de la *Steenenstraat* ou des maisons de pierre; la rue *Plattestein* évoque une de ces maisons fortifiées de peu de hauteur ou dépourvue de tour; la rue *Contersteen* rappelle le *steen* sis au coin des rues convergeant au bas de la Montagne de la Cour.

À la puissance donnée par la richesse devait tout naturellement se joindre dans une société en formation, la puissance politique. Dès que Bruxelles est pourvue d'institutions communales les sept tribus patriciennes monopolisent les charges échevinales. Bientôt même elles se mêlent aux affaires du duché. C'est ainsi qu'en 1179 les échevins de Bruxelles, conjointement à ceux de Louvain, issus eux aussi de sept lignages, sont mêlés aux tractations en vue du mariage d'Henri I avec Mathilde de Flandre, nièce de Philippe d'Alsace. Beaucoup de membres des lignages seront admis dans la chevalerie; tous prennent des armoiries, dès que se répand l'usage de celle-ci, et leur genre de vie ne diffère guère de celui des nobles qui forment l'entourage du duc.

Les lignages reçurent leur organisation définitive par le règlement du 19 juin 1375 qui précise la procédure pour l'élection des échevins et oblige tous les descendants des familles patriciennes mariés et âgés de 28 ans de se faire inscrire dans un lignage. C'est en vertu de cette ordonnance que fut dressée la première liste officielle des membres des lignages. Elle comporte les noms de dix chevaliers, de soixante-quatre personnes qualifiées de « messire »

et de 171 personnes susceptibles d'être nommées échevins ou doyens de la *Gilde*.

Le développement de l'industrie devait, comme cela arrive toujours, provoquer une poussée démocratique. Les métiers n'avaient cessé de se développer et, grandissant en nombre et en puissance, ils se groupèrent en « nations » et réclamèrent leur part dans la gestion de la commune. Presque tout le XV^e siècle est marqué par des luttes sanglantes à caractère à la fois social et politique et les plébéens finissent par l'emporter. Tous les pouvoirs, droits, libertés et franchises des lignages sont abolis au profit des métiers et l'organisation communale tout comme celle de la *Gilde* est complètement modifiée dans un sens démocratique.

Une réaction devait suivre et le 12 juin 1480 l'archiduc Maximilien donna une loi nouvelle à la cité et partagea l'autorité politique entre patriciens et plébéens : le premier bourgmestre et trois échevins étaient choisis dans les « nations ».

La décadence de la vie communale au XVI^e siècle et les profonds changements apportés dans la vie économique eurent pour conséquence d'affaiblir l'importance politique des anciens lignages et Charles Quint décida en 1532 que l'échevinage patricien ne serait plus exclusivement réservé aux membres des sept tribus primitives mais à toute personne noble. Une confusion de plus en plus grande s'établit ainsi entre les lignages et la noblesse. Ils n'en restèrent pas moins un membre actif de la vie municipale jusqu'à la conquête jacobine, groupant toutes les familles qui descendaient même en ligne féminine de la souche ancienne et formant ainsi, tout comme la noblesse, l'élite de la société bruxelloise. Ils maintenaient entre leurs membres les traditions et les liens de solidarité familiale, trop négligée de nos jours et qui forment pour un pays une précieuse force sociale. Ils prenaient part à toutes les manifestations de la vie communale, avaient leurs locaux et leurs jours de réunion, leur activité propre, leur place marquée dans les cérémonies, notamment à la fameuse procession de l'*Ommegang*.

On sait avec quel succès a été ressuscité ce brillant cortège si évocateur de nos gloires d'autrefois. Ce n'est pas une cavalcade, comme il y en a tant où domine le caractère carnavalesque mais la fidèle reconstitution d'une des plus belles manifestations de notre vie d'autrefois. Deux sciences : l'histoire et le folklore y ont apporté leur concours. Pareilles évocations montrent à l'étranger et même à nombre de nos compatriotes que nous ne sommes pas une création artificielle de la diplomatie au lendemain de la révolution de 1830 mais une nation qui plonge ses racines dans un lointain et glorieux passé.

C'est pour donner plus de consistance à ces souvenirs que plusieurs membres de la société de l'*Ommegang* de Bruxelles ont eu l'idée de créer au sein de celle-ci une section des lignages. On doit

d'en faire partie toute personne descendant en ligne masculine ou féminine d'une famille qui avant la fin de l'ancien régime avait été admise dans l'un des sept lignages bruxellois. A l'exemple des membres de la noblesse ces personnes pourraient dans le cortège de l'Ommegang reprendre la place qu'y occupaient leurs ancêtres au lieu de les laisser à des figurants quelconques. Ils contribueraient ainsi à cette œuvre nationale de l'Ommegang qui attire l'attention sur une des périodes les plus glorieuses de notre histoire, celle où nous avons donné au monde un maître dans la personne du grand empereur Charles-Quint, sur les états de qui « le soleil ne se couchait jamais ».

La section des lignages se donnera en même temps le but de faire revivre sous l'égide de la société de l'Ommegang les vieilles traditions de famille en incitant le nombre de nos concitoyens, jusqu'ici peu soucieux de leurs origines à se rattacher à leurs ancêtres qui firent jadis la grandeur et la prospérité de notre belle capitale. Des membres compétents de la société de l'Ommegang se tiendront à leur disposition pour les aider dans les recherches qu'ils voudraient faire à cette fin.

Vicomte TERLINDEN.

Les personnes qui pourraient établir leurs attaches familiales avec les anciens lignages et s'intéresser à leur regroupement, peuvent s'adresser à M. Libotte, Avenue du Parc, 90, Bruxelles.

Bibliographie

Nous ne pouvons pas songer à donner la Bibliographie de toute la matière publiée depuis 1940. La Commission Nationale de Folklore éditera incessamment un volume contenant environ 2500 titres de travaux folkloriques imprimés en Belgique depuis 1940.

Les Folkloristes auront donc une bibliographie fort complète.

Nous comptons surtout signaler des publications présentant un intérêt à la fois brabançon et historique, parues entre 1940 et 1948, en les groupant autant que possible par genres. C'est ainsi que nous renseignons dans ce volume, à titre rétrospectif, quelques monographies de communes, quelques « collections » entreprises pendant la guerre et qui se perpétuent après la libération.

Notre bibliographie rétrospective sera continuée dans la suite.

I. — PARTIE RETROSPECTIVE HISTOIRE

Charles PERGAMENI. — *Les archives historiques de la Ville de Bruxelles. Notices et inventaires.* Editorial office, Bruxelles, 1943.

Voici enfin un archiviste local qui publie le catalogue de ses archives. La plupart des archivistes ne jouissent pas de crédits utiles à cette fin. C'est regrettable.

Ce beau volume de 533 pages, très bien illustré, est muni d'un bon index alphabétique mis au point par MM. de CASEMBROOT et CHIBERT.

L'ouvrage est divisé en XXIV chapitres groupés en rubriques idéologiques adéquates. Ces chapitres comprennent :

- I. — Listes des Magistrats.
- II. — Lignages et papiers de famille.
- III. — Cartulaires - actes des magistrats. — Registres avec privilèges - Règlements, ordonnances et placards, etc..

Le Bourgmestre, M. VAN DE MEULEBROECK a élogieusement préfacé l'œuvre de M. PERGAMENI :

« Le présent livre répond à la préoccupation constante de mettre à la portée de tous, les fruits de son labeur persévérant; substantiel, méthodique et précis, il facilitera largement les recherches à ceux qu'intéresse l'histoire de Bruxelles. Il ne s'agit pas ici d'un simple catalogue d'actes, quoique cette tâche fort ardue et de longue haleine lui ait été imposée; l'auteur a voulu rédiger, à propos de nos fonds d'archives les plus importants, des notices claires et précises, permettant aux chercheurs de trouver aisément ce qui sollicite leur curiosité; elles expliquent en effet le sens de nos divers fonds, dont elles précèdent l'inventaire.

L. S.

Louis VERNIERS. Bruxelles. — *Esquisse historique* — avec préface de P. Bonenlant, Professeur à l'Université de Bruxelles. Bruxelles, A. De Boeck, 1941.

Vol. in 8° de 418 pages et 275 planches dont plusieurs étaient complètement inédites.

C'est un titre trop modeste pour cette œuvre de valeur qui met au point l'*Histoire de Bruxelles*, un peu périmée, de Henne et Wauters.

M. VERNIERS sans phrases ronflantes nous expose les faits avec simplicité et preuves.

Son objectivité scientifique satisfait le lecteur lettré.

L'esquisse historique BRUXELLES est divisée en occupation humaine, des origines à la fin du X^e siècle — la naissance de Bruxelles et les premiers développements de la ville — Bruxelles au temps de la maison de Bourgogne — au temps de la domination espagnole — sous le régime autrichien — pendant la période française — sous le régime hollandais — pendant la révolution de 1830 — enfin Bruxelles capitale de la Belgique indépendante et les éphémérides de la ville, de 1830 à 1914.

Il y a quelque chose à apprendre dans l'esquisse historique de M. VERNIERS.

Le volume donne en annexe un relevé des voies publiques, des noms de communes et des lieux-dits, des cours d'eau, canaux, étangs, parcs et jardins publics, des noms de quartiers, des monuments etc. etc.

L. S.

Franz FISCHER. — *Bruxelles d'autrefois*. Editions « Labor ». Bruxelles. 25 francs.

Voici un volume de *Folklore local* qui nous reporte à quarante ans en arrière. Tous les humoristes Bruxellois, depuis Félix

BOVIE jusqu'à Pitje Snot, y sont passés en revue. Que de souvenirs et quelle évocation.

L'auteur nous sert comme apéritif « *La Bruxellois tel qu'on ne la parle plus* » et fait bonne justice du prétendu parler belge dont les WICHELER et consorts ont un peu abusé.

Par contre FISCHER remarque judicieusement que le Flamand de Bruxelles dit « *lurpe, kuule, poute, sloute, huure, ruuve* » pour courir, choux, pattes, pousser, etc.

Windsch, kintsch, blindsch, pour vent, enfant, aveugle.

Promener devient *promensie* en Bruxellois, un gosse est un *cadaie*, etc. Ceci est la réalité.

Le volume de 158 pages de FISCHER est divisé en *Cartes Cavalcades, Jeux Réjouissances et Liesses populaires, Le Carnaval, Le lundi perdu, Les cris de la rue, Le Longchamp Fleuri, Le Diable au Corps, La Garde civique*, et autres chapitres qui donnent le la de cette œuvre très locale et très originale.

Le tout agrémenté de dantjes et de vers de Costelyn et autres célébrités :

« Nous sommes la jeunesse
Espoir de la cité...
Nous rigolons sans cesse
Dans la rue des Bouchers.

FISCHER déballe ici tous ses souvenirs d'autan :

« La flotte anglaise qui flotte sous les mères
Jette un coup d'œil sur notre liberté.

Et cette autre de Costelyn :

« C'est l'eau qui bouillir dans la marmite
C'est pourquoi la locomotive court si vite.

Et Ambreville chantant :

« Pour réussir il faut dans ce bas monde,
Een dikke buik en een witte gilet.

Ce n'est pas sans mélancolie qu'on lit le « *Bruxelles d'autrefois* » qui rappelle à ceux de plus de 80 printemps les joies d'autan et leur jeunesse.

Le volume de FISCHER fait un peu suite à l'œuvre de Joe Dierckx de Ten Hamme sur le *Vieux Bruxelles*. L. S.

Louis QUIEVREUX. — *Guide de Bruxelles*. — 216 p., illustrations. Editions A. De Boeck, 265, rue Royale, Bruxelles.

C'est un guide. On y trouve tous les renseignements utiles habituels. M. VAN HAMME a rédigé un abrégé historique très condensé mais très suffisant pour ce genre de publications. Puis

l'itinéraire de neuf promenades dans Bruxelles, bien conçues, attirant l'attention sur maintes choses auxquelles les guides ne songent pas. Une abondante illustration rend agréable la manipulation de ce petit ouvrage.

Destiné aux étrangers, bien des Belges et des Bruxellois trouveront profit à le consulter.

J. P. VOKAER. — *Par les rues de Forest*. 154 p. Croquis de Zicot. 1944. Prix 50 frs. C.C.P. de l'auteur n° 5957-59.

Tout en prenant pour thème la toponymie locale, l'auteur inclut dans son travail de nombreux renseignements d'ordre historique et folklorique.

Les habitants de Forest, curieux de leur faubourg, trouveront de l'agrément à lire cet ouvrage.

J. SCHOUTEDEN-WERY. — *Tervuren en Brabant - Histoire de la Région, de la Localité et de ses Châteaux - Première partie : esquisses géographiques et géologiques, préhistoire et origines historiques*. 150 p., 55 pl. dans le texte et XVII pl. hors texte, publiées in *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, tome 45, Bruxelles, A. Balieu, 1942.

La brillante conférencière bien connue, élève du regretté Jean MASSART, a réuni ici les nombreuses notes d'histoire, notées depuis de longues années, sur la résidence de Tervuren.

Son œuvre, très documentée, comprend l'étymologie, les armoiries, la part de la nature, une esquisse géologique avec cartes, qui est une véritable histoire du sol de la Forêt de Soignes, la nature du sol et son influence sur l'histoire de la région, les carrières de grès lédien, les vignobles; les premiers habitants, la période paléolithique, pléistocène des géologues, période néolithique ou de la pierre polie, le dolmen de Duyshourg, les âges du métal, les Nerviens et leur romanisation, les villes belgo-romaines, l'autel votif de Honeylaert, les Franks dans l'Entre-Senne et Dyle, l'infiltration et la colonisation Franques, les Mérovingiens, la Christianisation, St-Hubert à Tervuren, ainsi qu'une bonne biographie du saint en question.

Le tout orné de planches, de sceaux, de croquis géologiques et de cartes du territoire, d'objets de fouilles, du château de Tervuren, de tableaux de Rubens, d'H. Boulanger, de E. De Schanpheleer, de J. Coosemans.

Les divers chapitres portent des épigraphes fort bien appropriées au texte.

Dans l'ensemble c'est un bel ouvrage qui vient compléter heureusement les volumes d'A. Wauters, de l'Abbé Vande Sande (curé de Tervuren de 1840 à 1878), de l'abbé Mertens, de Sander Pierron, etc.

L. S.

J. NAUWELAERS. — *Histoire de la Ville de Vilvorde*. T. I. 890 p. ill. Éditeur J. Vermoul, Courtrai. 1941. Préface par Paul Crokaert.

L'auteur a dépouillé et classé les archives de Vilvorde qui, si elles avaient eu l'avantage d'être conservées en vrac, si on peut dire, attendaient un amateur patient et attaché, disposé à les déplier une à une, les lire et les répertorier. Ajoutons que M. NAUWELAERS est originaire de la localité et qu'il y est attaché.

Ayant fait des études supérieures, il a donc reçu une formation le rendant accessible à un travail consciencieux et précis. Tous ces éléments réunis feront aussitôt comprendre la valeur du travail auquel il s'est consacré.

Il sait ce qu'il faut emprunter à l'Histoire générale du pays pour rendre compréhensible l'Histoire particulière de sa ville et ne va pas au delà. Mais tout ce qui est particulier à Vilvorde, il sait ensuite le mettre en valeur. Il évite ainsi l'écueil de la plupart des monographies de villes.

Une première partie va des origines à 1192. Pourquoi 1192 ? Parce que la charte d'affranchissement de la ville date de ce moment. On nous y prépare en donnant la topographie du lieu, la formation de la cité; on discute l'origine de son nom et on expose les faits historiques amenant l'affranchissement. Septante pages sont consacrées à cet exposé.

La deuxième partie occupe le restant de ce volumineux ouvrage. Elle va de 1192 à la conquête française. L'auteur ne fait pas un exposé chronologique des faits. Il divise cette longue période en 10 sections, traitant chacune d'un sujet particulier :

- 1° Les faits historiques de cette période.
- 2° La description des institutions communales.
- 3° La coutume.
- 4° La vie économique.
- 5° Les gildes, serments et Chambres de Rhétorique.
- 6° La ville et ses remparts; ses rues, ses habitants, ses faubourgs.
- 7° La bienfaisance et les hôpitaux.
- 8° Un chapitre consacré à deux Vilvordeois célèbres.

9° Les Souverains et tout ce qui relève de leur administration, monnaies, taxes et impôts, leur château, devenu par la suite la maison de correction.

10° Les questions de petite histoire.

Une commune comme Vilvorde, étant donné l'importance de son rôle dans l'histoire du Duché de Brabant, une commune devenue une ville de quelque 25.000 habitants, méritait qu'un ouvrage soit consacré à son histoire. C'est chose faite et bien faite.

Espérons toutelois qu'elle sera achevée et qu'un volume II achèvera l'œuvre entreprise.

A. M.

R. HANON de LOUVET. — *Histoire de la Ville de Jodoigne*. Gembloux. J. Duculot, 1941 (vol. I).

Contrairement à la plupart des auteurs, M. Hanon de Louvet a cité abondamment les documents anciens se rapportant à Jodoigne. Plusieurs documents sont copiés aux Archives de Mons, brûlés au début de la présente guerre. Un grand nombre de lieux-dits facilite l'étude de la topographie de la ville.

Des chapitres séparés sont consacrés aux mesures et monnaies anciennes, aux origines comprenant l'église St-Médard, le Madron, source sacrée gauloise, Jodoigne, marché gallo-romain, étymologie de Jodoigne et de Gatte, Jodoigne à l'époque franque. Ce chapitre a été traité par M. BREUER, des Musées Royaux. Dans le chapitre II nous trouvons les institutions communales et la liste des baillis, des bourgmestres et des secrétaires communaux de Jodoigne. Le chapitre III traite des fortifications de la ville depuis le XIII^{me} siècle, des sceaux et armoiries, donne la liste des receveurs ducaux et les joyeuses entrées des Seigneurs. Le chapitre IV traite de la léproserie et du jeu de la souille (boule). C'est la seule partie folklorique de ce volume de 454 pages, écrit avec conscience et basé sur des documents d'archives. La soule ou sülle est le nom donné en France à la boule. Son étymologie est incertaine.

L. S.

R. HANON de LOUVET. — *Contributions à l'histoire de Nivelles*. Première série, 258 p., + plans. Impr. Duculot, Gembloux.

Ouvrage contenant une série de sept études, toutes bien intéressantes, sur des problèmes concernant l'histoire de cette ville. En tant que folkloriste, signalons surtout l'étude n° 4 intitulée : *L'Argayon de Nivelles, ancêtre des géants processionnels, humains, aux anciens Pays-Bas*, où l'auteur produit des documents établis-

sant l'existence de géants à Nivelles à une date antérieure à ceux de Namur, considérés jusqu'à présent comme les plus anciens.

Blanche DELANNE. — *Histoire de la Ville de Nivelles* (des origines au XIII^{me} s.). 380 p., nombreuses illustrations, cartes et plans. Volume formant le tome XIV des *Annales de la Société Archéologique et folklorique de Nivelles et du Brabant Wallon* : 1941.

Ce volume, qui sans doute aura une suite, contient une introduction - commentaire des sources et des chapitres sur le site, la préhistoire et l'époque romaine, les routes, le noyau pré-urbain, l'abbaye Sainte-Grtrude, la naissance de la ville.

Clément VAN CAUWENBERGHS. — *Histoire du Village de Kersbeek-lez-Tirlemont* (depuis le commencement du XII^{me} siècle jusqu'à la fin du XVIII^{me}). Tome I. Anvers. Cl. Dirix-Van Riet. Beau volume. Grand in-folio de 292 p. avec nombreuses planches hors texte dessinées par l'auteur, imprimé sur papier Vidal, tiré à 500 exemplaires numérotés, signes par l'auteur. — Prix : 300 frs.

Etude sur les droits, privilèges, lois et coutumes en vigueur sous l'ancien régime et sur les mœurs féodales, divisée en six chapitres : Menoirs et Fermes, Seigneuries, Organisation judiciaire et administrative, Dîme, Patronat et Eglise paroissiale, Histoire générale. Un septième chapitre contient, avec des renseignements généalogiques sur d'autres familles notables de la région, les généalogies complètes de seize familles seigneuriales et féodales intéressant tout particulièrement l'endroit, et dont voici les noms :

VAN KERSBEKE — VAN DEN STEENWEGEN — VAN THIENEN — VAN WOUTERLINGEN ou DE WOTRENGE — VAN HOUTHEM — VAN RYCKEL — DE LOCQUENGHIEN — DE JONCXIS — SCHOTTE — VAN HINNISDAEL — DE COURTEJOYE — VAN DALEM — VAN RATTEMBORCH — TUTELEERS — SMEYERS — VAN EERTRYCK.

Ce magnifique ouvrage constitue un véritable armorial du HAGELAND. Il témoigne chez son auteur d'une parfaite connaissance du passé de KERSBEEK et a dû nécessiter des recherches approfondies, tant dans les archives de l'état que dans les archives locales et privées. — Il relate l'histoire de tous les biens féodaux de KERSBEEK, et cite chronologiquement les divers tenants des manoirs de la région. L'auteur a dessiné lui-même de nombreux blasons des familles nobles qui se sont succédées depuis le XII^{me} siècle. Il a été établi scientifiquement, en citant soigneusement ses sources, des fragments généalogiques de quantité de familles nobles de la contrée. Il est bien plus complet que A. WAUTERS,

qui n'est pas entré dans le détail des généalogies que l'auteur a très bien établies. — Monsieur VAN CAUWENBERGH s'est imposé de longues, laborieuses et objectives recherches pour mener à bien ce travail définitif et complet. — Il descend d'ailleurs de deux familles seigneuriales de KIRSBECK dont une apparentée à celle qui la première détint la haute juridiction de la localité. — Il cite de nombreuses chartes et actes authentiques dans plus de 2.000 notes marginales. — Ce travail remarquable range l'auteur parmi les héraldistes compétents. — Nous avons rarement rencontré un ouvrage aussi fouillé au point de vue de l'histoire locale et nombre de pages vivantes et savoureuses nous replacent en plein passé.

Le tome II à paraître, comprendra environ 325 pages de texte, et sera rehaussé de plusieurs planches hors-texte dont une de grande dimension à 32 quartiers.

L. S.

André SNEYERS. — *Leuven, vroeger en nu*, 264 p. illustrées. N. V. « De Vlaamse Drukkerij », Leuven. Prix : 100 fr.

Destiné à remplir le rôle d'un guide pour les visiteurs de la ville, dépasse cette portée et devient un excellent petit manuel d'histoire de Louvain, celle-ci bien conçue d'ailleurs. Une place importante, et en un chapitre à part, est faite à l'Université et une troisième partie aux monuments de la cité. Puis on trouve l'itinéraire de sept promenades dans la ville. La banlieue (Heverlee, Kessel-Loo) fait l'objet d'un chapitre spécial ainsi que les manifestations folkloriques. L'ouvrage est très bien illustré.

René d'UDEKEM de GUERTECHIN. — *Le Château d'Honorée et ses Seigneurs*, 132 p. illustrées, 41, rue des Récollets, Louvain, 1948.

Le château et le domaine d'Heverlee, les grands bois qui l'entourent, les familles qui l'ont possédé, ont joué un rôle important dans l'histoire de Louvain, celle du Brabant et du pays. Il n'est pas sans intérêt de trouver condensées en un volume les notes historiques qui font apparaître cette mission.

Paul DEWALHENS. — *Tillemont*. Edition du Cercle d'Art. Série : Nos Villes, 70 p. + 16 planches.

Court aperçu historique. Description de quelques monuments. Un peu de folklore et citation de quelques légendes. Le pèlerinage d'Hakendover et un tableau de la Hesbaye.

Cet ouvrage conviendrait bien pour la propagande touristique.

Camille BADOT. — *Jambes, autrefois et aujourd'hui*, 256 p. illustrées. « Editions mosanes », rue de Fer, Namur, 1948.

Commune adjacente à Namur, Jambes voit son histoire se confondre avec celle de cette ville. Aussi l'auteur fait-il très bien de s'en tenir à ce qui caractérise cette localité. Son histoire ? Les vestiges des périodes néolithiques, celtiques, romaine et franque en constituent l'essentiel. Ses monuments ? La tombe de Brunehaut, le pont de Jambes qui fait couler autant d'encre qu'il passe d'eau sous ses arches et le castel d'Anhaive. Abbayes et prieurés ont toujours couvert le territoire. Un chapitre intéressant est celui consacré aux industries parmi lesquelles il en fut de prospères : forges, céramique, fours à chaux, verreries porcelaineries, et de curieuses raffineries de sel, fabriques de parapluies, d'orgues, etc.

Les techniques de ces métiers anciens devraient être étudiées et autant que possible retrouvées. Il y aurait là matière à un bien pittoresque musée local.

Gérard EDOUARD. — *La Province de Namur. — Contrée de Dinant*. T. IV, 2^{me} partie. Edition « Vers l'Avenir », Namur 1940, 284 p.

L'auteur a continué la publication de ce qu'il appelle une Petite Encyclopédie, concernant les communes de l'arrondissement de Dinant. Nous craignons fort que son œuvre si intéressante ne soit arrêtée, car ses documents ont été brûlés lors de la libération.

Fernand CAMBIER. — *Walcourt*, 206 p. illustrées. Editions Bulens, Bruxelles, 1939.

Un livre sorti de presse à un mauvais moment et qui mérite d'être rappelé ici car on y voit retracer en détail l'histoire de la procession folklorique. Dans ce livre on trouve aussi une description accompagnée d'une excellente partie illustrée, du trésor d'art de cette église, qui devrait être mieux connue.

A. BERTRANG. — *Histoire d'Arlon*. Arlon, Evéling 1940.

L'actif conservateur du musée local nous dote d'une histoire d'Arlon, qui résume très heureusement et remplace les volumineux

ouvrages de Prat et de Kurth. L'histoire de M. A. Bertrang est condensée simple et sincère tout en étant scientifique.

L'auteur a divisé son volume de 304 pages en chapitres sur les origines, l'opulence et le déclin sous l'occupation romaine, la cité médiévale, les malheurs de l'époque moderne, l'incendie de 1785, les métiers, la vie locale, les batailles autour d'Arlon, etc., etc.

Ce bon ouvrage est abondamment illustré et terminé par une bibliographie abondante.

L. S.

J. E. JANSEN. — *Turnhout en de Kempen*. 100 p. illustrées. Edit. Brepols, Turnhout. 1946.

L'ouvrage est divisé en trois parties, les temps anciens (358-1633). La période moderne (1648-1798). La période contemporaine (1799-1934). L'auteur s'arrête moins aux faits, qu'aux personnages célèbres qui illustrent ces périodes et ils sont présentés surtout en fonction de l'intérêt qu'ils offrent pour la ville de Turnhout et la région campinoise. En guise d'introduction, l'auteur trace un tableau de la contrée. Imprime sur beau papier, richement illustré. L'ouvrage se présente sous une couverture artistique.

Désiré BOEN. — *Calmphout*. 108 p. Edit. Verdonck-Preeters, Esschen s.d.

L'auteur fait l'histoire d'une courte période, celle de l'occupation française. Mais il nous montre ce qu'était la commune à cette époque : la culture, les mobiliers, la poste, les impôts, etc...

Maurice GOYENS. — *Geschiedenis van Kortenberg*. 160 p. illustrées. Editeur « Limburgsche Drukkerijen ». Hasselt. 1948.

Ce n'est pas à proprement parler une histoire de la localité, mais l'auteur y retrace l'histoire de tout ce que l'on y relève d'intéressant, depuis les bâtisses comme l'hôtel « De Engel » jusqu'aux petites chapelles. Il est vrai que l'histoire de ces particularités oblige à rattacher l'histoire d'une commune à l'histoire générale. Celle-ci ne pouvant s'étendre aux détails, les deux se complètent heureusement.

Jean LEJEUNE. — *La Principauté de Liège*. 222 p. Illustrées. 1948, Editions « Le Grand Liège ». Préface de Paul Harsin.

Une ville de l'importance de Liège, ayant joué dans le passé un rôle aussi grand et se distinguant du restant du pays, devrait

toujours avoir une histoire récemment rédigée et constamment tenue à jour. Depuis un siècle, s'il y a eu de nombreux travaux spéciaux que consultent seuls les spécialistes, il n'y a pas eu, à part le « Précis d'Histoire Liégeoise » de Félix MAGNETTE, depuis vingt ans épuisé, une bonne monographie à la portée du grand public. L'ouvrage de Jean LEJEUNE remplit cette fonction et se recommande autant aux Belges, curieux du passé de cette ville, qu'aux liégeois eux-mêmes.

Charles PIERARD. — *LIERNEUX*, vieux village ardennais. 50 p. illustrées. 39, rue des Wallons à Liège.

Aperçu historique et folklorique de cette localité et description des sites et vestiges anciens.

COLLECTIONS

Pendant la guerre on a vu naître des « collections » d'ouvrages généralement conçus dans un but de vulgarisation, de bonne vulgarisation et certaines d'entre elles ayant retenu l'attention du public, ont poursuivi leur œuvre après la guerre. Retenons ici celles qui peuvent présenter un intérêt pour le lecteur.

Collection « Notre Passé », éditée par la « Renaissance du Livre ». Plaquettes de quelque 125 p., dont le prix a varié avec les années... et aussi la qualité des papiers. Cette collection entame en 1949 sa septième série de six volumes par an. Nous ne pouvons donner ici tous les titres. Nous laisserons de côté les travaux consacrés à des peintres, des musiciens, des écrivains, fussent-ils historiographes, des hommes politiques, s'appellent-ils Frère Orban ou Beernaert. Mais citons les ouvrages ayant un rapport plus direct avec notre service :

VAN DER ESSEN : *Le siècle des Saints*.
G. DE BOOM : *Charles Quint, Prince des Pays-Bas*.
J. BREUER : *La Belgique Romaine*.
P. BONENFANT : *Philippe le Bon*.
Ch. TERLINDEN : *L'Archiduchesse Isabelle*.
V. TOURNEUR : *Les Belges avant César*.
P. ROLLAND : *Tournai, Noble cité*.

R. DOEHAERD : *L'Expansion Économique belge au Moyen-Âge.*

H. LIEBRECHT : *Les Chambres de Rhétorique.*

H. VAN WERVEKE : *Gand, esquisse d'Histoire générale.*

F. VERCAUTEREN : *Luttes sociales à Liège, XIII^e et XIV^e siècles.*

G. DE BOOM : *Marguerite d'Autriche.*

R. ROUSSEAU : *Namur, Ville mosane.*

Collection LEBEGUE. Office de Publicité, 36, rue Neuve. Plaquettes d'environ 80 à 90 p., dont la série a été entreprise pendant la guerre également et qui se continue. Douze brochures par an. Prix également variable selon les moments. Plusieurs des travaux publiés ont été réimprimés déjà. Cette collection est conçue dans un esprit beaucoup plus large que la précédente, en ce sens que si la première est consacrée exclusivement à la Belgique et surtout à l'histoire, celle-ci n'a pas de limite territoriale ni idéologique. Soulignons toutefois sa tendance à publier beaucoup de textes latins. Comme pour la série précédente, signalons les travaux présentant une affinité avec notre revue :

O. LIENARD : *César. Fortissimi sunt Belgæ.*

O. LIENARD : *Cesar Finis Galliarum.*

M. RENARD : *Initiation à l'Etruscologie.*

V. TOURNEUR : *Initiation à la Numismatique.*

S. DE COSTER : *Initiation à la Philosophie.*

F. GANSHOF : *Qu'est-ce que la Féodalité ?*

V. LAROCK : *La pensée mythique.*

J. MOREAU : *Les plus anciens témoignages d'auteurs sur Jésus.*

P. THIRY : *Le théâtre français au Moyen-Âge.*

E. JANSSENS : *Histoire ancienne de la Mer du Nord.*

J. PELSENEER : *Morale de Savants.*

J. GESSLER : *Recueil de textes diplomatiques intins du Moyen-Âge.*

Dans cette collection on trouvera aussi des brochures consacrées à de grands explorateurs anciens comme *Marco Polo* (par WALRAET) *Ibn Batouta* (H. JANSSENS), des études biographiques avec publication d'œuvres d'auteurs peu connus comme *Les Rustres*, de Goldoni (R. VAN NUFFEL), *Le malheur vient de l'Esprit*, de Gribouedov (Ch. HYART).

Bref une conception très éclectique de travaux qui tout en pouvant être considérés comme de la vulgarisation, s'adressent à des personnes assez cultivées.

COLLECTION NATIONALE : Editée également par l'Office de Publicité. Plaquettes en même format, en même nombre de pages, au même prix et en même nombre que la Collection Lebegue. Aussi éclectique que la précédente, visant tout autant à la vulgarisation, mais désireuse semble-t-il, de toucher un public plus étendu. Nous devons avouer que nous ne parvenons pas toujours à dégager nettement les raisons pour lesquelles un travail se trouve dans une collection plutôt que dans l'autre. Mais peu importe, l'essentiel étant la valeur du travail et non le critère présidant à son classement.

Citons dans cette série les ouvrages suivants, en les groupant un peu :

M. VAN HAMME : *Les Origines de Bruxelles. — Histoire de Bruxelles de 1404 à 1830. — Bruxelles Capitale.*

Ces trois ouvrages forment un joli ensemble consacré à cette cité.

E. SACCASYN-della SANTA : *La Belgique préhistorique.*

F. QUICKE : *Les chroniqueurs des fastes bourguignons.*

G. ARNOULD : *Historiographie de Belgique.*

E. de MOREAU : *Saint Amand, évangélisateur de la Belgique.*

L. van der ESSEN : *Alexandre Farnèse et les origines de la Belgique moderne.*

X. CARTON de WIART : *La jeunesse du Taciturne.*

S. BERGMANS : *Les Troubles en Flandre. — Marcus van Vaernewijck.*

A ces ouvrages traitant de questions d'histoire, on peut ajouter les deux travaux suivants consacrés à des personnages étrangers qui ont voyagé ou résidé en Belgique jadis et nous ont consacré des souvenirs de leur séjour :

P. CISELET et M. DELCOURT : *Monetarius - Voyage en Belgique. — Belgique 1567, par L. Guicciardini.*

Groupons les travaux ci-dessous qui rentrent dans l'histoire des sciences et de techniques :

L. GODEAUX : *Esquisse d'une histoire des sciences mathématiques en Belgique.*

E. RENAUX, M. DALCQ, J. GOVAERTS : *Aperçu de l'Histoire de la Médecine en Belgique.*

L. GENICOT : *Histoire des Routes Belges.*

V. LAMALLE : *Histoire des Chemins de Fer Belges.*

Nous citerons encore les trois ouvrages ci-dessous qui ont des affinités étroites avec le Folklore :

L. DUFOUR : *La météorologie populaire en Belgique.*

A. VINCENT : *Que signifient nos noms de lieux ?*

G. D. PÉRIER : *Les Arts populaires au Congo Belge.*

EDITIONS DU FOLKLORE BRABANÇON : Dès la guerre, notre revue a cessé de paraître. Combien d'abonnés ne nous ont pas exprimé leur déception ! Nous inspirant de cet état d'âme et désireux aussi de ne pas perdre tout contact avec nos fidèles habitués, nous avons taché de trouver une solution à cette question. Cette solution ne pouvait sous aucun prétexte nous exposer à devoir solliciter une autorisation quelconque, fut-ce même pour l'obtention de papiers, de la part de l'occupant, ni même exposer indirectement notre service. Après examen des ordonnances relatives à l'impression et à l'édition, nous avons constaté qu'à titre personnel, et sous la seule responsabilité de l'auteur quant aux idées exprimées, on pouvait entreprendre toute publication. Bref, à titre privé, c'était le régime d'avant guerre. Mais il fallait user de finesse et éviter de trop attirer l'attention. Ne pas chercher une trop grande diffusion. Bref des travaux discrètement répartis.

Nous avons donc entrepris une série de plaquettes. La réalisation était difficile. Nous ne pouvions publier que nos travaux, sinon nous rentrions dans la catégorie des éditeurs et devions nous affilier à la « corporation » correspondante !

Il fallait aussi varier les sujets afin de ne pas lasser les lecteurs et offrir tantôt des sujets non dépourvus d'une certaine aridité et tantôt des sujets plutôt plaisants. Aussi pensons-nous utile de signaler à notre public habituel, et

retrouvé, l'existence de ces plaquettes, parmi lesquelles il pourrait peut-être faire un choix ! Nous n'énumérons pas ces travaux dans l'ordre de leur parution : et nous prôtons à un certain groupement.

Tout d'abord des travaux nettement folkloriques, exposés de conceptions, de méthodes, etc...

Le Milieu social (20 fr.) : Exposé d'une conception sociologique dans laquelle le Folklore se situe et qui rend plus compréhensibles les sujets suivants.

La Causalité Folklorique, (30 fr.), montrant que la cause des faits n'est pas à rechercher dans le passé, lequel conduit tout au plus, et plutôt rarement, à la découverte des origines, qu'il ne faut pas confondre avec la cause. La cause est à retrouver dans l'actualité et dans des mobiles psycho-sociaux.

Le Folklore et la vie Sociale (20 fr.) : illustre par des exemples la thèse précédente.

Un autre groupe traite de l'esprit légendaire. Le travail initial se trouve dans le *Folklore Brabançon*, article sur « *La Légende* » (T. XII, 1932-1933 p. 5). *Jeanne d'Arc et Le Cid* (20 fr.) compare la vie réelle de ces personnages et la transfiguration qu'en a faite la légende.

Réhabilitation d'Épicure (20 fr.) : analyse l'œuvre de ce philosophe et montre que la légende l'a défigurée au point de « prendre le contrepied de ses conceptions ».

Fiction et réalité : (50 fr.) s'efforce en s'inspirant des exemples précédents d'expliquer le mécanisme de l'esprit légendaire et montre que la fiction prend la place de la réalité, au point de passer pour la réalité.

L'Histoire du Pain (60 fr.) est un volumineux ouvrage, conçu d'une façon spéciale. On conçoit généralement cette histoire à partir du moment où l'homme a fabriqué du pain. Ici, on s'attache plutôt à ce qu'il a fallu que l'homme réunisse pour arriver à fabriquer du pain : propriétés de certaines graines, connaissance du feu, art de moulin, de fabriquer de la poterie et surtout le levain.

Connaissez-vous votre Pays (30 fr.) et *Musées locaux* (30 fr.) : sont deux travaux où l'on s'attache à montrer la place que devrait prendre le Folklore dans ces deux genres d'activités et naturellement des considérations appropriées sont présentées pour rendre les petits musées plus vivants et plus attrayants.

Les « *Fantaisies* » le mot le dit, sont des travaux qui tout en s'inspirant de l'histoire, du folklore, décrivent d'une façon un peu humoristique les changements de mode. Il en existe trois : *Fantaisie sur la toilette*, *Fantaisie sur la Parure*, *Fantaisie sur*

la *Couture* (25 fr.). De la dernière seule, il reste des exemplaires.

Une série de plaquettes traite des sujets particuliers ayant des rapports avec l'actualité et surtout avec l'actualité que l'on vécut pendant la guerre.

Les Loisirs des Travailleurs et le Folklore (15 fr.), montre l'appel qui devrait être fait au Folklore dans l'organisation des Loisirs.

Erasme et l'Actualité (30 fr.) : montre la similitude dans les troubles du XVI^e siècle et ceux de notre époque et esquisse un programme d'action pour rétablir l'humanisme.

Dessins d'Enfants (20 fr.) : question fort en vogue dans l'enseignement, montre l'intérêt de ces dessins non seulement au point de vue artistique, mais psychologique, folklorique, ethnographique, etc...

L'éloge de la Solitude (25 fr.) : assez audacieux au moment où il a été écrit car il préconise un effort personnel pour se soustraire à l'influence de toutes les propagandes.

L'espace vital (20 fr.) : essaye de définir, biologiquement, dirions-nous, cette notion, défigurée à des fins de propagande.

La Loi internationale (50 fr.) : sujet actuel, au moment de la libération, écrit avec l'intention de montrer que dans les organisations internationales, pour créer un esprit approprié, une plus large place doit être faite au mouvement intellectuel, folklore compris, bien entendu.

Enfin la guerre nous a amené à nous occuper des métiers d'art et à examiner les conditions de leur renouveau.

A cette intention on a publié deux travaux :

Nos Métiers d'Art (30 fr.) et *Renovation des Métiers d'Art* (60 fr.). Ces deux ouvrages ont conservé tout leur caractère d'actualité. (1)

II. Bibliographie de l'année courante

J. GESSLER. — *Miscellanea*. Imprimé chez Covnerls, Anvers, 1.592 p., 1948.

Edité par les soins d'un comité à l'occasion du Jubilé (septante ans) du professeur GESSLER, cet ouvrage a obtenu un

(1) Pour se procurer ces travaux on peut virer la somme correspondante au compte chèque postal n° 255-04 («Le Folklore Brabançon» — Bruxelles).

succès inespéré. Soumis entièrement avant la sortie de presse. On n'analyse pas un livre contenant plusieurs centaines de travaux relatifs à des questions d'histoire, de folklore, de linguistique, d'archéologie, d'histoire de l'art, de pédagogie, chaque contribution apportant d'utiles matériaux à la science. L'abondance, la variété, la qualité des articles sont autant de témoignages d'admiration à l'égard de celui qui fut le prétexte de cette entreprise. Admiration pour son œuvre, estime pour son caractère.

Walter RAVEZ. — *Le Folklore de Tournai et du Tournaisis*. Castelman, Tournai, 514 p. + illustrations hors texte, 1949.

Les amis de Walter RAVEZ ont entrepris la publication de cet ouvrage dont le manuscrit était à peu près achevé lors du décès de son auteur. Gage d'admiration pour l'œuvre accomplie par lui à Tournai. Il eut été fort regrettable que semblable travail fut resté à l'état de manuscrit. C'est une physionomie complète du folklore de cette malheureuse cité, appuyée sur une documentation sérieuse et écrite d'une façon fort captivante.

Eugène DROULERS. — *Dictionnaire des attributs, allégories, emblèmes et symboles*, 284 p. sur 2 colonnes, illustré, Editeurs Brepols à Tournai. Prix 300 frs.

Sous ce pseudonyme se cache un chercheur patient et méticuleux, dont tous les ouvrages ont rendu service aux travailleurs. Ce sont des répertoires, des inventaires, des bibliographies sur des auteurs souvent peu connus. Combien chacun de nous, au cours de ses travaux n'a-t-il pas rencontré le nom d'un écrivain, d'un artiste et ne s'est-il pas dit : qui est ce personnage ?

S'il recourt à un livre de Droulers, paru sous un autre nom, il y trouvera des renseignements suffisants. Il a travaillé pour vous.

Rencontrez-vous le nom d'un hameau et désirez-vous savoir de quelle commune il relève, recourez encore à un ouvrage de Droulers, il vous dira où le lieu est situé.

La mythologie est une chose compliquée et fort oubliée. Rencontrez-t-on un nom ? Quels étaient les attributs de ce personnage mythique ? On ouvre Droulers et on le tient.

Cette fois, il s'en est pris aux symboles, aux signes représentatifs de personnages ou d'idées ou de conception et il en a fait un dictionnaire. Quel service cet ouvrage ne rendra-t-il pas aux écrivains, aux historiens des religions, aux hagiographes, aux poètes !

Droulers se livre pour les autres à des travaux de patience et leur épargne bien des peines. Il rend service.

C. W. von SYDOW. — *Selected Papers on Folklore* 260 p. Rosenkelder and Bagger, Copenhagen, 1948 (200 fr.)

A l'occasion de son jubilé (septante ans) un groupe d'amis du folkloriste et philologue scandinave von SYDOW a eu l'idée de faire un choix de ses travaux et de le publier traduit, les uns en anglais, les autres en allemand, ce qui en assurera une diffusion plus large. Les études choisies présentent un intérêt général, (religion comparée et tradition populaire; langue populaire et point de vue ethnique, etc.) et sont donc susceptibles de retenir l'attention d'un public universel.

M. BATTARD. — *Beffrois, Halles, Hôtels de Ville dans le Nord de la France et la Belgique*. 176 p., 7 illustr. Edition Brunel, Arras, 1948.

Édité par la Commission Départementale des Monuments historiques du Pas de Calais. A côté d'une reproduction et d'une description des monuments précités, ce travail contient des données sur l'architecture municipale du XIII^e au XVI^e siècle. Intéresse autant la Belgique que la France.

Daniel VAN DAMME. — *Une heure à la Maison d'Erasmus et au Vieux Béguinage d'Anderlecht*. 31. rue du Chapitre, Anderlecht. 66 p., 4 illustrations, 1949.

Edition de luxe, tirée à 250 exemplaires seulement sur original Mill. Description pleine de charme de ces deux petits édifices auxquels se rattachent tant de souvenirs.

Georges LE ROY. — *Catalogue sommaire du Musée communal de Bruxelles*. 72 p., 1948.

Conservateur-adjoint du Musée, l'auteur vient de réaliser une œuvre qui manquait, un catalogue précis et clair, de format maniable.

Almanach Wallon 1949. — 196 p. illustrées. Prix 50 fr., 100 fr. exemplaire de luxe numéroté. — 178, chaussée d'Helmet, Bruxelles.

Troisième de la série. Ne contient pas des études de Folklore proprement dit, mais de nombreux articles sont inspirés du

Folklore. Bon an, Bonne année, deux héros Tournaisiens, Quand les cloches sont à Rome, la Marche de Saint-Roch, Comment le petit Mémé de Binche perdit sa place au Paradis, Le Demi-tour, inspiré d'une coquerie, des croyances et dictons sur l'allongement des jours et sur l'orage, une histoire du tourisme en Ardenne au temps des diligences.

Cet Almanach soutient bien son intérêt avec ceux parus en 1947 et 1948. Il a une tenue littéraire. L'équipe des collaborateurs est bonne. Comme il tend à exprimer les caractères et l'esprit des diverses régions de Wallonie, il a sa place dans la bibliothèque de l'amateur, car ce n'est pas une publication qu'en jette après l'avoir lue; c'est un livre et il devrait se trouver dans la Bibliothèque de nos établissements d'enseignement moyen et dans les Bibliothèques populaires de la région wallonne.

G. H. RIVIERE. — *Rôle du Folklore dans la reconstruction rurale*. 14 p., 1948.

Rapport présenté à la 3^{ème} session de la Commission internationale des Arts et Traditions populaires. Dans la reconstruction des régions ravagées par la guerre, il s'agit, tout en outillant les fermes d'une façon moderne, de sauvegarder les caractéristiques et le pittoresque des diverses contrées et d'apporter un certain souci d'art. Ce problème se pose partout, et si l'auteur l'envisage au point de vue français, certaines considérations générales sont toutefois présentées.

E. W. Gabriel CELIS. — *Kapel en Beeld in Europa*. 20 p. illustrées, sur deux colonnes. Malenaarsstraat 38. Gand (Prix 20 fr.).

Tous les travaux de l'Abbé Celis ont été consacrés à l'étude des petites chapelles rurales et des petits édifices pieux de nos villes. Il entreprend cette fois une comparaison avec ceux de divers pays d'Europe.

J. G. FOSTY. — *Marie de Woluwe, Vierge et Martyre*. 68 p. illustrées, 55, rue Duquesnoy, Bruxelles.

Brochure où la légende de Marie la douloureuse, dite la Misérable, est retracée et où on trouve une description du pittoresque sanctuaire qui lui est consacré.

Pierres et Légendes de la Province de Liège. — Editeur Gason, rue des Minières, 64. Verviers, 36 p., 1949. Prix 40 fr.

Inventaire de toutes les légendes concernant des pierres, vestiges de murailles, dessins naturels, formes étranges, apparences et ressemblances vues sur des pierres par l'imagination populaire.

Rôle du diable, des sorcières et des saints dans ces légendes.

D. J. VAN DER VEN. — *De Bakker en het Schoolkind, en Bak meer Limburgse vla.* Editeurs « Zeelandia » H. J. Doeloman, Zierikzee.

Deux brochures de 20 pages illustrées, consacrées à des spécialités de la boulangerie et avec circonstances folkloriques de leur usage. Ces deux travaux appartiennent à une série consacrée à la boulangerie dans les Pays-Bas. Six brochures par an.

Présence du Passé, 48 p. ill. 1949. Chez M. Schütz, 55, avenue Eugène Demolder, Bruxelles.

Chronique de la Grande Gilde de Bruxelles en Brabant. Au sommaire on trouve un bilan de l'activité de la gilde et des articles sur le Carillon de Bruxelles, les Gildes et les Corporations, l'Ommegang, les musiciens au temps de Charles-Quint, l'histoire des Lignages.

Congrès de Généalogie Scientifique. — Anvers, 1948. Chaussée de Ninove, 124A. Bruxelles, 52 p., 1949.

Les communications de MM. MEURGEY de TUPIGNY, Floris PRIMIS, Jean CASSART, Lucien FOUREZ, van RENYNCHÉ de VOXVUE, MALENGRAU, de NEUFBOURG, Ph. STEENEHRUGEN, Ernest STAS-REYNIERS, faites à ce congrès sont publiées in extenso dans cette brochure.

Paul COPPE. — *L'Abbé Louis Courtois*, 48 p. chez l'auteur, juge de paix à Perwez.

L'abbé COURTOIS fut aussi poète du roman pays de Brabant. Entreprise utile n'étant faite en éditant son œuvre modeste et peu connue.

Mme Th. BRAUN. — *Pratique du Tissage*, 42 p. Chez l'auteur, rue des Chevaliers, 23, Bruxelles.

Un groupement Freyer-Forêt des Ardennes (Siège : Isle-la-Hesse devant Bastogne) s'est constitué afin de provoquer un retour à la pratique du tissage à domicile pour les femmes des Ardennes, pendant les mortes saisons. Le « cahier artisanal » est destiné à procurer aux intéressés des notions sur la pratique de ce métier. C'est une sorte de « cours ».

Le groupe envisage la vente des objets confectionnés comme souvenirs touristiques.

Georges DE JONCKHEERE. — *Les Métiers d'Art*. Edit. de « La Belgique travaille ». 16 p. illustrées.

Contrairement à ce que l'on croit, il y a une place importante à prendre pour les métiers d'art dans l'organisation moderne de notre vie. Les artisans belges ont les qualités requises ainsi que le montrent les œuvres reproduites : orfèvrerie, ferronnerie, dinanderie, tapisserie, tissage, dentelle, meubles, vitreaux, arts du feu.

Georges DELIZÉE. — *Léon Provins*, 20 p. illustrées.

Léon Provins (1873-1943) fut un dinandier Aithois, à la fois créateur de ses œuvres et exécutant. L'auteur consacre une notice à sa vie et reproduit certains de ses travaux.

R. VAN DEN HAUTE. — *L'artiste peintre verrier Edouard Steyaert*. Godenne, 45, rue de Roumanie, Bruxelles, 48 p. illustrées.

L'auteur considère STEYAERT (né à Moerbeke en 1862) comme le restaurateur de la peinture sur verre en Belgique. Il retrace sa vie, depuis le foyer paysan où il naquit jusqu'à l'épanouissement de son talent. Il cite ses œuvres parmi lesquelles les vitreaux de Notre Dame au Bois.

Catalogue de l'Exposition de la Céramique d'Art en Belgique. — 1948. De Sikkel, Anvers.

D'avril à juin 1948 il y eut au Musée d'Art et d'Histoire de Bruxelles une exposition des œuvres les plus modernes et nos manufactures et de nos artisans travaillant en de modestes ateliers. Ce catalogue est somme toute un état de la situation en 1948, état plein de promesses.

Le catalogue contient de nombreuses illustrations.

Enquêtes du Musée de la Vie wallonne. T. V., n° 10-52, année 1948. 128 p. + illustrations et cartes. Rue Féronstrée, 136, Liège.

Dans ce tome réunissant tous les fascicules de l'année 1948, on trouve des études de Legros sur la viticulture hutoise (aujourd'hui entièrement disparue), sur les troupeaux communs et la vaine pâture (en voie de disparition aussi), de M. Pinnon sur les types populaires wallons, de E. L. sur les maladies portant le nom du saint guérisseur.

Au volume est jointe une carte de la Wallonie et la frontière linguistique. Le Musée de la Vie wallonne a publié aussi en 1949, les tables détaillées de son T. IV (1936-1947).

Folklore Stavelot-Malmédy. Rédaction: M. NHAYET, 24, rue des Francs, Verviers.

Il est agréable de signaler la reprise d'activité de la Société Malmédy-Folklore, organe d'une région tant éprouvée par la guerre. Le Musée de la société, qui se trouvait dans une partie des bâtiments de l'ancienne abbaye, a été fort endommagé. Ce qui est plus grave, c'est que l'Etat veut reprendre ce local et le musée dans ces conditions doit disparaître. Va-t-il falloir que nous recommandions encore notre campagne contre l'indifférence stupide des pouvoirs publics à l'égard de ces musées locaux ?

(Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un arrangement est intervenu.)

Bulletin de la Société « La Vieux Liège ». Quai de l'Ourthe, 25, Liège.

Rappelons que cet organisme s'est donné pour mission la défense et la restauration des édifices du pays mosan, le respect des styles et des matériaux locaux, la protection des sites, de la dialectologie, de la toponymie et du folklore du pays mosan, mission continuée avec persévérance depuis 1894.

Il est donc naturel de trouver dans son bulletin et dans son annexe intitulée *Chronique* de nombreux documents concernant l'histoire et l'archéologie de l'ancienne principauté.

Dans le n° 82 (mars-avril 1949) on peut trouver l'article de M. PINON sur le folklore de la Coccinelle dans la Province de Liège, dont la parallèle pour le Brabant se trouve dans ce volume.

La Vie Wallonne, revue trimestrielle, 25^{me} année, 74. Boulevard d'Avroy, Liège.

Publication s'intéressant à toute la partie wallonne du pays et « explorant tous les domaines de l'activité wallonne » comme le dit son programme. Elle fait toutefois une large place au Folklore. Pas un fascicule qui ne contienne l'une ou l'autre étude susceptible d'intéresser le folkloriste.

P. GLOTZ — *Les Fêtes de Binche en août 1949*. 20 p. + 5 ill. extr. de la « Vie Wallonne », 1948.

A travers les écrits des témoins et en ressuscitant de vieilles estampes de l'époque, GLOTZ, fait une description des fêtes de Binche en 1549, fêtes que l'on a commémoré en septembre de cette année, fêtes que la légende prétend avoir donné naissance aux Gilles.

Le Blason, revue mensuelle belge de généalogie, d'héraldique et de sigillographie. Dir. Fl. Koller, 55, rue de l'Alliance, Bruxelles III. Abonnement 200 fr.

Cette publication en est actuellement à sa troisième année d'existence. Elle joue un peu le rôle d'organe de l'*Office Généalogique et Héraldique de Belgique*, c'est dire que les articles ou les références publiques offrent toutes les garanties d'objectivité qui s'imposent en cette matière délicate.

L'Intermédiaire, Bulletin du Service de Centralisation des Etudes généalogiques et démographiques de Belgique. Edn. Ch. Vliegen à Bruxelles.

Ce service, de caractère privé, s'est créé à Bruxelles pendant la guerre, groupant des personnes s'intéressant à la généalogie, mais dont l'effort tend toutefois à restituer le cadre démographique dans lequel vivaient les familles, non seulement nobles, mais bourgeoises et même autres.

Son bulletin en est actuellement au n° 21 (en mai 1949).

Revue du Touring Club de Belgique, 44, rue de la Loi, Bruxelles.

Cette revue reprend insensiblement son aspect d'avant guerre, qualité du papier et des illustrations. A peu près dans chaque numéro on trouve un article consacré à l'une ou à l'autre man-

festation folklorique. On ne peut qu'approuver la tendance à orienter le touriste vers ce genre de distraction.

Savoir et Beauté revue mensuelle, 102, rue Royale, Bruxelles.

Cette revue consacre chaque numéro de cette année à une province déterminée. Un fascicule a été réservé au Brabant. Depuis la libération cette publication a changé en partie son programme. Elle consacre plus de place aux problèmes d'actualité sociale : tourisme, loisirs, etc.

LUC VAN HAYE. — *De Antwerpse Ommegang*. Dans « *De Tourist* » 1-8 1948.

Dans ce numéro du *Vlaamse Toeristenbond*, l'auteur publie, à l'occasion de la reconstitution de l'Ommegang d'Anvers en 1948, une étude de ce somptueux cortège.

R. M. VAN DEN HAUTE. — *Het Sint Sebastiaansgild te Schaarbeek*. 12 p. 2 illustrations. Extr. de « *Eigen Schoon en De Brabander* » XXXI, n° 5.

L'auteur consacre une étude à cette ancienne gilde. Le Folklore Brabançon a recommandé il y a plus de vingt ans que l'histoire de toutes les anciennes sociétés soit écrite. Nous rappelons qu'un questionnaire détaillé a été rédigé à l'intention de ceux qui voudraient s'y consacrer. Nous sommes donc heureux de signaler à nos lecteurs le travail de M. VAN DEN HAUTE et émettons le vœu de voir se multiplier les travaux de ce genre.

Bulletin Trimestriel de l'Institut Archéologique du Luxembourg — N° 1-2, 1949.

On lit dans ce fascicule un article de LEFEBVRE sur le fumage du jambon et un autre de BERTRANG sur l'avenir du Folklore.

L'auteur insiste sur la difficulté réelle de délimiter le Folklore par rapport à d'autres disciplines connexes. Réjouissons-nous toutefois de le voir orienter la conception sur l'actuel et sur l'aspect psycho-social des faits.

N. B. — Le manque de place nous oblige à reporter la suite de cette bibliographie au fascicule suivant. L'arrière bibliographie qui est à rattraper est considérable. Aussi nous sommes-nous vus forcés de réduire nos analyses.

Le Mouvement folklorique

La revue compte reprendre cette rubrique dès qu'elle paraîtra régulièrement. Dans ce volume, elle se propose simplement de signaler différents organismes ayant repris de l'activité et au sujet desquels il peut être utile aux lecteurs d'avoir des informations. Les notices que nous leur consacrons sont encore nécessairement courtes.

COMMISSION NATIONALE DE FOLKLORE. — C'est en 1948 seulement que cette Commission officielle a été reconstituée. On se souvient qu'elle se compose de deux sections, une française et une flamande, conduites chacune par un vice-président, la commission étant présidée par le Ministre de l'Instruction publique.

En voici la composition nouvelle : *Section française* : MM. Félix ROUSSEAU, Professeur à l'Université de Liège, vice-président; A. BERTRANG, président de l'Institut archéologique luxembourgeois; FOUSS, conservateur du Musée Gaumais; MARINUS, Albert, Directeur du Service de Recherches historiques et folkloriques du Brabant; PINON M., Professeur à l'Athénée de Seraing; PIRON M., Professeur à l'Université de Gand; ROLAND J., chargé de cours à l'Université de Louvain; SMETS, Georges, professeur à l'Université de Bruxelles; VANDEREUSE, J., Président de l'Association Royale de Littérature wallonne de Charleroi; XHAYET, G., Conservateur du Musée de Folklore de Malmédy. Secrétaire de la Section : E. WARTIQUE, Directeur au Ministère de l'Instruction publique.

Section flamande : MM. GESSLER, Jean, Professeur à l'Université de Louvain, vice-président; CRICK, Lucien, Conservateur au Musée royal d'Art et d'Histoire; M. DE MEYER; Abbé DE VIS, Lecteur à l'Université de Louvain; R. FONCKE; H. JAMAR, Directeur d'école; K. PEETERS, Conservateur du Musée d'Archéologie d'Anvers; J. PIETERS, secrétaire communal; Docteur C. STRUBBE; E. H. VIAENE; Secrétaire de la Section : M. J. VAN LERBERGHE.

La Commission a entrepris la préparation d'un *Annuaire* couvrant les années 1940-1948 et contenant la bibliographie folklorique de cette période. Il fera suite à celui relatif à l'année 1939.

Différents projets de travaux sont en cours. Rappelons que des enquêtes avaient été entamées avant la guerre par la Commission. Elles seront reprises.

COMMISSION INTERNATIONALE DES ARTS ET DES TRADITIONS POPULAIRES. — Cette commission qui fonctionnait depuis 1929, sous l'égide de la S. D. N., s'est réorganisée à Paris en 1947. Elle s'est donnée des statuts entièrement nouveaux. Sans doute sera-t-elle bientôt constituée sous forme d'Institut International.

Voici sa composition actuelle : *Président* : MM. S. de MADARIAGA, Espagne; *Président-adjoint* : A. MARINUS, Belgique; *Vice-Présidents* : Prof. Sigurd ERIXON, Suède, Dr Duncan EMRICH, U. S. A., Dr Han-Yi FENG, Chine, Prof. K. P. CHATTOPADHYAY, (Calcutta), *Secrétaire général* : E. FONDOKIDIS. *Membres* : D. HAUD-BOVY, Suisse, P. RIVET, France, Prof. CORSO, Italie, Prof. P. R. KIRBY, Afrique du Sud, Seamus O'DUILEARGA, Eire, Prof. Dr. G. van der LEEUW, Pays-Bas, Dr. A. CASO, Mexique, Prof. Dr. V. GERAMB, Autriche, Prof. Dr. A. SPAMER, Allemagne, Prof. I. LAJTHA, Hongrie, Luiz da CAMARA CASCUDO, Brésil, Prof. H. CORREA, Portugal, Prof. A. LINDBLOM, Suède, Prof. Karl CHOTEK, Tchécoslovaquie, Dr SAYCE, Royaume-Uni, Prof. L. HALBAN, Pologne, Prof. C. BRAILOIU, Roumanie, P.-L. DUCHARTRE, France, Prof. A. VAN GENNEP, France, M. HARREAU, Canada, V. S. PHILLIPS, Nouvelle-Zélande, CARRIZO, Argentine.

La Commission a créé dans son sein 10 sections ayant chacune un objet déterminé. Ces sections peuvent se réunir séparément pour l'exécution de leur tâche. En voici la liste :

1. Bibliographie;
2. Théories générales; Méthodologie; Terminologie;
3. Musées. Collections. Archives. Centres de documentation;
4. Habitation. Travail. Technologie;
5. Société. Religion. Droit.
6. Littérature.
7. Arts dramatiques et jeux;
8. Arts plastiques et décoratifs. Costumes;
9. Musique et danse;
10. Expositions. Manifestations publiques et festivals.

Le siège provisoire de la C. I. A. P. est à Paris, Palais de Chaillot.

La Commission publie un Bulletin mensuel d'information, rédigé en Anglais et en Français.

CONSEIL INTERNATIONAL DE LA MUSIQUE POPULAIRE. — Constitué à Londres en 1947. Il a depuis lors tenu des réunions à Bâle en 1948 et à Venise en 1949. A cette occasion un Festival de danses et de musique populaires avait été organisé. Vingt deux nations y ont pris part. La Belgique s'y était fait officiellement représenter et un groupe de danseurs belges y a été envoyé.

Voici la composition actuelle du Conseil : *Président* : Dr R. V. WILLIAMS, O. M., Royaume-Uni; *Vice-Présidents* : Dr A. E. CHERBULIEZ DE SPRECHER, Suisse, Mr P. LORENZEN, Danemark, A. MARINUS, Belgique. *Membres* : R. ALMEIDA, Brésil, N. DEVCIC, Yougoslavie, Dr D. EMRICH, U. S. A., D. KENNEDY, Royaume-Uni, Prof. J. KUNST, Pays-Bas, Prof. L. LAJTHA, Hongrie, Melle C. MARCEL-DUBOIS, France, Prof. Dr S. MICHAELIDES, Chypre, P. PETRIDIS, Grèce, Dr O. M. SANDVIK, Norvège, Prof. A. SANTOS, Portugal, Prof. A. ADNAN SAYGUN, Turquie, Dr K. P. WACHSMANN, Afrique du Sud, Miss L. WITZIG, Suisse. *Trésorier* : Mr W. S. Gwynn WILLIAMS. *Secrétaire* : Miss Maud KARPELES, Royaume-Uni.

CONSEIL INTERNATIONAL DE LA PHILOSOPHIE ET DES SCIENCES HUMAINES. — A l'initiative de l'Unesco, une réunion s'est tenue à Bruxelles en janvier 1949 en vue de la constitution d'un Conseil portant ce nom. Le but principal de cette Institution est de remédier aux inconvénients d'une spécialisation excessive dans le domaine des études de l'homme et des civilisations et d'établir des relations entre groupements ayant comme objectif l'étude de l'une ou de l'autre question humaine. Le Conseil aura pour mission de faire apparaître les traits communs de nos civilisations.

A la réunion de Bruxelles étaient représentées les organisations suivantes : Union académique Internationale, Fédération Internationale des Sociétés de Philosophie, Comité International des Linguistes, Comité International des Sciences Historiques, Fédération Internationale des associations d'études classiques. Cette Commission Internationale des Arts et des Traditions populaires. Cette Commission était représentée par MM. de MADARIAGA, Paul RIVET, FONDOKIDIS et MARINUS suppléant.

Le siège du Conseil a été provisoirement fixé à Bruxelles, au Palais des Académies. Ce conseil entreprendra prochainement la publication d'une revue.

OFFICE GENEALOGIQUE ET HERALDIQUE DE LA BELGIQUE. — On vient de créer aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire au Parc du Cinquantenaire, un office généalogique et

héraldique, semblable aux services officiels qui existent dans un grand nombre de pays.

Cette institution réunira une documentation complète sur l'histoire des familles et sur les sciences auxiliaires de l'histoire qui s'y rapportent, notamment la biographie, la généalogie, l'héraldique, la sigillographie, l'épigraphie, l'iconographie (portraits de famille), etc.

Elle accueillera les collections privées d'archives et de livres, ainsi que tous documents imprimés ou manuscrits qu'on voudrait lui donner ou lui confier en dépôt.

Cette innovation remédiera à l'éparpillement actuel de la documentation en cette matière et facilitera les recherches.

Faut-il rappeler que par suite de la guerre, quantités d'archives et de bibliothèques ont été anéanties (Tournai Mons etc.).

Ceux qui confieront leurs collections à cet office, verront celles-ci inventoriées et ne seront plus importunés par ceux qui demandaient à consulter ces documents.

Cet organisme nouveau est du à l'initiative du talentueux héraldiste Mr Octave le Maire qui a été nommé conservateur et secrétaire général, Chaussée de Haecht, 233.

Les cotisations sont fixées à 50 francs pour les membres effectifs et à 25 francs pour les membres adhérents.

Le Conseil est composé de : *Président* : M. le Baron de RIJCKMAN de BETZ; *Vice-Présidents* : MM. le comte de LIMBOURG STIRUM, J. LINDEMANS; *Secrétaire général* : O. LE MAIRE.

L. S.

SERVICE DE CENTRALISATION DES ETUDES GENEALOGIQUES ET DEMOGRAPHIQUES DE BELGIQUE. — Créé à Bruxelles pendant la guerre, ce service a été provisoirement abrité dans les locaux de notre service. Placé sous la présidence de Mr DANSAERT, il publie depuis trois ans un bulletin appelé « L'Intermédiaire ».

ANTWERPSE KRING VOOR FAMILIEKUNDE. — Créé à Anvers, ce cercle constitue une bibliothèque généalogique accessible aux membres et édite une revue trimestrielle, bilingue et illustrée (140 fr. l'abonnement — C. C. P. 1208.38). Adresse du cercle : Antwerpse Kring voor Familiekunde, 25, rue Moons, Anvers. Secrétaire : Fern. Van MELCKEBEKE, avenue de Belgique, 135 à Anvers.

L'OMMEGANG DE BRUXELLES. — Dès la libération, la Société de l'Ommevang a repris son activité et en 1947, elle a pu

présenter à la foule assemblée un Ommevang réduit, agrémenté cette fois d'un scénario sur la Grand'Place. En 1948 elle a organisé une grande fête XVI^e siècle à l'Hôtel de Ville. Il est question d'organiser une nouvelle sortie, cette fois amplifiée, en 1950, le 27 juillet, à l'occasion des Fêtes Nationales. La société a également mis à l'étude un « Jeu de Bruxelles ». Président de la Société : Mr l'Abbé De Smet, rue Ernest Allard, 12 — Bruxelles.

LES LIGNAGES BRUXELLOIS. — La Société de l'Ommevang s'est préoccupée également de regrouper les familles qui jadis firent partie des lignages de Bruxelles. Elle a constitué dans son sein une Section : Section des Lignages. Les personnes qui croient pouvoir établir leur descendance d'une de ces anciennes familles peuvent s'affilier à cette section. Secrétaire : Mr LIBOTTE, avenue du Parc, 90, Bruxelles.

LA GRANDE GILDE DE BRUXELLES. — Constituée à Bruxelles depuis environ trois ans, cette société, fort active, s'intéresse à tout ce qui concerne le passé de Bruxelles. Ses réunions (Au Cygne, Grand'Place) sont toujours agrémentées d'une conférence intéressante. Elle collabore étroitement avec la Société de l'Ommevang. Elle poursuit la réalisation d'une « réserve » pittoresque dans le quartier des Brigittines et cherche à doter Bruxelles d'un carillon. Secrétaire : Mr SCHULTZ, avenue Eugène Demolder, 35 à Bruxelles.

GALAS DU FOLKLORE WALLON. — La vaste salle du Palais des Beaux Arts est remplie chaque année par une foule enthousiaste, empressée d'assister au spectacle inspiré du Folklore Wallon, organisé par la Société des Galas du Folklore Wallon. Le spectacle est suivi d'un bal plein d'entrain. Président : Mr HOMBRIN, avenue de la Couronne, 131, Bruxelles. Nous recommandons ce spectacle à nos lecteurs. Le XIX^e gala aura lieu le 27 janvier 1950.

LE CHATEAU DE BEAULIEU. — Depuis trois siècles, le CHATEAU DE BEAULIEU honore de sa beauté et de sa splendeur artistique le village de Machelen près de Bruxelles.

Cette belle demeure historique, construite au 17^e siècle, d'après les dessins de Faidherbe, élève de P. P. RUBENS, par Lamoral, comte de LA TOUR et TAXIS, Grand-Maitre héréditaire des Postes de l'Empire, est une précieuse relique du passé, un survivant des châteaux qui ornaient autrefois cette région enchantée, un glorieux souvenir des fastes du Brabant.

Pour sauver ce château et le restaurer, une association sans but lucratif : « LES AMIS DU CHATEAU DE BEAULIEU » s'est formée à l'initiative de Mr CHARLES MERTENS, qui s'intéresse depuis plusieurs années à la restauration de divers châteaux, notamment le château féodal de Beersel.

Le programme de l'association comprend : le rachat du château et des terres avoisinantes, le classement du site, la restauration et la reconstruction du château en vue de l'affecter à un « Musée », création d'un parc public autour du monument, urbanisation de l'endroit, dont la mise en valeur sera complétée par l'achèvement de la grande avenue de la Woluwe qui passe derrière le château.

L'Association fait appel à tous ceux qui s'intéressent à la conservation du patrimoine artistique national. Pour demandes de renseignements et adhésions prière d'écrire à : Monsieur Charles MERTENS, 19, avenue des « Tilleuls, Bruxelles (4), C. C. P. 1933.11.

L'Association est placée sous le patronage du Commissariat Général du Tourisme, de la Fédération Touristique du Brabant, du « Folklore Brabançon », de la Société Intercommunale pour l'aménagement de la Woluwe », de l'Association « Les Admirateurs de Léopold II », etc.

CERCLE ARCHEOLOGIQUE DE WAVRE. — Le 5 novembre 1947 a été constitué officiellement un « Cercle Historique et Archéologique de Wavre et de la région ». De nombreuses personnes avaient répondu à l'appel du Comité. Durant l'occupation le cercle avait tenu plusieurs réunions clandestines.

Une communication de Mr Ch. SCOPS sur la « Société Sainte-Reine », une de Mr M. E. Bourguignon sur « quelques enseignes de cabarets wallons » ont été entendues. Le Cercle a discuté de son attitude à l'égard des problèmes de la reconstruction de Wavre et a décidé une enquête historique sur la libération de Wavre en septembre 1944. (témoignages des auditeurs).

GILDE SAINT-SEBASTIEN DE N. O. HEEMBEEK. — La Gilde Saint-Sébastien de Neder-over-Heembeek a fêté en 1948 le 450ème anniversaire de sa fondation. A cette occasion un cortège dans lequel figuraient les anciennes gildes du pays a parcouru les rues de la localité. Des concours divers avaient été organisés entre ces gildes : Danses caractéristiques, batteries de tambour, plus ancien et plus beau collier, etc.

Espérons que ces anciennes sociétés resteront fidèles à leurs traditions, malgré toutes les sollicitations tendant à les moderniser.

LES FETES DE BINCHE. — En 1549 des fêtes splendides dont le souvenir est resté, même à l'étranger, avaient été organisées par Marie de Hongrie, régente des Pays-Bas. La légende veut que c'est à cette occasion que des gilles apparurent pour la première fois. La ville de Binche a commémoré ce jubilé en organisant en 1949 sur la Grand'Place, une reconstitution partielle des fêtes d'alors.

JUBILE DU GRAND CONSEIL. — La ville de Malines a commémoré en 1948, d'une façon fastueuse, le 475ème anniversaire de la fondation du Grand Conseil de Malines par Charles le Téméraire. Indépendamment d'un cortège, une exposition de souvenirs du Grand Conseil avait été organisée.

MUSEE DE LA VIE WALLONNE. — On ne saurait trop recommander aux folkloristes la publication du Musée de la Vie Wallonne, publiée sous le titre « Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne ». Les enquêtes ont repris à la libération et ont fait l'objet de divers fascicules, de parution assez irrégulière, mais toujours captivants. Les monographies parues sur divers métiers en voie de disparition sont particulièrement recommandables. Ces enquêtes sont généralement accompagnées de prises de vues filmées. Adresse : 136, rue Feronstrée, Liège.

VOLKSKUNDE. — La Revue « Volkskunde », dont chacun connaît l'intérêt, a fêté en 1949 son vingt-cinquième anniversaire. Il faut parcourir les volumes parus pour bien se rendre compte de tout ce qu'elle a publié d'intéressant et constater combien elle a été alimentée par les meilleurs de nos folkloristes flamands. Nous nous associons à elle à l'occasion de son jubilé et pour leur souhaiter longue vie, dans l'intérêt du folklore. Rédaction : Dr K. C. PEETERS, Hilda Ramstraat, 36, Berchem-Anvers.

SOCIETE POUR LE PROGRES DES ETUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES. — Fondée en 1874, cette société bien vivante a fêté en novembre 1948 le 75ème anniversaire de sa fondation. La cérémonie s'est déroulée devant une élite de choix dans les Salons de la Fondation Universitaire. C'est cette société qui édite l'importante *Revue de Philologie et d'Histoire* bien accueillie partout dans le monde des spécialistes et des lettrés. Nous félicitons le jubilaire et formons des vœux pour son avenir. Secrétaire : Mr M. RENARD, 114, avenue Brugmann, Bruxelles.

LE MUSEE D'OPHEYLISSEM. — Le pittoresque petit Musée de Folklore d'Opheyllissem a tenu le coup pendant la tem-

Pour sauver ce château et le restaurer, une association sans but lucratif : **LES AMIS DU CHATEAU DE BEAULIEU** s'est formée à l'initiative de Mr CHARLES MERTENS, qui s'intéresse depuis plusieurs années à la restauration de divers châteaux, notamment le château féodal de Beersel.

Le programme de l'association comprend : le rachat du château et des terres avoisinantes, le classement du site, la restauration et la reconstruction du château en vue de l'affecter à un « Musée », création d'un parc public autour du monument, urbanisation de l'endroit, dont la mise en valeur sera complétée par l'achèvement de la grande avenue de la Woluwe qui passe derrière le château.

L'Association fait appel à tous ceux qui s'intéressent à la conservation du patrimoine artistique national. Pour demandes de renseignements et adhésions prière d'écrire à : Monsieur Charles MERTENS, 19, avenue des 2 Tilleuls, Bruxelles (4). C. C. P. 1933.11.

L'Association est placée sous le patronage du Commissariat Général du Tourisme, de la Fédération Touristique du Brabant, du « Folklore Brabançon », de la Société Intercommunale pour l'aménagement de la Woluwe, de l'Association « Les Admirateurs de Léopold II », etc.

CERCLE ARCHEOLOGIQUE DE WAVRE. — Le 5 novembre 1947 a été constitué officiellement un « Cercle Historique et Archéologique de Wavre et de la région ». De nombreuses personnes avaient répondu à l'appel du Comité. Durant l'occupation le cercle avait tenu plusieurs réunions clandestines.

Une communication de Mr Ch. SCOPS sur la « Société Sainte-Reine », une de Mr M. E. Bourguignon sur « quelques enseignes de cabarets wallons » ont été entendues. Le Cercle a discuté de son attitude à l'égard des problèmes de la reconstruction de Wavre et a décidé une enquête historique sur la libération de Wavre en septembre 1944. (témoignages des auditeurs).

GILDE SAINT-SEBASTIEN DE N. O. HEEMBEEK. — La Gilde Saint-Sébastien de Neder-over-Heembeek a fêté en 1948 le 450ème anniversaire de sa fondation. A cette occasion un cortège dans lequel figuraient les anciennes gildes du pays a parcouru les rues de la localité. Des concours divers avaient été organisés entre ces gildes : Danses caractéristiques, batteries de tambour, plus ancien et plus beau collier, etc.

Espérons que ces anciennes sociétés resteront fidèles à leurs traditions, malgré toutes les sollicitations tendant à les moderniser.

LES FETES DE RINCHE. — En 1549 des fêtes repleinissantes dont le souvenir est resté, même à l'étranger, avaient été organisées par Marie de Hongrie, régente des Pays-Bas. La légende veut que c'est à cette occasion que des gilles apparurent pour la première fois. La ville de Rinche a commémoré ce jubilé en organisant en 1949 sur la Grand'Place, une reconstitution partielle des fêtes d'alors.

JUBILE DU GRAND CONSEIL. — La ville de Malines a commémoré en 1948, d'une façon fastueuse, le 475ème anniversaire de la fondation du Grand Conseil de Malines par Charles le Téméraire. Indépendamment d'un cortège, une exposition de souvenirs du Grand Conseil avait été organisée.

MUSEE DE LA VIE WALLONNE. — On ne saurait trop recommander aux folkloristes la publication du Musée de la Vie Wallonne, publiée sous le titre : « Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne ». Les enquêtes ont repris à la libération et ont fait l'objet de divers fascicules, de parution assez irrégulière, mais toujours captivants. Les monographies parues sur divers métiers en voie de disparition sont particulièrement recommandables. Ces enquêtes sont généralement accompagnées de prises de vues filmées. Adresse : 136, rue Féronstree, Liège.

VOLKSKUNDE. — La Revue « Volkskunde », dont chacun connaît l'intérêt, a fêté en 1949 son vingt-cinquième anniversaire. Il faut parcourir les volumes parus pour bien se rendre compte de tout ce qu'elle a publié d'intéressant et constater combien elle a été alimentée par les meilleurs de nos folkloristes flamands. Nous nous associons à elle à l'occasion de son jubilé et pour leur souhaiter longue vie, dans l'intérêt du folklore. Rédaction : Dr K. C. PEETERS, Hilde Ramstraat, 36, Berchem Anvers.

SOCIETE POUR LE PROGRES DES ETUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES. — Fondée en 1874, cette société bien vivante a fêté en novembre 1948 le 75ème anniversaire de sa fondation. La cérémonie s'est déroulée devant une élite de choix dans les Salons de la Fondation Universitaire. C'est cette société qui édite l'importante *Revue de Philologie et d'Histoire* bien accueillie partout dans le monde des spécialistes et des lettrés. Nous félicitons la jubilaire et formons des vœux pour son avenir. Secrétaire : Mr M. RENARD, 114, avenue Brugmann, Bruxelles.

LE MUSEE D'OPHEYLISSEM. — Le pittoresque petit Musée de Folklore d'Opheylißsem a tenu le coup pendant la ten-

pète. Abrité dans une école, il n'est accessible que pendant les vacances. Nous le recommandons à l'attention des amateurs et des touristes. Directeur : Mr PELLEGRIIN, Instituteur à Op-Heylissen.

LA MAISON ESPAGNOLE. — Nous devons clôturer cette chronique par une information pénible. La Maison Espagnole de Vilvorde ou tant de souvenirs intéressants et de valeur étaient assemblés et que tant de nos lecteurs avaient eu l'agrément de visiter a été détruite le 3 août 1944 par un bombardement.

Nécrologie

Gustave Melchior.

Il ne faut pas toujours mesurer les services rendus par quelqu'un à notre Revue, aux travaux qu'il y aurait publiés. Les auteurs ne sont souvent que des collaborateurs occasionnels. Aussi on ne saurait assez apprécier l'aide qui nous fut accordée par Mr Gustave MELCHIOR au cours de vingt années. Toujours il était disposé à nous aider dans notre tâche et les besoins les plus matérielles ne le rebutaient pas. Cette aide, il l'apportait d'ailleurs aussi à la Société d'Anthropologie, à la Société des Américanistes, à la Société de Géographie, à la section de Sinologie de l'Institut des Hautes Etudes, au Séminaire de Philosophie Paul MINNAERT. A ces divers organismes il présentait souvent des communications pleines d'intérêt. Aussi avons-nous été fort éprouvé en apprenant sa mort, le 17 janvier 1949 à l'âge de 51 ans. Nous avons rendu à sa mémoire un hommage particulier à une séance spéciale en son honneur au Séminaire de Philosophie Paul MINNAERT.

Paul Dupont.

Un industriel, un homme d'affaires qui consacrait ses loisirs à des travaux et à des recherches d'ordre scientifique, un homme éclectique toujours avide d'apprendre, s'intéressant à maints domaines et sachant apporter une aide précieuse aux entreprises scientifiques jugées par lui intéressantes. C'est à ce titre que la reconnaissance nous oblige à évoquer ici son souvenir et à laisser dans notre revue une trace de son passage. Exprimons même une douleur sincère. L'astronomie le passionnait surtout. Il avait d'ailleurs installé un observatoire à son domicile. Ses connaissances en la matière et son aménité l'avaient amené à présider la Société Belge d'Astronomie.

Eugène Herdies.

Journaliste et écrivain. Auteur de diverses plaquettes pleines de charme et de poésie et de plusieurs romans appréciés. Ami de

notre revue depuis sa fondation, il a alimenté à maintes reprises notre rubrique des Menus Faits, si agréable aux lecteurs. Il fut encore un de ces collaborateurs féconds, mais dont la participation à notre œuvre n'apparaît guère car elle se borne à l'envoi constant de remarques et de notes grâce auxquelles on alimente un dossier ou dans la suite autrui trouve les éléments à des études substantielles. On ne se représente pas toujours l'importance de ces collaborations efficaces, modestes, d'autant plus méritantes qu'elles laissent leur auteur dans l'ombre. Une fréquentation régulière de notre service, avait fait de lui un ami, dont il nous plaît de rappeler ici le souvenir. Il s'est éteint à Linkebeek le 2 mai 1949, âgé de 69 ans.

Abbé Devis.

Au moment où nous rédigeons cette nécrologie nous parvient l'annonce du décès de Mr l'Abbé DEVIS, lecteur à l'Université de Louvain. Homme d'une large érudition et collectionneur renommé, particulièrement numismate, il partageait sa passion entre cette science et le Folklore. Il était membre de la Commission nationale du Folklore (section flamande) depuis sa fondation. Sa perte sera particulièrement ressentie par nos collègues de la revue « *Eigen Schoon en De Brabander* », auxquels nous présentons nos plus vives condoléances.

Paul Heupgen.

Le folklore montois vient de perdre le plus actif de ses animateurs, un homme lettré, au courant parfaitement de l'histoire et du folklore de sa ville. Il a publié dans la presse locale une quantité considérable de notices dans lesquelles bien des historiens et des folkloristes de l'avenir ne manqueront pas de puiser. Il convenait que son nom soit ici évoqué, hommage rendu à son activité, à son esprit, souvent caustique.

Abbé Lambert.

Il fut curé de Ways. Retraité, il se fixa à Noirhat. Attaché à son église il n'eut de cesse de l'embellir. Mais il était épris de pittoresque, d'art et son activité contribua à la conservation et à la restauration de nombreux petits édifices du Brabant Wallon. A notre revue il donna plusieurs articles, notamment sur l'ancienne abbaye d'Aywierre, sur le culte de Sainte Julienne en Brabant, etc. Nous nous inclinons devant sa tombe, en exprimant un regret,

c'est que le nombre de prêtres s'intéressant à l'archéologie et à l'histoire de leur paroisse ne soit pas plus considérable.

Paul Rolland.

Certes, il ne fut pas folkloriste. Archéologue, historien de l'Art, tels sont les domaines dans lesquels il acquit sa réputation. Mais, esprit large et compréhensif, il appréciait toutefois l'intérêt du folklore et il ne manquait pas l'occasion de lui réserver une place là où il la jugeait nécessaire. C'est l'Académie d'Archéologie, dont il était secrétaire, qui ressentira particulièrement sa perte à un âge, 53 ans, où il pouvait encore tant produire. C'est aussi la ville de Tournai à laquelle il consacrait tant de ses heures, tant de ses efforts qui ressentira sa perte. Nous nous en serions voulu de ne pas ici, fort succinctement, rendre un hommage mérité à sa grande activité. Une vie dont il reste quelque chose.

Chanoine Jansen.

Décédé à 79 ans, il venait de publier sur sa ville, Turnhout, un livre dont nous rendons compte, d'autre part. Pendant de nombreuses années il fut l'animateur du Folklore en Campine et de la revue, surtout historique, consacrée à cette région. S'il ne fut pas le créateur du Musée de Turnhout, dont l'initiative revient plutôt à Louis STROORANT, il fut celui qui veilla à l'enrichissement des collections et à l'aménagement des locaux. Les relations toujours cordiales que nous eûmes avec lui nous rendent sa perte sensible.

Clément Van Cauwenberghs.

Dans notre rubrique bibliographique, (page 279) nous signalons l'Histoire de Kerbeek dont le défunt est l'auteur. Le deuxième volume de cet ouvrage paraîtra-t-il jamais ? Puisse-t-on trouver un manuscrit suffisamment en ordre ! Fortuné, Clément VAN CAUWENBERGHS a consacré sa vie à des travaux intellectuels, épigraphie, généalogie, etc. C'est à lui surtout que l'on doit un inventaire de toutes les inscriptions se trouvant sur tous les monuments de la Province d'Anvers. Cet inventaire a apporté des révélations importantes dont l'histoire tirera grand profit. Ce fut un travailleur auquel la gratitude commande qu'un hommage posthume soit rendu.

Daniel Warnotte.

Folkloriste il ne fut pas. D'une culture générale extraordinairement étendue, il avait l'esprit ouvert à toutes les activités et un esprit d'une large compréhension. Il laisse dans la Revue de l'Institut de Sociologie des articles d'une grande originalité psychologique, non sans des affinités nombreuses avec les travaux théoriques publiés dans notre revue, auxquels il s'intéressait d'ailleurs. Il a accompli une œuvre bibliographique considérable que sa connaissance de multiples langues rend d'autant plus appréciable. A tout le monde intellectuel il rendait de grands services, rendus toujours avec une complaisance fort grande et une rare modestie. C'est à l'Institut de Sociologie où il tint sous sa direction, depuis sa fondation, les services bibliographiques, que sa perte sera particulièrement ressentie.

M. Léonet.

Encore un fidèle lecteur de la revue qui disparaît, fort âgé. Ancien régent d'école moyenne, il s'intéressait à toutes les questions intellectuelles, la botanique, la peinture, le Folklore. Il était de ceux qui lisaient *Le Folklore Breton* avec attention et réflexion, nous communiquait ses remarques, bref témoignait d'un attachement profitable. Aussi témoins à évoquer son nom dans cette rubrique du souvenir.

TABLES

T. XXI — Nos 121 à 124

1949

Table alphabétique des auteurs.

BOURGUIGNON E.	58
FRENAY-CID	261
GESSLER JEAN	249
HOLLENFELTZ Dr (†)	207
JEANDRAIN, abbé	67
LEFEVRE PH. J.	67
LIBERT ALICE	250
MARINUS ALBERT 5-34-222-253-254-256-257-261-266-267	268
MOORS JOSEPH	263
PINON ROGER	167
SPEECKAERT GEORGES PATRICK	46
STROOBANT LOUIS	268
TERLINDEN CHARLES	269
VANDEREUSE JULES	172
VAN HAMME MARCEL	23
VAN HAUDENARD MAURICE (†)	288

Table des Communes et Lieux cités.

Brabant.

Alsemberg, 84
Anderlecht, 31, 73, 268, 290
Archennes, 169
Assche, 248
Aywières, 76

Beisy-Thy, 99, 155, 178
Basse-Wavre, 72, 84, 86
Baulers, 76
Bauvechain, 169
Beaulieu, 301
Benourieux, 60, 119
Berchem-Sainte-Agathe, 258
Bertem, 263
Bierges, 167, 168, 169
Biez, 169
Bois-Seigneur-Isaac, 84
Boitsfort, 109
Bonlez, 250
Bossut-Gottechain, 137, 169
Bousval, 79, 80, 81, 86, 88, 178
Braine-le-Château, 168
Brehen, 167, 168, 170
Bruxelles, 13, 34, 73, 77, 164, 205, 256, 258, 261, 263, 268, 269, 273, 274, 275, 290, 291, 300, 301

Capelle-au-Bois, 32
Capelle-Saint-Ulric, 248
Cérœux-Mousty, 81, 84, 87, 103
Chastre, 179
Chaumont-Gistoux, 76
Cheneau, 250
Corbais, 60, 167, 169, 170
Corroy-le-Château, 175
Cortenbergh, 42
Court-Saint-Étienne, 60, 67, 116
Couture Saint-Germain, 74, 75, 84

Dieghem, 35, 40
Diest, 31, 260
Dion-le-Val, 169
Dongelberg, 69, 169

Enines, 168, 169
Folx-les-Caves, 168
Forest, 276
Franquennes, 111, 112, 115

Gacsheek, 16
Ganshoren, 31
Gentinnès, 80, 124, 137, 179
Ghmes, 71, 169
Greze-Douveau, 84, 169, 250

Haecht, 42
Hal, 49, 73, 79, 84, 260
Hamm-Mille, 169
Herbais, 170
Heverlé, 280
Hottomont, 71
Huldenberg, 60
Huppays, 167, 168

Jauche, 168
Jette-Saint-Pierre, 266
Jodoigne, 167, 169, 170, 278
Jodoigne-Souveraine, 169

Kersbeek, 279

Lathuy, 169
L'Ecluse, 167
Libersart, 71
Lillois, 172
Limauges, 113, 115
Linsmeau, 169
Longueville, 169, 250, 251, 252
Louvain, 34, 280

Machelen, 301
Maransart, 178
Marbais, 46, 79, 81, 127, 135, 178
Marbaisoux, 80, 132
Marilles, 168, 169
Melin, 169
Mellery, 81, 84, 136, 179
Molenbeek Saint-Jean, 258
Montaigu, 84, 193, 200

Mont-Saint-Guibert, 69, 81, 83, 84, 124, 138, 169
Monsart, 104, 108
Mousty, 99 (v. aussi Cérœux)

Neder-over-Heembeek, 302
Neerheylißem, 169
Netten, 169
Nil-Saint-Vincent, 59
Nivelles, 73, 86, 131, 167, 169, 170, 269, 278, 279
Nodebais, 169
Noduwez, 169
Noirhat, 84, 102
Notre-Dame-au-Bois, 203

Opheylißen, 169, 303
Orp-le-Grand, 84, 168, 252
Otrignies, 144

Piétrain, 168, 169
Piétrebais, 169

Rebecq, 167, 168, 169
Rixensart, 147
Roux-Miroir, 169

Saintes, 46, 84, 167, 168, 169
Sainte-Marie-Geest, 167
Saint-Jean-Geest, 167, 168
Saint-Josse-ten-Nonde, 32
Saint-Remy-Geest, 168

Sart-Dame-Aveline, 84, 151, 169, 170, 177
Sart-Messire-Guillaume, 83, 118
Schuerbeek, 296
Sichem, 200
Strichon (Tilly), 179

Tangissart, 155, 178
Tervuren, 276
Thoremhais, 251
Thoremhais-les-Héguines, 168
Thoremhais-Saint-Trond, 168
Tilly, 81, 131, 187, 163
Tirlemont, 280
Tourinnes-la-Grosse, 169
Tourinnes-Saint-Lambert, 169
Tubize, 49, 168

Uccle, 32

Villeroix, 84, 179
Villers-la-Ville, 64, 65, 79, 84, 97, 99, 122, 128, 159, 161, 177
Vilvorde, 277, 303

Wavre, 169, 259, 302
Ways, 74
Wisbeek, 167
Woluwe-Saint-Lambert, 291

Zetud-Lumay, 168

Belgique.

Achene, 174
Andenne, 73
Anting, 47
Anvers, 27, 196, 261, 290
Arlon, 207, 209, 213, 257, 281
Ath, 188, 191, 202, 206, 203
Autel, 210, 212, 213, 214

Barbençon (Thuin), 180
Bellefontaine, 210
Binche, 259, 295, 303
Blaton, 188, 190, 191, 201
Bleid, 210, 211, 212, 213
Bodange, 210, 212
Bonnert, 212
Bonnecours, 188
Bouillon, 207, 211, 259
Bousau, 47

Bresschoet, 261
Butgenbach, 256

Culmthout, 181
Chopelle-lez-Herlaimont, 181
Chatillon, 210, 212, 213
Celles-lez-Tournai, 256
Chièvres, 198
Ciney, 78, 174
Cortenbosch, 182
Custines, 173

Dampicourt, 210, 211, 212
Dinant, 174, 258, 261
Durnal, 175

Elsborn, 256

Estinnes, 258
 Etalle, 210, 211, 213
 Ethe, 210, 211

Farciennes, 176
 Flareville, 207, 210, 213
 Fosses, 73
 Frasnes, 209

Gand, 118, 262
 Gaume (la), 209
 Gosselies, 180
 Gouy-lez-Piéton, 181
 Grammont, 189, 191, 195, 260

Halanz, 210
 Hannut, 256
 Hastière, 73
 Heinstert, 209, 210
 Hesbaye, 179
 Hondelange, 216

Isle-la-Hesse, 293

Jambes, 281
 Jambouge, 218

La Hestre, 181
 Landelies, 176, 177
 Leuze, 196
 Liège, 258, 262, 282, 303
 Liernux, 283
 Lierre, 263
 Limes, 210
 Lisogne, 174

Malines, 27, 29, 263, 303
 Malmedy, 294
 Martelange, 212
 Meix-devant-Virton, 210, 212
 Messancy, 210, 212, 213
 Meerbeke, 293
 Mons, 73, 190, 205, 259

Nalinnes, 277
 Namur, 171, 176, 257, 262
 Nidrum, 256
 Nobressart, 209, 210
 Nothomb, 209, 214

Ogy, 181

Peruwelz, 188, 190, 191, 193,
 195, 196, 200
 Pessoux, 175

Quevaucamps, 190

Racheourt, 210, 212
 Raeren, 20
 Rochhaut, 210
 Ruelle, 210, 212
 Ruppelmonde, 260
 Russen, 226

Saint-Ghislain, 198
 Saint-Hubert, 84
 Sampont, 209, 214
 Schockville, 210, 212
 Selange, 210, 211, 212
 Sesselich, 210
 Simsin, 180
 Sommethomme, 210
 Sorine, 174
 Sourbrodt, 256
 Sovet, 174
 Stambruges, 197, 198
 Stave, 175
 Stavelot, 294
 Sterpenich, 210, 212
 Sugny, 213

Temploux, 72
 Termonde, 263
 Thynes, 174
 Tongres, 250
 Tongrinnes, 175
 Torgoy, 210, 212
 Tourmai, 190, 191, 192, 195,
 204, 205, 289
 Turnhout, 204, 282

Udange, 210, 212

Vance, 210
 Villers devant Orval, 213
 Villers-sur-Semois, 210
 Virton, 207, 210
 Voroux-Goreux, 168

Walcourt, 84, 181
 Waltzing, 214
 Wamberchies, 205
 Weywertz, 256
 Wisbecq, 46
 Wolkrange, 210, 211

Etranger.

An, 182
 Alsace, 186
 Amiens, 205
 Ancaster, 264
 Apprieux, 183
 Armentières, 195, 197
 Arras, 190

Bakuba, 254
 Barrère, 185
 Blequin, 182
 Bois-le-Duc, 31
 Boulognais, 182
 Bourgogne, 186
 Bucarest, 227

Cambrai, 190, 197
 Canche, 182
 Cane, 181
 Chazeau, 185
 Cologne, 20
 Condé, 188, 190, 191, 196, 201

Dauphiné, 183
 Del (Il et Vil), 71
 Douai, 190, 199

Ellwangen, 185

Ettilieu, 184

Herbuchtingen, 186

Igel, 72
 Immerdorf, 185

Liane, 182
 Lille, 190, 197
 Lys, 182

Manhege, 197
 Moros, 185

Nîmes, 68

Paris, 259
 Pire-Longue, 72

Rosenheim, 186
 Roubaix, 197

Saclais, 187
 Saint-Germain-sur-Vienne, 71
 Saint-Giron (Landes), 70
 Saint-Maurice l'Esail, 184
 Saint-Andras, 185
 Saverde, 186
 Siegburg, 20
 Soissons, 205

Thuringe, 186
 Tourcoing, 197
 Trept, 185

Valenciennes, 189, 190, 192,
 198, 199, 201, 205
 Vanves, 187
 Veyselien, 185
 Villemoirieu, 185

Wiltz, 182
 Wismeren, 182
 Wisson, 189
 Wurtemberg, 185

Table Analytique.

Cette table destinée au classement par sujets des matières contenues dans le volume est dressée suivant le plan de l'enquête folklorique permanente arrêté en 1920 et amendé à partir du T. XX 1948, p. 271.

Généralités.

O. I. — Bibliographies — Catalogues.	
Bibliographie du T. XXI	273
Collections parues pendant la guerre	283
II. — Conceptions générales.	
Réflexions d'un folkloriste	222
Folklore, matière vivante	247
Le Folklore et la Vie Internationale	5
III. — Folklore générale d'une contrée.	
IV. — Musées — Expositions — Concours — Cartèges — Questionnaires — Conférences.	
Commiss. Nat. de Folklore	297
Commiss. Intern. des Arts et Ind. Popul.	298
Conseil Intern. de Philos. et des Sciences humaines	299
Grande Gilde de Bruxelles	301
Cercle Archeol. de Wavre	302
Musée de la Vie Wallonne	303
d'Op-Heylissem	303
Maison Espagnole de Vilvorde	304
Musée de Théophile à Asche	248

Croyances Populaires.

A. I. — Folklore du Culte.	
1. Images, croyances, légendes populaires relatives à la religion et au culte.	
Croix gammée	254
Saint-Oremus	249
Oraison à Sainte Apolline	249
Statuette miraculeuse de N.-D. de Bon Secours à Céroux	111
Drapelet de Bon-Secours	203
N.-D. de Fatima	160
2. Processions et Pèlerinages locaux.	
Processions	101-108-115-117-130-136
	138-143-148-154-156-158-166
Processions et Tours	82
Pèlerinage à Bon-Secours	188
N.-D. des Affligés à Villers	162
Saint Eloi à Bouillon	259

3. Chapelles et rites qui s'y rattachent.	
Différents types de chapelles	68
Montjoies	70
Chapelles du Doyenné de Court-Saint-Etienne	67
Bousval	88
Cérux-Mousty	103
Court-Saint-Etienne	116
Gentinne	124
Marbaix	127
Marbiscoux	132
Mellery	136
Mont-Saint-Guibert	138
Ottignies	144
Sart-Dame-Aveline	151
Tangissart	155
Tilly	157
Villers-la-Ville	161
Chapelle au Cheneau	250
4. Sources, pierres, animaux, arbres miraculeux.	
Arbre de Bon-Secours	188
II. — Démonologie.	
III. — Sorcellerie.	
1. Formules et livres magiques.	
2. Actions, assemblées de sorciers et sorcières, formes qu'ils revêtent.	
Bayard en Angleterre	163
IV. — Les Esprits.	
1. De l'air (loups-garous, fantômes, revenants).	
Fantôme de Bousval	170
2. De l'eau (nekkers).	
3. Du feu (feux follets, dragons).	
4. De la terre (nains, lutons, géants)	
5. Esprits familiers et contes qui s'y rapportent.	

Vie Populaire.

B. I. — Superstitions.	
La superstition	254
Incantations	253
1. Idées superstitieuses concernant le corps humain (cheveux, herbes, cœur, etc.)	
Superstitions à caractère médical	87
Moux de jambes	161
Enfants qui marchent difficilement	162
Première coupe de cheveux	256
2. Présages de bonheur ou de malheur.	
Menace de mort	256
3. Suspensions concernant les animaux, les plantes ou les minéraux.	
Folklore de la coccinelle	167
Tas de pierres et mégalithes	68

II. — Folklore de l'amour.

1. Présages heureux ou malheureux.
Folklore de la coccinelle 167
2. Proverbes, dictons, locutions ayant trait à l'amour.
3. Moyens de savoir si on est aimé (fleurs, oracles, épreuves, etc.)

III. — Folklore des Rêves.

1. Rêves de bon ou de mauvais augure.

IV. — Folklore des Mœurs et Usages.

1. Coutumes relatives à la naissance, le mariage, la mort, la famille, la maison.
Repas familiaux dans le Luxembourg 209
Baptême 209
Première communion 209
Confirmation 210
Fiançailles 211
Mariage 212
Funérailles 215
Noces d'or et d'argent 216
Coutumes du mariage, mannequins 256
Rite de fécondité 257
Veillée de Noël dans le Luxembourg. (Le Soudage.) 220
Vieilles horloges d'autrefois 58
2. Fêtes populaires, kermesses, foires, cortèges, jeux populaires.
Ommevang de Bruxelles 300
On a volé le Meiboom 34
Echasseurs 257
Serment de Saint Sébastien à Saintes 46
Gilde Saint Sébastien à N. O. Heembeek 302
Serment de l'arc à Marbais 131
Les petits canons de Nivelles 131
Repas de sociétés dans le Luxembourg 217
3. Vêtements et Parures.
4. Décoration de rues et maisons aux jours de fête.
Le porreau comme ornement 258
5. Usages spéciaux à chaque métier (fêtes patronales), métiers ambulants.
Djean l'Naugi, coutume agricole 172
Repas de moisson dans le Luxembourg 217
Saint-Eloi dans le Luxembourg 217
6. Folklore juridique. Usages administratifs et judiciaires.
Menace de mort 256
Convocation d'un coupable par le cliron 261
Réceptions à l'Hotel de Ville 261
7. Usages commerciaux. Poids, mesures, conventions relatives aux achats et aux marchés.
8. Usages de la table et de l'alimentation: mets et ustensiles caractéristiques.
Repas en commun dans le Luxembourg 107
Le repas de la maison 183

- Installation d'un nouveau curé 218
Première messe d'un nouveau prêtre 218
Folklore du lait 258
Tarte au fromage (Cauchère, Goyère) 258
Cramique 259
Couques de Saint-Eloi à Bouillon 259

V. — Folklore de l'enfance.

1. Jeux, chants, rondes, prières, devinettes, fêtes, usages scolaires.

VI. — Folklore du Calendrier.

1. Exemples. Nouvel an, Lundi perdu, Carnaval, etc.
Repas en commun dans le Luxembourg
Mardi gras 219
Samedi Saint 219
Lundi de Pâques 219
Veillée de Noël 220
Saint Eloi à Bouillon 259

Fantaisie Populaire.

C. I. — Contes Populaires.

- II. — Légendes.
Bayard en Angleterre 263
Légende tragique de trois frères (Bousval) 100

III. — Anecdotes, devinettes.

- IV. — Proverbes et dictons (leur origine et contes qui s'y rapportent).

Science et Art Populaires.

D. I. — Linguistique.

1. Expressions populaires.
Saint Gremus 249
Noms de la Coccinelle dans le Brabant Wallon 167
Beuskes-wei 266

2. Langues, dialectes, argots, provincialismes.

3. Wallon.

4. Flamand.

5. Toponymie 260
Beuskes Wei

6. Patronymes, famille.

7. Subriquets, inscriptions satiriques, épithapes, blasons populaires.

- II. — Histoire et Géographie.
Pèlerinage à Bon-Secours 188

III. — Médecine populaire.

- Esculape et la taupe 266
Saints guérisseurs 248
Oraison à Sainte Appoline

IV. — <i>Science populaire, notamment astronomie et météorologie.</i>	
Vieilles horloges d'autrefois	58
Anciens appareils à mesurer le temps	60
V. — <i>Arts populaires.</i>	
Art populaire (symbolique)	269
Commis. Intern. des Arts et Trad. Popul.	298
1. <i>Musique, chansons.</i>	
Conseil Intern. de la Musique populaire	299
2. <i>Cloches et carillons.</i>	
3. <i>Danses.</i>	
4. <i>Théâtre.</i>	
Les femmes qui font refondre leur mari	268
Gélas de Folklore Wallon	301
5. <i>Littérature.</i>	
6. <i>Imagerie.</i>	
7. <i>Arts plastiques.</i>	
Pot en grès rhénan	19

Ethnographie.

E. I. — <i>Généralités.</i>	
Incantations	253
II. — <i>Europe.</i>	
III. — <i>Asie.</i>	
IV. — <i>Afrique.</i>	
Croix gemmées au Congo	254
V. — <i>Amérique.</i>	
VI. — <i>Océanie.</i>	

Histoire de l'Art et Archéologie.

F. I. — <i>Généralités.</i>	
II. — <i>Congrès, Sociétés, Expositions.</i>	
III. — <i>Monuments, architecture.</i>	
Eglise des Brigittines à Bruxelles	268
Les caves de Nivelles	269
La Maison de Peerle à Bruxelles	13
Château de Beaulieu	301
IV. — <i>Peinture, Dessin.</i>	
V. — <i>Sculpture, Meubles.</i>	
Statues des chapelles du doyenné de Court Saint-Etienne	88
Statue de N.-D. de Hal à Bouvay	98
Anciennes horloges	58
VI. — <i>Numismatique, Sigillographie.</i>	
VII. — <i>Tapiserie, dentelle, broderie.</i>	

VIII. — <i>Industries d'art.</i>	
Pot en grès rhénan	19

Géographie.

G. I. — <i>Généralités.</i>	
Cartographie folklorique	230
II. — <i>Brabant.</i>	
III. — <i>Belgique.</i>	
IV. — <i>Europe.</i>	
V. — <i>Continents.</i>	

Histoire.

H. I. — <i>Généralités.</i>	
Bibliographie 1940-48	273
Office général. et Herald.	299
Serv. de Central. des Etudes général. et Démogr.	300
Antwerpse Kr. v. Familiekunde	300
II. — <i>Bruxelles.</i>	
Histoire de Bruxelles	273
Les lignages de Bruxelles	269-301
La Maison « De Peerle » Bruxelles	13
Eglise des Brigittines à Bruxelles	268
III. — <i>Brabant.</i>	
Histoire de Forest	276
Histoire de Tervuren	276
Histoire de Vilvorde	277
Histoire de Jodnigne	278
Histoire de Nivelles	278
Histoire de Kersbeek	279
Histoire de Louvain	280
Histoire d'Heverlè	280
Histoire de Tirlemont	280
Histoire du Serment de Saint-Sébastien à Saintes	46
Château de Beaulieu	301
IV. — <i>Belgique.</i>	
Histoire de Jambes	281
Histoire de Dinant	281
Histoire de Walcourt	281
Histoire d'Arlon	282
Histoire de Turnhout	282
Histoire de Calmpthous	282
Histoire de Kortembosch	283
Histoire de la Principauté de Liège	283
Histoire de Liernaux	283
Histoire du Pèlerinage à Bonicours	288
V. — <i>Continents.</i>	

I. — Préhistoire.

J. — Sociologie.

Folklore et Sociologie
Folklore et la Vie Internationale

225
5

K. — Psychologie.

L. — Littérature.

Table systématique.

Le Folklore et la Vie Internationale. — (Albert Marinus)	5
La Maison à l'enseigne « De Peerle » à Bruxelles. — (Marcel Van Hamme)	13
On a volé le Meiboom. — (Albert Marinus)	35
Le Serment de Saint Sébastien à Saintes. — (Georges Patrick Speckaert)	46
Vieilles horloges d'autrefois. — (E. Bourguignon)	58
Les Chapelles du Doyenné de Court-Saint-Étienne. — (Abbé Jeandrain et Ph. J. Lefèvre)	67
Types de chapelles	68
Sens de la dévotion populaire	82
Chapelles de Housval	88
» Céroux-Mousty	103
» Court-Saint-Étienne	116
» Gentinnes	124
» Marbais	127
» Marbiscoux	132
» Mellery	136
» Mont-Saint-Guibert	138
» Ottignies	144
» Sart-Dames-Aveline	151
» Tangissart (Baisy-Thy)	155
» Tilly	157
» Villers-la-Ville	161
Le Folklore de la Cuccinelle dans le Roman pays de Brabant (Roger Pinon)	167
Une ancienne coutume agricole : Djean l'Nauji. — (Jules Vanderause)	173
Vierges miraculeuses du Hainaut, Bon-Secours, lieu de pèlerinage franco-belge. — (Maurice Van Haudenard)	188
Les repas en commun dans le Sud du Luxembourg belge. — (Dr Hollenfelz)	207
Réflexions d'un folkloriste. — (Albert Marinus)	228
Menus Faits	247
Bibliographie	273
Le Mouvement Folklorique	297
Nécrologie	305
Tables	309